

Femmes et enfants

Le double dividende
de l'égalité des sexes



1946 - 2006
UNISSONS-NOUS
POUR LES ENFANTS

unicef 

LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE 2007

© Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2006

Une autorisation est nécessaire pour publier quelque partie de cette publication que ce soit. Veuillez vous adresser à la Section de la rédaction et des publications, Division de la communication, UNICEF NY (3 UN Plaza, NY, NY 10017) États-Unis

Tél. : 212-326-7434 or 7286

Télécopie : 212-303-7985

Courriel : nyhqdoc.permit@unicef.org

L'autorisation sera accordée gratuitement aux établissements d'enseignement et aux organisations à but non lucratif. Les autres devront s'acquitter d'une somme modique.

Les opinions exprimées n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'UNICEF.

ISBN-13 : 978-92-806-3999-5

ISBN-10 : 92-806-3999-4

UNICEF, UNICEF House, 3 UN Plaza,
New York, NY 10017, États-Unis

Courriel : pubdoc@unicef.org

Site sur Internet : www.unicef.org/french

Photo de couverture : © UNICEF/HQ95-0980/Shehzad Noorani

Remerciements

Ce rapport a été réalisé avec les conseils et contributions de nombreuses personnes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UNICEF. La contribution des bureaux de pays de l'UNICEF suivants a été particulièrement importante : Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chine, Gambie, Inde, Jamaïque, Jordanie, Madagascar, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Papouasie Nouvelle-Guinée, Ouganda, Ouzbékistan, Pérou, République de Moldova, République dominicaine, République islamique d'Iran, Serbie, Sri Lanka, Tadjikistan et Zimbabwe. La Division des programmes, la Division des politiques et de la planification et la Division de la communication au siège, les bureaux régionaux de l'UNICEF, le Centre de recherche Innocenti, le Comité national du Royaume-Uni et l'US Fund for UNICEF ont apporté leur concours à la réalisation de ce rapport.

Nous remercions également Casimira Rodríguez Romero, Ministre de la Justice de Bolivie, de sa contribution spéciale.

RÉDACTION

Patricia Moccia, *Directrice de la rédaction*; David Anthony, *Rédacteur en chef*; Allyson Alert; Chris Brazier; Christine Dinsmore; Hirut Gebre-Egziabher; Emily Goodman; Paulina Gruszczynski; Tamar Hahn; Pamela Knight; Amy Lai; Catherine Langevin-Falcon; Jodi Liss, Najwa Mekki; Lorna O'Hanlon; Catherine Rutgers

TABLEAUX STATISTIQUES

Tessa Wardlaw, *Chef par intérim*, Section de l'information statistique, Division des politiques et de la planification; Priscilla Akwara; Claudia Cappa; Friedrich Huebler; Rouslan Karimov; Edilberto Loaiza; Nyein Nyein Lwin; Mary Mahy; Maryanne Neill; Ngagne Diakhate; Khin Wityee Oo; Emily White Johansson

MAQUETTE ET PRODUCTION PRÉ-PUBLICATION

Prographics, Inc.

COMITÉ DIRECTEUR

Rima Salah, *Présidente*; Gordon Alexander; Maie Ayoub von Kohl; Liza Barrie; Wivina Belmonte; Samuel Bickel; Susan Bissell; Mark Hereward; Eva Jespersen; Afshan Khan; Gabriele Koehler; Erma Manoncourt; Peter Mason; Sidya Ould El-Hadj; David Parker; Mahesh Patel; Marie-Pierre Poirier; Dorothy Rozga; Fabio Sabatini; Christian Schneider; Susana Sottoli; Yves Willemot; Alexandre Zouev

RECHERCHE ET ORIENTATION DES POLITIQUES

Elizabeth Gibbons, *Chef*, Section des politiques mondiales, Division des politiques et de la planification; David Stewart, *Conseiller principal*, Section des politiques mondiales; Raluca Eddon; Ticiana Maloney; Annalisa Orlandi; Kate Rogers

PRODUCTION ET DISTRIBUTION

Jaclyn Tierney, *Rédactrice*, responsable de la production; Edward Ying, Jr; Germain Akle; Eki Kairupan; Farid Rashid; Elias Salem

TRADUCTION

Édition en français : Marc Chalamet
Édition en espagnol : Carlos Perellón

RECHERCHE PHOTOS

Allison Scott, Susan Markisz

IMPRESSION

Gist and Herlin Press

CONSEIL CONSULTATIF EXTERNE

Anne Marie Goetz; Edmund Fitzgerald; Geeta Rao Gupta; Kareen Jabre; Sir Richard Jolly; Azza M. Karam; Elizabeth M. King; Laura Laski; Joyce Malombe; Carolyn Miller; Agnes Quisumbing; Gustav Ranis

DOCUMENTS D'INFORMATION

Lori Beaman, Esther Duflo, Rohini Pande and Petia Topalova; Elizabeth Powley; Sylvia Chant; Leslie A. Schwandt-Bayer

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos

Kofi A. Annan
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies.....vi

Ann M. Veneman
Directrice générale de l'UNICEF.....vii

Chapitre 1.....1

Chapitre 2.....17

Chapitre 3.....37

Chapitre 4.....51

Chapitre 5.....69

Références.....88

Tableaux statistiques.....98

Note générale sur les données.....99

Classement des pays selon leur taux
de mortalité des moins de cinq ans.....101

Table 1 : Indicateurs de base.....102

Table 2 : Nutrition.....106

Table 3 : Santé.....110

Table 4 : VIH/SIDA.....114

Table 5 : Éducation.....118

Table 6 : Indicateurs
démographiques.....122

Table 7 : Indicateurs économiques.....126

Table 8 : Femmes.....130

Table 9 : Protection de l'enfant.....134

Index des pays par régions
et catégories.....136

Mesurer le développement humain.....137

Tableau 10 : le taux du progrès.....138

Index.....142

Glossaire.....147

Bureaux de l'UNICEF.....148



1 Un appel en faveur de l'égalité

Résumé.....viii

Encadrés

La discrimination sexiste tout au long
du cycle de vie.....4

La discrimination sexiste et les
inégalités dans les différentes régions.....8

Figures

1.1 Dans beaucoup de régions en
développement, les filles risquent
davantage que les garçons
d'être privées d'une éducation
secondaire.....3

1.2 Les comportements discriminatoires
des hommes à l'égard des femmes
varient d'une région à l'autre mais
sont manifestes partout.....6

1.3 En Afrique subsaharienne,
les jeunes femmes sont plus
vulnérables face à l'infection
par le VIH que les jeunes hommes,
mais disposent d'une information
moins complète qu'eux sur le VIH....11

1.4 Plus d'une naissance sur quatre
survenue chez une mère
adolescente (âgée de 15 à 19 ans)
se produit dans les pays les
moins avancés.....13

1.5 Les taux élevés de mortalité
maternelle sont associés à un
accès limité aux services de santé
pour les femmes enceintes.....14

2 L'égalité au sein du foyer

Résumé.....16

Encadrés

La violence à l'égard des enfants dans
la famille.....24

Les grand-mères et le VIH/SIDA.....30

Les centres pour les mères en Europe
centrale et orientale et en Gambie.....34

Figures

2.1 Les conjoints prennent souvent
des décisions concernant la
santé de leur épouse sans
les consulter.....18

2.2 Les hommes prennent souvent
seuls les décisions concernant
les dépenses quotidiennes
du ménage.....19

2.3 Les hommes prennent souvent
seuls la décision de rendre visite
ou non à la famille et aux amis.....20

2.4 Insuffisance pondérale chez les
enfants de moins de cinq ans
par région.....23

2.5 Malgré certains progrès récents,
les taux d'alphabétisation des
femmes sont généralement plus
faibles que ceux des hommes.....27

Femmes et enfants

Le double dividende de l'égalité des sexes



3 L'égalité face à l'emploi

Résumé36

Encadrés

Les filles risquent-elles de manquer l'école quand les femmes travaillent ?41

Les effets positifs de conditions de travail adaptées à la situation familiale dans les pays industrialisés.....46

Le travail des enfants : filles et garçons sont-ils affectés de manière différente ?48

Figures

3.1 Partout dans le monde en développement, les femmes travaillent de plus longues heures que les hommes38

3.2 Les salaires nominaux des femmes sont considérablement plus faibles que ceux des hommes40

3.3 Les estimations des revenus des femmes sont considérablement plus faibles que les estimations des revenus des hommes41

3.4 Écarts notables entre les hommes et les femmes en termes de propriété foncière en Amérique latine42

3.5 De nombreuses femmes du monde en développement travaillent dans le secteur non structuré44

4 L'égalité dans la vie politique et au gouvernement

Résumé50

Encadrés

Les femmes et la politique : mythes et réalités54

Les associations féminines : une force au service du changement politique59

Les femmes et l'Accord de paix sur le Darfour62

Les femmes en tant que médiatrices et membres des forces de maintien de la paix63

L'espérance de justice pour les femmes et les enfants boliviens, par Casimira Rodríguez Romero66

Figures

4.1 Présentation de projets de loi en Argentine et en Nouvelle-Zélande.....53

4.2 Dans la majorité des pays étudiés, la majorité de la population dit approuver ou approuver vigoureusement l'affirmation selon laquelle les hommes sont de meilleurs dirigeants politiques que les femmes.....55

4.3 Présence des femmes dans les parlements, par région.....56

4.4 Les femmes dans l'administration publique58

5 Recueillir le double dividende de l'égalité des sexes

Résumé68

Encadrés

Des partenariats pour l'éducation des filles.....70

Suivi des engagements des gouvernements sur l'autonomisation des femmes par l'adoption de budgets favorisant l'égalité des sexes74

Des partenariats pour la promotion des droits de l'enfant et de l'égalité des sexes dans les programmes politiques76

Quotas : des mécanismes très différents ..79

La participation des femmes aux initiatives à base communautaire dans le monde en développement82

Le Programme H : remettre en cause les stéréotypes sexistes et modifier les comportements au Brésil et dans d'autres pays.....84

Création de partenariats pour améliorer les estimations sur la mortalité maternelle86

Figures

5.1 La majorité des pays ayant le plus grand nombre de femmes parlementaires utilisent généralement des quotas politiques78

5.2 Les pays ayant le plus grand nombre de femmes parlementaires sont aussi les pays les plus enclins à recourir aux quotas80

5.3 Dans de nombreux pays on ne dispose pas de données ventilées par sexe pour les indicateurs clés.....85

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

L'élimination de la discrimination sexiste et l'autonomisation des femmes comptent parmi les principaux défis mondiaux actuels. Lorsque les femmes sont en bonne santé, instruites et libres de bénéficier des possibilités qui leurs sont offertes, les enfants s'épanouissent et les pays prospèrent, et l'on recueille ainsi un double dividende, pour les femmes et les enfants.

Pendant les vingt-sept années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de nombreux progrès ont été accomplis. Mais nous sommes encore très loin de pouvoir réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il ne peut y avoir de développement durable sans égalité des sexes. Tant que la moitié de l'humanité fera l'objet de discrimination, il sera impossible de réaliser nos objectifs.



© UNDP/Sergey Bormeniev

D'innombrables études nous ont appris que l'autonomisation des femmes est le plus efficace de tous les moyens de parvenir au développement. Aucune autre stratégie ne réussit aussi souvent à accroître la productivité économique ou à réduire la mortalité infantile et maternelle. Aucune autre stratégie ne permet avec autant de certitude d'améliorer la nutrition et de promouvoir la santé, notamment la prévention du VIH/SIDA. Aucune autre stratégie n'accroît aussi efficacement les possibilités d'instruction de la génération suivante. C'est pourquoi la discrimination à l'égard des femmes de tous les âges prive les enfants du monde – tous les enfants et non seulement la moitié d'entre eux qui sont des filles – de la possibilité de réaliser leur potentiel. Cette question est étroitement liée à la mission de l'UNICEF : protéger les droits de tous les enfants.

Pendant les dix années que j'ai passées au poste de Secrétaire général, j'ai été fier de me joindre à l'UNICEF pour demander à la communauté internationale de s'intéresser davantage à la vie, aux besoins et aux droits des enfants. Parmi les nombreux problèmes sur lesquels s'est penché l'UNICEF au cours des dix dernières années, aucun n'est plus essentiel pour sa mission que les droits des femmes.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'K. Annan'. The signature is fluid and cursive, written in a dark color.

Kofi A. Annan
Secrétaire général des Nations Unies

Avant-propos

Si *La Situation des enfants dans le monde 2007* porte sur la vie des femmes de par le monde, c'est pour une raison très simple : l'égalité des sexes et le bien-être des enfants sont indissociables. Lorsque les femmes ont la possibilité de vivre pleinement et d'être productives, les enfants prospèrent. L'UNICEF a souvent pu constater le phénomène inverse : quand, dans une société donnée, les femmes ne bénéficient pas de chances égales, les enfants en pâtissent.

C'est en s'employant à réaliser, à l'échelle nationale, le troisième Objectif du Millénaire pour le développement – promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes – que l'on recueillera un double dividende : l'amélioration de la vie des femmes aussi bien que celle des enfants. Cela contribuera également à la réalisation de tous les autres objectifs, qu'il s'agisse de réduire la pauvreté et la faim ou de sauver la vie d'enfants, d'améliorer la santé maternelle, de parvenir à l'éducation pour tous, de combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, d'assurer un environnement durable et de mettre en place de nouveaux partenariats pour le développement.

Bien que la communauté internationale se soit engagée à instaurer l'égalité des sexes, des millions de femmes et de filles du monde entier sont victimes de la discrimination, de la marginalisation et de la pauvreté. Ce rapport illustre les nombreux défis qui restent à relever.

Les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par la pandémie de SIDA. De nombreuses filles sont contraintes de se marier avant leur majorité, parfois avant l'âge de 15 ans. Les taux de mortalité maternelle restent inexcusablement élevés dans de nombreux pays. Presque partout, les femmes sont moins rémunérées que les hommes pour un travail égal. Dans le monde entier, des millions de femmes et de filles subissent des violences physiques et sexuelles, en n'ayant guère de possibilités de recours devant la justice ou de moyens de protection.

Déclarations, conventions, objectifs, tout cela ne suffit pas. Nous devons impérativement passer du stade des belles paroles à celui de l'action concrète. Comme ce rapport le montre, le jour où les femmes et les filles auront les mêmes possibilités que les hommes et les garçons de s'instruire, de participer au gouvernement, de subvenir à leurs propres besoins sur le plan économique et de vivre à l'abri de la violence et de la discrimination sexistes, l'égalité des sexes ne sera plus une vaine promesse et la mission de l'UNICEF – instaurer un monde digne des enfants – pourra se concrétiser.



© UNICEF/HQ05-2284/Christine Johnston

Ann M. Veneman
Directrice générale
Fonds des Nations Unies pour l'enfance



RÉSUMÉ

L'égalité des sexes est une condition essentielle à la réalisation du Programme du Millénaire, qui risque d'échouer si tous les membres de la société n'y participent pas. La Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'ONU elle-même, partent du principe selon lequel les personnes vulnérables, notamment les enfants, ont besoin d'une attention et de soins particuliers. L'égalité des sexes fera sortir de la pauvreté non seulement les femmes, mais également leurs enfants, leur famille, leur communauté et leur pays. Considérée sous cet angle, l'égalité des sexes n'est pas seulement un impératif moral; c'est aussi un aspect décisif du progrès humain et du développement durable.

En outre, l'égalité des sexes présente un double avantage : elle bénéficie à la fois aux femmes et aux enfants. Des femmes en bonne santé, instruites et dotées d'un réel pouvoir d'action sont plus à même d'avoir des filles et des fils en bonne santé, instruits et ayant confiance en eux. Des études ont montré que l'influence des

femmes sur les décisions du ménage a des effets positifs sur la nutrition, les soins de santé et l'éducation de leurs enfants. Mais l'égalité des sexes n'a pas seulement des conséquences bénéfiques directes sur les enfants. Sans elle, il sera impossible de créer un monde d'équité, de tolérance et de responsabilités partagées – un monde qui soit digne des enfants.

Pourtant, malgré d'importants progrès réalisés depuis l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la discrimination sexiste reste omniprésente dans toutes les régions du monde. Elle se manifeste par la préférence accordée aux fils plutôt qu'aux filles, par les possibilités restreintes d'études et de travail imposées aux filles et aux femmes et par des formes de violence sexiste caractérisée, par exemple des violences physiques et sexuelles.

D'autres formes, moins apparentes, de discriminations sexistes peuvent avoir des effets tout aussi destructeurs. Lorsqu'elle

est institutionnalisée, la discrimination est plus difficile à mettre en évidence et à combattre. Les traditions culturelles peuvent perpétuer l'exclusion sociale et la discrimination de génération en génération, les stéréotypes sexistes continuant d'être acceptés sans aucune remise en cause.

Pour éliminer la discrimination sexiste et accroître le pouvoir d'action des femmes, il faudra renforcer leur participation à la prise de décisions dans trois sphères distinctes : le foyer, le lieu de travail et la scène politique. Toute amélioration dans l'un de ces domaines améliore l'égalité des femmes dans les autres et a de profonds effets positifs sur les enfants, partout dans le monde. L'objectif de ce rapport est de définir la voie à suivre pour accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, au moyen de l'éducation, de financements, de législation, de quotas législatifs, de la participation des hommes et des garçons, de l'accroissement du pouvoir d'action des femmes par les femmes et de l'amélioration des recherches et des données.

Un appel en faveur de l'égalité

L'égalité des femmes et des hommes a toujours été l'un des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Dans le Préambule de la Charte des Nations Unies adoptée en 1945, les pays signataires affirment leur volonté de « proclamer à nouveau [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droit des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

Cette affirmation associe égalité et développement humain, en reconnaissant que les femmes aussi bien que les hommes ont une contribution essentielle à apporter aux progrès économiques et sociaux des nations. Il y a plus de soixante ans, les dirigeants des pays de la planète ont imaginé un monde dont tous les habitants bénéficieraient des mêmes droits, des mêmes ressources et des mêmes possibilités, un monde où règnerait l'abondance et où tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants vivraient à l'abri du malheur et de l'injustice.

Après l'égalité de droits, on a ensuite revendiqué l'égalité entre les sexes, ou plus précisément l'égalité entre les « genres » lorsqu'une distinction a été établie entre la notion de « genre » et la notion de « sexe ». Le sexe est une distinction biologique : les femmes ont deux chromosomes X et les hommes ont un chromosome X et un chromosome Y. Le genre est en revanche une construction sociale, par laquelle on définit ce qui est féminin et ce qui est masculin. Considérant que les rôles attribués par la société aux deux sexes ne sont pas innés mais sont acquis, les partisans de l'égalité des genres ont remis en cause les stéréotypes et la discrimination généralisée qui maintenaient les femmes et les filles dans une situation d'infériorité sur le plan social et économique.

Bien que l'égalité des sexes figure dans des documents tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 par

l'Assemblée générale des Nations Unies, et d'autres proclamations apparentées, ce n'est qu'en 1974 que les droits des femmes ont reçu toute l'attention qu'ils méritaient sur le plan international. Cette année-là, la Commission de la condition de la femme de l'ONU, qui avait été créée en 1946 et avait déjà réussi à faire adopter plusieurs instruments juridiques, a été chargée d'établir un texte juridiquement contraignant sur le plan international, qui protégerait les libertés et les droits fondamentaux des femmes. C'est ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979¹. La Convention relative aux droits de l'enfant, qui énonce les droits inaliénables des enfants, a été adoptée une décennie plus tard.

Les dirigeants des pays du monde savent que le développement humain se heurte à des formes tenaces de discrimination et d'injustice. Mais bien que 27 ans se soient écoulés depuis l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et que cette convention ait fait l'objet de 184 ratifications, adhésions et successions d'États parties, des millions de femmes et de filles de par le monde sont encore privées de pouvoir, de moyens d'expression et de droits. Les effets négatifs de l'inégalité des femmes se répercutent dans l'ensemble de la société.

Le rapport *La Situation des enfants dans le monde 2007* examine la discrimination et la marginalisation auxquelles se heurtent les femmes tout au long de leur vie et définit les mesures à prendre pour éliminer la discrimination et favoriser l'autonomisation des femmes et des filles. Il analyse d'abord la situation actuelle des femmes et explique ensuite en quoi l'égalité des sexes favorisera la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et comment les investissements réalisés en faveur des droits des femmes seront à terme



© UNICEF/H004-1287/Giacomo Pirozzi

doublément rentables, en faisant progresser les droits des femmes aussi bien que ceux des enfants.

Les droits des femmes et les droits des enfants se renforcent mutuellement

Le thème de ce rapport amène tout naturellement à se poser la question suivante : « Pourquoi l'UNICEF, organisation de défense des enfants, se préoccupe-t-il des droits des femmes ? » La réponse est double.

Premièrement, comme le montre ce rapport, l'égalité des sexes contribue à la survie et au développement de l'enfant. Parce que ce sont principalement les femmes qui s'occupent des enfants, leur bien-être se répercute sur celui de leurs enfants. Des femmes en bonne santé, instruites et dotées d'un réel pouvoir d'action sont plus à même d'avoir des filles et des fils en bonne santé, instruits et ayant confiance en eux. L'autonomie des femmes, c'est-à-dire la maîtrise qu'elles ont de leur propre vie et la possibilité de participer à la prise des décisions qui les concer-

nent, elles et leur famille, s'accompagne d'une amélioration de la nutrition des enfants (*voir chapitre 2, page 24*). Une corrélation existe également entre d'autres aspects de l'égalité des sexes, par exemple la hausse du niveau d'instruction chez les femmes, et l'amélioration des chances de survie et de développement des enfants².

En garantissant les droits des femmes, les sociétés protègent également les filles et les adolescentes. L'égalité des sexes signifie que les filles et les garçons bénéficient du même accès aux vivres, aux soins de santé et à l'éducation et des mêmes perspectives d'avenir. Des recherches ont montré que les femmes dont les droits sont protégés ont tendance à veiller à ce que les filles bénéficient d'une nutrition, de soins de santé et d'une éducation corrects et à ce qu'aucun mal ne leur soit fait.

Deuxièmement, l'égalité des sexes est une condition essentielle à la réalisation du monde envisagé dans la Déclaration du Millénaire, un monde de paix, d'équité, de tolérance, de sécurité, de liberté, de respect de l'environnement et de responsabilités partagées, dans lequel une attention et des soins particuliers sont accordés aux personnes les plus vulnérables, notamment aux enfants. C'est ce que la communauté internationale s'est engagée à réaliser : un monde digne à la fois des femmes et des enfants.

Les progrès nécessaires à la mise en œuvre du Programme du Millénaire ne seront possibles qu'avec la participation entière de tous les membres de la société. Les dirigeants de la communauté internationale réunis en 2000 au Sommet du Millénaire de l'ONU l'ont compris. Ils ont reconnu que l'égalité des sexes donnerait aux femmes les moyens d'échapper à la pauvreté, avec de nombreux avantages pour leurs familles, leurs communautés et leurs pays.

L'importance centrale de l'égalité des sexes pour le développement humain apparaît également dans le Programme du Millénaire. La Déclaration du Millénaire affirme la nécessité de mettre en œuvre intégralement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant; les deux conventions sont considérées comme des normes des droits de l'homme essentielles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs, adoptés par la communauté internationale pour parvenir au développement durable, fixe des jalons assortis d'échéances précises en vue de promouvoir l'égalité des sexes et d'accroître le pouvoir d'action des femmes. Mais l'égalité des

sexes, selon le Programme du Millénaire, n'est pas simplement un moyen d'accélérer le développement humain : c'est également un impératif moral.

Complémentarités et tensions entre les deux conventions

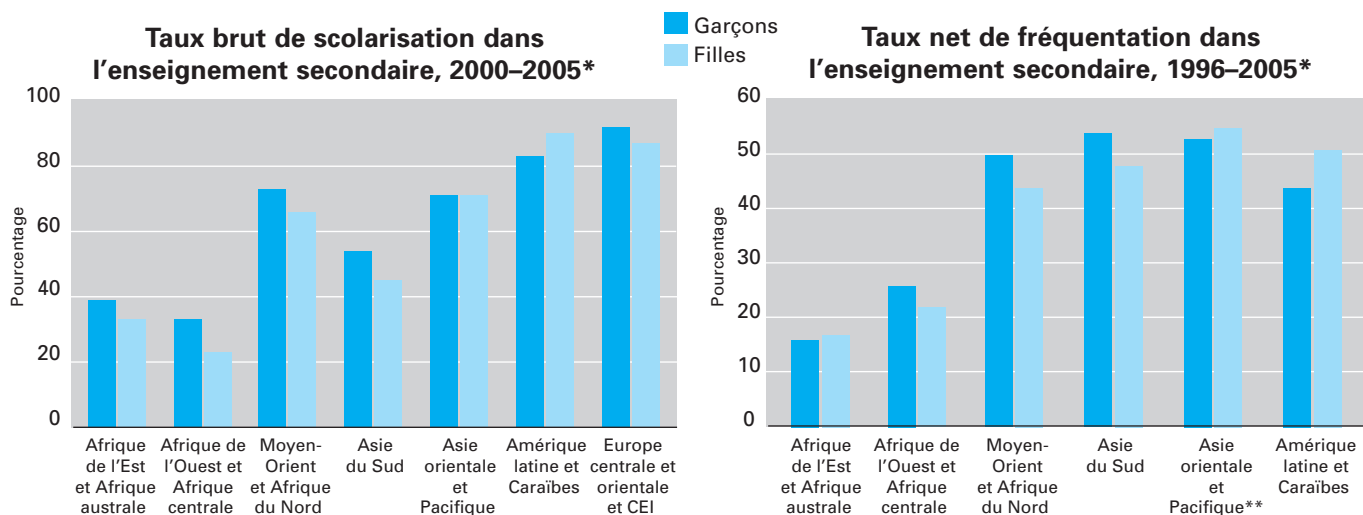
Puisque la condition de la femme et le bien-être de l'enfant sont indissociables, les défenseurs des enfants failliraient à leur devoir s'ils ne prenaient pas non plus fait et cause pour l'égalité des sexes. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) sont étroitement liées – elles participent de la même progression de l'humanité vers la réalisation des droits fondamentaux. Chacune énonce des droits précis ne pouvant être abrogés pour des raisons d'âge, de sexe, de classe socio-économique ou de nationalité. Les deux traités sont complémentaires; ils se recoupent dans la mesure où ils énoncent des droits et responsabilités précis et ils comblent ensemble les lacunes qui existaient si l'on ne disposait que d'une seule de ces deux conventions.

Plusieurs articles de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes portent sur des droits ayant

trait aux enfants, notamment l'égalité (articles 2 et 15), la protection de la maternité (article 4), les soins de santé adéquats (article 12) et le partage des responsabilités parentales (article 16). La Convention relative aux droits de l'enfant stipule que les filles et les garçons doivent bénéficier du même accès à l'éducation et aux soins de santé. Les deux conventions visent à protéger de la violence et de la maltraitance et se fondent sur les principes de non-discrimination, de participation et de responsabilité.

Ces traités ne sont pas parfaitement harmonieux : des tensions existent. Par exemple, certains partisans de l'égalité des sexes estiment que la CDE ne tient compte des femmes que dans leur rôle stéréotypé de mère, ce qui restreint leurs choix. Certains défenseurs des droits des enfants pensent que la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes accorde trop d'importance à l'épanouissement personnel des femmes et risque donc d'avoir pour effet pervers d'affaiblir l'importance de la maternité. Malgré ces différences, les deux conventions ont plus de points communs que de divergences – elles définissent les principes de base d'un monde équitable dans lequel les droits de tous les êtres humains – de sexe féminin ou masculin, âgés ou jeunes – sont respectés.

Figure 1.1 Dans beaucoup de régions en développement, les filles risquent davantage que les garçons d'être privées d'une éducation secondaire



Notes : Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire s'entend du nombre d'enfants inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire, indépendamment de leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants ayant l'âge officiel de suivre des études secondaires. Le taux net de fréquentation dans l'enseignement secondaire s'entend du nombre d'enfants fréquentant un établissement d'enseignement secondaire qui sont en âge de fréquenter l'école secondaire, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants ayant l'âge officiel de suivre des études secondaires. Ces données proviennent d'enquêtes nationales sur les ménages.

* Les données concernent l'année la plus récente de la période considérée pour laquelle on dispose de données.

** À l'exclusion de la Chine.

Sources : *Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire* : Institut de statistique de l'UNESCO. *Taux net de fréquentation dans l'enseignement secondaire* : enquêtes démographiques et sanitaires et enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Les données utilisées sont présentées dans les tableaux statistiques du présent rapport, page 98.

La discrimination sexiste tout au long du cycle de vie

Fœticide et infanticide

La discrimination fondée sur le sexe commence tôt. Les techniques modernes de diagnostic de la grossesse permettent à présent de déterminer le sexe d'un enfant dans la phase la plus précoce. Lorsqu'existe une préférence économique ou culturelle marquée pour des fils, l'utilisation abusive de ces techniques peut favoriser les fœticides concernant des foetus de sexe féminin. Il n'existe aucun élément permettant de confirmer de façon irréfutable une telle utilisation illégale de ces techniques, mais les histoires des naissances successives dans les familles et les données de recensement font état d'une proportion exceptionnellement élevée de naissances de garçons et d'enfants de moins de cinq ans de sexe masculin en Asie, notamment en Chine et en Inde, ce qui semble indiquer que des fœticides et infanticides en fonction du sexe se produisent dans les deux pays les plus peuplés du monde, ce en dépit des initiatives lancées dans les deux pays pour y mettre un terme.

Les années intermédiaires

Les années intermédiaires de l'enfance et de l'adolescence ont pour principal objectif de garantir l'accessibilité et l'achèvement d'une bonne éducation primaire et secondaire. À quelques exceptions près, ce sont surtout les filles qui souffrent d'un handicap éducatif.

Éducation primaire

Pour 100 garçons non scolarisés, 115 filles sont dans la même situation. La discrimination à l'encontre des filles a régulièrement diminué au cours des dernières décennies, mais près d'une fille inscrite à l'école primaire sur cinq ne termine pas ses études primaires. Le fait pour une fille d'être privée d'éducation primaire lui fait perdre la possibilité de donner la pleine mesure de ses capacités dans tous les domaines de l'existence. La recherche a montré que les femmes instruites courent moins le risque de mourir en couches et ont plus de chances d'envoyer leurs enfants à l'école. On sait que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est

réduit de moitié environ pour les mères ayant achevé leurs études primaires.

Éducation secondaire

Selon des estimations récentes de l'UNICEF, 43 pour cent seulement des filles en âge d'aller à l'école secondaire dans le monde en développement fréquentent un établissement d'enseignement secondaire. Il y a de multiples raisons à cet état de choses : il peut simplement n'y avoir aucune école secondaire où les filles puissent se rendre – beaucoup de pays en développement et de donateurs mettent depuis toujours l'accent sur l'éducation primaire pour tous et négligent d'affecter les ressources nécessaires à l'accroissement du nombre d'enfants inscrits dans une école secondaire et s'y rendant régulièrement. Par ailleurs, les parents peuvent penser qu'ils n'ont pas les moyens d'offrir à leur fille une éducation secondaire ou adopter le point de vue classique selon lequel elle devrait limiter ses ambitions au mariage.

L'éducation secondaire présente de multiples avantages pour les femmes et les enfants. Elle contribue singulièrement à retarder l'âge auquel une jeune femme met son premier enfant au monde et elle peut favoriser la liberté de circulation et améliorer la santé maternelle. Par ailleurs, elle donne aux femmes un atout supplémentaire dans la négociation au sein du ménage (*voir Chapitre 2*) et est un facteur déterminant sur le plan des possibilités de participation des femmes à la vie économique et politique (*voir Chapitres 3 et 4*).

Adolescence

Les plus graves menaces pour le développement des adolescents sont la maltraitance, l'exploitation et la violence, ainsi que l'absence d'informations essentielles sur la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris sur le VIH/SIDA.

Mutilation génitale féminine/excision

La mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) implique l'ablation partielle ou totale ou une lésion des organes génitaux féminins pour des raisons culturelles et non médicales. La MGF/E est

essentiellement pratiquée dans les pays d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et dans certaines régions de l'Asie du Sud-Est. On estime que plus de 130 millions de femmes et de filles vivant aujourd'hui ont subi une MGF/E. Celle-ci peut avoir de graves conséquences pour la santé, notamment la non-cicatrisation, une vulnérabilité accrue à l'infection par le VIH, des complications à l'accouchement, et l'apparition de maladies inflammatoires et de l'incontinence urinaire. Une hémorragie et une infection importantes peuvent entraîner la mort.

Mariage des enfants et maternité prématurée

Le mariage des enfants ou mariage précoce s'entend des mariages et des unions dans lesquels l'un des deux partenaires ou les deux ont moins de 18 ans. Dans l'ensemble du monde, 36 pour cent des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées ou ont vécu maritalement avant l'âge de 18 ans, situation observée surtout en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Le mariage des enfants est une tradition solidement établie dans les régions où il est pratiqué, ce qui, parfois, rend virtuellement impossible toute contestation de cette pratique. Les parents peuvent donner leur consentement à un tel mariage par nécessité économique, ou parce qu'ils pensent que le mariage protégera leur fille contre les agressions sexuelles et les grossesses hors mariage, allongera sa période de procréation ou garantira l'obéissance à la famille de son mari.

La grossesse et la maternité prématurées sont une conséquence inévitable du mariage des enfants. On estime que 14 millions d'adolescentes de 15 à 19 ans accouchent chaque année. Les filles âgées de moins de 15 ans courent un risque cinq fois plus grand de mourir pendant la grossesse ou en couches que les femmes âgées de 20 à 29 ans. Si une mère a moins de 18 ans, son bébé court un risque de mourir au cours de la première année 60 fois plus grand que le bébé qu'une mère âgée de plus de 19 ans vient de mettre au monde. Même si l'en-

fant survit, il court un risque plus grand de souffrir d'insuffisance pondérale à la naissance, de dénutrition et d'un développement physique et cognitif tardif.

Abus sexuels, exploitation sexuelle et traite

Plus les filles sont jeunes au moment du premier rapport sexuel, plus il est vraisemblable que ce rapport leur a été imposé. Selon une étude de l'Organisation mondiale de la Santé, 150 millions de filles et 73 millions de garçons âgés de moins de 18 ans ont subi un rapport sexuel imposé ou d'autres formes de violence physique ou sexuelle en 2002. Dans certains pays, l'absence d'un âge minimal pour le consentement à des relations sexuelles et pour le mariage expose les enfants à la violence de leur partenaire.

On estime qu'1,8 million d'enfants se livrent à des activités sexuelles à des fins commerciales. Beaucoup y sont contraints, qu'ils soient vendus comme esclaves sexuels par des familles que la pauvreté a rendu désespérées ou enlevés aux fins de la traite avant de se retrouver victimes de l'exploitation dans des maisons de passe ou d'autres lieux. Les enfants exploités dans l'industrie du sexe sont exposés au délaissement, à la violence sexuelle et aux actes de violence physique et psychologique.

Santé en matière de sexualité et de procréation

Étant donné que les rapports sexuels sans protection font courir le risque de grossesse et d'infection sexuellement transmissible, y compris d'infection au VIH, l'information concernant la santé en matière de sexualité et de procréation est indispensable à la sécurité des jeunes. L'information ne suffit pas à garantir la protection, mais c'est assurément un premier pas dans la bonne direction. Or, les adolescents du monde entier ne disposent toujours que d'une information limitée sur les questions liées à la santé en matière de procréation et les risques qu'ils courent.

VIH/SIDA

En 2005, près de la moitié des 39 millions de personnes séropositifs étaient

des femmes. Dans certaines régions d'Afrique et des Caraïbes, les jeunes femmes (âgées de 15 à 24 ans) courent un risque d'infection jusqu'à six fois plus grand que les jeunes hommes de leur âge. Les femmes courent un risque plus grand que les hommes de contracter le VIH. Une explication physiologique – les femmes courent un risque au moins deux fois plus grand que les hommes de contracter l'infection par le VIH pendant les rapports sexuels – joue un rôle important. L'autre facteur essentiel, qui est dans une large mesure réversible, est d'ordre social : la discrimination fondée sur le sexe prive les femmes du pouvoir de négociation dont elles ont besoin pour réduire leur risque d'infection. Les forts taux d'analphabétisme chez les femmes les empêchent d'être informées des risques liés à l'infection au VIH et des stratégies de protection existantes. Selon une enquête réalisée dans 24 pays d'Afrique subsaharienne, les deux tiers au moins des jeunes femmes ne disposent pas d'une information complète sur la transmission du VIH.

L'augmentation spectaculaire de l'infection parmi les femmes accentue le risque d'infection chez les enfants. Les mères transmettent l'infection à leurs nourrissons pendant la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement. En 2005, plus de deux millions d'enfants âgés de 0 à 14 ans étaient séropositifs.

Maternité et troisième âge

Les deux principales périodes de la vie de nombreuses femmes pendant lesquelles la pauvreté et l'inégalité peuvent conjuguer leurs effets pervers sont la maternité et le troisième âge.

Mortalité maternelle

On estime que, chaque année, ce sont plus de 500 000 femmes – soit environ une femme toutes les minutes – qui meurent des suites de complications liées à la grossesse ou pendant l'accouchement. Environ 99 pour cent des décès maternels surviennent dans les pays en développement, dont plus de 90 pour cent en Afrique et en Asie. En 2000, les deux tiers des décès maternels se sont produits dans 13 des pays parmi

les plus pauvres du monde. Toujours en 2000, un quart des décès maternels dans le monde sont survenus en Inde. Une femme d'Afrique subsaharienne sur 16 mourra des suites d'une grossesse ou en couches, contre une sur 4 000 dans les pays industrialisés. De plus, les nouveau-nés orphelins de mère courent un risque entre trois et 10 fois plus grand de mourir que les nouveau-nés dont la mère survit.

La vie de beaucoup de ces femmes pourrait être sauvée si elles avaient accès aux services de soins de santé de base, notamment si elles bénéficiaient des soins d'un professionnel de santé qualifié à chaque accouchement et de soins obstétricaux d'urgence pour celles chez lesquelles des complications apparaissent.

Les femmes âgées

Les femmes âgées peuvent être victimes d'une double discrimination fondée à la fois sur le sexe et sur l'âge. Les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes, risquent de perdre le contrôle des ressources familiales et peuvent devoir subir la discrimination découlant des lois sur l'héritage et la propriété. Beaucoup de femmes âgées sont plongées dans la pauvreté à un moment de leur existence où elles sont très vulnérables. Seuls un petit nombre de pays en développement ont mis en place des systèmes de protection des personnes âgées sous la forme de pensions ne donnant pas lieu à la perception de cotisations ou accordées en fonction des ressources.

Les grand-mères, en particulier, possèdent une longue expérience de tous les aspects de la santé maternelle et infantile et des soins qui s'y rapportent. Dans bien des familles, elles restent la principale source d'aide des parents qui travaillent en ce qui concerne les soins aux enfants. L'expérience prouve que les droits de l'enfant sont mieux respectés lorsque les programmes qui cherchent à améliorer la vie des enfants et des femmes comprennent également les femmes âgées.

Voir Références, page 88.

Les droits des femmes sont moins reconnus que ceux des enfants

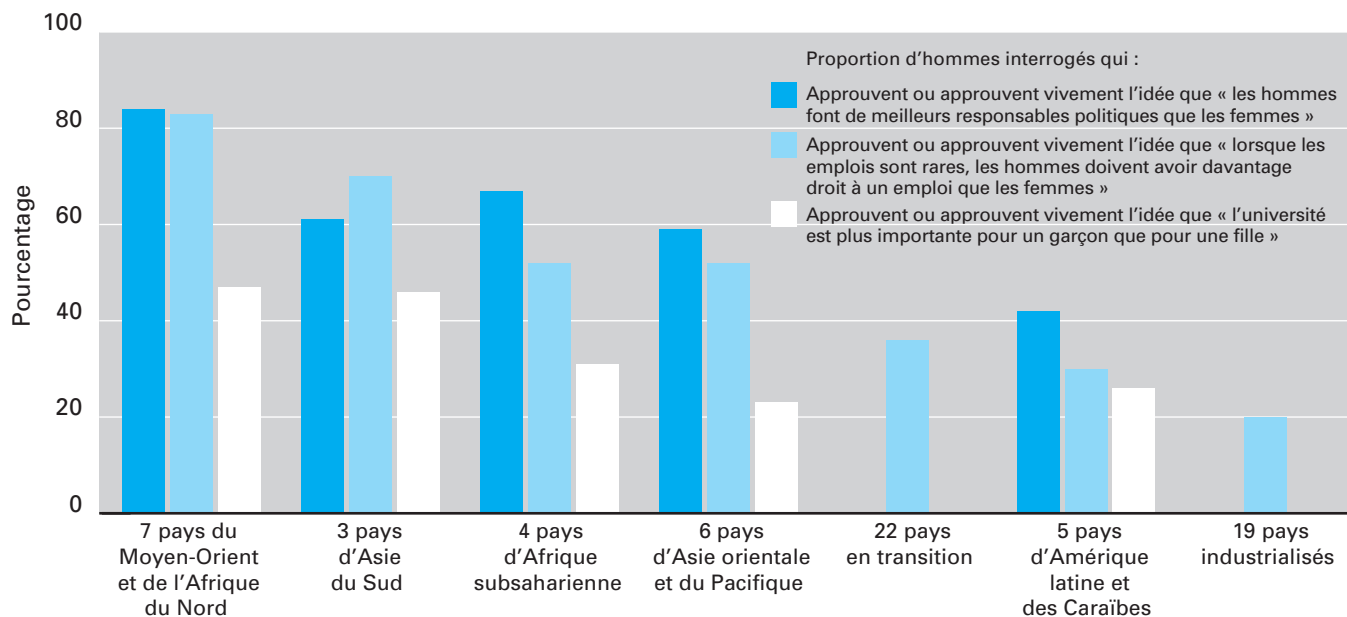
Bien que les deux traités aient été approuvés par un grand nombre de pays, c'est l'acceptation et la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui ont été les plus difficiles. Certains pays acceptent volontiers que les enfants aient des droits mais sont moins disposés à admettre que les femmes en ont aussi. Si 184 États sont aujourd'hui parties à cette convention, de nombreuses signatures ont été assorties de réserves portant sur des articles précis. De toutes les conventions des Nations Unies, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est d'ailleurs celle qui compte le plus grand nombre de réserves, ce qui témoigne de la résistance que rencontrent les droits des femmes de par le monde³. Les deux conventions ont suscité d'éloquents déclarations. En pratique, cependant, ni l'une ni l'autre n'ont été intégralement mise en œuvre. Tout en faisant de grands discours sur l'égalité, les gouvernements se refusent fréquemment à investir en faveur des femmes et des enfants des ressources

souvent limitées ou à s'attaquer aux coutumes, mentalités et croyances discriminatoires.

Trop souvent, les organes de contrôle juridique, les organisations de la société civile et les médias manquent également à leur devoir lorsqu'ils ne surveillent pas attentivement les dirigeants ou ne les tiennent pas responsables des promesses restées sans suite.

C'est en premier lieu aux gouvernements qu'incombe la responsabilité de faire appliquer les conventions internationales et les lois nationales relatives aux femmes et aux enfants. Ce sont donc eux qui doivent être tenus responsables de la lenteur des progrès réalisés. Mais l'égalité des sexes et les droits des enfants se heurtent également à la résistance des individus, des familles et des communautés. Du fait des privilèges accordés aux hommes ou aux garçons, ou de l'idée selon laquelle les filles et les femmes se doivent d'être soumises, celles-ci sont souvent les dernières à être nourries, soignées et instruites et à profiter des possibilités économiques. Pour que le développement progresse, il faut supprimer tous les

Figure 1.2 Les comportements discriminatoires des hommes à l'égard des femmes varient d'une région à l'autre, mais sont manifestes partout



Les calculs de l'UNICEF sont basés sur des données tirées de la quatrième série de l'Enquête sur les valeurs dans le monde (1999-2004). Les données relatives à chaque pays et territoire inclus dans les agrégats régionaux correspondent à l'année la plus récente de la période considérée pour laquelle on dispose de données. Les pays et territoires ci-après sont inclus dans les agrégats régionaux indiqués : **Moyen-Orient et Afrique du Nord** : Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Maroc. **Amérique latine et Caraïbes** : Argentine, Chili, Mexique, Pérou, Venezuela (République bolivarienne du). **Asie du Sud** : Bangladesh, Inde, Pakistan. **Asie orientale et Pacifique** : Chine, Indonésie, Philippines, République de Corée, Singapour, Viet Nam. **Afrique subsaharienne** : Afrique du Sud, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie. **Pays en transition** : Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Hongrie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Ukraine. **Pays industrialisés** : Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède. Les notes concernant la méthodologie employée se trouvent à la section Références, page 88.

Source : Enquête sur les valeurs dans le monde, www.worldvaluessurvey.org, site consulté en juin 2006.

obstacles à l'égalité des sexes, quelle que soit leur origine. Bien que l'inégalité des sexes nuise en premier lieu aux femmes et aux filles, ses effets pernicieux se répercutent dans l'ensemble de la société. Le refus de garantir l'égalité pour tous a des conséquences très négatives sur les fondements moraux, juridiques et économiques des nations.

Le caractère pernicieux de l'inégalité des sexes

La discrimination sexiste est omniprésente. Bien que les degrés et les formes d'inégalité varient, dans toutes les régions du monde, les femmes et les filles ne bénéficient pas d'un accès égal aux ressources, aux possibilités d'action et au pouvoir politique. L'oppression des filles et des femmes peut se manifester par la préférence accordée aux fils plutôt qu'aux filles, par les choix personnels et professionnels restreints imposés aux filles et aux femmes, par la privation de droits fondamentaux et par des actes de violence sexiste caractérisée.

L'inégalité est toujours tragique et parfois fatale. La sélection du sexe d'un enfant avant sa naissance et l'infanticide, très répandus dans certai-

nes régions de l'Asie du Sud et de l'Est, témoignent du peu d'importance accordé à la vie des filles et des femmes et ont entraîné des déséquilibres démographiques, les hommes étant plus nombreux que les femmes⁴.

Malgré la progression générale des taux de scolarisation, plus de 115 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire sont privés d'enseignement élémentaire. Les filles sont en général moins nombreuses que les garçons à aller en classe dans les pays en développement, à quelques exceptions près. Les filles scolarisées abandonnent souvent leurs études à la puberté pour de nombreuses raisons, entre autres le poids des responsabilités ménagères, le manque d'installations sanitaires dans les écoles, l'absence de modèles identificatoires, le mariage des enfants ou le harcèlement sexuel et la violence.

La violence contre les femmes et les filles

Les filles et les femmes sont souvent victimes de violence physique et sexuelle, tant au sein de leur foyer qu'à l'extérieur. Bien que toutes les agressions sexuelles ne soient pas déclarées, en raison de l'opprobre social qu'elles suscitent, il est res-



La discrimination sexiste et les inégalités dans les différentes régions

Les attitudes, convictions et pratiques qui servent à exclure les femmes sont souvent solidement enracinées et sont très souvent associées à des normes culturelles, sociales et religieuses. Mais les enquêtes, les sondages d'opinion et les monographies montrent bien la prévalence de la discrimination sexiste sur le sexe dans un grand nombre de pays.

Dans le cadre d'un sondage Gallup réalisé dans cinq pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Colombie, El Salvador et Mexique), la moitié des personnes interrogées ont estimé que la société avantage les hommes par rapport aux femmes. Au Brésil, 20 pour cent seulement des personnes interrogées, hommes et femmes, considèrent que la société traite les deux sexes sur un pied d'égalité, tandis que plus de la moitié des personnes interrogées de ce pays et de l'Argentine voisine ont estimé qu'il n'y a pas d'égalité des chances en matière d'emploi entre les femmes et les hommes. Ces résultats sont tirés d'un échantillon de petite taille, mais ils pourraient bien signaler une prise de conscience plus large de la discrimination sexiste fondée sur le sexe dans la société.

L'examen des attitudes sociales quant à des questions spécifiques, telles que l'accès à l'éducation et les possibilités de création de revenus pour les femmes, montre encore mieux l'étendue de la discrimination sexiste et les comparaisons que l'on peut faire entre les pays. Il ressort des World Value Surveys (Enquêtes sur les valeurs dans le monde) qu'une proportion inquiétante d'hommes – qui, comme le montre ce rapport, ont souvent la haute main, au sein du ménage, sur l'allocation des ressources aux services essentiels, tels que l'éducation et les soins médicaux – considèrent que l'enseignement universitaire est plus important pour un garçon que pour une fille (*voir Figure 1.2, page 6*).

Les deux tiers des hommes interrogés au Bangladesh indiquent qu'en ce qui concerne l'enseignement supérieur, les garçons devraient passer avant les fil-

les – opinion que l'on retrouve chez au moins un tiers des hommes interrogés en République islamique d'Iran, au Mexique et en Ouganda, entre autres pays –, mais, dans certains pays, les opinions des hommes sur cette question ont été moins discriminatoires, un homme interrogé en Chine sur 10 seulement et moins d'un sur 13 aux États-Unis partageant ce point de vue.

Ces opinions en matière d'éducation trouvent dans une large mesure leur équivalent dans les attitudes à l'égard du travail des femmes et de leur participation à la vie politique. Plus de 80 pour cent des hommes de sept pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord estiment que lorsque les emplois sont rares, les hommes ont davantage le droit de travailler que les femmes, et qu'ils font de meilleurs responsables politiques que les femmes. Dans d'autres régions, la proportion des hommes affichant ces opinions est moindre, mais reste importante.

L'enquête a montré que les femmes peuvent nourrir des opinions également discriminatoires à l'égard de leur propre sexe, sans toutefois être aussi négatives. Un nombre étonnamment élevé de femmes interrogées ont approuvé ou ont approuvé vigoureusement l'observation selon laquelle les hommes font de meilleurs responsables politiques que les femmes – c'est le cas de plus de la moitié des femmes interrogées au Bangladesh, en Chine, en Ouganda et en République islamique d'Iran, de plus d'un tiers des femmes interrogées en Albanie et au Mexique et d'une femme interrogée sur cinq aux États-Unis. Cela montre que les attitudes discriminatoires à l'égard des femmes et des filles ne sont pas uniquement le fait des hommes : elles reflètent également des normes et des mentalités qui peuvent être communes à l'ensemble de la société. Les études ont montré que lorsque les femmes rejettent ces normes et que l'on ne fait plus autant pression sur elles pour qu'elles s'y conforment, leurs choix et valeurs sont très différents.

Tout en éclairant les opinions ayant cours dans la société, ces sondages d'opinion et ces enquêtes ne peuvent pas donner la mesure exacte de la discrimination sexiste. Il faudrait pouvoir disposer d'indicateurs quantifiables pour mieux comprendre les inégalités et les injustices découlant de cette discrimination à l'égard des femmes et des filles. Mais bon nombre d'enquêtes et de recensements nationaux et internationaux n'étant souvent pas ventilés par sexe, ces indicateurs sont relativement rares. Néanmoins, la conclusion que l'on peut tirer des données disponibles semble claire : les inégalités entre les sexes demeurent solidement ancrées dans toutes les régions du monde.

Le Programme des Nations Unies pour le développement a essayé de rendre compte de la discrimination fondée sur le sexe à l'aide d'un indicateur unique, l'indicateur de la participation des femmes (IPF), qui évalue l'égalité des sexes dans des domaines essentiels de la participation économique et politique à la prise de décisions. L'IPF englobe le revenu perçu estimatif (facteur déterminant du poids d'un membre de la famille en ce qui concerne les décisions familiales), le pourcentage de femmes occupant des postes de responsabilité et le pourcentage de femmes parlementaires. L'autonomisation des femmes telle qu'elle est évaluée par l'IPF est la plus faible dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et de l'Asie du Sud, et la plus forte dans les pays industrialisés, mais on constate d'importantes variations d'une région à l'autre.

Les pays pauvres ont généralement les niveaux de participation des femmes plus faibles, mais rien ne permet d'affirmer que les inégalités entre les sexes diminuent automatiquement lorsque les niveaux de revenus sont plus élevés. Il s'ensuit que le faible revenu n'est pas nécessairement un obstacle à l'augmentation du niveau de participation des femmes.

Voir Références, page 88.



sorti d'une étude récemment effectuée dans un grand nombre de pays par l'Organisation mondiale de la Santé qu'entre 15 et 71 pour cent des femmes avaient été agressées physiquement ou sexuellement par leur partenaire⁵. La violence familiale est la forme la plus courante de violence perpétrée contre les femmes⁶.

Pendant les conflits armés, les viols et les agressions sexuelles sont souvent utilisés comme des armes de guerre. Lorsque des situations de crise complexes obligent les civils à quitter leur foyer, les femmes et les filles risquent particulièrement d'être victimes de violence, d'exploitation et de maltraitance, parfois même de la part du personnel de sécurité ou d'autres personnes chargées d'assurer leur protection et leur sûreté.

Les formes insidieuses de l'inégalité des sexes

Aussi condamnables que soient les cas de négligence délibérée ou de violence brutale, les formes insidieuses d'inégalité des sexes peuvent avoir des conséquences tout aussi dévastatrices. Lorsqu'elle est institutionnalisée, la discrimination est plus difficile à mettre en évidence et à combattre. Les

traditions culturelles peuvent perpétuer les inégalités et la discrimination de génération en génération, les stéréotypes sexistes continuant d'être acceptés sans aucune remise en cause.

La répartition inégale des corvées ménagères, qui oblige par exemple les filles et les femmes à parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau et du bois de chauffage, ou l'allocation inégale des ressources du ménage, qui consiste par exemple à faire passer les femmes et les filles au second plan pour ce qui est de l'alimentation et des soins médicaux, sont des signes d'inégalité plus subtils. Ces formes de discrimination profondément ancrées maintiennent souvent les individus, les familles et les sociétés sous le joug de la pauvreté et font obstacle au développement économique, politique et social.

Pour que la pauvreté appartienne au passé, il faut d'abord éliminer les inégalités entre les sexes. Il faut prendre des mesures audacieuses et faire preuve d'une détermination sans faille pour mettre fin aux inégalités entre les sexes à l'échelon individuel et institutionnel. Il faut s'attaquer

aux mentalités, aux coutumes et aux valeurs qui nuisent aux femmes et aux filles. Aucune histoire, aucun héritage, aucune religion ou aucune tradition culturelle ne peuvent justifier les inégalités et la marginalisation des femmes.

Le double dividende de l'égalité des sexes

Malgré les inégalités tenaces, la situation des femmes s'est améliorée au cours des trente dernières années. La prise de conscience croissante des pratiques et des conséquences de la discrimination, notamment de la violence physique sexuelle, des mutilations génitales féminines/excisions, du nombre disproportionné de femmes touchées par le VIH/SIDA et de l'analphabétisme des femmes, entre autres, a engendré une volonté de changement plus marquée. En préconisant des réformes juridiques et sociales, les partisans de l'égalité des sexes ont commencé à modifier le paysage social et politique. Et si les rôles attribués aux deux sexes continuent d'influencer les choix, les possibilités et les défis qui s'offrent à chacun, dans de nombreuses régions du monde,

une fille née en 2007 est probablement promise à un meilleur avenir qu'une fille née en 1979, année de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Aujourd'hui, les femmes et les filles ont accès à des domaines qui leur étaient autrefois interdits. Les taux de scolarisation des filles dans le primaire ont grimpé en flèche et l'écart entre filles et garçons en matière d'éducation diminue. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à entrer sur le marché du travail. Et leur représentation dans les instances politiques augmente dans de nombreuses régions du monde.

En 2006, par exemple, le Chili et la Jamaïque ont pour la première fois élu des femmes à la tête de leur gouvernement. (La présidente du Chili, Mme Michelle Bachelet est également chef d'État). De plus, la République de Corée a nommé en avril 2006 sa première femme Premier Ministre, ce qui porte à 14 le nombre total de chefs d'État ou de gouvernement de sexe féminin dans le monde⁷. Si ce nombre reste minuscule



© UNICEF/HQ06-1597/Giacomo Pirozzi

Figure 1.3 En Afrique subsaharienne, les jeunes femmes sont plus vulnérables face à l'infection par le VIH que les jeunes hommes, mais disposent d'une information moins complète qu'eux sur le VIH

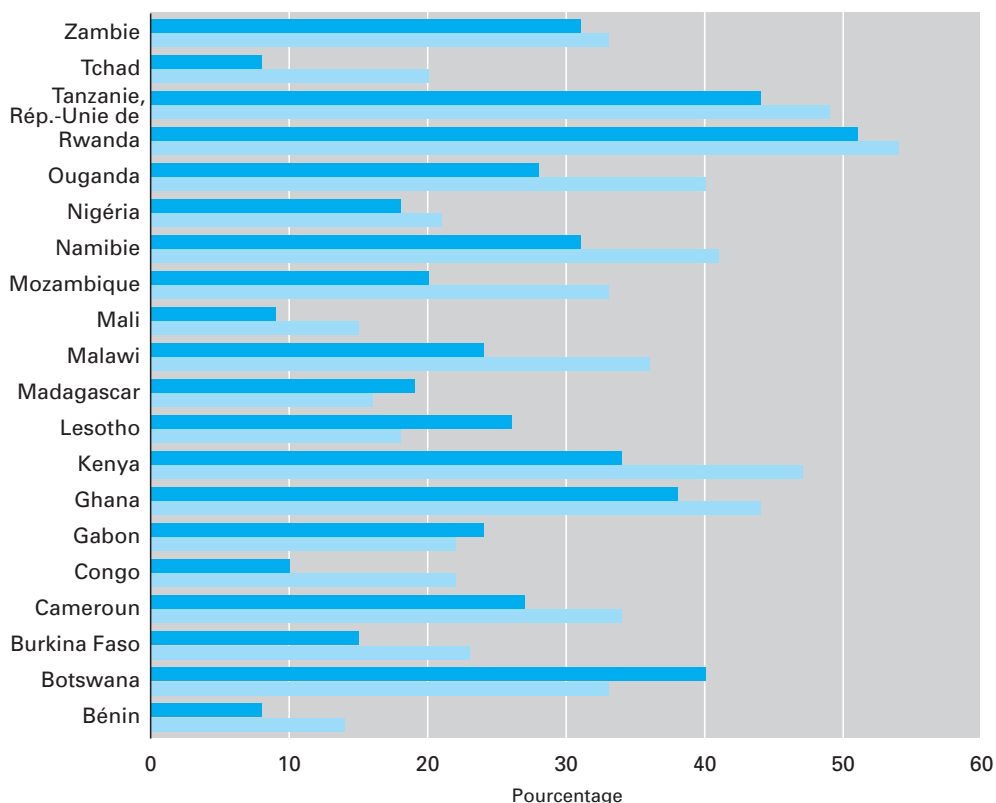
Jeunes (âgés de 15 à 24 ans) de certains pays d'Afrique subsaharienne qui disposent d'une information complète sur le VIH, 1999-2005*

■ Femmes
■ Hommes

Note : pays choisis sur la base des données disponibles concernant la prévalence du VIH et de l'information complète dont disposent à la fois les jeunes hommes et les jeunes femmes sur le VIH.

* Les données concernent l'année la plus récente de la période considérée pour laquelle on dispose de données.

Sources : enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, enquêtes sur le comportement, enquêtes sur la santé en matière de procréation et *HIV/AIDS Survey Indicators Database*. Les données utilisées sont présentées dans les tableaux statistiques du présent rapport, page 98.

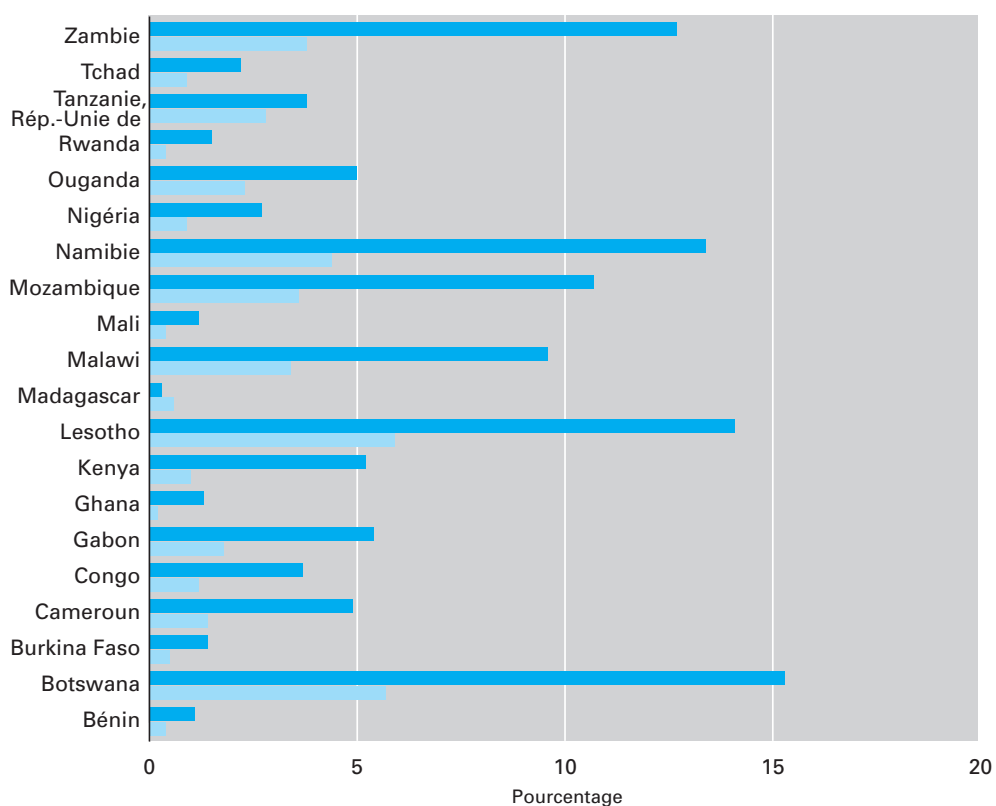


Prévalence du VIH parmi les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans certains pays d'Afrique subsaharienne, 2005

■ Femmes
■ Hommes

Note : pays choisis sur la base des données disponibles concernant la prévalence du VIH et de l'information complète dont disposent à la fois les jeunes hommes et les jeunes femmes sur le VIH.

Source : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, *Rapport de 2006 sur l'épidémie mondiale de SIDA*, ONUSIDA, Genève, 2006. Les données utilisées sont présentées dans les tableaux statistiques du présent rapport, page 98.



lorsqu'on considère que l'ONU compte 192 États membres, il était impensable il y a 50 ans qu'une femme dirige un gouvernement⁸.

Les femmes et les filles sont encore trop nombreuses à ne pas bénéficier des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et à être privées de moyens d'expression et de pouvoir d'action. Les femmes souffrent de façon disproportionnée de la pauvreté, des inégalités et de la violence. On estime généralement qu'elles constituent de par le monde la majorité des personnes vivant dans la pauvreté⁹, près de deux tiers des analphabètes¹⁰ et, avec les enfants, 80 pour cent des victimes civiles des conflits armés¹¹.

Quelles que soient leur orientation politique, leur religion ou leur composition ethnique, les États Membres de l'ONU se sont exprimés d'une seule voix lorsque l'ONU s'est engagée à faire de ce monde un monde digne des enfants pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en mai 2002. Mais se rallier autour de la cause des enfants sans défendre l'égalité des sexes revient à constituer une équipe sportive sans lui apprendre à jouer.

Les dividendes intergénérationnels de l'égalité des sexes

Ce sont principalement les femmes qui s'occupent des enfants et influencent leur vie. Cela vaut particulièrement dans les sociétés les plus traditionnelles et patriarcales, où les rôles et responsabilités sont strictement définis selon les sexes. La situation des femmes et celle des enfants sont indissociables. À de rares exceptions près, ce qui bénéficie aux femmes bénéficie aux enfants.

Lorsque les femmes sont marginalisées et privées de leurs droits fondamentaux, les pays en subissent les conséquences. Le cycle de la pauvreté et du désespoir se transmet de génération en génération. Inversement, les pays qui favorisent l'égalité des sexes et finissent par y parvenir touchent de doubles dividendes. Les femmes sont alors en bonne santé, instruites, productives et capables d'aider leurs enfants à survivre et à s'épanouir. Ces avantages sont transmis aux générations suivantes.

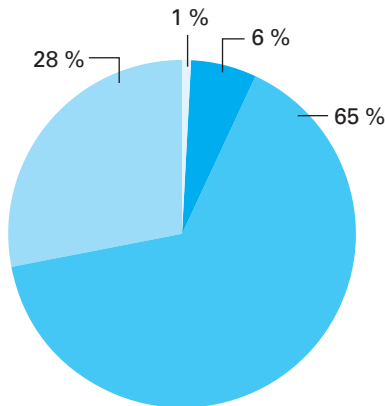
Pour optimiser l'impact de l'égalité des sexes sur la réduction de la pauvreté, l'éducation et le développement durable, les femmes doivent



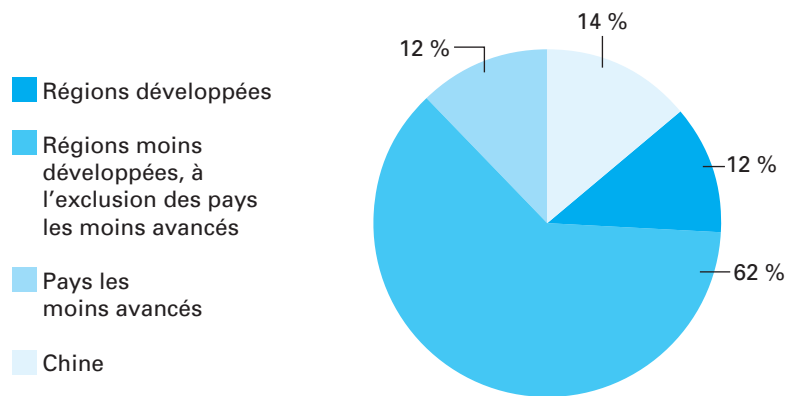
© Aregge Douglas Mogenti/2006

Figure 1.4 Plus d'une naissance sur quatre survenue chez une mère adolescente (âgée de 15 à 19 ans) se produit dans les pays les moins avancés

Naissances survenues chez des mères âgées de 15 à 19 ans dans le monde, 2000–2005



Proportion d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans dans le monde, 2005



Source : Division de la population de l'ONU, 'World Population Prospects: The 2004 Revision Database', <www.esa.un.org/unpp/>, consulté en septembre 2006. Note : la composition de chacun de ces groupes régionaux se trouve dans la section Références, page 88.

participer à la prise de décision dans trois sphères distinctes : le foyer, le lieu de travail et la scène politique. Toute amélioration dans l'un de ces domaines influe sur l'égalité des femmes dans les autres. Mais il est inacceptable de ne prendre que des demi-mesures en faveur des droits humains. Ce n'est qu'en accordant un soutien sans faille à l'égalité des sexes dans les trois domaines à la fois que l'on pourra progresser véritablement vers la réalisation des OMD.

L'égalité au sein du foyer (Chapitre 2)

C'est au sein du foyer que le pouvoir dont disposent les femmes a l'impact le plus direct sur la famille et les enfants. Car c'est là que sont prises les décisions concernant la répartition des ressources de la famille pour ce qui est des vivres, des soins de santé, de l'instruction et d'autres nécessités.

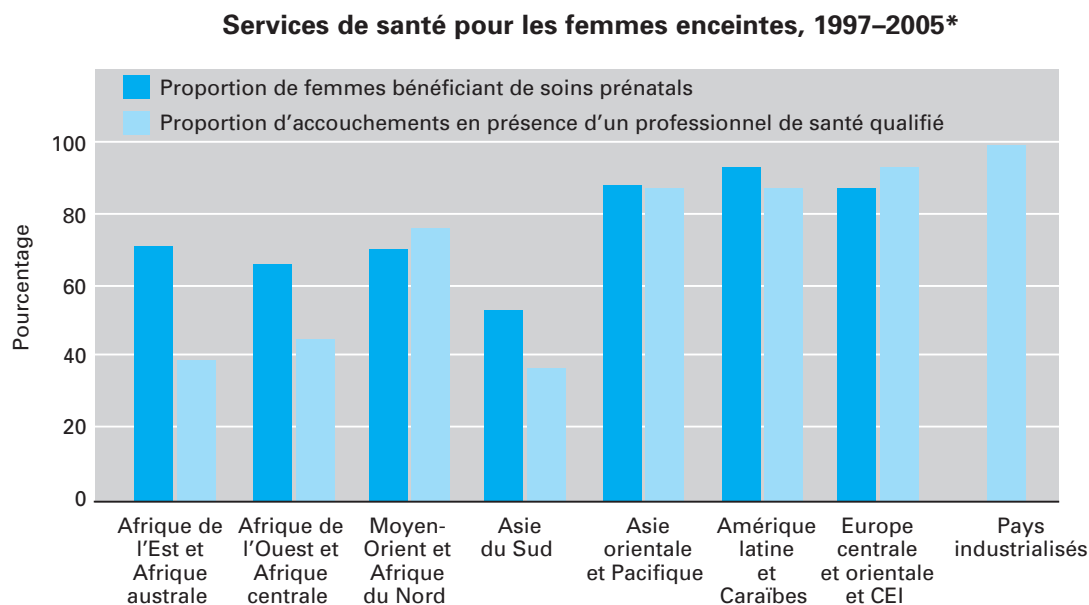
Lorsque les femmes sont tenues à l'écart des décisions concernant le revenu et les autres ressources du ménage, leurs enfants et elles risquent d'avoir moins à manger et d'être privés de services de santé et d'éducation. Les corvées ménagères – aller chercher de l'eau et du bois de chauffage ou s'occuper des jeunes enfants ou des infirmes – reviennent aux mères et aux filles, ce qui les empêche d'occuper un emploi rémunéré ou d'aller à l'école. Lorsque les femmes participent sur un pied d'égalité aux prises de décisions du ménage, elles ont tendance à s'occuper de leurs enfants mieux et plus équitablement.

L'égalité face à l'emploi (Chapitre 3)

Au travail, les femmes sont souvent victimes de discrimination. Elles peuvent être tenues à l'écart des emplois les mieux rémunérés et sont fréquemment moins payées que les hommes pour un travail égal. De nombreuses femmes et filles sont recrutées comme employées de maisons en dehors de leur foyer et peuvent être obligées de vivre loin de leur famille, parfois dans des conditions abusives ou dangereuses. Il arrive que des femmes et des filles vivant dans la misère considèrent que la prostitution est leur seul gagne-pain possible, en l'absence d'autres perspectives d'emploi.

Supprimer les écarts de salaire, permettre aux femmes d'accéder aux secteurs les mieux rémunérés et accorder aux femmes qui travaillent un plus grand pouvoir décisionnel bénéficiera grandement aux enfants. À mesure que les femmes investissent la sphère économique, leur influence s'accroît dans d'autres domaines. Elles sont alors en mesure de prendre des décisions non seulement pour elles-mêmes, mais également pour leurs enfants. Lorsque les femmes contribuent aux revenus du ménage, elles participent généralement davantage aux décisions relatives à la répartition des ressources. Lorsqu'elles disposent d'un pouvoir décisionnel, elles veillent à ce que leurs enfants mangent bien, bénéficient de soins de santé adéquats, achèvent leur scolarité et aient la possibilité de s'amuser et de jouer. Les femmes qui occupent un travail rémunéré

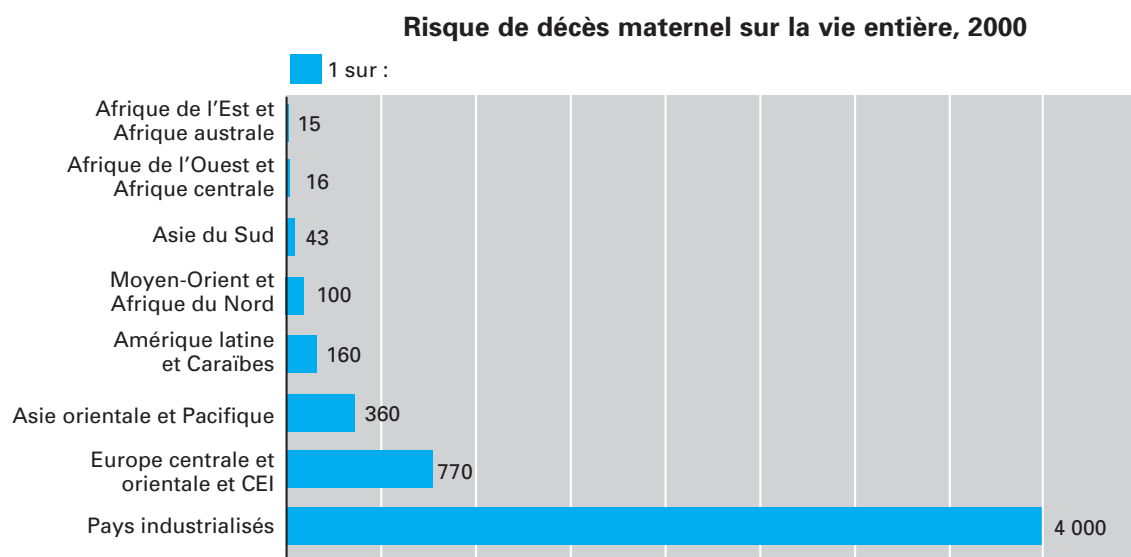
Figure 1.5 Les taux élevés de mortalité maternelle sont associés à un accès limité aux services de santé pour les femmes enceintes



Note : la proportion de femmes bénéficiant de soins prénatals représente le pourcentage de femmes âgées de 15 à 24 ans bénéficiant au moins une fois pendant leur grossesse des soins d'un professionnel de santé qualifié (médecin, infirmière ou sage-femme). Les données concernant la proportion de femmes bénéficiant de soins prénatals ne sont pas disponibles pour les pays industrialisés. La proportion d'accouchements en présence d'un professionnel de santé qualifié représente le pourcentage de naissances ayant lieu en présence d'un professionnel de santé qualifié (médecin, infirmière ou sage-femme).

* Les données concernent l'année la plus récente de la période considérée pour laquelle on dispose de données.

Sources : enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Organisation mondiale de la Santé et UNICEF. Les données utilisées sont présentées dans les tableaux statistiques du présent rapport, page 98.



Note : Le risque de décès maternel sur la vie entière tient compte à la fois de la probabilité de grossesse et de la probabilité de décès des suites de cette grossesse pendant la période de procréation des femmes.

Source : Organisation mondiale de la Santé et UNICEF. Les données utilisées sont présentées dans les tableaux statistiques du présent rapport, page 98.

contribuent souvent à l'amélioration du niveau de vie de leur famille, ce qui permet aux enfants de sortir de la pauvreté.

L'égalité dans la vie politique et au gouvernement (Chapitre 4)

Améliorer la participation des femmes à la vie politique est un Objectif à part entière du Millénaire pour le développement (OMD 3, cible 4, indicateur 12). L'autonomisation des femmes dans la sphère politique peut contribuer à faire évoluer la société. Leur participation à des organes politiques, qu'ils soient locaux ou nationaux, se traduit par des politiques et des lois axées sur les femmes, les enfants et les familles. Dans une enquête réalisée par l'Union interparlementaire auprès de 187 femmes occupant des fonctions publiques dans 65 pays, 90 pour cent des femmes interrogées estimaient qu'elles avaient pour responsabilité de représenter les intérêts des femmes et de défendre d'autres membres de la société¹².

Les femmes peuvent contribuer de façon décisive à l'instauration de la paix. Leur participation aux négociations pour la paix et à la reconstruction qui suit les conflits est essentielle à la sécurité et à la protection des enfants et d'autres populations vulnérables. L'influence directe des femmes sur la vie politique et l'élaboration de politiques est de bonne augure pour la paix, la sécurité et la prospérité.

Accroître le pouvoir d'action des femmes et des filles

La condition de la femme est un indicateur crucial et précis de la situation des enfants dans le monde et de ce que l'avenir leur réserve. Pour prendre la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des OMD, il est nécessaire de disposer de données ventilées sur la durée de vie, la mortalité infantile et la mortalité des moins de cinq ans, les taux de scolarisation et d'achèvement des études, ainsi que d'autres statistiques quantifiables. Mais les mentalités, les croyances liées à la culture et l'intolérance sont difficiles à quantifier; il faut donc recueillir des données qualitatives et des témoignages des femmes elles-mêmes pour promouvoir l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté et le développement durable.

On trouvera donc dans les chapitres suivants une analyse des indicateurs quantitatifs aussi bien que des données qualitatives sur la situation des femmes et ses ramifications sur la survie et le développement de l'enfant. L'objectif du dernier

chapitre de ce rapport est de définir la voie à suivre pour parvenir à l'égalité des sexes par sept moyens essentiels : éducation, financement, législation, quotas législatifs, participation des hommes et des garçons, autonomisation des femmes par les femmes et amélioration des recherches et des données. Car ce n'est que lorsqu'on parviendra à l'égalité que les femmes seront véritablement autonomes et que leurs enfants et elles-mêmes s'épanouiront.

Voilà près de trente ans que la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été adoptée par l'ONU. On ne peut qu'imaginer ce qu'aurait été la vie des filles nées en 1979 si la convention avait bénéficié d'un véritable soutien et été mise en œuvre intégralement. Une génération de femmes dotées d'un réel pouvoir aurait pu changer le monde.

Comme le dit le proverbe chinois, « les femmes portent la moitié du ciel ». La prochaine génération ne peut attendre encore 30 ans pour bénéficier de ses droits. Les femmes et les filles doivent disposer des moyens et de l'appui nécessaires pour réaliser pleinement leur potentiel et jouir de tous leurs droits.

Un monde digne des femmes est un monde digne des enfants

Deux ans après le Sommet du Millénaire, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en mai 2002 a associé le développement économique à la création d'un monde digne des enfants. Un monde digne des enfants est également un monde digne des femmes. Ces deux principes sont indissociables – l'un ne peut exister sans l'autre.

Les grandes ambitions, les bonnes intentions et les slogans séduisants ne suffiront pas à réaliser des progrès. La voie du développement durable ne peut être pavée de demi-mesures. Il faut avant tout des investissements judicieux et un engagement sans faille en faveur de la justice, de l'égalité des sexes et des enfants.

Si tous les citoyens du monde avaient la possibilité de réaliser leur potentiel, les pays connaîtraient la prospérité. Aucun argument contre l'égalité des sexes, qu'il se fonde sur les traditions, les coutumes ou l'intolérance pure et simple, ne peut réfuter le fait que les droits des femmes sont bénéfiques aux enfants et, en fin de compte, au monde entier.



RÉSUMÉ

Pour les enfants, les gens les plus importants du monde ne sont ni les hommes politiques, ni les directeurs des organismes de développement, mais leurs parents et les adultes qui prennent quotidiennement des décisions cruciales pour la famille. Il semblerait que les hommes et les femmes ont des priorités et jouent des rôles différents quand il s'agit de prendre des décisions qui concernent l'ensemble de la famille. Les femmes accordent davantage d'importance aux conditions de vie et elles utilisent généralement leur influence et les ressources qu'elles maîtrisent pour satisfaire les besoins de leur famille, et surtout de leurs enfants.

- Des données de plus en plus nombreuses montrent que, dans les familles, les décisions sont négociées et que ce processus favorise plutôt les hommes que les femmes. Les facteurs qui déterminent l'influence des femmes dans le processus de prise de décisions sont notamment le contrôle sur le revenu et les biens, l'âge au moment du mariage et le niveau d'instruction.
- Selon les données réunies dans le cadre des Enquêtes démographiques et sani-

taires, dans seulement 10 pays, sur les 30 pays en développement étudiés, la moitié ou plus des femmes participent aux prises de décisions qui concernent la famille, notamment aux décisions ayant trait à des achats importants, à leur propre santé ou à des visites à la famille ou à des parents en dehors du foyer.

- L'exclusion des femmes des prises de décisions qui concernent la famille peut avoir des conséquences aussi catastrophiques pour les enfants que pour les femmes elles-mêmes. Selon une étude menée par l'International Food Policy Research Institute, si les hommes et les femmes exerçaient la même influence sur les prises de décision, en Asie du Sud, l'incidence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de trois ans pourrait reculer de 13 points de pourcentage, ce qui entraînerait une diminution de 13,4 millions du nombre d'enfants sous-alimentés dans la région; en Afrique subsaharienne, 1,7 million d'enfants de plus seraient nourris correctement.
- Quand une femme a les coudées franches dans sa famille, ses enfants, en

particulier les filles, ont plus de chances d'être scolarisés. Une étude réalisée par l'UNICEF dans le monde en développement a révélé, qu'en moyenne, les enfants dont la mère n'était pas instruite risquaient au moins deux fois plus de ne pas fréquenter l'école que les enfants dont la mère avait fréquenté l'école primaire.

- Les hommes jouent un rôle essentiel dans la promotion de prises de décision sur un pied d'égalité. En appliquant des stratégies simples et directes, telles que le partage des responsabilités concernant les tâches ménagères et l'éducation des enfants, les hommes peuvent contribuer à la lutte contre la discrimination sexiste dans la famille et dans leur communauté.
- Les femmes de leur côté sont les catalyseurs du changement. En contestant et condamnant les attitudes discriminatoires dans leur communauté, les associations de femmes peuvent promouvoir les droits des petites filles et des femmes pour les générations à venir.

L'égalité au sein du foyer

Tous ceux qui s'intéressent au développement et aux progrès en faveur des enfants de la planète attendent les « grandes » décisions : les conclusions du G8 sur l'aide et l'endettement; les résultats des négociations commerciales du Doha Round; les déclarations des organisations internationales et des dirigeants de la planète sur des initiatives et positions importantes. Personne ne conteste l'importance de ces négociations pour le développement. Mais d'autres décisions, plus proches de chez nous, peuvent avoir un impact plus important et plus direct sur les conditions de vie des enfants : comment la famille répartira-t-elle la faible quantité de nourriture dont elle dispose entre les parents et les enfants ? Qui ira à l'école et qui ira travailler dans les champs ? L'enfant est-il assez fiévreux pour qu'un déplacement long et coûteux chez le médecin se justifie ?

Pour les enfants, les gens les plus importants du monde ne sont ni les hommes politiques, ni les directeurs des organismes de développement, mais leurs parents et les adultes qui prennent tous les jours des décisions cruciales pour la famille. La manière dont la famille utilise les ressources communes est déterminante pour la nutrition, les soins médicaux, l'éducation et la protection de chacun de ses membres.

Les décisions au foyer : la négociation l'emporte sur la coopération

Chaque famille est unique et il n'existe pas de règles simples pour expliquer la dynamique des processus de décision. Les études sur la dynamique des décisions familiales ont généralement porté exclusivement sur les ménages. Si cette approche ne rend pas nécessairement compte de toutes les interactions entre les membres de la famille, elle a toutefois l'avantage d'aider à comprendre et à analyser la dynamique familiale au quotidien. L'étude de cette dynamique repose sur l'hypothèse selon laquelle le ménage fonctionne comme une unité dans laquelle les membres de la famille conjuguent

leur temps et leurs ressources pour atteindre un ensemble d'objectifs définis en commun (le modèle unitaire). Si de nombreux ménages se conforment à ce modèle de coopération et se comportent comme une unité de redistribution ou de partage, les membres individuels de la famille ne partagent pas toujours les mêmes priorités ou préférences. Il semble que les hommes et les femmes ont souvent des rôles et priorités très différents quand il s'agit de prendre des décisions qui concernent la famille. Les décisions sont souvent le résultat de négociations au cours desquelles chaque membre de la famille s'efforce d'utiliser à son avantage les ressources qu'il maîtrise.

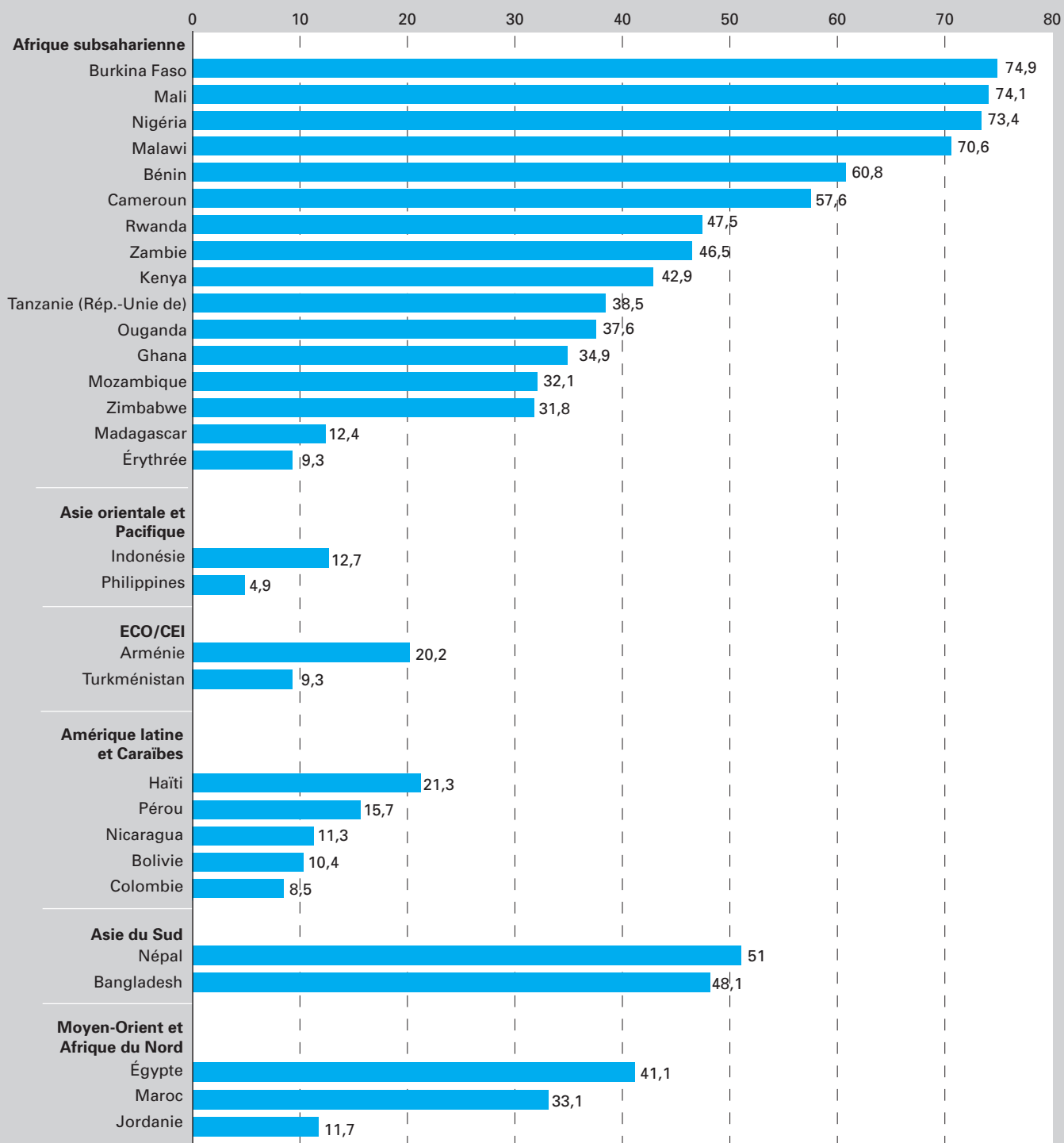
Inégalités dans la famille en termes de prise de décisions

Les facteurs qui déterminent quel est le membre de la famille qui aura le dernier mot dans les décisions varient selon les familles et les cultures. Les Enquêtes démographiques et sanitaires sont l'une des sources d'informations les plus directes concernant la dynamique des prises de décisions dans les ménages. Les chercheurs ont regroupé les questions concernant le niveau d'influence des femmes des pays en développement dans le ménage pour pouvoir définir un profil régional en ventilant les données par sexe. En général, les résultats brossent un tableau entaché d'inégalités profondes entre les sexes. Dans 10 seulement des 30 pays étudiés, 50 pour cent ou plus des femmes participaient aux prises de décisions concernant la famille, y compris celles qui avaient trait à leur propre santé, à des achats importants, aux dépenses quotidiennes du ménage et aux visites à la famille ou à des parents loin du foyer¹.

- **Exclusion des prises de décisions concernant les soins médicaux** : les décisions concernant la santé des femmes sont vitales non seulement pour la santé des femmes, mais aussi pour celle des enfants. Dans bon nombre de ménages, notamment dans les pays étudiés en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, les femmes n'ont pas leur mot à dire sur les décisions

Figure 2.1 Les conjoints prennent souvent des décisions concernant la santé de leur épouse sans les consulter

Pourcentage de femmes qui affirment que leur conjoint prend des décisions concernant leur santé sans les consulter, 2000-2004*

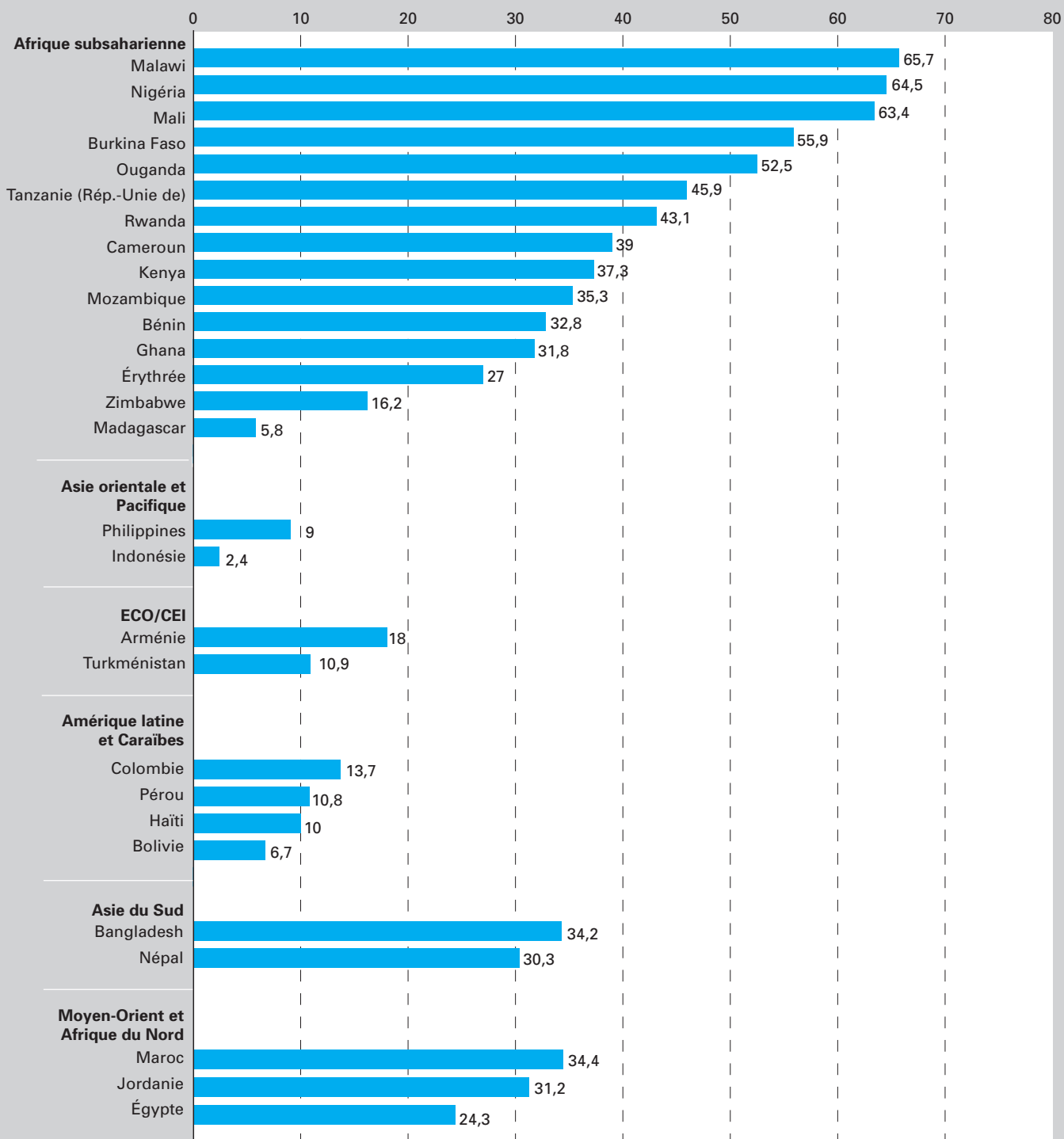


*Les données portent sur l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles pendant la période spécifiée. Tous les pays pour lesquels des données sont disponibles sont inclus dans le diagramme.

Source : Calculs de l'UNICEF fondés sur des données extraites des Enquêtes démographiques et sanitaires. Les données ont été consultées en juin 2006 sur le Statcompiler des EDS. Voir Références, p. 88, pour consulter les notes sur la méthodologie employée.

Figure 2.2 Les hommes prennent souvent seuls les décisions concernant les dépenses quotidiennes du ménage

Pourcentage de femmes qui affirment que leurs conjoints prennent seuls la décision de rendre visite ou non à la famille, 2000-2004*

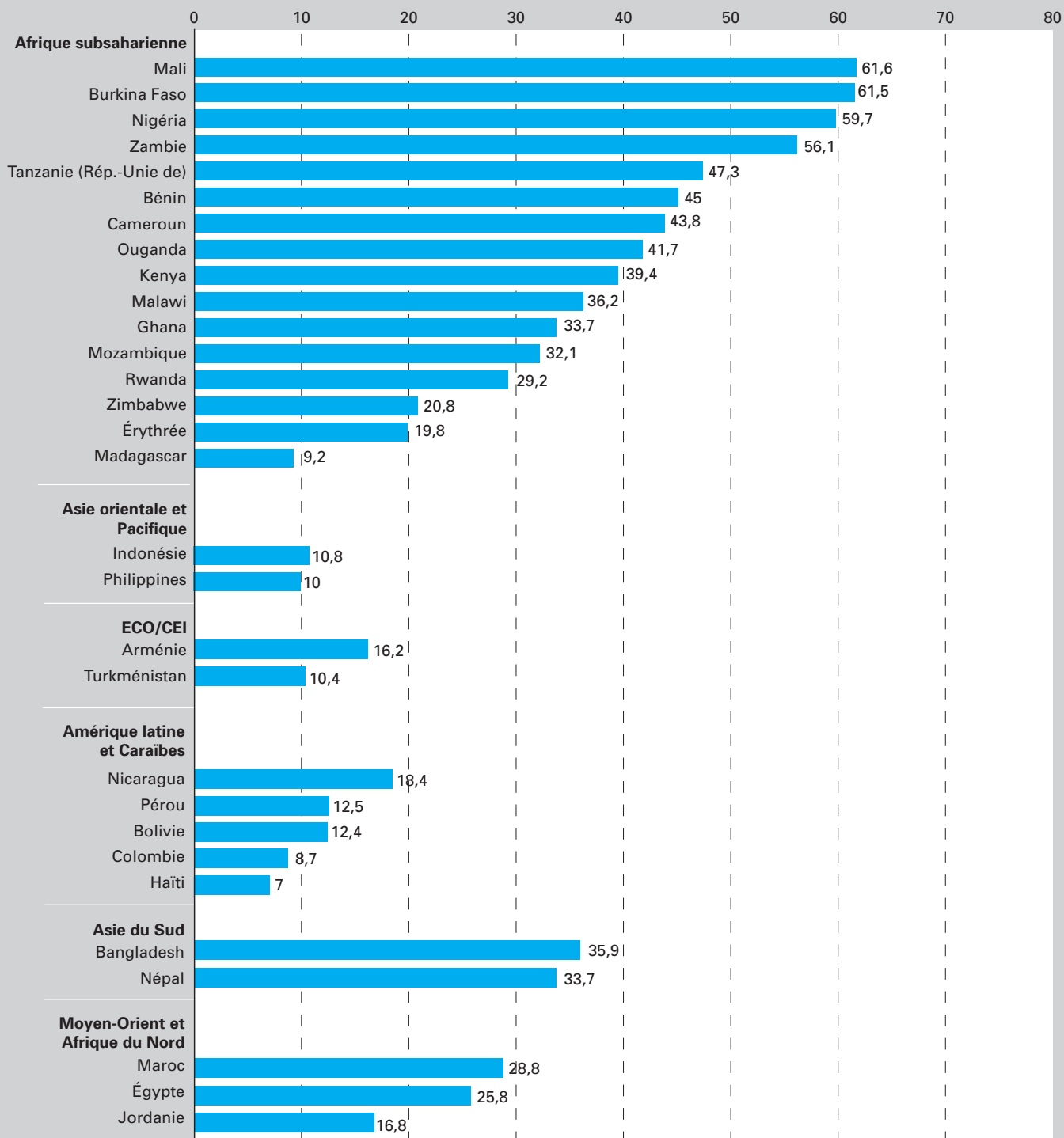


*Les données portent sur l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles pendant la période spécifiée. Tous les pays pour lesquels des données sont disponibles sont inclus dans le diagramme.

Source : calculs de l'UNICEF fondés sur des données extraites des Enquêtes démographiques et sanitaires. Les données ont été consultées en juin 2006 sur le Statcompiler des EDS. Voir Références, p.88, pour consulter les notes sur la méthodologie employée.

Figure 2.3 Les hommes prennent souvent seuls la décision de rendre visite ou non à la famille et aux amis

Pourcentage de femmes qui affirment que leurs conjoints prennent seuls la décision de rendre visite ou non à la famille et aux amis, 2000-2004*



*Les données portent sur l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles pendant la période spécifiée. Tous les pays pour lesquels des données sont disponibles sont inclus dans le diagramme.

Source : calculs de l'UNICEF fondés sur des données extraites des Enquêtes démographiques et sanitaires. Les données ont été consultées en juin 2006 sur le Statcompiler des EDS. Voir Références, p.88, pour consulter les notes sur la méthodologie employée.

qui concernent la santé. Au Burkina Faso, au Mali et au Nigéria, par exemple, près de 75 pour cent des femmes ont déclaré que leur conjoint prenait seul les décisions relatives à leur santé; dans les deux pays soumis à l'enquête en Asie du Sud, le Bangladesh et le Népal, la proportion était d'environ 50 pour cent. Cette exclusion compromet la santé et le bien-être de tous les membres de la famille, en particulier des enfants.

- **Gestion limitée des dépenses quotidiennes du ménage :** les décisions concernant les dépenses quotidiennes du ménage sont déterminantes pour le bien-être, l'éducation et surtout la santé des enfants. La décision de la famille de consacrer ses ressources financières aux enfants ou aux préférences personnelles des adultes dépend souvent des membres de la famille impliqués dans la négociation. Dans de nombreuses familles du monde en développement, les hommes ont la haute main sur les décisions concernant les dépenses du ménage. Dans 7 des 15 pays étudiés en Afrique subsaharienne, plus de 40 pour cent des femmes ont déclaré que leurs conjoints exerçaient un contrôle exclusif sur les dépenses quotidiennes du ménage. Dans les pays sujets de l'enquête au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud, environ 30 pour cent des femmes se sentaient exclues des décisions concernant les achats du ménage, tandis que dans les pays étudiés d'ECO/CEI, d'Asie orientale et du Pacifique, ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes, les femmes ont affirmé avoir davantage de poids sur ce type de décisions.
- **Exclusion des décisions concernant les achats importants du ménage :** les décisions concernant les achats importants, par exemple l'acquisition d'un terrain, d'une voiture ou de têtes de bétail, peuvent être cruciales pour les familles. L'argent dépensé peut être considéré comme un bon investissement à long terme. Cependant, à court terme, l'acquisition de ces biens peut grever une part du revenu familial qui aurait pu être consacrée à des besoins plus immédiats, comme les médicaments, les fournitures scolaires et la nourriture. Selon les données réunies dans le cadre des Enquêtes démographiques et sanitaires, ce sont les hommes qui décident en général de la somme que le ménage consacrerait aux grosses dépenses. Au Nigéria, par exemple, 78 pour cent des femmes affirment que leur conjoint exerce un contrôle exclusif sur les achats importants. Environ 60 pour cent des femmes en Égypte et plus d'un tiers des femmes au Bangladesh et au Népal se sentent exclues de ces décisions. On peut com-

parer ces chiffres avec les attitudes qui prévalent dans deux pays soumis à l'enquête en Asie orientale et dans le Pacifique, l'Indonésie et les Philippines, dans lesquels moins de 18 pour cent des femmes avaient le sentiment de ne pas avoir leur mot à dire sur ces questions.

- **Restriction de la mobilité et de la liberté :** les décisions prises par la famille concernant la mobilité des femmes ont des répercussions directes sur leurs possibilités de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs enfants. Les données réunies dans le cadre de l'enquête indiquent que dans chacune des régions étudiées, les hommes limitent la mobilité des femmes. Au Burkina Faso et au Mali, environ 60 pour cent des femmes ont déclaré que leurs conjoints décidaient seuls quand leurs épouses pouvaient rendre visite à leurs familles. Au Bangladesh, un tiers des conjoints surveillent les déplacements de leurs épouses hors de la maison. En Amérique latine et dans les Caraïbes, des données réunies au Nicaragua révèlent que 18 pour cent des femmes doivent demander la permission d'un homme pour quitter la maison et rendre visite à des amis ou à des membres de la famille. En ECO/CEI, 16 pour cent des femmes arméniennes doivent aussi demander la permission à leur mari avant de sortir².

Facteurs dont dépendent les processus de prise de décisions dans la famille

Certains types d'évaluation, comme les Enquêtes démographiques et sanitaires, fournissent des indications précieuses sur les membres de la famille qui prennent généralement les décisions dans le ménage, mais elles n'expliquent pas pourquoi, dans chaque famille, certains membres dominent ce processus. Pour comprendre la dynamique qui sous-tend les mécanismes de prises de décisions, il convient d'examiner les facteurs qui déterminent la structure de l'unité familiale, ainsi que le rôle préétabli de chaque membre de la famille. La discrimination sexiste est souvent profondément ancrée dans des attitudes patriarcales qui accordent un statut social plus élevé aux hommes. Mais les familles individuelles ne se conforment pas toutes de la même manière aux idées « traditionnelles » concernant le rôle des hommes et des femmes. La capacité des membres de la famille d'imposer leur préférence dans les prises de décisions (pouvoir de négociation) dépend partiellement des attitudes sociales et d'autres facteurs plus tangibles³.

Selon une étude fondée sur des recherches récentes concernant la relation entre les prises de décision dans les familles et le sexe, les principaux déterminants de l'influence sont, notamment, le



© UNICEF/H094-1532/Rasheedun Nabii

contrôle sur le revenu et les biens, l'âge, l'accès à l'éducation et le niveau d'instruction. L'examen de ces facteurs dans un large éventail de pays donne une bonne idée de la répartition du pouvoir de négociation dans les familles individuelles⁴.

Contrôle sur le revenu et les biens : les membres de la famille qui contrôlent la majeure partie du revenu et des biens du ménage sont souvent ceux qui ont le plus de poids sur les décisions concernant l'utilisation de ces ressources pour la famille⁵. Comme le démontrera le chapitre suivant, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, les femmes sont toujours à la traîne en termes d'emploi, d'accès à la propriété et de gestion des biens.

Différences d'âge : le pouvoir de négociation dépend également de l'âge de la femme à l'époque de son mariage et de la différence d'âge entre une femme et son mari. Les données révèlent que, quelle que soit la région du monde, la différence d'âge entre les conjoints peut varier considérablement. L'âge moyen pour un premier mariage en Europe occidentale est estimé à 27 ans pour les femmes et 30 ans pour les hommes. Dans les pays en développement, la différence d'âge est beaucoup plus grande. En Asie du Sud, par exemple, les maris ont approximativement cinq ans de plus que leurs épouses; la différence passe à six ans en Afrique subsaharienne (à l'exclusion de l'Afrique australe⁶). Dans le

cas des mariages d'enfants (appelés union coutumière ou union avec une personne mineure, quand l'un des partenaires ou les deux sont âgés de moins de 18 ans), lorsque la différence d'âge entre les époux est extrême, le poids des tâches domestiques et des soins aux enfants limite considérablement les choix de vie des jeunes mariées et des mères adolescentes⁷. Ces facteurs réduisent forcément aussi le pouvoir de décision des femmes dans la famille.

Niveaux d'éducation : l'éducation permet d'acquérir des connaissances, renforce la confiance en soi et l'autorité personnelle; les gens instruits ont aussi un statut social plus élevé et de meilleures chances de trouver un emploi rémunérateur. Tout comme la différence d'âge au sein du couple, les niveaux d'instruction des époux varient beaucoup. Les conclusions d'une étude menée dans 40 pays en développement révèlent que, en moyenne, les hommes passent plus de temps sur les bancs de l'école que les femmes.

C'est en Asie du Sud, où les hommes passent en moyenne 2,5 ans de plus à l'école que les femmes, que l'écart est le plus profond, le chiffre diminuant à 1,3 an en Afrique subsaharienne et à 1 an en Amérique latine et dans les Caraïbes⁸. Ces écarts entre les hommes et les femmes peuvent renforcer les inégalités au sein du couple et expliquer pourquoi les femmes restent désavantagées.

Violence dans la famille

Les niveaux d'éducation, les revenus et les biens, ainsi que la différence d'âge sont autant de facteurs qui déterminent le pouvoir de négociation de l'homme et de la femme au sein du ménage. Il n'est probablement pas faux d'affirmer que la menace que représente la violence familiale joue aussi un rôle important. Bien que la violence physique et sexuelle, et les autres formes de maltraitance surviennent dans des milieux très différents et revêtent divers aspects, tout semble indiquer que les actes de violence sont essentiellement perpétrés par des hommes adultes contre des femmes et des jeunes filles⁹. La violence familiale met en danger la santé physique et l'équilibre psychologique des victimes, et les oblige souvent à accepter la subordination et l'insécurité économique au sein de la famille¹⁰.

Les inégalités liées au sexe dans la famille créent un contexte propice à des relations violentes. Selon une étude réalisée par l'UNICEF, les femmes qui se marient jeunes croient plus facilement qu'il est parfois acceptable qu'un conjoint batte sa femme, et elles sont plus exposées à la violence que les femmes qui se marient plus tard. Au Kenya, par exemple, 36 pour cent des femmes qui s'étaient mariées avant l'âge de 18 ans pensaient qu'un homme avait parfois de bonnes raisons de battre sa femme, alors que le taux était de 20 pour cent chez les femmes qui s'étaient mariées à l'âge adulte¹¹.

La violence à l'égard des femmes et des jeunes filles dépasse les clivages raciaux, culturels, économiques et religieux. Chaque année, partout dans le monde, des milliers de femmes sont mutilées ou assassinées par des amoureux éconduits¹². Une étude importante réalisée dans plusieurs pays par l'Organisation mondiale de la Santé sur la santé des femmes et la violence à l'égard des femmes révèle que 37 pour cent des femmes interrogées dans une province du Brésil, 56 pour cent des femmes vivant dans une province en République-Unie de Tanzanie et 62 pour cent des femmes d'une province du Bangladesh avaient été victimes d'actes de violence sexuelle perpétrés par un homme avec lequel elles avaient des relations intimes¹³.

Les pays industrialisés ne font pas exception. Selon un autre rapport préparé par la même organisation, le *Rapport mondial sur la santé et la violence*, entre 40 et 70 pour cent des femmes victimes d'homicide en Afrique du Sud, en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Israël ont été tuées par leur conjoint ou leur partenaire – souvent dans le contexte d'une relation violente qui perdurerait¹⁴. Au Royaume-Uni, 40 pour cent des

femmes victimes d'homicide ont été tuées par un homme avec qui elles avaient une relation intime¹⁵.

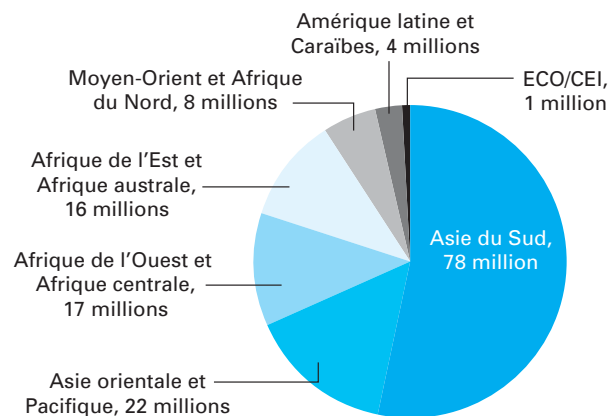
Quand les femmes peuvent s'exprimer, les enfants en bénéficient

L'exclusion des femmes des prises de décision peut être aussi catastrophique pour les enfants que pour les femmes. Dans les familles où les femmes jouent un rôle-clé dans les prises de décisions, la proportion des ressources consacrée aux enfants est beaucoup plus importante que dans les familles où les femmes n'ont pas leur mot à dire. En effet, les femmes accordent généralement plus d'importance que les hommes aux conditions de vie et elles préfèrent généralement user de leur influence et des ressources dont elles disposent pour s'assurer que les enfants en particulier, et la famille en général, ont tout ce qu'il leur faut¹⁶. Les études de cas réalisées dans les pays en développement indiquent que l'état nutritionnel des enfants est bien meilleur quand les femmes ont une certaine influence sur les décisions du ménage. De même, les taux de survie, l'état nutritionnel et la fréquentation scolaire des enfants sont meilleurs lorsque les femmes sont instruites¹⁷.

Les femmes donnent la priorité à la nutrition

Dans l'ensemble du monde en développement, un enfant de moins de cinq ans sur quatre – soit environ 146 millions d'enfants – souffre d'insuffisance pondérale¹⁸. C'est en Asie du Sud, et dans

Figure 2.4 Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans dans les régions en développement*



*L'analyse de l'UNICEF est basée sur des estimations de la prévalence de l'insuffisance pondérale dans les pays en développement (1996-2005).

Source : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Progrès pour les enfants : un bilan de la nutrition*, Numéro 4, UNICEF, New York, mai 2006, p. 2.

une moindre mesure en Afrique subsaharienne, que le problème de la sous-alimentation des enfants est le plus grave¹⁹. Chez les enfants qui souffrent de carences alimentaires, les maladies infantiles les plus courantes, comme la diarrhée et les infections respiratoires, peuvent être fatales. Les enfants dénutris qui passent le cap de la petite enfance manqueront souvent d'énergie et souffriront de carences en iode, en fer et en protéines; ils seront alors exposés à des problèmes de santé : maladies à répétition, retards de croissance, taille inférieure à la moyenne pour leur âge, retard du développement social et cognitif²⁰.

Selon une étude qui a porté sur trois régions – l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie du Sud

et l'Afrique subsaharienne – réalisée par l'International Food Policy Research Institute, l'une des grandes organisations qui consacrent leurs activités à l'étude de la faim et de la nutrition, le lien entre les différences régionales en termes d'état nutritionnel des enfants et le pouvoir décisionnel des femmes n'est plus à démontrer. Lorsque le statut social des femmes est faible et qu'elles n'ont pas leur mot à dire à la maison, il n'est pas rare qu'elles souffrent de dénutrition et qu'elles n'aient pas accès à des ressources susceptibles d'être consacrées directement à la nutrition de leurs enfants²¹. En Asie du Sud, où entre 40 et 60 pour cent des femmes sont trop maigres²², environ 45 pour cent des enfants souffraient d'insuffisance pondérale à la naissance en 2005 – l'incidence la plus forte du monde²³.

La violence à l'encontre des enfants dans la famille

Les enfants seraient près de 275 millions de par le monde à se retrouver chaque année pris dans le feu croisé de la violence familiale et à souffrir d'une vie au foyer excessivement tumultueuse. Par violence à l'encontre des enfants, on entend généralement des mauvais traitements et des lésions physiques et psychologiques, la négligence ou le manque de vigilance, l'exploitation et la violence sexuelles. Il arrive que les auteurs de ces actes de violence soient les parents et d'autres membres de la famille proche.

Les enfants qui survivent aux mauvais traitements souffrent souvent de séquelles physiques et psychologiques à long terme qui compromettent leurs capacités d'apprentissage et perturbent leur vie sociale; leurs résultats scolaires sont médiocres et ils ont de la difficulté à nouer de solides amitiés. Les enfants élevés dans un foyer violent sont plus exposés aux mauvais traitements que les autres enfants. Des études réalisées dans certains des plus grands pays du monde en développement, comme l'Afrique du Sud, la Chine, la Colombie, l'Égypte, l'Inde, le Mexique et les Philippines, révèlent une corrélation étroite entre la violence à l'égard des femmes et la violence à l'égard des enfants.

Pour ces enfants élevés dans un foyer violent, les conséquences psychologi-

ques et comportementales sont dévastatrices même s'ils ne sont pas directement victimes de maltraitance. Les enfants exposés à la violence présentent souvent les symptômes du syndrome de stress post-traumatique; ils souffrent par exemple d'incontinence ou de cauchemars, et ils sont plus exposés que les autres enfants aux allergies, à l'asthme, aux problèmes gastro-intestinaux, à la dépression et à l'anxiété. Les enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui vivent dans un milieu violent risquent d'avoir des problèmes de concentration et de la difficulté à suivre à l'école. Les tentatives de suicide, la toxicomanie et la consommation d'alcool sont aussi plus fréquentes dans ce groupe.

L'incidence de la violence sexuelle dans les foyers est bien connue. Des recherches récentes font état de taux élevés de violence sexuelle pendant l'enfance – frappant jusqu'à 21 pour cent des enfants, selon une étude multinationale réalisée par l'Organisation mondiale de la Santé – les victimes étant beaucoup plus souvent les filles que les garçons. La violence sexuelle et sexiste est présente dans des écoles primaires et secondaires et elle est, dirigée le plus souvent contre les filles.

Le travail de maison est aussi synonyme de risque de violence. Les enfants qui

travaillent comme employés de maison – souvent des filles âgées de moins de 16 ans – ont dénoncé des cas graves de maltraitance perpétrée par leurs employeurs : châtiments corporels, harcèlement sexuel et humiliation. À la différence des autres formes de violence au foyer, l'humiliation et les châtiments corporels sont souvent le fait des femmes, bien que les jeunes filles soient aussi exposées à la violence sexuelle de la part des hommes de la famille.

Malheureusement, la violence familiale se perpétue souvent au fil des générations. Les enfants victimes de comportements violents en gardent des séquelles longtemps après avoir quitté la maison. Les garçons qui ont été témoins d'actes de violence conjugale risquent deux fois plus que les autres garçons d'être violents à l'âge adulte. Par ailleurs, les filles dont les mères ont été battues acceptent généralement plus facilement la violence dans leur mariage que les filles élevées dans des foyers sans violence.

Bien qu'elles n'arrivent pas toujours à se défendre, les femmes battues essaient généralement de protéger leurs enfants. Mais, comme leurs enfants, elles se sentent parfois prisonnières parce qu'elles n'ont pas accès aux ressources juridiques ou économiques qui leur permettraient de poursuivre en justice des

Cette même étude a permis de conclure que si les hommes et les femmes avaient le même pouvoir décisionnel²⁴, l'incidence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de trois ans en Asie du Sud pourrait reculer de 13 points, ce qui représenterait une diminution de 13,4 millions du nombre d'enfants sous-alimentés²⁵. En Afrique subsaharienne, où une femme sur six et environ un tiers des enfants de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale²⁶, l'état nutritionnel des enfants bénéficierait aussi dans une certaine mesure des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes. L'incidence de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de trois ans passerait de 30 pour cent à 27, 2 pour cent, ce qui représenterait 1,7 million d'enfants correctement nourris de plus²⁷.

Des données de plus en plus nombreuses, provenant principalement d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, semblent indiquer que, quand les ressources sont limitées, les femmes donnent généralement la priorité à la nutrition par rapport à d'autres besoins personnels et familiaux. Les résultats d'une enquête menée au Cameroun révèlent que les femmes qui ont un revenu consacrent généralement 74 pour cent à l'amélioration du quotidien alimentaire de la famille, tandis que les hommes consacrent environ 22 pour cent de leur revenu à la nourriture²⁸. Des recherches effectuées en Côte d'Ivoire et au Ghana prouvent qu'en cas de choc externe, par exemple pluies trop abondantes ou sécheresse, les hommes et les femmes dépensent différemment les recettes tirées de l'agriculture : une

conjointes brutaux. Les efforts gouvernementaux visant à adopter des politiques de protection des victimes de la violence au foyer doivent s'accompagner d'initiatives destinées à faire évoluer les attitudes sociales qui tolèrent ce type de comportements.

Pour éliminer la violence dans les familles, il faut rompre le silence qui entoure ce problème. Le rapport publié par un expert indépendant dans le cadre de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants expose au grand jour le problème, et notamment la maltraitance au sein de la famille. Les six principes directeurs de ce rapport – énoncés ci-contre – sont clairs, à l'instar du premier d'entre eux : **Aucune violence à l'encontre des enfants ne peut se justifier**. Le rapport comporte des recommandations générales, assorties de préceptes incontournables que viennent compléter des mesures spécifiques visant à combattre la violence à l'égard des enfants au foyer et dans la famille, à l'école et dans les autres cadres éducatifs, dans les systèmes de soin et de justice, sur le lieu de travail et dans la communauté. Ces mesures prévoient en particulier de conseiller aux gouvernements de créer un poste de médiateur ou une commission des droits de l'enfant, conformément aux « Principes de Paris ». Le rapport préconise la nomina-

tion d'un Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants qui interviendrait au niveau international, en collaboration avec l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que la

création d'un groupe interinstitutions de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants, auquel participeraient des représentants des ONG et des enfants eux-mêmes.

Voir Références, page 88.

Les Principes directeurs du rapport préparé par un expert indépendant dans le cadre de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants

- Aucune violence à l'encontre des enfants ne peut se justifier. Les enfants ne doivent jamais bénéficier d'une protection moindre que les adultes.
- Toute violence à l'encontre des enfants peut être prévenue. Les États doivent s'investir dans des mesures et des programmes fondés sur des faits pour combattre les facteurs qui suscitent la violence à l'encontre des enfants.
- C'est aux États qu'il incombe au premier chef de faire respecter les droits des enfants à être protégés et avoir accès aux services et d'aider les familles à disposer des moyens de prendre soin de leurs enfants dans un environnement sûr.
- Les États ont le devoir de veiller à ce que dans tous les cas de violence, il soit demandé des comptes aux auteurs.
- La vulnérabilité des enfants à la violence est liée à leur âge et à leur aptitude à évoluer. Certains enfants, en raison de leur sexe, de leur race, de leur origine ethnique, de leur handicap ou de leur statut social, sont particulièrement vulnérables.
- Les enfants ont le droit d'exprimer leurs opinions et le droit que ces opinions soient prises en compte dans la mise en œuvre des politiques et des programmes.

augmentation des ressources chez les femmes se traduit par une augmentation des dépenses alimentaires de la famille, tandis qu'une augmentation des ressources chez les hommes n'a pas d'impact réel sur l'alimentation²⁹.

Dans l'ensemble du monde en développement, les femmes cultivent la terre et font la récolte, mais elles sont rarement propriétaires de la terre qu'elles cultivent et n'ont pas toujours leur mot à dire sur la répartition de la nourriture et des profits (voir *Chapitre 3, pages 41-42*). Même sur les parcelles de subsistance, où les femmes gardent généralement une partie de leur production, la discrimination liée au sexe limite la quantité de nourriture disponible pour les enfants. Les terres cultivées par des femmes sont moins productives que les terres cultivées par des hommes en raison des inégalités d'accès à l'éducation, au travail et aux engrais. Au Burkina Faso, par exemple, lorsque les membres d'une même famille cultivent la même denrée, à la même époque, sur des parcelles de tailles identiques, la production des femmes est inférieure de 18 pour cent environ à la production des hommes. Pour les légumes, qui sont la spécialité des femmes, l'écart est d'environ 20 pour cent³⁰.

Un meilleur accès des femmes aux moyens de production agricole, tels que les terres arables ou les engrais, la main-d'œuvre agricole, le crédit et l'éducation, est donc indispensable pour garantir la sécurité alimentaire et améliorer l'état nutritionnel des enfants. Les études réalisées en Afrique subsaharienne révèlent que lorsque les femmes ont la maîtrise de ces intrants, la production agricole progresse en moyenne de 15 pour cent³¹.

Les femmes donnent la priorité à la santé

Comme ce sont généralement les femmes qui s'occupent des enfants, elles sont les premières à constater qu'ils sont malades et à chercher à les faire soigner. Cependant, les conclusions des Enquêtes démographiques et sanitaires confirment que de nombreuses femmes dans le monde n'ont pas leur mot à dire dans les décisions les plus fondamentales concernant la santé de la famille, par exemple la visite chez le médecin pour traiter un enfant malade, le montant qui sera consacré aux médicaments et même les soins qu'elles recevront pendant leur grossesse.

Dans les familles où ces droits fondamentaux des femmes sont systématiquement bafoués, c'est l'époux – ou sa mère, le cas échéant – qui décide quand il convient de faire soigner les membres de la famille et comment. Par exemple, une étude réalisée dans l'État du Gujarat, en Inde, révèle

qu'environ 50 pour cent des femmes interrogées ne pouvaient pas emmener un enfant malade chez le médecin sans l'approbation de leur conjoint ou des beaux-parents³².

Les femmes qui ont plus d'influence sur les prises de décision peuvent promouvoir de meilleures pratiques de santé, ce qui a des effets positifs sur la famille. Selon une étude réalisée au Népal et en Inde, même en tenant compte des différences de niveau d'éducation et de patrimoine entre les ménages soumis à l'enquête, la participation des femmes aux prises de décision dans la famille a une incidence positive sur le retard de croissance chez les enfants et fait reculer la mortalité infantile³³.

Des recherches effectuées au Ghana démontrent que la discrimination fondée sur le sexe au sein de la famille a une influence sur la qualité des soins prodigués aux enfants malades. Une étude menée dans la région de la Volta a révélé que les hommes, qui prennent généralement toutes les décisions dans les villages ruraux, ont tendance à traiter le paludisme chez l'enfant avec des remèdes à base de plantes médicinales et n'ont généralement recours au traitement médical conventionnel qu'en dernier ressort. Les femmes, par contre, préfèrent administrer immédiatement aux enfants des médicaments antipaludiques qu'elles peuvent se procurer dans des cliniques, qui sont souvent situées dans des villes voisines, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires pour les transports. Les femmes qui n'ont pas de soutien économique de la part de la famille, qui sont en conflit avec leur conjoint ou avec les anciens de la famille sur la manière de traiter l'enfant malade, ont de la peine à obtenir le traitement approprié. C'est ainsi que les remèdes locaux, qui ont la préférence des hommes, prennent le pas sur les traitements médicaux conventionnels, souvent au détriment des enfants malades³⁴.

Même lorsque l'opinion des femmes pèse sur les décisions relatives à la santé, elles ont souvent besoin de l'aide de la famille, en particulier de leur conjoint ou de leurs beaux-parents, pour agir. Au Bangladesh, en Égypte et en Inde, par exemple, les normes sociales découragent ou limitent la mobilité des femmes en dehors de la maison. Ces restrictions peuvent compromettre l'accès des enfants aux soins d'urgence en empêchant les femmes de se déplacer indépendamment pour se rendre dans des magasins, pharmacies ou hôpitaux, et en limitant leur contact direct avec des hommes qui ne font pas partie de la famille, y compris les médecins³⁵.

Les femmes donnent la priorité à l'éducation

Les études empiriques sur les liens entre le pouvoir de décision des femmes dans la famille et l'éducation des enfants en sont à leurs balbutiements. Cependant, les données disponibles indiquent que l'autonomisation des femmes dans la famille améliore les chances des enfants, en particulier des filles, de fréquenter l'école. Des études récentes ont révélé que si le rôle respectif des hommes et des femmes avait une incidence sur les enfants, c'est surtout le sexe du parent responsable de la répartition des ressources qui importe. Une étude portant sur des ménages défavorisés au Brésil révèle que les filles qui vivent avec des mères indépendantes et instruites ont de meilleures chances d'être scolarisées et de ne pas entrer dans l'économie non structurée³⁶.

Quand les femmes ont les moyens de donner la priorité à l'éducation des filles, les effets positifs s'étendent aux générations à venir. Une enquête réalisée par l'UNICEF dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie du Sud et d'Afrique subsaharienne – notamment au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Érythrée, en Guinée-Bissau, au Guyana, en Inde et au Suriname – démontre qu'en moyenne, les enfants dont les mères ne sont pas instruites risquent deux fois plus de ne pas être scolarisés au niveau du primaire que les enfants dont les mères ont fréquenté l'école primaire³⁷. L'importance de l'instruction des mères est encore démontrée par une autre étude portant sur des enfants âgés de 7 à 14 ans dans 18 pays d'Afrique subsaharienne;

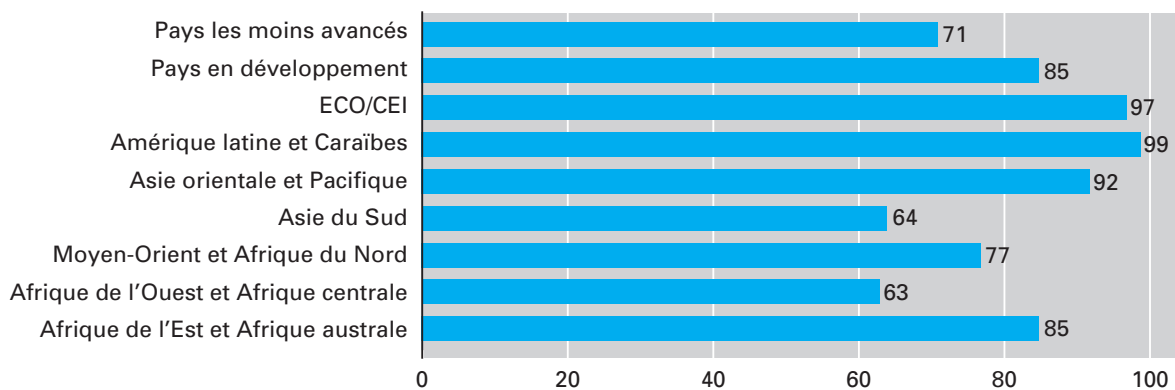
l'étude a révélé que 73 pour cent des enfants dont les mères étaient instruites étaient scolarisés, alors que le taux n'était que de 51 pour cent pour les enfants dont les mères n'étaient pas allées à l'école³⁸. Par ailleurs, les enfants élevés par une personne qui a fréquenté l'école primaire courent moins de risques de redoubler ou de quitter l'école prématurément³⁹.

Les femmes chefs de famille : la preuve que les enfants bénéficient de l'autonomisation des femmes

L'impact des décisions que prennent les femmes sur le développement des enfants apparaît très clairement dans les familles qu'elles dirigent. Selon les estimations, en 1998, environ 20 pour cent des ménages de par le monde étaient dirigés par des femmes⁴⁰. Selon cette étude, les taux ventilés par région étaient de 24 pour cent pour l'Amérique latine, 22 pour cent pour l'Afrique subsaharienne, 16 pour cent pour l'Asie et 13 pour cent pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

On présume souvent que les foyers ayant une femme à leur tête sont les plus pauvres parmi les pauvres. Cette idée s'explique par le fait que dans plusieurs pays et sociétés, les hommes ont un statut social plus élevé que les femmes et gagnent mieux leur vie⁴¹. Les preuves disponibles sont beaucoup moins catégoriques. Des études réalisées en Amérique latine ont montré que les foyers ayant à leur tête une femme pouvaient

Figure 2.5 Malgré certains progrès récents, les taux d'alphabétisation des femmes sont généralement plus faibles que ceux des hommes



Taux d'alphabétisation des adultes : femmes en pourcentage des hommes, 2000-2004*

Notes : par taux d'alphabétisation des adultes, on entend le pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui savent lire et écrire.

* Les données portent sur l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles pendant la période spécifiée.

Source : UNESCO, Institut de statistique. Les données utilisées peuvent être consultées dans les tableaux statistiques figurant dans ce rapport, page 98.



© UNICEF/HO05-1159/Roger LeMoigne

même obtenir des revenus plus élevés, ou compter plus de personnes qui obtiennent un revenu, que les foyers ayant un homme à leur tête, grâce à une utilisation plus efficace du temps passé aux tâches ménagères⁴².

Il est impossible d'assimiler les ménages ayant une femme à leur tête à une catégorie sociale ou à une tranche de revenu unique. Les facteurs qui incitent ou obligent les femmes à prendre les rênes du foyer déterminent souvent le statut économique du ménage⁴³. Une femme célibataire peut avoir choisi de ne pas se marier ou elle peut avoir décidé de quitter son partenaire. Elle peut aussi se retrouver chef de famille pour des raisons personnelles ou économiques indépendantes de sa volonté, comme c'est le cas pour de nombreuses veuves, femmes abandonnées par leur mari, ou femmes mariées qui deviennent, de fait, chefs de famille lorsque leurs conjoints sont des travailleurs migrants. Même parmi les femmes chefs de famille qui n'ont pas sciemment choisi de vivre seules, il faut éviter de conclure trop rapidement que ces familles sont les plus pauvres parmi les pauvres. Par exemple, une étude réalisée en 2005 dans des zones rurales du Bangladesh révèle que la proportion de ménages dirigés par les femmes comparée aux ménages dirigés par des hommes occupait un rang plus

élevé dans le quintile le plus pauvre (5,2 pour cent) et le quintile le plus riche (7,4 pour cent), tandis que les quintiles intermédiaires affichaient des proportions plus faibles comprises entre 3,3 pour cent et 4,5 pour cent⁴⁴.

Le soutien fourni par les membres de la famille élargie et la communauté font qu'en pratique les ménages dirigés par des femmes ne sont pas aussi désavantagés qu'on pourrait le croire. Dans les quartiers pauvres des zones urbaines du Mexique, par exemple, plus de la moitié des ménages dirigés par des femmes font partie de familles élargies, tandis que la proportion est à peine supérieure à un quart pour les unités familiales dirigées par des hommes⁴⁵.

Une étude fondée sur des données réunies dans 17 pays en développement dans lesquels au moins 15 pour cent des enfants vivaient dans des foyers dirigés par des femmes, révèle que les mères célibataires élèvent aussi bien leurs enfants que les familles biparentales, malgré toutes les difficultés auxquelles elles se heurtent⁴⁶. En outre, dans ces familles, les enfants ne travaillent pas beaucoup plus que dans les autres familles. Selon l'étude, que les familles soient dirigées par des hommes ou des femmes, environ 5 pour cent des enfants participaient aux travaux ménagers,

14 pour cent travaillaient dans la ferme ou l'entreprise familiale et près de 8 pour cent travaillaient à l'extérieur⁴⁷.

Il semble que les enfants tirent avantage du fait que, dans les familles monoparentales dirigées par des femmes, la mère contrôle entièrement l'allocation des ressources⁴⁸. Les données réunies dans des zones rurales du Bangladesh indiquent que la prévalence de la dénutrition chez les enfants de moins de cinq ans dans les familles dirigées par des femmes était nettement plus faible que dans les autres familles quel que soit le quintile de revenu considéré. Bien que les femmes aient un accès limité à l'emploi, aux biens immobiliers et aux services sociaux, dans tous les quintiles de revenu, on constate qu'elles dépensent davantage d'argent pour la nourriture et les services médicaux, ce qui permet de penser qu'elles ont des priorités différentes qui contribuent à l'amélioration de l'état nutritionnel de leurs enfants. Les enfants qui vivent dans des familles dirigées par des femmes ont un régime alimentaire plus varié et consomment davantage d'aliments riches en micronutriments et en protéines, qui contiennent les éléments nutritifs nécessaires à la croissance et au développement mental de jeunes enfants⁴⁹. En outre, la proportion de mères qui ont suivi au moins une année d'école secondaire est plus élevée, quel que soit le quintile de revenu considéré, dans les ménages dirigés par une femme, ce qui explique aussi pourquoi l'état nutritionnel des

enfants de ce groupe est meilleur que dans les familles dirigées par des hommes⁵⁰.

Les hommes doivent jouer un rôle essentiel dans la vie de leurs enfants

C'est lorsque la dynamique entre les hommes et les femmes de la famille repose sur le respect mutuel et le partage des responsabilités, lorsque la mère et le père élèvent ensemble les enfants, les entourent et les soutiennent, que les intérêts des enfants sont le mieux protégés⁵¹.

Les hommes jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité dans les prises de décision. Ils peuvent contribuer à combattre la discrimination sexiste dans leurs familles et leurs communautés avec les décisions qu'ils prennent concernant l'allocation des ressources ou les soins et le soutien qu'ils apportent aux femmes et aux enfants. L'absence de père peut perturber le développement affectif, physique et intellectuel des enfants⁵². Selon les spécialistes, aux États-Unis, un enfant sur trois – soit environ 24 millions d'enfants – vit dans un foyer d'où est absent le père biologique⁵³. Il a été démontré que les enfants peuvent souffrir sur le plan affectif et psychologique s'ils ont l'impression de ne pas appartenir à une famille « normale » selon les critères de leur communauté⁵⁴.

Une étude récente sur la vie familiale d'un point de vue masculin révèle que la majorité des



© UNICEF/HO4-0489/Louise Cutb

hommes aspirent à être de bons pères et à s'occuper de leurs enfants⁵⁵. Mais les pères reçoivent aussi souvent des messages contradictoires concernant leurs responsabilités et leurs droits parentaux⁵⁶. Les normes sociales et culturelles existantes peuvent avoir une forte influence sur le niveau de participation des parents à la vie de

leurs enfants. Pour certains hommes, le message est qu'un père n'est pas obligé de s'engager à fond dans la vie des jeunes enfants⁵⁷.

Les idées reçues concernant le rôle des hommes et des femmes dans la famille sont en train d'évoluer peu à peu. Le taux élevé de divorce dans plusieurs

Les grand-mères et le VIH/SIDA

Quand on parle de l'Afrique subsaharienne, on raconte rarement l'histoire des grands-parents qui élèvent des enfants dont les parents ont été emportés par le SIDA. Des recherches effectuées récemment dans sept pays (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigéria et République-Unie de Tanzanie) décrivent le lourd fardeau que les orphelins représentent pour les familles élargies, et en particulier pour les grands-parents, le plus souvent les grand-mères. À la fin de 2005, en Afrique subsaharienne, 12 millions d'enfants avaient perdu leurs parents à cause du SIDA.

Les enfants qui ont perdu leur père (orphelins de père) restent généralement avec leur mère; c'était le cas de plus de 50 pour cent des enfants dans chacun des sept pays soumis à l'enquête. Par contre, moins de la moitié des enfants qui ont perdu leur mère (orphelins de mère) continuent à vivre avec leur père. Il est donc plus fréquent que des femmes élèvent des orphelins, qu'ils aient perdu leur mère, leur père ou leurs deux parents.

Les difficultés liées à la prise en charge des orphelins sont lourdes pour les familles monoparentales dirigées par des femmes, dont les taux de dépendance sont parmi les plus élevés. Ces familles sont souvent à la charge d'une femme âgée, le plus souvent la grand-mère, qui prend le relais pour élever les orphelins et les enfants vulnérables lorsque ses propres enfants tombent malades et meurent. Les grands-parents – en particulier les grand-mères – élèvent près de 40 pour cent des orphelins en République-Unie de Tanzanie, 45 pour cent en Ouganda, plus de 50 pour

cent au Kenya et près de 60 pour cent en Namibie et au Zimbabwe.

Dans de nombreux pays pauvres, les femmes âgées sont parmi les membres les plus démunis et marginalisés de la société. Les inégalités devant l'emploi et des lois foncières et successorales fondées sur la discrimination obligent de nombreuses femmes à continuer à travailler même à un âge avancé. Après le décès de leurs époux, les femmes âgées subsistent souvent avec des salaires de misère durement gagnés dans le secteur non structuré. Par exemple, en Ouganda, une étude réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a montré que les veuves travaillaient entre deux et quatre heures de plus par jour pour compenser la perte de revenu résultant du décès de leur mari.

Le VIH/SIDA fait peser un lourd fardeau sur des personnes âgées qui ont déjà de la peine à joindre les deux bouts. Les études révèlent que les taux de pauvreté dans les ménages où vivent des personnes âgées sont plus élevés (jusqu'à 29 pour cent) que dans les autres ménages. Les femmes âgées, qui s'occupent des membres de la famille frappés par le VIH/SIDA, sont souvent obligées de travailler de plus longues heures et de vendre leurs affaires personnelles et les biens du ménage pour payer les factures de médicaments, soins médicaux et enterrements. Les enquêtes sur les ménages réalisées en Côte d'Ivoire ont montré que les dépenses de santé des familles dont un membre vivait avec le VIH/SIDA étaient pratiquement deux fois plus élevées pour un revenu inférieur de moitié à celui des ménages du groupe de contrôle dont aucun membre ne

vivait avec le VIH/SIDA. Les obsèques peuvent engloutir une part importante du revenu de la famille; une étude révèle que, dans quatre provinces d'Afrique du Sud, les ménages qui avaient perdu un parent emporté par le SIDA au cours de l'année précédente, avaient dépensé en moyenne un tiers de leurs revenus pour les obsèques.

Le fardeau financier que représentent les orphelins peut menacer la sécurité alimentaire du ménage. Une étude menée à Dar es Salaam (République-Unie de Tanzanie) a prouvé que les orphelins se couchaient plus souvent le ventre creux que les autres enfants; de même, au Malawi, on trouve plus de gens qui ont faim (faim modérée et aigue) dans les ménages qui élèvent plus d'un orphelin. Cette dernière étude permet de penser que si les familles élargies peuvent élever un orphelin sans trop de problème, la prise en charge de tout orphelin supplémentaire compromet leur sécurité alimentaire et, a fortiori, le bien-être nutritionnel de tous les enfants de la famille.

Malgré toutes ces difficultés, les grands-parents et les mères célibataires font tout leur possible pour envoyer les enfants à l'école. Des études réalisées dans 10 pays d'Afrique subsaharienne ont mis en lumière une corrélation étroite entre la scolarisation et le lien biologique qui unit l'enfant au chef de famille. Mais la pression financière est parfois trop forte quand le ménage assume la charge de plusieurs orphelins. Même si rien ne permet d'établir une corrélation entre la disparition des parents et l'absence de l'école, des études menées en Ouganda permettent de penser que les orphelins de père et de mère courent plus de ris-

régions explique cette évolution. Des données réunies en 2002 ont révélé que le taux de divorce en Europe occidentale était d'environ 30 pour cent, tandis que dans les pays scandinaves, au Royaume-Uni et aux États-Unis, il frôlait les 50 pour cent⁵⁸. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les taux de divorce des femmes âgées de 40 à 49 ans qui

ont été mariées au moins une fois sont compris entre 25 et près de 50 pour cent, la médiane ayant pratiquement doublé entre le milieu des années 1980 et la fin des années 1990⁵⁹.

Dans de nombreuses régions du monde, l'augmentation du coût de la vie et le nombre

ques que les autres enfants d'être privés d'éducation.

Une crise qui s'aggrave pour les orphelins et les familles qui les accueillent

Selon les prévisions de l'UNICEF, 15,7 millions d'enfants auront perdu un parent ou leur père et leur mère à cause du SIDA d'ici à 2010. À cette époque, environ 12 pour cent des enfants vivant dans des pays d'Afrique subsaharienne seront orphelins toutes causes confondues, et un quart d'entre eux auront perdu leurs parents à cause du SIDA. Les données ventilées brosent un tableau encore plus sombre : environ un enfant sur cinq dans la tranche d'âge des 12-17 ans, et un enfant sur six dans la tranche des 6-11 ans, sera orphelin. Le nombre de veufs et de veuves augmente également. Selon HelpAge International, le taux de croissance le plus élevé de tous les groupes d'âges concernera les personnes âgées de 80 ans et plus, essentiellement des femmes.

Les programmes visant à fournir une aide pécuniaire et d'autres formes d'assistance aux chefs de famille âgés permettraient d'alléger le fardeau que représente la prise en charge de jeunes orphelins. En Zambie, un projet pilote de transferts de fonds aux personnes âgées qui élèvent des orphelins a permis d'améliorer les taux de fréquentation scolaire des enfants. En Afrique du Sud, les petites filles qui vivent avec des femmes d'âge mûr qui touchent une pension sont de 3 à 4 cm plus grandes que les filles vivant avec des femmes âgées qui n'ont pas de pension. Cependant, ce type d'interven-

tions ne constitue qu'une solution à court terme.

Pour juguler la crise à laquelle les orphelins et les femmes âgées sont confrontés en Afrique subsaharienne et dans d'autres régions du monde, il convient d'adopter une stratégie à long terme visant à éliminer les attitudes et coutumes sociales discriminatoires qui empêchent femmes et enfants d'échapper à la misère. Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et d'autres régions élaborent des plans nationaux pour s'attaquer à ces problèmes en reprenant les cinq principes fondamentaux du *Cadre pour la protection, les soins et le soutien aux orphelins et enfants vulnérables vivant dans un monde avec le VIH et le SIDA*. Ce cadre, qui a été approuvé par les organismes internationaux et des organisations non gouvernementales partenaires en 2004, s'appuie sur les cinq principes suivants :

- Renforcer les capacités des familles de protéger et prendre soin des orphelins et enfants vulnérables en prolongeant la vie de leurs parents et en leur fournissant un soutien économique, psychosocial et tout autre forme de soutien.
- Mobiliser et soutenir les interventions communautaires.
- Garantir l'accès des orphelins et des enfants vulnérables aux services essentiels, notamment aux soins de santé et à l'enregistrement des naissances.
- S'assurer que les gouvernements protègent les enfants les plus vulnér-

rables en améliorant les politiques et les législations et en acheminant les ressources vers les familles et les communautés.

- Renforcer la prise de conscience à tous les niveaux par des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale de façon à créer un environnement capable de soutenir les enfants et les familles touchés par le VIH et le SIDA.

Partout en Afrique subsaharienne, des initiatives traduisent ces cinq principes en actions. On peut citer en exemple la suppression des frais de scolarité au Kenya et en Ouganda; les interventions au niveau communautaire pour soutenir les familles au Malawi, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et au Swaziland; ainsi que l'amélioration de la collecte de données grâce à de grandes enquêtes sur la population. L'UNICEF apporte son soutien et contribue à la sensibilisation dans le cadre de la Campagne mondiale sur les enfants et le SIDA – *Unissons-nous pour les enfants, contre le SIDA*. Malgré ces initiatives, la couverture reste faible dans toutes les régions. Dans le cadre des interventions plus larges en faveur des orphelins, des enfants vulnérables et de leurs familles, il est urgent de fournir une aide aux ménages dirigés par des femmes qui, selon les études, assument de trop lourdes responsabilités.

Voir Références page 88.



© UNICEF/2005/Warpiński

croissant de ménages dans lesquels l'homme et la femme gagnent chacun leur vie transforment également la dynamique familiale. Des données réunies au Royaume-Uni révèlent que dans 36 pour cent de ces familles biactives, c'est le père qui, plus que tout autre personne, s'occupe des enfants quand sa femme est au travail⁶⁰. Dans les familles du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, des études font état de changements importants dans la dynamique du pouvoir. Si, dans les années 1980, les Saoudiens qui avaient étudié à l'université hésitaient à épouser des femmes ayant un niveau d'études similaire, les enquêtes récentes révèlent une évolution des mentalités : les Saoudiens affirment aujourd'hui qu'ils apprécient que leurs épouses puissent les aider à assumer les coûts élevés de la vie urbaine. Par ailleurs, les femmes saoudiennes qui contribuent aux dépenses du ménage participent aussi davantage aux prises de décision⁶¹. L'Arabie saoudite n'est pas un cas isolé. Dans la région d'El Mashrek au Maroc, les femmes entrent dans la vie active plutôt par goût que par nécessité financière⁶², et elles ne décident pas nécessairement de quitter leur emploi lorsqu'elles ont des enfants⁶³.

La participation des femmes à la vie communautaire

Les attitudes sociales à l'égard des femmes peuvent changer et, de fait, elles sont en train de changer. Les femmes sont les principaux catalyseurs du changement. Dans le cadre d'associa-

tions et de réseaux sociaux, organisés ou non, les femmes échangent des idées, mettent en commun leurs ressources économiques et humaines, et décident collectivement comment elles vont utiliser ou investir ces ressources. Les femmes qui s'associent pour contester et défier les attitudes discriminatoires peuvent avoir un impact considérable sur leurs communautés⁶⁴. En dénonçant publiquement la discrimination et en encourageant les autres femmes à revendiquer leurs droits sociaux, économiques et politiques, les associations de femmes peuvent lancer un puissant mouvement en faveur du changement social dans le but de promouvoir les droits des petites filles et des femmes pour les générations à venir.

Les réseaux sociaux renforcent l'influence des femmes au niveau communautaire

Les associations et réseaux sociaux encouragent et favorisent la participation des femmes aux prises de décisions au niveau communautaire. Les Enquêtes démographiques et sanitaires permettent de penser que dans certains pays en développement, c'est au niveau communautaire que le pouvoir décisionnaire des femmes a le plus fort impact⁶⁵. Lorsque l'accès des femmes aux ressources communautaires est fortement limité par des obstacles physiques ou une discrimination sexiste, les femmes coopèrent et s'entraident pour que femmes et enfants aient de la nourriture, de l'eau, des soins, des médicaments. Elles s'aident aussi pour les travaux agricoles, et tout cela sans même consulter les hommes qui contrôlent les processus conventionnels de prise de décisions⁶⁶.

Les réseaux sociaux communautaires fournissent aussi aux femmes le soutien moral dont elles ont besoin. Lorsque, par exemple, une femme qui est réduite au silence à la maison appartient à un réseau social vigoureux dont le but est de promouvoir l'autonomisation de la femme, ses camarades, grâce à leur soutien, peuvent la persuader de prendre des décisions indépendantes sur certaines questions, comme les soins médicaux pour ses enfants⁶⁷. Mais l'influence des réseaux de femmes ne se limite pas à l'aide qu'ils apportent à leurs propres membres : en refusant le statu quo, ces réseaux et organisations s'avèrent aussi être des agents puissants du changement social⁶⁸.

De nombreux exemples d'initiatives de ce genre nous sont fournis par l'Asie du Sud. On peut citer en exemple le BRAC, une organisation non gouvernementale du Bangladesh qui offre des crédits et des emplois aux femmes. Le BRAC a renforcé le pouvoir de négociation des femmes dans leur famille et leur communauté. Par

exemple, dans le cadre d'une action collective, les femmes ont réussi à persuader les anciens de la communauté de s'abstenir de critiquer et de tourner en ridicule les femmes qui travaillent en dehors de la maison⁶⁹. En avalisant le travail des femmes, la société donne des moyens d'action aux femmes qui désirent chercher un emploi, tout en renforçant les incitations économiques en faveur de l'éducation des filles.

En Afrique subsaharienne, les associations de femmes sont confrontées à des difficultés similaires concernant l'emprise des hommes sur les prises de décision communautaires. Au Mozambique, des organisations regroupant des femmes luttent contre la discrimination en contestant la Loi foncière de 1997 qui ne reconnaît pas à la femme le droit d'être propriétaire d'un terrain et de le vendre en toute indépendance⁷⁰. On peut encore citer en exemple l'Angola, avec l'Association des femmes juristes, qui a lancé une campagne nationale en faveur de l'adoption de réformes légales afin de protéger les droits des femmes⁷¹.

Si certaines associations de femmes ont réussi à faire pression sur les décideurs en utilisant les filières politiques officielles, d'autres groupes ont

mobilisé le soutien des citoyens en faveur des femmes parlementaires. Ces initiatives contribuent à éliminer la discrimination sexiste des mécanismes politiques officiels (*voir Chapitre 4*).

Inclure les femmes dans les prises de décision

Pour que les droits des femmes et les droits des enfants soient respectés, il est indispensable que les femmes puissent faire entendre leur voix lors des prises de décision familiales et communautaires. Si les organisations internationales, les gouvernements, les organisations de la société civile et les femmes elles-mêmes ont réussi, grâce à leurs efforts, à promouvoir une dynamique plus égalitaire, il reste toutefois encore beaucoup à faire et plusieurs secteurs doivent être soumis de toute urgence à une attention particulière :

- **Amélioration de l'emploi et des sources de revenus pour les femmes** : le pouvoir de négociation dans la famille dépend en grande partie de ce que la femme possède ou du contrôle qu'elle exerce sur le patrimoine familial. Pour renforcer le pouvoir de négociation des femmes et leur influence sur les décisions du ménage, il faut s'assurer qu'elles ont des sources de



© UNICEF/HQ/06-0088/Shehzad Noorani

Les centres pour les mères en Europe centrale et orientale et en Gambie

En Europe centrale et orientale, les mères contribuent à l'autonomie des femmes de leur communauté

Les Centres pour les mères permettent aux femmes d'établir des réseaux sociaux et d'organiser des activités communautaires qui soutiennent les femmes dans leur rôle de mère et de dispensatrices de soins. Lancé en Allemagne dans les années 1980, le mouvement des Centres pour les mères s'est étendu à plusieurs pays d'Europe comme la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Géorgie et la République tchèque. Le but de ces centres est d'apporter un soutien jugé nécessaire aux mères dans leurs communautés. Dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, la tradition des réseaux communautaires a été brisée par le régime socialiste. Depuis l'époque de la transition au début des années 1990, des taux élevés de chômage, la pauvreté, l'instabilité politique, ainsi que l'affaiblissement des services sociaux ont renforcé le sentiment d'isolement chez les mères et les enfants. Les Centres pour les mères donnent aux femmes et aux familles un accès à des ressources pratiques et leur apportent un soutien social. Ces Centres aident aussi les familles dans le besoin en leur proposant divers services : magasins d'articles usagés, repas sociaux, ludothèques, cours de couture et de langues, ainsi que programmes de formation à des fins de réinsertion professionnelle.

Les Centres de quartier pour les mères regroupent entre 50 et 500 familles, et ils ont contribué à transformer la vie de centaines de femmes dans la région. Les membres de ces centres témoignent de leur impact positif sur les femmes et leurs familles : 58 pour cent des femmes interrogées ont affirmé avoir appris à s'engager et à exprimer leur opinion, tandis que 55 pour cent ont déclaré avoir acquis de l'assurance après avoir adhéré à ces centres. Quant aux hom-

mes qui ont participé à certaines activités, 67 pour cent d'entre eux affichaient une attitude positive face aux responsabilités familiales.

En aidant les femmes à améliorer leur qualité de vie, les Centres pour les mères contribuent à la revitalisation des quartiers, tout en redonnant espoir aux femmes et à leurs familles. Dans 46 pour cent des cas, les Centres pour les mères sont représentés auprès des conseils municipaux. Le succès de ce mouvement a encouragé d'autres femmes à reprendre ce modèle et aujourd'hui 750 centres ont été créés de par le monde. Ce succès indéniable prouve que les femmes peuvent exercer une grande influence quand elles se mobilisent. Et il démontre également que les femmes sont parfaitement capables de prendre leur destin en main et de donner l'exemple autour d'elles.

La Gambie

Une initiative similaire a été lancée en Gambie, où les femmes s'allient pour promouvoir l'éducation des filles au niveau communautaire.

En Gambie, les Clubs de mères se sont fixé comme objectif primordial de fournir un soutien financier et moral à l'éducation des filles. Dans le cadre de campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds, les femmes élargissent les choix éducatifs proposés aux filles et défendent leur droit d'être écoutées dans leurs communautés.

Les Clubs de mères opèrent dans certaines des régions les plus défavorisées de Gambie, où les familles qui gagnent leur vie en pratiquant l'agriculture de subsistance n'ont pas toujours les moyens d'envoyer tous leurs enfants à l'école. Bien que l'éducation primaire soit gratuite en Gambie, certaines dépenses annexes, comme les uniformes, le matériel et les repas scolaires, rendent le coût de l'éducation prohibitif pour beaucoup de parents. Pour toutes sortes de

raisons économiques, sociales et culturelles, la majorité des parents donne la priorité à l'éducation des garçons; dans certaines communautés défavorisées, les filles ne représentent que 19 pour cent des élèves inscrits à l'école primaire.

Les femmes sont parmi les défenseurs les plus ardents de la parité dans les écoles. Leurs campagnes de sensibilisation plaident en faveur de l'accès des filles à l'éducation, et accordent une attention soutenue à la poursuite de la scolarité et aux résultats scolaires des filles. L'UNICEF et le Forum des éducatrices africaines soutiennent les femmes qui mènent des activités de sensibilisation communautaire. L'UNICEF a fourni des fonds aux Clubs de mères pour entreprendre des activités rémunératrices telles que le jardinage, le batik, la production de savon et de baumes, l'élevage de volailles et l'agriculture; il a également financé l'achat de moulins, qui allègent le travail des femmes tout en procurant aux familles une source supplémentaire d'aliments et de revenus. Les recettes tirées de ces initiatives rémunératrices servent à payer les frais de scolarité, les uniformes et les chaussures des filles de la communauté. Les Clubs de mères ont également investi leurs bénéfices dans des prêts sans intérêt accordés à des femmes désavantagées qui désirent entreprendre des activités rémunératrices.

Depuis le lancement du programme, les femmes ont créé 65 Clubs de mères dans trois régions de Gambie. L'impact du mouvement sur l'éducation des filles est manifeste. Les taux de fréquentation scolaire ont augmenté en moyenne de 34 pour cent, et l'incidence des abandons scolaires dus à des mariages précoces a fortement diminué.

Les Clubs de mères ne profitent pas seulement aux petites filles mais également aux femmes. En leur donnant accès aux connaissances et aux ressour-

ces nécessaires pour avoir une source de revenu, ces Clubs fournissent aux femmes des moyens d'action dans leur communauté. Par ailleurs, en utilisant inlassablement des arguments convaincants pour promouvoir l'éducation des filles, les femmes récusent la discrimination sexiste et insistent sur l'importance de la participation des femmes aux prises de décision communautaires, une action qui contribue à l'émancipation des générations présentes et futures de femmes et de petites filles.

Voir Références page 88.

revenu et qu'elles ont le droit d'acquérir un terrain, une maison ou tout autre bien. Le Chapitre 3 examine en détail les initiatives susceptibles d'améliorer l'emploi et les sources de revenus des femmes.

- **Participation des hommes** : l'évolution des attitudes et des comportements s'inscrit dans un processus long et complexe. En appliquant des stratégies simples, directes et efficaces, par exemple en persuadant les hommes de participer aux travaux ménagers, femmes et hommes s'allient pour lutter contre la discrimination sexiste dans la famille et la communauté. En créant des rôles spécifiquement réservés aux hommes dans les programmes de sensibilisation, les gouvernements et les organismes de développement peuvent aussi promouvoir la mobilisation des hommes dans les initiatives favorables à l'enfance, que ce soit au parlement, dans les écoles ou sur le lieu de travail (*voir Chapitre 5*).
- **Appui aux organisations de femmes** : la dynamique de la coopération entre les femmes est l'un des moyens les plus efficaces d'aider les femmes à accéder à l'autonomie. Les collectifs de femmes qui s'organisent spontanément autour de certains problèmes tels que la nutrition, la distribution de denrées alimentaires, l'éducation et le logement, contribuent à améliorer les conditions de vie des femmes, de leurs familles et de leurs communautés. Les organisations de femmes peuvent également être des catalyseurs du changement dans l'arène politique (*voir Chapitre 4*).



RÉSUMÉ

Bien qu'au cours des dernières décennies la participation des femmes à la vie active ait beaucoup progressé, d'autres améliorations se font toujours attendre, en ce qui concerne notamment leurs conditions de travail, la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes, l'octroi d'un soutien pour la garde des enfants et l'élimination des pratiques et lois discriminatoires qui les empêchent d'accéder à la propriété et à l'héritage. En assurant aux femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, la possibilité d'avoir accès à un revenu et de le gérer, on se rapproche considérablement de la réalisation des droits des femmes. En outre, les droits des enfants sont généralement mieux respectés lorsque les femmes jouissent pleinement de leurs droits sociaux et économiques.

- Il est très fréquent que les femmes consacrent la majorité de leurs heures de travail à des tâches non rémunérées et aux activités ménagères, et qu'il leur reste moins de temps à consacrer à un emploi rémunéré. Même lorsqu'elles font partie de la population active et ont un emploi rémunéré, les femmes continuent d'assumer la plus grande partie des tâches domestiques.

- Lorsque les femmes travaillent à l'extérieur, elles gagnent, en moyenne, beaucoup moins que les hommes. Les femmes occupent aussi plus fréquemment des emplois précaires et mal payés, sans réelle sécurité financière, ne leur garantissant que peu ou pas d'avantages sociaux.

- Non seulement les femmes gagnent moins bien leur vie que les hommes, mais elles possèdent aussi moins de biens. Elles ont des salaires moins élevés et leur contrôle sur le revenu du ménage est plus restreint, ce qui les empêche souvent d'amasser un capital. Par ailleurs, des lois sexistes sur la propriété et l'héritage, ainsi que sur d'autres moyens d'acquérir des biens, exposent davantage les femmes et les enfants à la pauvreté.

- L'accès des femmes à des emplois rémunérés n'entraîne pas automatiquement des améliorations pour les enfants. D'autres facteurs ont des répercussions sur le bien-être des femmes et des enfants, par exemple, le nombre d'heures passées à travailler en dehors de la maison, les conditions d'emploi et la personne qui gère l'argent qu'elles gagnent.

- Dans nombre de pays, les structures d'accueil de bonne qualité pour les enfants sont toujours hors de portée des familles à revenu faible si l'État ne prend pas les dispositions nécessaires pour les subventionner. Les parents font alors souvent appel à la famille élargie ou aux enfants plus âgés – le plus souvent aux filles – pour garder les jeunes enfants pendant qu'ils travaillent, souvent aux dépens de l'éducation des aînés.

- Toute une série d'interventions seront nécessaires pour combattre les attitudes négatives à l'égard des femmes dans le monde du travail. Les gouvernements doivent adopter les mesures législatives, financières et administratives nécessaires pour créer un environnement favorable à l'esprit d'entreprise des femmes et à leur participation à la vie active. Il convient de promouvoir les politiques sociales qui combattent la discrimination sur le lieu de travail et qui permettent aux femmes et aux hommes de concilier carrière et responsabilités familiales. En ce qui concerne les enfants, la meilleure stratégie, pour que filles et garçons entrent sur un pied d'égalité dans la vie active, consiste à leur donner le même accès à l'éducation.

L'égalité face à l'emploi

L'étude de l'émancipation économique des femmes dévoile l'existence d'un immense potentiel, qui reste trop souvent inexploité. Ce n'est pas que les femmes ne travaillent pas – elles travaillent souvent de plus longues heures que les hommes – mais elles gagnent presque toujours moins bien leur vie en raison des postes qu'elles occupent, et possèdent moins de biens. Quoique, au cours des dernières décennies, la participation des femmes à la vie active ait beaucoup progressé, d'autres améliorations se font toujours attendre, en ce qui concerne notamment leurs conditions de travail, la reconnaissance du travail non rémunéré, l'octroi d'un soutien pour la garde des enfants et l'élimination des pratiques et lois discriminatoires qui les empêchent d'accéder à la propriété et à l'héritage.

La possibilité, pour les femmes comme pour les hommes, d'avoir accès à un revenu et de le gérer, est une étape importante vers la réalisation des droits des femmes inscrits dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cela favorisera leur épanouissement, les aidera à avoir une image positive d'elles-mêmes et à jouer un rôle influent tant au sein de la famille que dans la société. En outre, les droits des enfants sont généralement mieux respectés lorsque les femmes jouissent pleinement de leurs droits sociaux et économiques.

Les décideurs prennent conscience du fait que les femmes ont un rôle économique important à jouer dans la lutte contre la pauvreté des enfants; les pays sont de plus en plus nombreux à faire bénéficier directement les mères de famille des dispositions qu'ils prennent en faveur de la réalisation des droits de l'enfant – telles que les allocations aux familles qui envoient leurs enfants à l'école. Partout dans le monde, beaucoup de familles vivent mieux parce que les femmes travaillent à l'extérieur – dans l'agriculture de subsistance ou dans de grandes exploitations où elles supervisent la production et la commercialisation, ou encore en usine et dans des bureaux. Tant dans les Caraïbes qu'en Afrique subsaha-

rienne, par exemple, les femmes produisent environ 80 pour cent de la nourriture consommée par la famille.¹

Les femmes travaillent plus que les hommes mais gagnent moins

Qu'elles vivent dans des pays industrialisés ou des pays en développement, en milieu rural ou urbain, les femmes travaillent en général de plus longues heures que les hommes. Bien que les données sur l'emploi du temps des hommes et des femmes soient fragmentaires, les enquêtes menées au cours des dernières années confirment la validité de cette observation pour l'ensemble des pays en développement. Selon Oxfam, les femmes travaillent entre 60 et 90 heures par semaine², et les études sur l'emploi du temps révèlent que dans un large éventail de pays en développement d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne, les femmes travaillent de plus longues heures que les hommes, et souvent nettement plus³ (voir Figure 3.1, page 38).

Les tâches non rémunérées à la maison ou pour la famille occupent la majorité du temps de nombreuses femmes, ce qui leur laisse beaucoup moins d'heures à consacrer à un emploi rémunéré. Des données réunies dans des zones urbaines de 15 pays d'Amérique latine montrent que les activités ménagères non rémunérées constituent la principale activité d'une femme sur quatre; le taux correspondant pour les hommes est de 1 sur 200.⁴

Même lorsqu'elles font partie de la population active et ont un emploi rémunéré, les femmes continuent d'assumer la plus grande partie des tâches domestiques. Une fois encore, cette observation est corroborée par des études réalisées dans des pays représentant l'ensemble des régions en développement. Au Mexique, par exemple, les femmes qui ont un emploi rémunéré s'occupent également de la maison et cette activité absorbe 33 heures par semaine de leur temps; la participation des hommes aux corvées ménagères n'est par

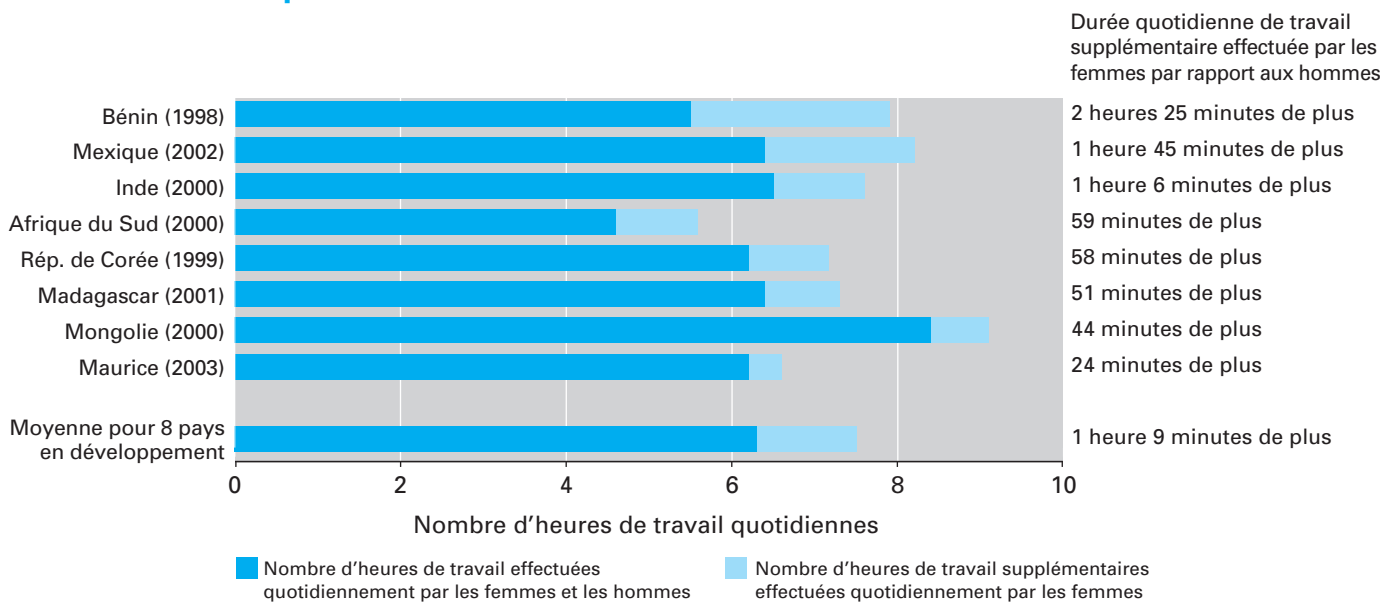


© UNICEF/H005-1079/Josh Estey

contre que de six heures par semaine⁵. Des études sur l'emploi du temps réalisées dans six États de l'Inde révèlent que les femmes consacrent habituellement 35 heures par semaine aux tâches ménagères et aux soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées, contre quatre heures par semaine pour les hommes⁶.

La répartition des tâches ménagères n'est pas très différente dans les pays industrialisés. Bien que les disparités ne soient pas aussi marquées que dans les pays en développement, les femmes des pays plus riches consacrent aussi beaucoup plus de temps que les hommes à des tâches non rémunérées⁷.

Figure 3.1 Partout dans le monde en développement, les femmes travaillent de plus longues heures que les hommes*



* Il est important de noter que ces données représentent des moyennes dans chaque pays et reflètent des taux de chômage élevés. Dans certains cas, les femmes travaillent plus de 12 heures par jour.

Source : Calculs de l'UNICEF sur la base de données extraites du *Rapport mondial sur le développement humain 2006, Beyond Scarcity: Power, poverty and the global water crisis*, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, Oxford University Press pour le PNUD, New York, 2006, p. 379.

Malgré le temps limité que les femmes consacrent à leur emploi rémunéré et leur contribution cruciale au fonctionnement du foyer, on considère généralement que les femmes doivent contribuer comme les hommes au revenu de la famille. Selon l'Enquête sur les valeurs dans le monde, quand on demande si les deux conjoints doivent contribuer au revenu du ménage, la majorité des personnes interrogées répondent par l'affirmative – avec un taux de 90 pour cent en moyenne de réponses positives dans les pays d'Asie de l'Est et du Pacifique, d'Amérique latine, d'Afrique subsaharienne et dans les économies en transition, et de plus des deux tiers au Moyen-Orient et en Asie du Sud⁸.

Peut-être ces attitudes ont-elles contribué à l'augmentation régulière du nombre de femmes sur le marché du travail au cours des deux dernières décennies. En 2005, les femmes représentaient environ 40 pour cent de la population économiquement active de la planète⁹. Les tendances concernant les taux de participation varient toutefois profondément entre les régions, avec des taux d'activité économique des femmes beaucoup plus élevés en Asie de l'Est et dans le Pacifique (68,9 pour cent), en Afrique subsaharienne (62,3 pour cent) et en ECO/CEI (57,5 pour cent) que partout ailleurs. À peine plus d'un tiers des femmes des États arabes, et moins de la moitié des femmes d'Amérique latine et d'Asie du Sud font partie de la population active¹⁰.

L'indicateur d'activité économique par rapport à la parité (défini ici comme étant le taux d'activité

économique des femmes en pourcentage du taux d'activité des hommes) est un outil statistique qui décrit mieux les variations régionales qui caractérisent l'activité économique des femmes en dehors du foyer. Dans les pays les moins avancés, en ECO/CEI, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, en Afrique subsaharienne et dans les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'indice de parité dépasse les 70 pour cent. Cependant, il tombe à 52 pour cent en Amérique latine et en Asie du Sud, et il est inférieur à 50 pour cent dans les États arabes¹¹.

L'écart des revenus et salaires

Non seulement les femmes consacrent moins de temps que les hommes à leur carrière, mais quand elles travaillent en dehors de la maison, leur revenu moyen est également beaucoup plus faible. Bien que les statistiques ventilées par sexe sur les salaires nominaux soient rares, les données disponibles révèlent que, dans toutes les régions, les salaires nominaux des femmes sont inférieurs de 20 pour cent environ à ceux des hommes. Néanmoins, si on constate des écarts un peu partout dans le monde, ceux-ci peuvent varier considérablement et même être inversés. Au Brésil, par exemple, les femmes de moins de 25 ans ont un salaire horaire moyen plus élevé que les hommes de la même tranche d'âge¹².

Une grande partie du travail des femmes est sous-payé, elles occupent souvent des emplois subalternes et gagnent moins que les hommes.



© UNICEF/HQ06:1263/Roger LeVoyne

Par conséquent, le revenu moyen du travail des femmes est beaucoup plus faible que celui des hommes (voir Figure 3.3, page 41). Les estimations fondées sur les écarts de salaires et la participation à la vie active indiquent que le revenu du travail des femmes représente 30 pour cent environ de celui des hommes dans les pays étudiés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, près de 40 pour cent en Amérique latine et en Asie du Sud, 50 pour cent en Afrique subsaharienne et 60 pour cent environ en ECO/CEI, en Asie de l'Est et dans les pays industrialisés¹³. Comme le montre le Chapitre 2, les ressources qui sont entre les mains des femmes profitent aux enfants. Les écarts de revenus entre les hommes et les femmes peuvent donc faire baisser ou limiter les ressources qui permettraient de faire respecter les droits de l'enfant, comme le droit aux soins médicaux, à une nutrition adéquate et à l'éducation.

Lorsque les deux parents travaillent à l'extérieur et qu'aucun système adéquat de soutien social n'est en place, les droits de l'enfant à l'éducation, au jeu et aux loisirs, aux soins médicaux et à la protection, sont compromis. L'effet de substitution mère-fille est un exemple de ces répercussions négatives. Lorsque les mères acceptent un emploi rémunéré à l'extérieur, ce sont les enfants, en particulier les filles, qui endossent les responsabilités familiales, et qui s'occupent de la maison et de leurs frères et sœurs, souvent aux

dépens de leur propre éducation¹⁴. Cela montre à quel point il est important que les deux parents assument leurs responsabilités et s'occupent de leurs enfants, qu'ils travaillent ou non à l'extérieur (voir Encadré, page 41).

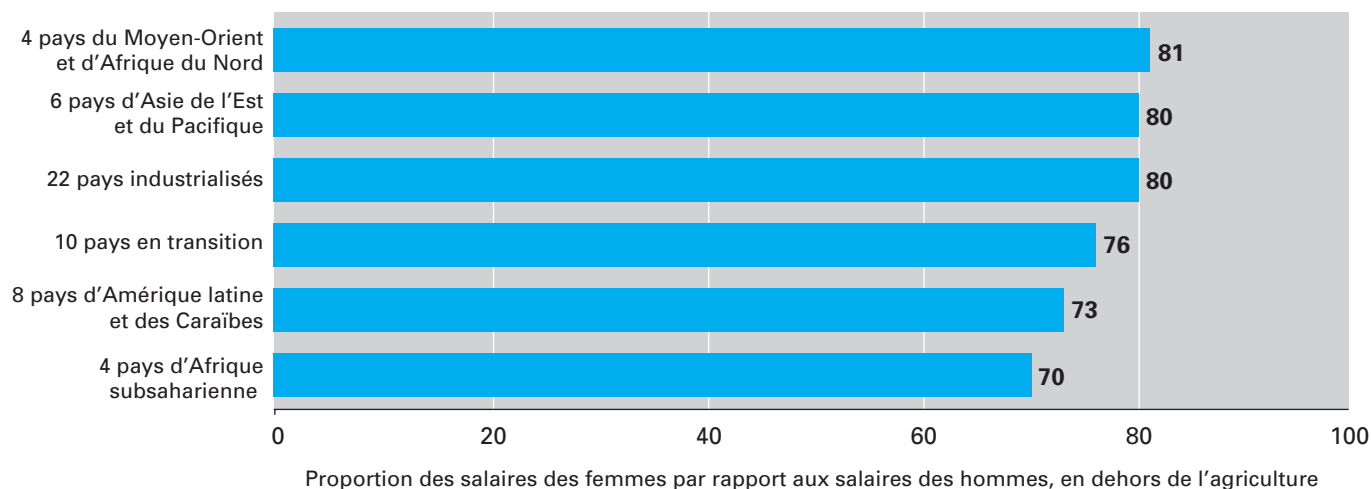
Les écarts en termes de biens

Non seulement les femmes gagnent moins bien leur vie que les hommes, mais elles possèdent aussi moins de biens. Elles ont des salaires moins élevés et leur contrôle sur le revenu du ménage est plus restreint, ce qui les empêche souvent d'accumuler un capital. Mais ce ne sont pas les seules raisons. Des lois sexistes sur la propriété et l'héritage, ainsi que sur d'autres moyens d'acquérir des biens – même les programmes de distribution des terres appartenant à l'État – exposent davantage les femmes et les enfants à la pauvreté¹⁵.

Les conséquences de cette exclusion peuvent être encore plus directes, en particulier lors de la dissolution d'un mariage ou du décès d'un conjoint. Les veuves, à qui l'on refuse le droit d'être propriétaires de la maison ou du terrain familial à la mort de leur conjoint, ou les femmes divorcées qui sont expulsées du domicile de leur mari, risquent fort de se retrouver en marge de la société et elles se heurtent à des difficultés énormes pour protéger le niveau de vie et la santé de leur famille¹⁶.

Bien que les statistiques sur les écarts en termes de biens soient encore plus rares que les données

Figure 3.2 Les salaires nominaux des femmes sont considérablement plus bas que ceux des hommes*



* Les calculs de l'UNICEF relatifs aux **pays en développement** comprennent les pays et territoires des groupes régionaux suivants : *Moyen-Orient et Afrique du Nord* : Bahreïn, Égypte, Jordanie, Territoire palestinien occupé. *Asie de l'Est et Pacifique* : Malaisie, Myanmar, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande. *Pays en transition* : Bulgarie, Croatie, Georgie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Roumanie, Turquie, Ukraine. *Amérique latine et Caraïbes* : Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou. *Afrique subsaharienne* : Botswana, Érythrée, Kenya, Swaziland.

Pays industrialisés : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Japon, Luxembourg, Malte, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

Source : Organisation internationale du Travail, base de données LABORSTA, <<http://laborsta.ilo.org>>, consultée en mars 2006.

Les filles risquent-elles de manquer l'école quand les femmes travaillent ?

Bien que les femmes soient de plus en plus nombreuses à entrer dans la vie active, cela ne se traduit pas toujours par une amélioration du bien-être des enfants. Comme les mères qui travaillent doivent se faire remplacer à la maison, de nombreux enfants – le plus souvent des filles – risquent de ne pas être envoyés à l'école ou de devoir abandonner leurs études pour s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes et pour tenir la maison. Les droits universellement reconnus de l'enfant de se livrer au jeu, d'avoir accès à l'éducation et d'être élevé par ses deux

parents sont menacés, ce qui a des conséquences négatives pour le bien-être et l'avenir économique des enfants. Ces tendances ont été constatées dans de nombreux pays en développement. Une enquête réalisée récemment au Népal révèle que les filles aînées sont les premières à être retirées de l'école pour aider leurs mères qui travaillent à s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes et pour assumer les responsabilités du ménage. En République-Unie de Tanzanie, en l'absence de garderies, les parents sont obligés d'emmener leurs

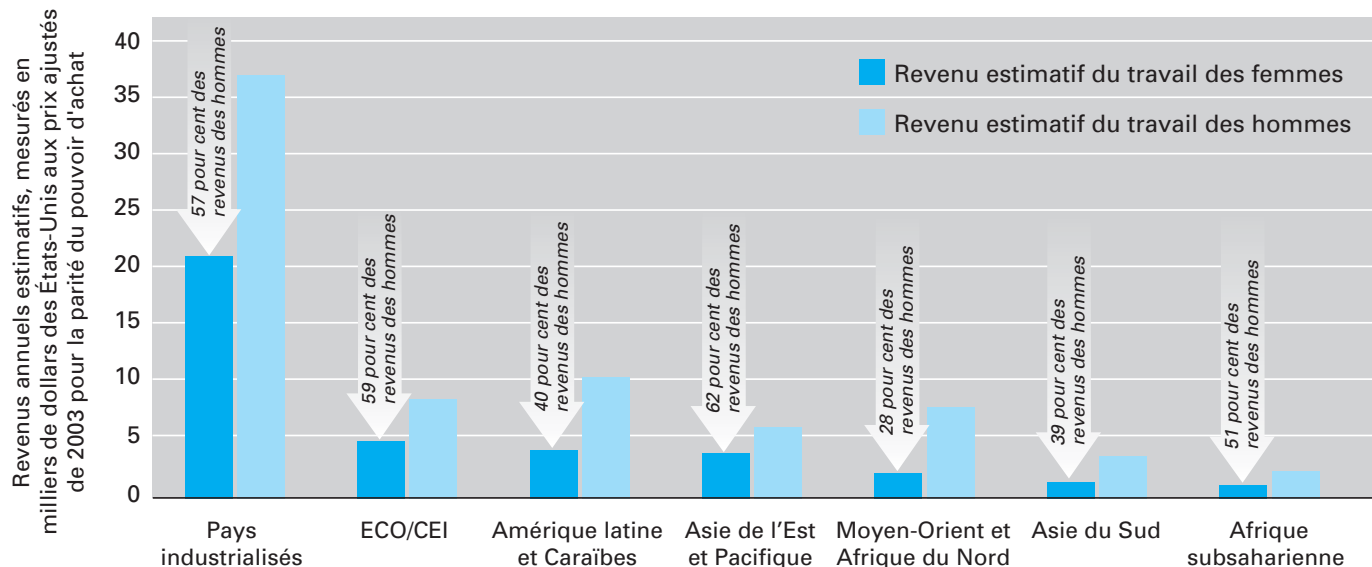
enfants au travail ou de les confier à leurs frères et sœurs plus âgés. La progression de l'emploi des femmes au Pérou oblige les enfants, en particulier les filles, à consacrer plus de leur temps aux tâches ménagères. De même, dans les pays d'Asie du Sud-Est, comme les mères sont de plus en plus nombreuses à travailler à l'extérieur, c'est aux enfants plus âgés, aux tantes et aux grand-mères qu'incombe la responsabilité d'élever les jeunes enfants dans les régions rurales.

Voir Références, page 88.

sur les disparités salariales, il apparaît que la discrimination est comparable dans l'ensemble du monde en développement. Une étude portant sur cinq pays d'Amérique latine indique que, comparés aux hommes, les femmes ne possèdent qu'une fraction des terres (voir Figure 3.4, page 42)¹⁷. Dans les autres régions pour lesquelles des données sont disponibles, les inégalités sont du même ordre. Au Cameroun, par exemple, les femmes qui accomplissent plus de 75 pour cent

des travaux agricoles, ne sont pourtant propriétaires que de moins de 10 pour cent des terres. Des disparités comparables ont été notées au Kenya, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie et dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne¹⁸. Au Pakistan, les études montrent que, dans un échantillon de plusieurs villages, les femmes possédaient moins de 3 pour cent des terres, bien que le droit à l'héritage de biens fonciers soit reconnu dans la plupart des villages¹⁹.

Figure 3.3 Les estimations des revenus des femmes sont considérablement plus faibles que les estimations des revenus des hommes



* Les revenus estimatifs sont définis comme le produit intérieur brut par habitant (mesurés en dollars E.-U. aux prix ajustés de 2003 pour la parité du pouvoir d'achat) ajusté pour les disparités de salaires entre hommes et femmes.

Source : Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain 2005 - La coopération internationale à la croisée des chemins, l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, Oxford University Press pour le PNUD, New York, Tableau 25, pp. 311-314.

Lorsque les femmes possèdent des biens, leur avis compte davantage dans les prises de décision au sein du foyer. Par exemple, dans les ménages ruraux du Bangladesh, quand la part des biens qui appartenaient aux femmes avant le mariage est plus importante que celle de leur conjoint, les femmes ont plus d'influence sur les prises de décision et les taux de morbidité de leurs filles fléchissent²⁰.

Les avantages de la propriété vont au-delà de la dynamique du pouvoir au sein de la famille; ils ont aussi des répercussions positives sur la productivité et la croissance, en particulier dans l'agriculture. Lorsque les femmes participent plus activement à la planification et à la gestion des terres et des exploitations agricoles, la productivité agricole s'améliore. Selon une étude menée par l'International Food Policy Research Institute, si les inégalités entre les sexes diminuaient au Burkina Faso, et si les agriculteurs et les agricultrices avaient le même accès aux intrants agricoles et à une éducation de qualité, la productivité agricole pourrait augmenter jusqu'à 20 pour cent²¹. Une étude précédente menée auprès d'agricultrices du Kenya montrait que le rendement des cultures pourrait augmenter de 24 pour cent si toutes les agricultrices avaient accès à l'éducation primaire²². Une autre enquête réalisée au Bangladesh a permis d'arriver à la même conclusion : l'octroi de ressources spécifiques aux femmes, par exemple des variétés de

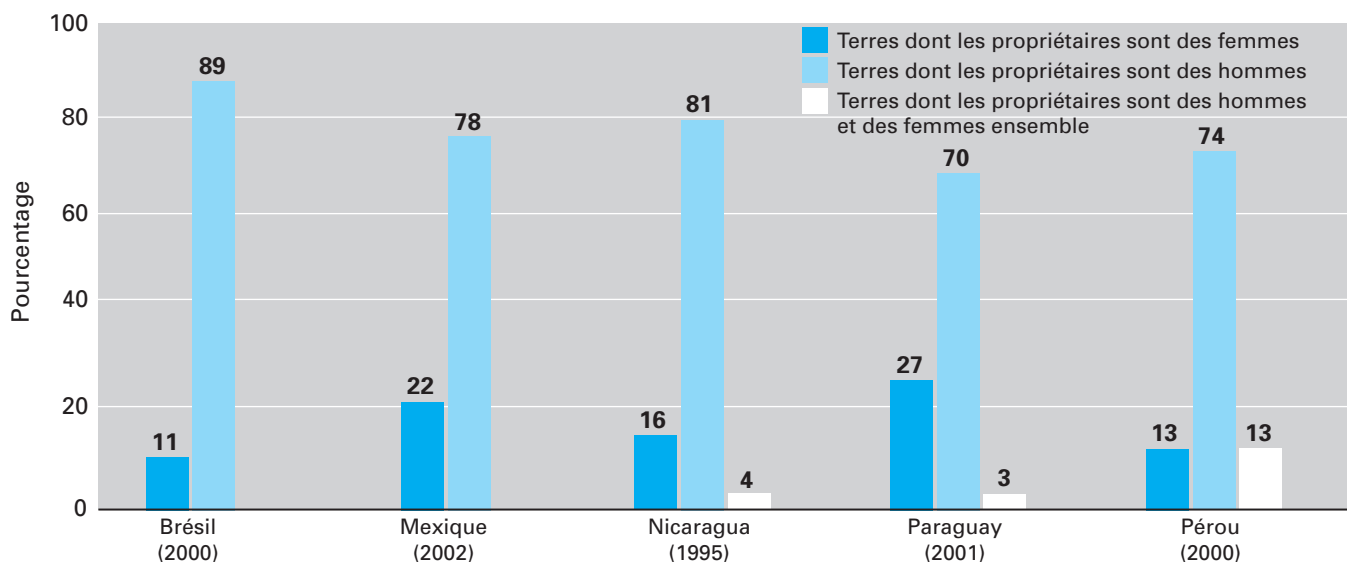
semences potagères à haut rendement et l'accès à des technologies de polyculture du poisson dans des étangs loués à des groupes de femmes défavorisées, a davantage d'impact sur la réduction de la pauvreté que la diffusion non ciblée de technologies, qui risque de profiter aux hommes et aux ménages plus aisés²³.

En renforçant le pouvoir d'action des femmes grâce à d'autres types d'investissements, on peut également influencer de manière positive sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Plusieurs études indiquent que la formation professionnelle et l'accès des femmes aux nouvelles technologies favorisent leur mobilité et renforcent leur maîtrise des ressources, encouragent l'émergence d'une conscience politique et limitent les cas de violence dans la famille²⁴.

Lorsque le travail des femmes compte pour les enfants

La participation des femmes à la vie active peut avoir des avantages pour les enfants, car elle permet souvent aux femmes d'accéder plus largement aux ressources économiques et de mieux les maîtriser. Cependant l'accès des femmes à des emplois rémunérés n'est pas toujours synonyme d'améliorations pour les enfants. D'autres facteurs ont un impact sur le bien-être des femmes et des enfants : le nombre d'heures passées à travailler en dehors de la maison, par exemple, ou

Figure 3.4 Écarts notables entre les hommes et les femmes en termes de propriété foncière en Amérique latine



Note : Les données n'étaient pas disponibles pour les titres de propriétés appartenant conjointement à des femmes et des hommes au Brésil et au Mexique. Les totaux ne représentent pas nécessairement 100 pour cent car les chiffres ont été arrondis.

Source : Grown, Caren, Geeta Rao Gupta et Aslihan Kes, *Taking Action: Achieving gender equality and empowering women*, Groupe de travail sur l'éducation et l'égalité des sexes du Projet du Millénaire (ONU), Earthscan, London/Virginia, 2005, p.78.



© UNICEF/H005-1213/Roger LeMoigne

les conditions d'emploi ou la personne qui gère l'argent qu'elles gagnent.

L'emploi des femmes dans le secteur non structuré et son impact sur les enfants

La participation accrue des femmes à la vie active ne s'est pas toujours accompagnée d'une amélioration équivalente de leurs conditions de travail ou de la sécurité de l'emploi. Les femmes ont souvent des emplois précaires et mal payés, sans réelle sécurité financière, ne leur garantissant que peu ou pas d'avantages sociaux. Avec l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, les emplois informels et qui ne respectent pas les normes ont proliféré. Dans les pays en développement, mis à part l'agriculture, la majorité des femmes travaillent dans le secteur non structuré. Comparées aux hommes, elles sont plus souvent à leur compte, ou travaillent comme employées de maison, ou personnel temporaire dans l'industrie, ou sans rémunération dans l'entreprise familiale²⁵.

De par sa nature même, le travail informel n'apparaît que partiellement dans les statistiques nationales puisqu'il n'est pas systématiquement déclaré. La collecte d'informations générales et précises sur le secteur non structuré reste problématique en raison de la diversité des activités, des structures organisationnelles et des modes de fonctionnement²⁶.

Dans pratiquement toutes les régions en développement, 60 pour cent au moins des femmes qui ne travaillent pas dans l'agriculture exercent des activités dans le secteur non structuré.

L'exception est l'Afrique du Nord, où la participation des femmes au secteur non structuré est de 43 pour cent. De toutes les régions en développement, l'Afrique subsaharienne est celle qui affiche le taux le plus élevé d'emplois féminins dans le secteur non structuré (84 pour cent)²⁷. Au niveau des pays en développement, les écarts sont profonds entre les régions (voir Figure 3.5, page 44).

Dans le secteur non structuré, les femmes travaillent souvent dans de mauvaises conditions, elles sont astreintes à de longues heures de présence, quand elles ne doivent pas faire des heures supplémentaires au pied levé. La précarité de l'emploi et l'absence de couverture sociale, telle que les congés de maladie payés et les garderies d'enfants, exposent les femmes et leurs enfants à la pauvreté²⁸. Quand les mères sont démunies, travaillent de longues heures dans le secteur informel, sont sous-payées et ont un horaire rigide, et quand par ailleurs elles ne disposent pas à leur gré de leur revenu et ne peuvent pas faire garder leurs enfants, la santé et la croissance de ces derniers sont menacées²⁹. De telles conditions sont fréquentes dans le secteur informel ou chez les femmes qui occupent des emplois faiblement rémunérés dans le secteur structuré. Au cours des dernières années, le sort des domestiques a fait l'objet d'un examen approfondi. La majorité des employés de maison sont des femmes, pour la plupart non déclarées. Lorsque les mères engagées par des familles élèvent les enfants de leurs employeurs, on se trouve devant un dilemme : la sécurité quotidienne des enfants de l'employeur dépend d'une employée qui doit se séparer de ses propres enfants pour travailler³⁰.

La crise de la garde des enfants dans le secteur structuré

La participation accrue des femmes à la vie active remet en question le modèle traditionnel dans le cadre duquel les hommes ont un emploi rémunéré et les femmes s'occupent des tâches non rémunérées au foyer. Un nouveau modèle prévaut dans de nombreux pays, tels que les pays à revenu élevé de l'OCDE, les économies en transition et les nations à croissance rapide d'Asie de l'Est, dans lesquels les femmes, tout comme les hommes, ont un emploi rémunéré³¹. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, par exemple, deux familles sur trois ont un double salaire aujourd'hui³². Dans la Fédération de Russie, dans 52 pour cent des ménages qui ont de jeunes enfants, tous les adultes âgés de 25 à 55 ans travaillent. Au Vietnam, le taux correspondant est de 88 pour cent³³. Mais même si ce nouveau modèle d'activités rémunératrices dans les foyers s'impose progressivement, on s'attend toujours à ce que les femmes assument la majorité des tâches ménagères et des soins aux enfants. Ainsi, en l'absence d'une participation plus active des hommes aux travaux ménagers et à l'éducation des enfants, il devient de plus en plus difficile pour les mères qui travaillent de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales³⁴.

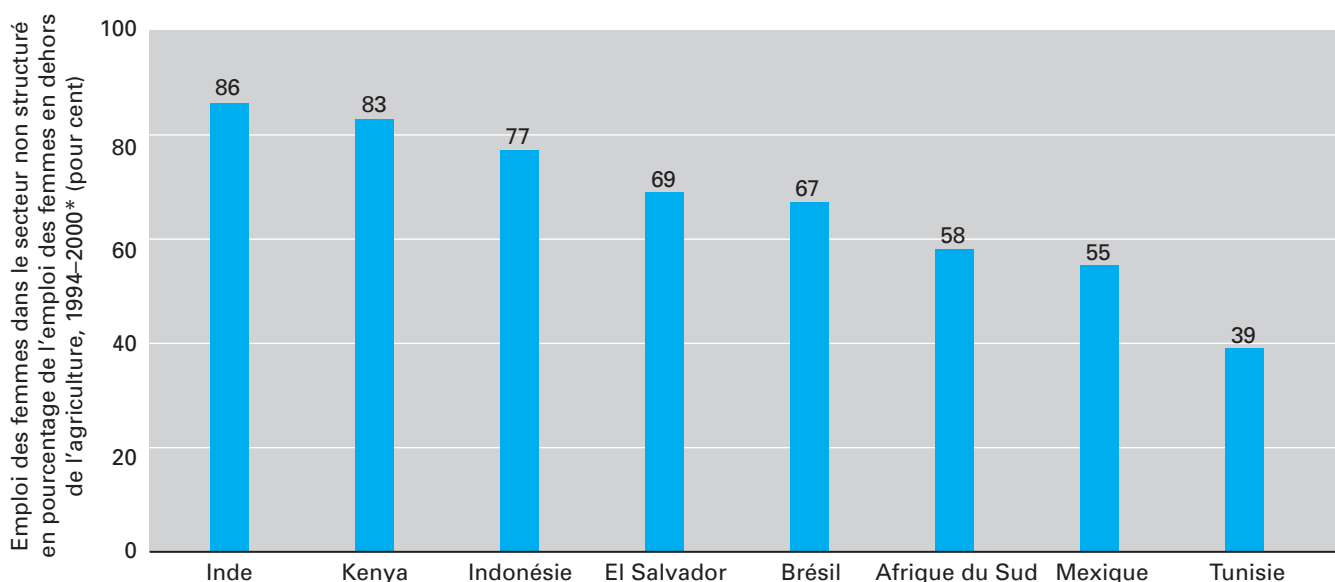
Les femmes qui travaillent dans le secteur structuré tendent à avoir des carrières plus courtes que les hommes du même âge car elles doivent parfois arrêter de travailler à plein temps pen-

dant un certain temps³⁵. De nombreuses femmes vivant dans des pays à revenu élevé et modéré quittent leur emploi ou travaillent à temps partiel pour élever leurs enfants – généralement entre l'âge de 25 et 35 ans – pour reprendre par la suite un emploi à plein temps. Dans l'Union européenne, près de la moitié des mères qui travaillent et qui ont un enfant de six ans ou plus jeune, travaillent à temps partiel³⁶. Ces absences temporaires du travail à plein temps se traduisent souvent par des salaires inférieurs et des promotions moins fréquentes. Par ailleurs, en raison de leurs engagements familiaux, les mères de famille sont parfois obligées de refuser les postes qui exigent de longues heures de travail, des déplacements ou même un déménagement³⁷.

En l'absence de politique de soutien aux mères qui travaillent, la grossesse et la maternité risquent d'interrompre la carrière des femmes et de limiter de manière permanente leur capacité de gain. Les recherches indiquent que les mères qui ont un emploi rémunéré gagnent souvent encore moins bien leur vie que les autres femmes actives. Une enquête récente a révélé que dans plusieurs pays industrialisés, le fait d'avoir un enfant pouvait entraîner une « pénalité » représentant de 6 à 7 pour cent du revenu de la mère; pour deux enfants, cette sanction pécuniaire pouvait atteindre 13 pour cent³⁸.

Bien que toutes les études démontrent que des soins parentaux de qualité sont essentiels pour le

Figure 3.5 De nombreuses femmes du monde en développement travaillent dans le secteur non structuré



* Les données portent sur l'année disponible la plus récente pendant la période spécifiée.

Source : Secteur de l'emploi, Bureau international du Travail, *Women and Men in the Informal Economy: A statistical picture*, Organisation internationale du Travail, Genève, 2002, p. 19.

développement de l'enfant et que ses premières expériences déterminent son bien-être futur³⁹, les familles dont les deux parents travaillent éprouvent souvent bien des difficultés à concilier exigences professionnelles et soins aux enfants.

Les parents qui travaillent ont souvent moins de temps à consacrer à leurs enfants. Une étude réalisée au Royaume-Uni montre que, dans ce pays, les parents travaillent plus longtemps qu'avant ou se font de plus en plus accaparer par leur travail⁴⁰. Les longues heures de travail peuvent poser un problème aux familles à revenu faible et cependant la plupart des employeurs n'envisagent pas de proposer des horaires souples aux salariés du bas de l'échelle⁴¹. Plus des deux tiers des parents disposant de faibles revenus interrogés lors d'une enquête menée récemment aux États-Unis ont déclaré avoir au moins un enfant souffrant d'un problème de santé chronique ou d'apprentissage nécessitant un soutien particulier, et ne pas pouvoir passer du temps avec leur famille sans compromettre leur gagne-pain⁴².

L'absence de garderies d'un prix abordable et de qualité vient encore compliquer les choses. Les enfants qui sont élevés dans des conditions de sécurité, dans un milieu stable et stimulant, qui les incite à l'apprentissage, sont meilleurs en calcul, assimilent plus facilement, sont plus éveillés et ont moins de problèmes de comportement que les enfants moins bien entourés⁴³.

Dans de nombreux pays, sans mesures ou subventions de l'État, les familles économiquement faibles n'ont pas les moyens de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions. Dans d'autres pays, les garderies de qualité sont chères même pour les familles de la classe moyenne⁴⁴. Les parents font alors appel aux membres de la famille élargie pour s'occuper de leurs enfants pendant qu'ils travaillent. Des études réalisées en Chine et dans l'ouest de Java (Indonésie), par exemple, montrent que les grand-mères, en particulier, jouent un rôle actif dans l'éducation des enfants quand les mères sont au travail⁴⁵.

Lorsque les familles ont accès à des garderies de qualité et d'un prix abordable, il est plus probable que les mères entreront dans la vie active. Dans les quartiers défavorisés de Rio de Janeiro (Brésil), l'accès à des garderies publiques permet aux mères de famille de travailler à l'extérieur et d'accepter des emplois à plein temps ou à mi-temps. C'est également le cas dans la Fédération de Russie, où la création de crèches subventionnées permet aux mères d'entrer dans la vie active et d'arrondir leur revenu et celui du ménage. Au Kenya, il a été démontré qu'il y avait une corré-

lation positive entre la réduction des frais de garde des enfants et l'augmentation des salaires des mères⁴⁶.

Certains pays – en particulier les pays scandinaves dans lesquels l'égalité des sexes, telle qu'est mesurée dans l'indicateur de la participation des femmes (IPF), est mieux respectée (*voir Chapitre 1, page 8*) – ont réussi à créer d'excellentes garderies d'enfants à des prix abordables. On peut citer en exemple la Suède, où les municipalités proposent diverses solutions : des crèches et des jardins d'enfants publics, un système réglementé de garde d'enfants à domicile financé par le secteur public ou des centres privés subventionnés par l'État dont le coût est aligné sur le revenu des parents⁴⁷. Les Pays-Bas ont adopté une loi sur la garde des enfants (entrée en vigueur en janvier 2005) aux termes de laquelle les parents, les employeurs et le gouvernement se partagent la responsabilité des frais de garde-rie. Le gouvernement verse des subventions directement aux parents qui choisissent alors la crèche qui leur convient. Les employeurs versent un sixième du coût de la garde des enfants par employé, tandis que les autorités locales se portent garantes de la qualité des services et réglementent les établissements⁴⁸.

Dans plusieurs pays industrialisés, les grandes entreprises ont adopté diverses initiatives de soutien à la famille : congés parentaux, primes de maternité, interruptions de carrière, horaires à la carte, dispositions pour la garde des enfants et programmes de partage des tâches (*voir Encadré, page 46*)⁴⁹. Les employeurs y trouvent leur compte autant que les employés. En effet, les parents et les employeurs s'accordent pour reconnaître que quand les horaires sont souples, les parents arrivent mieux à concilier leur carrière avec leur vie de famille, car ils peuvent répondre aux besoins de leurs enfants sur le plan de la santé et de l'éducation⁵⁰.

Femmes qui émigrent pour le travail : conséquences pour leurs enfants

De par le monde, entre 185 millions et 192 millions de migrants vivent en dehors de leur pays d'origine et près de la moitié d'entre eux sont des femmes⁵¹. Si la migration des femmes peut avoir des avantages, elle engendre aussi de nouveaux problèmes au niveau des individus et des familles⁵². L'un de ces risques est la séparation, car l'immigration oblige parfois les parents à laisser leurs enfants derrière eux. Aux Philippines, par exemple, entre 3 et 6 millions d'enfants (soit de 10 à 20 pour cent de tous les enfants âgés de moins de 18 ans) n'ont pas pu suivre leurs parents partis travailler à l'étranger⁵³.

Les données réunies aux Philippines, ainsi que les études réalisées en Indonésie et Thaïlande, permettent de penser que, comparés aux enfants des non-migrants, les enfants de familles migrantes ne constituent pas nécessairement un groupe par-

ticulièrement désavantagé en termes de revenus ou d'accès aux services de base, tels que la santé et l'éducation. Les migrations sont souvent en effet un moyen efficace pour les ménages de lutter contre la pauvreté, et les familles élargies

Les effets positifs de conditions de travail adaptées à la situation familiale dans les pays industrialisés

Tout au long de la décennie qui a suivi la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est déroulée au Caire en 1994, et de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée à Beijing l'année suivante, de nombreuses initiatives axées sur la famille et visant à favoriser l'égalité des sexes et à permettre aux parents de concilier travail et famille ont vu le jour. Cet intérêt accru pour la famille est né d'une évidence : les familles dont les deux parents travaillent ont besoin de soutien et, sans aide, l'égalité des sexes sur le lieu de travail ne peut pas être garantie. Dans plusieurs pays industrialisés, le soutien du secteur privé et du secteur public aux familles qui travaillent, et en particulier aux femmes qui ont de jeunes enfants, se compose d'un large éventail d'initiatives : horaires souples, télétravail ou travail à domicile, congés parentaux, soins médicaux aux enfants malades et dispositions pour la garde des enfants. En l'absence de garderies, le travail à temps partiel peut aider les parents à faire coïncider leur travail et leur vie de famille.

Certaines entreprises ont commencé à mettre en œuvre des initiatives axées sur la famille. En Australie, en plus des horaires souples, 35 pour cent des conventions collectives des grandes entreprises et 8 pour cent des petites entreprises comprennent au moins une disposition en faveur de la famille. BMW, le constructeur allemand d'automobiles, verse des allocations familiales à ses employés pour l'achat, par exemple, de poussettes, de vêtements d'enfants ou d'appareils auditifs pour les personnes âgées de la famille. L'entreprise fournit également des crèches et un soutien financier pour la garde des enfants.

Les initiatives axées sur la famille profitent tant aux entreprises qu'aux employés. Des études effectuées au Canada, en Finlande, au Royaume-Uni et en Suède montrent que dans les entreprises qui ont adopté des mesures en faveur de la famille, la rotation du personnel est plus réduite, les coûts liés au recrutement, à la formation, et à l'absentéisme diminuent, et les mères reprennent plus souvent leur emploi après un congé de maternité. Selon les estimations, les mesures favorables à la famille rapporteraient près de 8 pour cent aux entreprises. L'AMP, une grande société australienne de gestion du patrimoine, estime que son investissement dans une politique familiale sur le lieu de travail a rapporté plus de 400 pour cent, surtout grâce à la reprise du travail après un congé de maternité. Cependant, des études plus approfondies révèlent que les mesures favorables à la famille comme les congés parentaux, les subventions pour la garde des enfants ou ces deux avantages sociaux combinés, s'adressent plutôt aux employés bien rémunérés plutôt qu'aux salariés du bas de l'échelle. Les mères de familles qui touchent de petits salaires, travaillent dans des conditions difficiles, reçoivent peu de compensations et n'ont pas accès aux services de garderie ont grand besoin de mesures de ce type. Dans les pays industrialisés, les politiques familiales ne sont pas uniformes. Dans certains pays, les parents peuvent prendre jusqu'à trois ans de congé avec une certaine compensation financière, tandis que dans d'autres pays, le congé est limité à la période qui précède et qui suit immédiatement l'accouchement. Dans les pays scandinaves, le congé parental, assorti de la protection de l'emploi et d'un taux de

compensation relativement élevé, fait partie intégrante du modèle de politique familiale. En Suède, par exemple, les familles qui travaillent ont droit à 12 mois de congé parental payé, à répartir entre les parents comme ils le souhaitent, à condition qu'un seul parent soit en congé quelle que soit la période considérée. Les mères ayant le droit, en Suède, de travailler à temps partiel jusqu'à ce que les enfants entrent à l'école, on constate que, dans les familles où les deux parents ont un revenu, près de la moitié des mères de familles travaillent moins de 35 heures par semaine. Si certains pays encouragent les pères à prendre un congé temporaire pour s'occuper de leurs nouveau-nés, la plupart des pays continuent à accepter la division traditionnelle du travail selon laquelle ce sont les femmes qui restent à la maison.

En l'absence de collecte systématique des données, il est difficile d'évaluer l'efficacité des initiatives favorables à la famille (par ex. dans quelle mesure elles permettent aux parents de trouver un équilibre entre leur travail et leur vie familiale). Elles semblent positives mais deux problèmes perdurent, même lorsque la famille est protégée par l'entreprise. Tout d'abord, les mères qui travaillent assument toujours la responsabilité principale des enfants, sont souvent obligées d'interrompre leur carrière et cumuleront toute leur vie les travaux ménagers et leur vie professionnelle. Deuxièmement, le modèle actuel de politique familiale exclut fréquemment les petits salariés sans qualifications, en particulier les mères qui travaillent, en favorisant plutôt les employés mieux payés.

Voir Références, page 88.

aident à combler le vide laissé par les parents absents⁵⁴. Les fonds envoyés par les parents qui auront migré sont souvent une source importante de revenus pour les familles restées au pays⁵⁵.

La migration améliore le statut des femmes et l'image qu'elles se font d'elles-mêmes dans la mesure où elles peuvent jouer un rôle important en envoyant des fonds à leur famille et à leur communauté⁵⁶. Plusieurs études universitaires ont révélé une amélioration de la scolarisation et de l'accès des enfants aux services de santé dans les familles dont les parents travaillent à l'étranger⁵⁷.

Bien que les fonds envoyés par les travailleurs migrants puissent améliorer considérablement le revenu du ménage, la migration de l'un ou des deux parents peut avoir des conséquences négatives sur les enfants, en mettant en danger leur développement et leur bien-être⁵⁸. Des recherches effectuées en Équateur, au Mexique et aux Philippines indiquent que les enfants dont les parents ont émigré souffrent parfois de problèmes psychologiques⁵⁹. Aux Philippines, les enfants dont la mère a émigré affirment ressentir de la colère, se sentir seuls et avoir peur⁶⁰. Dans d'autres pays, les risques que les enfants soient victimes de violences ou de la traite augmentent quand la famille élargie ou des amis ont la garde des enfants que les parents n'ont pas pu emmener avec eux – des risques que les études réalisées en Albanie et en République de Moldova soulignent particulièrement⁶¹.

Les « migrations involontaires » représentent également des risques particulièrement graves pour les enfants. Les enfants réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur propre pays sont particulièrement menacés⁶². Il arrive qu'ils soient séparés de leurs familles, qu'ils se retrouvent sans domicile et vivent dans des conditions misérables qui compromettent leur santé et leur éducation⁶³.

Les femmes et les jeunes filles qui ont émigré sont particulièrement exposées à la violence et à l'exploitation. Comme elles acceptent fréquemment des emplois subalternes, travail de ménage par exemple, les femmes migrantes doivent souvent faire face à de graves violations de leurs droits fondamentaux⁶⁴. Selon une étude de l'Organisation internationale du Travail, la moitié des femmes interrogées qui travaillaient dans des familles comme domestiques ont déclaré avoir été victimes de violences verbales, physiques ou sexuelles⁶⁵. Lorsque les migrants ont des enfants à l'étranger, ils sont parfois victimes de discrimination quand ils transmettent leur nationalité à leurs enfants. S'ils sont sans papiers, ils hésitent parfois à déclarer leurs enfants de crainte d'être expulsés⁶⁶.

Un certain nombre de pays ont adopté des mesures positives pour s'attaquer au problème de la migration et à ses effets sur les femmes et leurs familles. En 2003, le Gouvernement jordanien a adopté un contrat de travail spécial en faveur des employés de maison non jordaniens. Les Philippines et Sri Lanka demandent aux travailleurs qui quittent le pays de s'inscrire auprès du gouvernement. La loi italienne sur l'immigration offre un certain nombre de mesures de protection aux migrants et à leurs familles⁶⁷. Toutefois, si le problème de la migration occupe une place prioritaire dans le débat sur le développement, ses conséquences considérables pour les enfants ne sont que rarement évoquées et étudiées.

Combattre les attitudes négatives à l'égard des femmes au travail

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes garantit aux femmes l'égalité devant la loi et préconise des mesures spécifiques visant à éradiquer la discrimination à l'égard des femmes dans tous les aspects de leur vie, et notamment ceux qui ont trait à l'éducation, la santé, l'emploi, le mariage et la famille⁶⁸. Bien que tous les pays ou presque aient adopté cette Convention – parfois, il est vrai, avec des réserves – il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que la discrimination n'empêche pas les femmes de travailler de manière productive.

Le monde du travail doit être transformé de façon à tenir compte du rôle que les deux parents jouent dans l'éducation des enfants, comme le stipule l'article 18 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il convient de promouvoir des politiques et programmes sociaux permettant aux femmes et aux hommes de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales, et d'encourager les hommes à assumer une part égale des tâches ménagères et de l'éducation des enfants⁶⁹. Il importe aussi de mettre en œuvre des politiques visant à éliminer les comportements sexistes auxquels sont confrontées les femmes qui travaillent en les combattant à la racine, notamment la ségrégation sectorielle et professionnelle, ainsi que le manque d'instruction et de formation⁷⁰. Le chapitre 5 évoque les actions et initiatives concrètes nécessaires pour éliminer la discrimination sexiste dans le secteur de l'emploi. Un court résumé de ces mesures figure ci-dessous.

Le rôle essentiel de l'éducation : l'une des stratégies les plus importantes pour s'assurer que garçons et filles arriveront sur le marché du travail, à l'âge adulte, sur un pied d'égalité, consiste à leur

assurer le même accès à l'éducation. Plusieurs stratégies se sont avérées efficaces pour améliorer la scolarisation des filles au niveau du primaire et du secondaire, notamment l'élimination des frais de scolarité. Cependant, cette dernière mesure ne garantira pas à elle seule la parité dans le secteur de l'éducation. Les gouvernements, les parents et les donateurs internationaux doivent travailler main dans la main pour s'assurer que les écoles ouvrent largement leurs portes aux filles en adoptant une série de mesures :

- Encourager les autorités scolaires et les enseignants à adopter des horaires souples.
- Permettre aux adolescents mariés et aux parents non mariés de suivre les cours.
- Faire en sorte que les établissements scolaires ne tolèrent pas la violence sexiste.
- S'assurer que les écoles sont équipées de latrines séparées pour les filles.

Le travail des enfants : filles et garçons sont-ils affectés de manière différente ?

Le sexe d'un enfant détermine dans une très large mesure s'il travaillera ou non pendant son enfance. Bien que le travail des enfants constitue une violation des droits de tous les enfants – les garçons comme les filles – le fait est que les filles commencent souvent à travailler à un plus jeune âge que les garçons, en particulier dans les zones rurales, où l'on rencontre la majorité des enfants qui travaillent. Les filles assument aussi souvent une plus grande partie des tâches ménagères que les garçons. En raison de la répartition traditionnelle des rôles, de nombreuses filles sont privées de leur droit à l'éducation quand elles ne doivent pas s'échiner à travailler à la maison, à l'école et à l'extérieur, qu'il s'agisse d'un travail rémunéré ou non.

En République dominicaine, par exemple, les parents comptent sur les filles pour s'occuper de leurs frères et sœurs et du ménage. De ce fait, les filles sont pratiquement deux fois plus nombreuses que les garçons à se charger des tâches domestiques. En Égypte, les filles sont censées assumer la majeure partie des tâches domestiques. Les parents hésitent souvent à envoyer leurs filles à l'école, car l'éducation n'est pas considérée comme un investissement judicieux puisqu'elles vont se marier jeunes et quitter le foyer familial.

L'entretien rémunéré du ménage est souvent considéré comme une forme d'emploi qui convient bien aux filles. Selon les statistiques, les travaux

domestiques sont la principale activité économique des filles de moins de 16 ans partout dans le monde, et les filles employées dans ce secteur sont plus nombreuses que dans toute autre forme de travail. La majorité des enfants qui travaillent comme employés de maison – soit plus de 90 pour cent selon des études réalisées dans les années 1990 – sont des filles. Ces chiffres se vérifient en particulier en Amérique latine. Au Guatemala, par exemple, où les garçons qui travaillaient à l'extérieur sont deux fois plus nombreux que les filles, plus de 90 pour cent des enfants qui travaillent comme employés de maison sont des filles. Dans certains pays, la situation est inversée; au Népal, par exemple, la majorité des enfants qui travaillent comme domestiques sont des garçons.

Dans de nombreux pays d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, les parents envoient leurs filles travailler comme domestiques parce qu'ils estiment que c'est une bonne préparation au mariage. En Inde, les filles accompagnent souvent leurs mères qui travaillent comme domestiques, et à l'âge de 8 ou 9 ans, elles sont elles-mêmes engagées comme bonnes. Au Ghana, où les filles sont traditionnellement censées s'occuper de la maison, de nombreuses mères encouragent leurs filles à travailler comme domestiques.

Les travaux domestiques sont parmi les moins réglementés. Les enfants et les adultes qui travaillent dans l'intimité des foyers, échappent au regard

du monde extérieur et sont donc particulièrement exposés à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements. Les travaux domestiques deviennent encore plus dangereux quand les enfants sont emmenés dans d'autres villes ou d'autres pays dont ils ne parlent pas toujours la langue. Il existe une corrélation étroite entre le sexe de l'enfant et cette traite des enfants : les filles font surtout l'objet d'un commerce d'employées de maison et d'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

L'expérience différente des filles et des garçons est une bonne raison d'intégrer des considérations liées aux différences entre sexes dans les études, les activités de sensibilisation, les programmes et les politiques relatifs au travail des enfants. Les études qui reflètent les disparités entre les sexes fourniront une base d'action plus solide en faveur de la réduction du travail des enfants. Les programmes et les politiques qui tiennent compte des disparités entre les garçons et les filles afin de combattre et prévenir le travail des enfants sont essentiels pour garantir le respect des droits des garçons et des filles, notamment le droit à une éducation, le droit à une enfance en bonne santé, le droit à une protection contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation, et le droit de se reposer et de jouer.

Voir Références, page 88.

- Construire les écoles à proximité du lieu d'habitation des filles.
- Encourager les parents et les notables de la communauté à participer activement à la gestion de l'école⁷¹.
- Éliminer les écarts de salaires déterminés uniquement par le sexe.
- Offrir des garderies ou crèches qui soient d'un prix abordable et de qualité⁷³.

Il convient en outre de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les programmes scolaires aident les élèves à comprendre l'importance de l'égalité des sexes.

Élimination des disparités sexistes dans la législation : les mesures les plus essentielles visant à éliminer la discrimination sexuelle dans les textes de loi relatifs à la propriété en général et à la propriété foncière en particulier doivent comprendre entre autres les actions suivantes :

- Harmoniser la législation nationale avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.
- Réformer le droit à la propriété et le droit foncier afin d'éliminer la discrimination à l'encontre des femmes.
- Faire participer les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales aux initiatives visant à repérer et exposer les violations du droit des femmes à la propriété, ainsi qu'à surveiller le respect, par le gouvernement, des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme⁷².

Le rôle du gouvernement concernant le soutien aux familles qui travaillent : les gouvernements doivent adopter des mesures législatives, administratives et financières afin de créer un environnement vigoureux et favorable à l'esprit d'entreprise des femmes et à leur participation à la vie active, notamment :

- Créer de meilleures conditions d'emploi.
- Mettre en place des plans d'organisation des carrières.

Le respect des droits des femmes, une plus grande transparence des pouvoirs publics et l'efficacité économique dépendent également de l'adoption de budgets favorables à l'égalité des sexes (*voir Chapitre 5, page 74*). Ce mécanisme analyse l'impact des dépenses et des recettes du gouvernement sur les femmes et les jeunes filles, comparé aux hommes et aux garçons. Le but n'est pas d'adopter des budgets séparés pour les femmes ou d'accroître uniquement les dépenses des programmes destinés aux femmes. Ce mécanisme aide au contraire les gouvernements à comprendre comment les politiques doivent être ajustées et vers quels secteurs les ressources doivent être réaffectées pour lutter contre la pauvreté et les inégalités liées au sexe.

Les initiatives budgétaires visant à éliminer les disparités liées au sexe portent sur les processus nationaux, provinciaux et municipaux et peuvent concerner l'ensemble du budget ou uniquement certains de ses volets. Elles peuvent être menées à bien au sein du gouvernement par le ministère des finances en coopération avec le ministère des affaires de la femme ou d'autres branches du gouvernement responsables du bien-être social, ou par des organisations non gouvernementales et des chercheurs indépendants⁷⁴.

La nécessité d'améliorer les données et les analyses : bien que les statistiques disponibles suffisent à démontrer que les femmes travaillent généralement plus que les hommes et gagnent moins bien leur vie, l'absence de données ventilées par sexe empêche une analyse plus détaillée des disparités. La collecte de données plus précises et ventilées par sexe sur l'emploi et le revenu pourrait améliorer considérablement l'analyse qui sous-tend les politiques et les programmes – ce dont bénéficieraient les femmes, les enfants, les familles et même les économies tout entières.



RÉSUMÉ

La participation des femmes à la vie politique est un objectif à part entière pour ce millénaire. L'arrivée en force des femmes dans l'arène politique ouvre la porte à des changements au sein des sociétés. Leur engagement auprès des gouvernements aux niveaux national et local favorise l'adoption de politiques et de législations axées sur les femmes, les enfants et les familles.

- Nous avons la preuve aujourd'hui que les femmes qui font de la politique sont d'ardents défenseurs des enfants à tous les niveaux parce qu'elles favorisent l'adoption de législations qui reflètent les droits, priorités, expériences et contributions des femmes, des enfants et des familles et encouragent des changements d'orientation tangibles en ce sens.
- Bien que la représentation des femmes dans les organes parlementaires ait progressé régulièrement au cours de la dernière décennie, elles sont toujours sous représentées dans pratiquement tous les organes législatifs nationaux – représentant un peu moins de 17 pour cent du nombre total de parlementaires dans le monde. Plusieurs des effets pernicieux de la discrimination liée au sexe, qu'il s'agisse du faible niveau d'instruction, des attitudes sociales qui récuse la compé-

tence des femmes dans les postes à responsabilités, ainsi que la charge de travail plus lourde qui leur incombe, continuent à limiter leur participation à la vie politique.

- La présence des femmes dans les institutions locales peut avoir des retombées positives immédiates pour les femmes et les enfants, en particulier en ce qui concerne la répartition des ressources communautaires et les mesures qui concernent la garde des enfants.
- La participation des femmes aux négociations de paix et à la reconstruction au lendemain d'un conflit est indispensable pour garantir la sécurité et la protection des enfants et des autres populations vulnérables. Et pourtant, dans le meilleur des cas, le rôle des femmes dans la plupart des processus de paix est toujours informel. Si les gouvernements et les autres acteurs politiques ne demandent pas mieux que d'encourager les contacts avec des groupes de femmes qui ignorent souvent les lignes de conflit, ils n'invitent que rarement les femmes à s'asseoir à la table de négociations.
- Malgré leur participation limitée au jeu politique national et local et au processus de reconstruction après les conflits, les femmes engagées dans la vie politique et au gouvernement contribuent néanmoins à faire évoluer les choses. Leur influence ne se limite pas à l'adoption de législations plus vigoureuses en faveur des femmes et des enfants, mais elles aident également les organes décideurs à devenir plus démocratiques et plus égalitaires.
- Une participation accrue des femmes à la vie politique est essentielle pour promouvoir l'égalité des sexes, donner aux femmes des moyens d'action et faire respecter les droits de l'enfant. Les derniers obstacles qui s'opposent à leur participation doivent être levés, et les femmes doivent être encouragées et soutenues par leurs partis politiques lorsqu'elles décident de présenter leur candidature. On sait aujourd'hui que les quotas législatifs sont des moyens efficaces de stimuler la représentation des femmes dans l'administration locale, voire au niveau national, dans certains pays. Pour aboutir, les initiatives en faveur de l'égalité des sexes doivent aussi être soutenues par les hommes, en particulier les parlementaires et les dirigeants politiques. Des statistiques et des études plus poussées sont nécessaires pour évaluer dans son intégralité l'impact des femmes parlementaires sur les politiques relatives aux enfants.

L'égalité dans la vie politique et au gouvernement

Les enfants ont beaucoup à gagner – ou à perdre – des décisions politiques mais ne peuvent guère les influencer puisqu'ils n'ont pas le droit de vote et personne pour représenter directement leurs intérêts dans les sphères du gouvernement. Leurs défenseurs – si tant est que quelqu'un plaide leur cause – peuvent réellement contribuer au respect des droits de l'enfant à la survie, au développement et à la protection.

Il est de plus en plus évident que les femmes qui font de la politique sont d'ardents défenseurs des enfants aux niveaux national et local. Leur action est tout aussi importante quand elles sont représentées dans les processus de paix et la reconstruction au lendemain d'un conflit. Leur participation à la vie politique peut modifier considérablement la conduite des affaires publiques d'un pays en le rendant plus attentif aux préoccupations de ses citoyens. Ce chapitre montrera que les femmes qui font de la politique encouragent également des changements d'orientation directs et tangibles qui reflètent les priorités, expériences et contributions des femmes, des enfants et des familles. Quand les femmes ne peuvent pas faire entendre leur voix en politique, ce sont d'ardents défenseurs des enfants qui sont réduits au silence.

La participation des femmes à la vie politique reste toutefois limitée. Bien que la représentation des femmes au parlement n'ait cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie, la parité des sexes à tous les niveaux de la vie politique est loin d'être devenue une réalité. Au rythme actuel d'augmentation annuelle de la proportion de femmes membres des parlements nationaux – environ 0,5 pour cent au niveau mondial – la parité entre les sexes ne sera atteinte qu'en 2068 dans les organes législatifs nationaux¹.

Plaider en faveur des femmes, des enfants et des familles

Pour plusieurs raisons, l'évaluation de l'impact de la participation des femmes à la vie politique en général et sur les questions qui touchent à l'enfance en particulier, est une tâche complexe et difficile. Tout d'abord, dans de nombreux pays, le nombre de femmes qui font de la politique est beaucoup trop faible et leur présence dans la vie publique bien trop récente pour que l'on puisse mesurer vraiment l'effet de leur action. Deuxièmement, les sciences politiques n'ont commencé que très récemment à se pencher sur le comportement des parlementaires. Troisièmement, il y a le problème des indicateurs : quelle est l'unité de mesure adéquate pour évaluer l'impact d'un législateur ? L'appui aux projets de loi, les modalités de vote et l'ancienneté politique ne sont certes pas négligeables, mais il ne s'agit que de mesures d'influence relatives et non pas absolues.

Malgré ces difficultés, chaque fois que la représentation politique des femmes est relativement importante et qu'on dispose de données suffisantes pour évaluer leur impact, la même conclusion s'impose : dans la vie politique, les femmes ont une influence marquée dans au moins trois secteurs importants – les organes législatifs nationaux, les institutions locales et la reconstruction après les conflits.

- **L'arène politique nationale.** Lorsque les femmes sont mieux représentées au parlement, les organes législatifs sont plus sensibles aux préoccupations des femmes et des enfants, ce qui a une influence sur les textes de lois et les politiques qui traitent des droits de ces deux groupes.
- **L'arène politique locale.** La présence de femmes à des postes de responsabilité dans l'arène

politique locale permet souvent de privilégier les questions liées aux femmes et aux enfants. On a montré en Inde que la participation des femmes à la vie politique locale pouvait faire pencher la balance en faveur des femmes et des enfants lors de la répartition des ressources communautaires².

- **Les processus de paix et la reconstruction après les conflits.** Il apparaît de plus en plus clairement que la contribution des femmes est essentielle tant au succès à long terme des processus de paix qu'à la stabilité d'un pays au lendemain d'un conflit.

Les femmes dans l'arène politique nationale

Promouvoir les intérêts des enfants et des femmes

La plupart des recherches sur les priorités des femmes parlementaires ont été réalisées dans des pays industrialisés où le comportement législatif est étudié de plus près que dans les pays en développement³. Les études de cas sur les comportements des législateurs en termes de soutien aux projets de loi et la nature des textes adoptés dans tout un éventail de pays industrialisés confirment l'attachement des femmes aux questions concernant les enfants, les femmes et les familles. Cet attachement se traduit à la fois par un soutien actif aux projets de loi appropriés et par une action en faveur de la promulgation de ces textes. L'enquête a été élargie à un certain nombre de pays en développement pour arriver aux mêmes conclusions⁴.

On aurait tort de conclure sur la base de ces résultats que toutes les femmes parlementaires se mobilisent en faveur des femmes et des enfants; il y a certes des exceptions. Cependant, les études qui suivent indiquent que de nombreuses questions qui touchent particulièrement les femmes et les enfants pourraient ne jamais figurer à l'ordre du jour des organes parlementaires sans un soutien vigoureux des femmes parlementaires.

Une étude originale portant sur les femmes parlementaires en Amérique latine a révélé qu'au parlement argentin, pendant la période 1993–1994, les projets de loi relatifs aux enfants et à la famille avaient 9,5 fois plus de chances d'être soutenus par des femmes députés que par leurs homologues masculins⁵. Par ailleurs, bien qu'elles n'aient représenté que 14 pour cent du nombre total de députés argentins, les femmes ont présenté pas moins de 78 pour cent des projets de loi relatifs aux droits des femmes⁶.

Selon des données récentes, ce type de comportement s'est vérifié au cours de la décennie suivante. En 1999, les femmes parlementaires d'Argentine ont joué un rôle capital dans l'adoption d'une loi modifiant le code pénal en définissant explicitement les crimes sexuels à l'égard des femmes et des enfants et en alourdissant les peines pour ces actes odieux. Plusieurs années plus tard, pendant l'année parlementaire 2004–2005, les femmes parlementaires ont contribué à l'adoption de la Loi sur la protection intégrale des droits des enfants et des adolescents⁷.

On constate des tendances similaires dans d'autres pays d'Amérique latine. En 1999, les députés femmes du Costa Rica ont présenté et contribué à l'adoption de la Loi contre l'exploitation sexuelle des mineurs, ainsi que des réformes du code pénal national alourdissant les peines infligées aux auteurs d'agressions sexuelles contre des enfants et des personnes handicapées. En 2003, en Colombie, les femmes sénateurs ont contribué à la promulgation de la toute première législation sur l'égalité des chances dans ce pays. Ces textes de loi comportent un large éventail de dispositions visant à promouvoir et garantir les droits des jeunes filles et des femmes, à éliminer les obstacles qui s'opposent à l'exercice de leurs droits, et à intégrer à tous les niveaux de l'administration des politiques équitables pour les hommes et les femmes⁸.

On observe le même phénomène dans les activités des femmes parlementaires des pays industrialisés. En Nouvelle-Zélande, un examen récent des débats parlementaires sur la question des soins aux enfants et des congés parentaux portant sur une période de 25 ans (de 1975 à 1999) a révélé des tendances similaires de la part des femmes parlementaires (*voir Figure 4.1, page 53*)⁹. Au Royaume-Uni, une analyse à paraître des débats en plénière de l'assemblée nationale du pays de Galles (3 millions de mots au total), a mis en lumière l'écart entre les législateurs hommes et femmes quand il s'agissait de lancer le débat sur les soins aux enfants¹⁰.

L'attachement des parlementaires à défendre la cause des enfants et des familles permet aussi de tresser des liens au-delà des partis et convictions idéologiques. Les pays dans lesquels des alliances multipartites de femmes parlementaires ont réussi à faire avancer la cause des femmes et des enfants sont notamment l'Afrique du Sud, l'Égypte, la France, la Fédération de Russie, les Pays-Bas, le Rwanda et la Suède¹¹.

Dans le cas de la Fédération de Russie, un examen du rôle des femmes parlementaires à la

Douma (le parlement russe) entre 1995 et 1999 révèle qu'elles ont pu surmonter leurs divergences idéologiques et partisanses pour promouvoir une législation en faveur des enfants et des familles. Au nombre des mesures proposées on peut citer les soins et le soutien aux enfants; les prestations sociales pour les citoyens avec enfants; les prestations sociales pendant la grossesse et les congés parentaux; les réductions d'impôts pour les familles nombreuses; les sanctions pour les personnes reconnues coupables de violence familiale; et l'égalité des droits des hommes et des femmes qui ont une famille¹².

Les initiatives visant à promouvoir les droits des enfants s'accompagnent souvent de mesures en faveur des droits des femmes. On peut citer en exemple le Rwanda, où en 1999, les femmes parlementaires ont joué un rôle d'importance capitale dans l'adoption d'une loi renforçant les droits des femmes. La nouvelle législation établissait pour la première fois le droit des femmes d'hériter de terres. Au lendemain du génocide rwandais, qui a détruit et dispersé de nombreuses familles, l'exclusion des femmes de la propriété foncière posait un grave problème. Cette violation de leurs droits fondamentaux empêchait non seulement les femmes d'accéder à la propriété

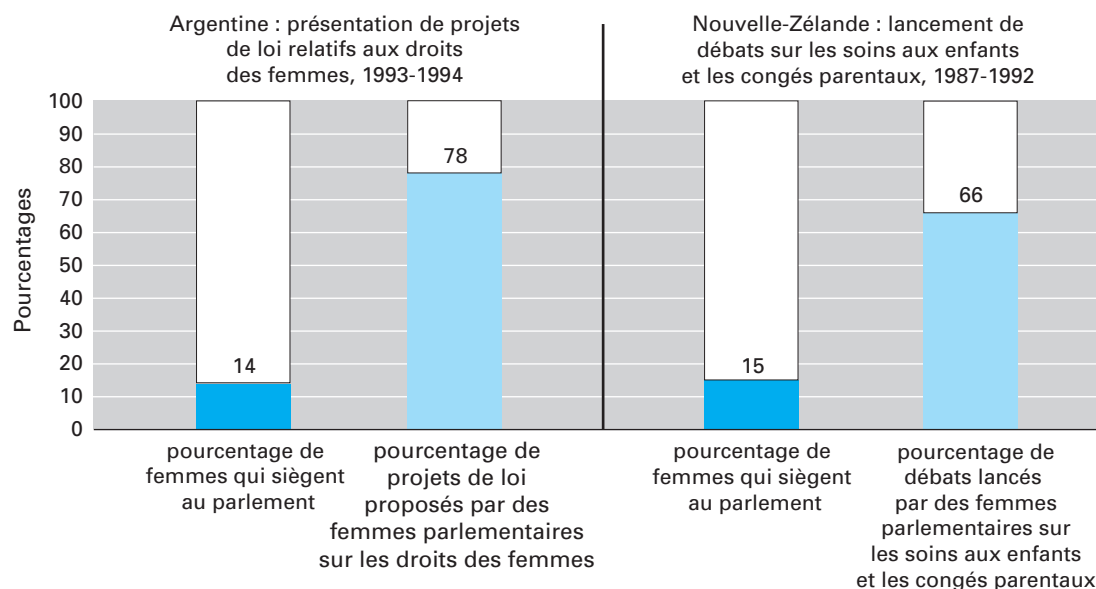
foncière mais elle avait également un impact négatif sur, notamment, la production et la sécurité alimentaires, l'environnement, les modes d'habitat, ainsi que les moyens d'existence des familles et des enfants restés au foyer.

Au Rwanda, les femmes parlementaires sont également intervenues vigoureusement en faveur d'une augmentation des dépenses publiques affectées à la santé et à l'éducation, ainsi que d'une aide spéciale aux enfants handicapés. En 2006, le Forum des femmes parlementaires, un groupe parlementaire multipartite constitué en 2003, a travaillé et soutenu un projet de loi visant à combattre la violence sexiste. Le texte proposé définira la violence sexiste et traitera les crimes commis pendant le génocide, ainsi que les violations qui sont toujours d'actualité¹³.

La mobilisation des femmes parlementaires rwandaises n'est pas un phénomène isolé; elle s'inscrit plutôt dans une tendance apparue dans d'autres pays de la région il y a quelques années. En Afrique du Sud, les femmes parlementaires se sont engagées avec détermination en faveur du texte de loi sur la violence familiale de 1998. Ce texte fait spécifiquement référence aux enfants, il définit les différentes formes de violence familiale

Figure 4.1 Présentation de projets de loi en Argentine et en Nouvelle-Zélande

Les femmes parlementaires sont plus disposées que les hommes à soutenir les droits des enfants et des femmes



Source : les calculs de l'UNICEF concernant la représentation parlementaire et l'évolution de la présentation des projets de loi en Argentine sont basés sur Jones, Mark P., 'Legislator Gender and Legislator Policy Priorities in the Argentine Chamber of Deputies and the United States House of Representatives', *Policy Studies Journal*, vol. 25, no. 4, 1997, p. 613-629. Les calculs de l'UNICEF relatifs à la représentation des femmes au parlement et à l'évolution de la présentation des projets de loi en Nouvelle-Zélande sont basés sur Grey, Sandra, 'Does Size Matter? Critical mass and New Zealand's women MPs', *Parliamentary Affairs*, vol. 55, no. 1, janvier 2002. Bien que l'étude ait porté sur la période 1975-1999, les données utilisées concernaient la période 1987-1992.

Les femmes et la politique : mythes et réalités

Doit-on s'attendre à ce que la participation des femmes parlementaires modifie les résultats de l'action gouvernementale ? Les raisons qui font penser que les femmes pourraient agir dans une perspective différente de leurs homologues de sexe masculin sont pratiques plutôt que théoriques.

Une perspective différente

Dans une enquête approfondie menée auprès de 187 femmes parlementaires originaires de 65 pays par l'Union interparlementaire (UIP) en 1999, les personnes interrogées ont systématiquement présenté les femmes comme ayant des priorités différentes de celles des hommes. Quatre sur cinq ont estimé que les femmes avaient des idées conceptuellement différentes sur la société et la politique. Plus de 90 pour cent se sont accordées à dire que le renforcement de la participation des femmes apporterait un changement, et près de neuf sur 10 ont considéré que la participation des femmes à l'activité politique modifiait sensiblement les résultats de l'action des pouvoirs publics.

Trois raisons pour lesquelles les femmes qui embrassent la carrière politique ont généralement une approche différente de la politique

Les femmes ont souvent des raisons d'entrer en politique différentes de celles des hommes. Dans l'enquête de l'UIP, 40 pour cent des personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient entrées en politique par intérêt pour le travail social et 34 pour cent par le biais d'organisations non gouvernementales, alors que les hommes empruntent souvent la voie plus « classique » de la politique politicienne. Cette constatation reflète bien une tendance déjà ancienne des femmes à s'impliquer dans la société civile pour promouvoir des projets à l'appui de la survie des ménages et à se focaliser sur l'action locale.

Les femmes subissent souvent l'influence de modèles de socialisation différents de ceux des hommes et ont des vécus différents, et elles font peser leur expérience et leurs compétences sur leurs décisions

politiques. Des changements importants se sont certes produits au cours des dernières décennies mais, dans la plupart des pays, les femmes assument toujours les principales responsabilités de prestataires de soins non professionnelles pour leur famille, et notamment les enfants et les personnes âgées.

Les femmes sont plus enclines à se considérer comme les représentantes des femmes. Il ressort par exemple d'une étude sur les parlementaires réalisée aux États-Unis que les femmes se sentent investies d'une responsabilité spéciale de représenter les autres femmes et se jugent plus capables de représenter leurs intérêts. En Irlande du Nord, par exemple, près d'un tiers des femmes qui votent estimaient qu'une femme représenterait mieux leurs intérêts.

Pourquoi y a-t-il toujours aussi peu de femmes faisant de la politique ?

Étant donné la contribution qu'elles pourraient apporter au processus politique, une question vient immédiatement à l'esprit : pourquoi les femmes sont-elles encore aussi peu nombreuses à entrer en politique ? La réponse est complexe et diffère selon les pays, les sociétés et les communautés. Mais on peut dégager les points communs ci-après.

Les femmes briguent rarement un mandat électif. Il est difficile d'obtenir des chiffres exacts, mais les études existantes montrent que les femmes se présentent moins souvent que les hommes aux élections. Aux États-Unis, par exemple, il y a au moins 50 pour cent de plus d'hommes qui ont étudié les moyens de faire figurer leur nom sur le bulletin de vote ou ont examiné la possibilité de se présenter aux élections avec des bailleurs de fonds potentiels, des cadres de parti ou de personnalités locales, des membres de leur famille ou des amis.

• *Double fardeau des responsabilités publiques et privées* : comme les précédents chapitres l'ont montré, la charge de travail des femmes est généralement beaucoup plus lourde que celle des

hommes, les premières ayant alors moins de temps et d'énergie à consacrer à la vie politique. Aux États-Unis, il apparaît qu'à mesure qu'elles voient diminuer leurs responsabilités domestiques et familiales, les femmes cherchent davantage à briguer un mandat électif.

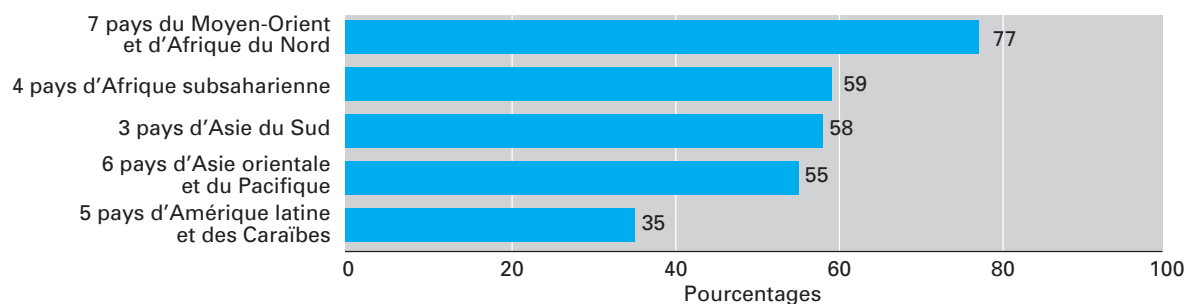
• *Une culture d'exclusion* : dans beaucoup de pays, les réseaux politiques et financiers sont contrôlés par les hommes. Les pratiques culturelles qui servent à entretenir et consolider les liens de solidarité masculine au sein de ces réseaux, telles que la consommation d'alcool et de tabac ou la pratique du golf, sont des étapes sur le chemin qui mène à un mandat électif. Il ressort d'une étude réalisée en Thaïlande que les hommes prédominent généralement dans les comités de recrutement et ont tendance à mettre hors jeu les femmes candidates, ce afin de conserver une structure qui leur est familière et aussi parce qu'ils ont plus de chances de connaître personnellement les candidats de sexe masculin.

• *Études supérieures.* Les femmes qui obtiennent un mandat électif ont généralement, surtout dans les pays en développement, fait des études supérieures. Sur les 187 femmes originaires des 65 pays sur lesquels a porté l'enquête menée par l'UIP en 1999, 73 pour cent étaient titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur et 14 pour cent étaient également titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat. L'absence dans de nombreux pays de femmes ayant fait des études supérieures peut donc constituer un obstacle à l'accès des femmes à la vie politique et au gouvernement.

Les femmes ont beaucoup de mal à gagner la confiance de l'opinion publique. Il n'existe pratiquement pas de statistiques sur le nombre de femmes qui se présentent sans succès aux élections.

Toutefois, la façon dont les électeurs voient les choses peut être instructive à ce sujet. En moyenne, plus de la moitié des personnes interrogées dans la

Figure 4.2 Dans la majorité des pays étudiés, la majorité de la population dit approuver ou approuver vigoureusement l'affirmation selon laquelle les hommes sont de meilleurs dirigeants politiques que les femmes



Les calculs de l'UNICEF sont basés sur des données extraites de la World Values Survey, Round 4 (1991-2004). Les données relatives à chaque pays et territoire dans les agrégats régionaux concernent l'année disponible la plus récente pendant la période spécifiée. Les pays et territoires suivants figurent dans les agrégats régionaux mentionnés : **Moyen-Orient et Afrique du Nord** : Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Iraq, Jordanie, Maroc, République islamique d'Iran. **Amérique latine et Caraïbes** : Argentine, Chili, Mexique, Pérou, République bolivarienne du Venezuela. **Asie du Sud** : Bangladesh, Inde, Pakistan. **Asie orientale et Pacifique** : Chine, Indonésie, Philippines, République de Corée, Singapour, Vietnam. **Afrique subsaharienne** : Afrique du Sud, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie.

Source : World Values Survey, <www.worldvaluessurvey.org>, consultée en juin 2006.

région de l'Asie orientale et du Pacifique, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne ont souscrit à des degrés divers à l'idée selon laquelle les hommes font de meilleurs responsables politiques que les femmes, les trois quarts partageant ce point de vue dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Cela étant, dans d'autres parties du monde, les données disponibles sont plus positives. Beaucoup moins de personnes interrogées se rangent à cet avis dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et plus de 80 pour cent des Thaïlandais pensent qu'une femme pourrait être un bon premier ministre.

Les femmes quittent la politique. On ne dispose pas de suffisamment de données pour dire si les femmes quittent le pouvoir plus souvent que les hommes du fait de l'hostilité des électeurs ou de la violence pure et simple parfois dirigée contre les femmes qui exercent un mandat électif (ou essaient de se présenter aux élections). Les femmes *pradhans* (dirigeantes) du Bengale occidental (Inde), par exemple, ont révélé que, même si les femmes ont obtenu, pour ce qui est de fournir des biens publics à leurs villages, des résultats au moins aussi bons que leurs homologues de sexe masculin, les villageois non seulement jugeaient la qualité de leur direc-

tion moins satisfaisante, mais aussi leur tenaient rigueur de la mauvaise qualité des services qui ne relevaient pas de leur compétence. Il n'est sans doute guère surprenant qu'environ la moitié des *pradhans* aient dit qu'elles ne se représenteraient pas aux élections. En Afghanistan, les femmes candidates aux élections de 2005 ont subi des actes de violence et, dans certains cas, ont reçu des menaces de mort.

Les mythes concernant les femmes et la politique

Les mythes, positifs ou négatifs, concernant les femmes et la politique sont légion. Se fondant sur des présuppositions irréalistes concernant les femmes et la politique, ces mythes peuvent facilement perpétuer les stéréotypes et la discrimination. Deux de ces mythes sont analysés ci-après.

Mythe 1 : chaque femme obtiendra des résultats tangibles pour les femmes et pour les enfants. Le fait pour un membre du Parlement d'être une femme ne veut pas dire qu'elle favorisera automatiquement l'adoption de lois qui défendent les intérêts des femmes et des enfants. La personnalité et l'idéologie des femmes entrées en politique en font un groupe aussi divers qu'il est possible. Les femmes parlementaires doivent rendre des comptes à des man-

dants qui représentent un large éventail de milieux et d'intérêts, et il arrive souvent que des divergences tenant, par exemple, à l'idéologie, au cadre régional ou à la classe sociale, les opposent. Au surplus, elles sont membres de partis politiques et doivent parfois respecter la discipline de parti aux dépens de leurs propres préférences politiques. Néanmoins, de nombreux faits concourent à indiquer que, dans l'ensemble, les femmes parlementaires sont plus enclines que leurs homologues de sexe masculin à user de leur influence politique pour améliorer la situation des enfants, des femmes et des familles.

Mythe 2 : les femmes ne sont pas faites pour les portefeuilles « difficiles ». En 2005, l'UIP a compté 858 femmes détenant un portefeuille ministériel dans 183 pays. Toutefois, la répartition des portefeuilles est frappante. Près d'un tiers des portefeuilles ministériels confiés à des femmes concernaient la famille, les enfants, les jeunes et les questions sociales ou les questions féminines et l'éducation, mais les femmes ne s'étaient vu attribuer que 13 ministères de la défense et neuf ministères de l'économie à travers le monde (soit 1,5 pour cent et 1 pour cent, respectivement).

Voir Références, page 88.

et explique comment les enfants peuvent demander une protection contre les personnes qui les maltraitent¹⁴. Dans un pays voisin, la Namibie, les femmes parlementaires ont soutenu des projets de loi novateurs portant sur la violence familiale et sexuelle, tels que la Loi de 2000 contre le viol, qui protège les jeunes filles et les jeunes garçons, et la Loi relative à la violence familiale, en 2003¹⁵.

Changer la politique

Les femmes qui siègent au parlement n'ont pas seulement un impact sur la législation de leur pays. Leur influence s'étend bien au-delà de leurs actions immédiates et elles encouragent l'évolution des priorités et des politiques du pouvoir législatif national – et notamment de leurs collègues de sexe masculin.

Les études permettent de penser que les hommes qui siègent aux parlements ont pris conscience aujourd'hui de l'importance cruciale des questions relatives aux femmes et à la famille et que, bien souvent, ils luttent aux côtés des femmes pour promouvoir l'égalité des sexes. Par exemple, dans les trois pays d'Amérique latine cités précédemment (l'Argentine, la Colombie et le Costa Rica), les parlementaires hommes soutiennent vigoureusement tant les intérêts des femmes (68 pour cent) que les questions relatives à la famille et aux enfants (66 pour cent). Bien que ces taux soient inférieurs aux indicateurs correspondants pour les femmes parlementaires (94 pour cent en faveur des femmes et 79 pour cent en faveur de la famille et des enfants), des enquêtes qualitatives, fondées sur des entretiens avec

des parlementaires, permettent de penser que le nombre d'hommes qui se sentent concernés par ces questions est en progression¹⁶.

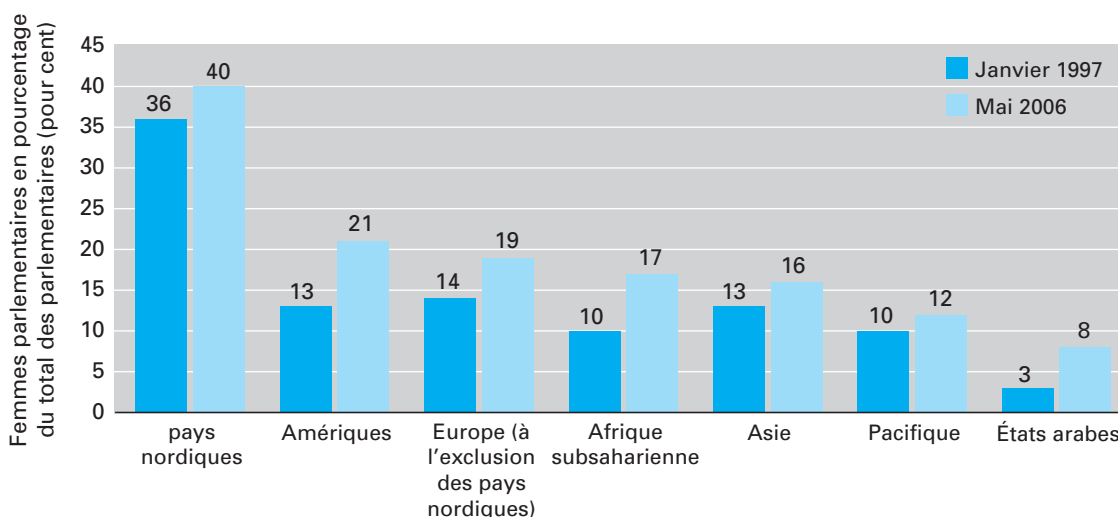
L'évolution des priorités législatives s'est accompagnée de transformations subtiles, mais néanmoins importantes, dans la vie parlementaire. Deux exemples significatifs sont les modifications d'horaires et la mise à disposition de garderies auprès des organes législatifs nationaux. Compte tenu de l'arrivée en force des femmes, les parlements de plusieurs pays – notamment l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni – ont modifié les horaires des sessions parlementaires pour tenir compte des obligations des femmes qui ont des responsabilités familiales¹⁷. En Europe du Nord, le parlement suédois a créé une garderie à l'usage des parlementaires¹⁸, tandis que l'assemblée nationale écossaise a mis une crèche à la disposition des visiteurs pour « s'assurer que les personnes qui élèvent des enfants (généralement les femmes) peuvent rencontrer leurs représentants¹⁹ ».

Les femmes restent minoritaires dans les parlements mais on note des progrès

Bien que les femmes soient parmi les défenseurs politiques les plus actifs des enfants, des femmes et des familles, et bien que leur présence au parlement soit l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement (spécifiquement l'ODD 3), le nombre de femmes siégeant dans les parlements nationaux reste faible.

Les femmes sont sous-représentées dans tous les parlements nationaux et en juillet 2006, elles

Figure 4.3 Présence des femmes dans les parlements, par région



Source : données extraites de la base de données de l'Union interparlementaire sur « Les femmes dans les parlements », <<http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>>, consultée en juin 2006.

représentaient à peine moins de 17 pour cent des parlementaires de par le monde. Dix pays n'ont toujours pas de femmes qui siègent au parlement, et dans une bonne quarantaine de pays, les femmes représentent moins de 10 pour cent du corps législatif. Les pays nordiques affichent le taux le plus élevé de participation, avec une représentation féminine de 40 pour cent des parlementaires, chambre haute et chambre basse confondues. Les États arabes sont en queue de peloton, avec une moyenne régionale inférieure à 8 pour cent²⁰.

Toutefois, les tendances sont encourageantes, en grande partie grâce à l'introduction de quotas dans un nombre croissant de pays. Le nombre de parlements dans lesquelles les femmes représentent 30 pour cent au moins du corps législatif – le seuil critique de la participation des femmes aux organes parlementaires reconnu par le Plan d'action de Beijing de 1995 – a quadruplé au cours des dix dernières années. Les changements les plus radicaux en termes de représentation des femmes dans l'arène politique sont intervenus dans des pays qui étaient auparavant ravagés par des conflits, tels que l'Afghanistan où les femmes avaient été exclues de la vie politique et représentent aujourd'hui 27,3 pour cent du corps législatif. Le Burundi et le Timor-Leste sont aussi des exemples de pays où, au lendemain d'un conflit, le corps législatif compte un nombre relativement élevé de femmes (30,5 pour cent et 25,3 pour cent, respectivement). Le niveau de représentation des femmes dans ces trois pays est un bon exemple d'introduction réussie de quotas pendant la transition politique²¹.

L'élection d'Ellen Johnson-Sirleaf à la tête du Libéria en 2005 et de Michelle Bachelet à la présidence du Chili au début de 2006 marque un tournant important dans l'histoire de l'accession des femmes aux plus hautes fonctions de l'État en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, respectivement. En Europe de l'Est, la Lettonie fut la première République ex-soviétique à choisir une femme pour diriger l'État en 1999. La Finlande, l'Irlande et les Philippines ont également élu des femmes à la présidence (dans les deux premiers pays, le président est chef de l'État, tandis que dans le troisième pays, le président est à la fois chef de l'État et chef du gouvernement). Des femmes sont à la tête du gouvernement dans plusieurs autres pays : en Allemagne, aux Antilles néerlandaises, au Bangladesh, en Jamaïque, en Nouvelle-Zélande, au Mozambique et en République de Corée²².

Au niveau ministériel, les femmes sont moins bien représentées que dans les parlements. En janvier 2005, les femmes détenaient 858 porte-



© UNICEF/HQ05-2038/Robert Grossman

feuilles dans 180 pays, ce qui ne représentait que 14,3 pour cent des ministères de par le monde²³. Dix-neuf gouvernements n'avaient aucune femme ministre, et dans les gouvernements qui comptaient des femmes au niveau ministériel, dans la majorité des cas leur présence était symbolique, puisqu'elles ne dirigeaient que un à trois ministères. En mars 2006, trois pays seulement – le Chili, l'Espagne et la Suède – pouvaient se targuer d'avoir atteint la parité des portefeuilles ministériels.

Ce que cachent les chiffres

La représentation des femmes dans les parlements nationaux est certainement une mesure importante de leur pouvoir politique et de l'attachement d'un pays à s'assurer que des défenseurs énergiques de la cause des enfants peuvent faire entendre leur voix. Cependant les chiffres ne sont qu'un point de repère nécessaire et non pas une condition suffisante pour donner aux femmes des

moyens d'action. Une analyse approfondie des budgets alloués à la condition féminine dans les pays en développement, menée à bien par le Secrétariat du Commonwealth, a révélé que les changements d'attitude à l'égard des femmes, même quand ils sont positifs, doivent s'accompagner de ressources adéquates et des compétences nécessaires²⁴. Les gouvernements, avec le concours des organisations de femmes et des partis politiques, ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner les femmes vers l'autonomie. Leur action consistera à promouvoir la sensibilisation aux comportements sexistes auprès des fonctionnaires par exemple, ou à créer des organismes de politique en faveur des femmes, tels que les ministères de la femme et les bureaux pour l'égalité des chances.

Une étude générale du dynamisme des gouvernements face au problème de la violence à l'égard des femmes entre 1974 et 1994, par exemple, n'a permis d'établir aucune corrélation entre le nombre de femmes siégeant au parlement et les initiatives politiques visant à combattre ce problème. En s'appuyant sur des exemples tirés de 36 pays, l'étude a démontré qu'en termes de lutte contre la violence, les gouvernements dans lesquelles les femmes étaient bien représentées au parlement – comme la Suède, la Finlande et le Danemark – étaient parfois à la traîne de pays comme l'Australie et Israël, où la présence des femmes dans les organes législatifs était beaucoup plus

faible. Cette étude a permis de conclure que le nombre de femmes siégeant au parlement ne garantissait pas la réceptivité du gouvernement aux besoins des femmes et la prise en compte de leurs intérêts. Les mécanismes institutionnels sont tout aussi importants, notamment le soutien des partis politiques aux droits des femmes, ainsi que la puissance et la cohésion des organisations de femmes²⁵.

Les partis politiques et les associations de femmes sont au cœur de l'action en faveur de la participation des femmes à la vie politique. Les partis ont un rôle critique à jouer : recruter et soutenir les candidates aux élections et peser de tout leur poids pour faire adopter certains points spécifiques de l'ordre du jour parlementaire²⁶. Les associations de femmes apportent souvent la motivation et l'expertise de la société civile indispensables pour encourager, renforcer et soutenir les initiatives législatives et les mécanismes de transparence susceptibles de promouvoir les droits des femmes et des enfants (*voir Encadré, page 59*).

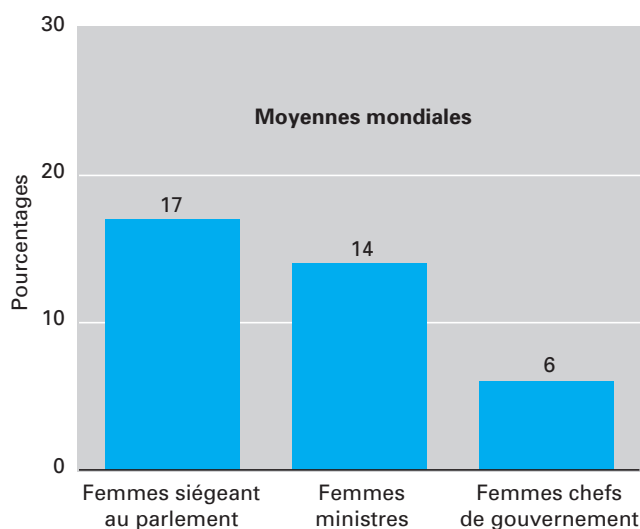
Les femmes dans l'arène politique locale

Donner la priorité aux investissements en faveur des femmes et des jeunes filles

La participation des femmes à la vie politique locale peut même avoir des répercussions plus immédiates et plus directes sur les conditions de vie des femmes et des enfants que les législations ou les politiques nationales. Bien que nous disposions de peu d'éléments pour évaluer le comportement des dirigeants locaux, un certain nombre d'études réalisées tant dans des pays industrialisés que dans des pays en développement révèlent que les femmes qui travaillent dans les gouvernements à l'échelle locale ont tendance à accorder la priorité aux questions sociales. Par ailleurs, le cas d'un pays en développement (l'Inde), qui a fait l'objet de nombreuses études, montre que la participation accrue des femmes aux prises de décisions locales a favorisé une répartition plus équitable des ressources communautaires, dont ont bénéficié directement les femmes et les enfants, et plus particulièrement les filles.

En Norvège, les questions concernant l'enfance, par exemple le manque de places dans les garderies d'enfants, sont l'une des principales raisons avancées par les femmes pour expliquer leur entrée dans la vie politique locale. Selon une étude récente, s'appuyant sur des données remontant jusqu'en 1975, lorsque les femmes ont représenté 30 pour cent environ des membres des

Figure 4.4 Les femmes dans l'administration publique



Source : les données concernant les femmes parlementaires et ministres sont extraites de la base de données de l'Union interparlementaire sur « Les femmes dans les parlements », <<http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>>, consultée en juin 2006. Les données concernant les femmes chefs de gouvernement sont extraites des sites officiels des gouvernements nationaux.

Les associations féminines : une force au service du changement politique

Il existe au moins deux façons dont les associations féminines peuvent être une force importante au service du changement politique. Tout d'abord, ces groupes apportent souvent un appui aux femmes qui ont été élues à des charges politiques. Ensuite, ils mènent leurs propres campagnes de sensibilisation en faveur des femmes, des enfants et des familles. Les groupes et réseaux féminins du monde entier montrent comment une mobilisation au niveau local peut faire progresser la situation des droits de l'homme, en particulier pour les plus vulnérables.

Afghanistan : les associations féminines ont fourni une contribution importante pour ce qui est d'inciter les femmes à participer aux élections présidentielles et législatives et de surveiller le processus électoral. Elles ont également organisé des ateliers à l'intention des femmes réfugiées pour leur faire mieux connaître leurs droits.

Australie : les associations féminines ont, avec d'autres groupes de la

société civile, joué un rôle important en matière de sensibilisation aux droits des enfants placés dans les centres de rétention. Elles sont intervenues pour favoriser l'adoption de changements dans le droit interne et la politique sociale et faire améliorer les services afin que les familles réfugiées disposent de moyens plus importants pour reconstruire leur existence.

Maroc : en 2004, les activités de mobilisation et de sensibilisation des défenseurs des droits des femmes associés à l'organisation « Printemps de l'égalité » ont aidé à convaincre les pouvoirs publics d'appuyer une loi importante sur la famille, dont le but est d'en finir avec l'injustice faite aux femmes, de protéger les droits des enfants et de garantir la dignité des hommes.

Mozambique : une campagne contre le mariage des enfants organisée par plusieurs groupes féminins locaux a aidé à faire adopter en 2004 une nouvelle Loi sur la famille qui a relevé l'âge légal au mariage de 16 à 18 ans sans

le consentement des parents et de 14 à 16 ans avec le consentement des parents.

Rwanda : en 2002, les femmes parlementaires et les responsables locaux ont collaboré dans le cadre de l'élaboration d'une convention nationale à l'appui de l'éducation des femmes, de l'octroi de prêts aux petites entreprises par les banques rurales et de la création d'une commission destinée à faire campagne en faveur des jeunes vulnérables.

Tadjikistan : la Ligue des avocates tadjikes a élaboré un projet de loi nationale sur la violence, qui attend l'approbation du Président. L'élaboration de cette loi a été une tâche ardue, mais la Ligue a organisé 32 ateliers à travers le pays, suivis par plus de 1 100 participants, et a finalement obtenu la coopération des autorités locales, des services de police et de l'appareil judiciaire, des ministres et d'autres institutions nationales.

Voir Références, page 88.

conseils locaux, le nombre d'enfants bénéficiant d'avantages sociaux a augmenté dès la première année. Cependant, la conclusion la plus révélatrice de l'étude réalisée en Norvège est la suivante : l'impact des femmes membres du gouvernement local sur la vie politique est le plus fort au début de leur carrière parce qu'elles arrivent avec une nouvelle série de questions à intégrer dans les programmes politiques²⁷.

Aux États-Unis, une analyse réalisée en 1994 portant sur plus de 9 800 projets de loi présentés dans trois États sur une période de deux ans, a montré que les femmes parlementaires étaient deux fois plus susceptibles que leurs collègues hommes de soutenir les projets de loi sur la santé de l'enfant²⁸. Une autre étude, sur la représentation politique des femmes, a révélé que les États américains affichant un pourcentage élevé de femmes dans le corps législatif soutenaient plus fréquemment les initiatives visant à combattre la violence à l'encontre des femmes, à accroître le soutien à l'enfance, à favoriser l'emploi des

femmes et les allocations chômage, ainsi qu'à promouvoir la médecine de la procréation²⁹.

Dans les pays en développement, les études sur l'impact des femmes siégeant dans les administrations locales en sont encore à leurs balbutiements. Les résultats les plus complets disponibles actuellement nous viennent d'Inde où, en 1998, un tiers des postes à responsabilité des conseils villageois était réservé aux femmes³⁰. Un grand travail de recherche sur l'impact de cette politique de réserve (dans le cadre de laquelle on réserve des postes aux femmes), a permis d'enquêter dans 165 conseils villageois de l'État du Bengale-Occidental. L'étude a examiné l'apport de biens collectifs dans les conseils dotés d'une politique de réserve par rapport aux conseils n'ayant pas fixé de quotas.

L'étude a révélé que dans les villages qui appliquaient des politiques de réserve, l'investissement dans les équipements d'approvisionnement en eau potable était deux fois plus élevé que dans

les villages sans quotas et que deux fois plus de routes étaient en bon état. Par ailleurs, le nombre de voies principales de communication qui avaient été réparées récemment était de 20 pour cent plus élevé; de nouveaux projets de biogaz (un substitut du combustible pour la cuisson des aliments et l'électricité) avaient été entrepris dans 26 pour cent des villages dotés de politiques de réserve (alors que le taux était de 6 pour cent dans les villages sans quotas); et grâce à un suivi actif, le nombre de visites d'agents sanitaires au cours des six mois couverts par l'étude était considérablement plus élevé. Ce genre d'améliorations est salubre pour les femmes et les jeunes filles, qui sont généralement responsables des corvées de combustible et d'eau, et des soins de santé à dispenser à la famille, aux enfants en particulier.

Compte tenu de ces premiers résultats, le travail de recherche a été élargi pour examiner l'impact des politiques de réserve sur la vaccination et la scolarisation des enfants. Dans le cadre d'une enquête qui a ciblé 100 villages du Rajasthan, des questionnaires sur la vaccination ont été distribués à 30 ménages dans chaque village. Il s'agissait de réunir des informations sur la vaccination de tous les enfants de moins de 5 ans. L'enquête a révélé que la probabilité qu'un enfant âgé de 1 à 5 ans vivant dans un village réservé à une femme *pradhan* (notable) ait reçu tous ses vaccins était légèrement plus forte.

L'impact des dirigeantes sur la fréquentation scolaire des filles est encore plus éloquent : selon les chiffres, la présence d'une femme *pradhan* réduisait de 13 points l'écart entre les garçons et les filles en termes de fréquentation scolaire³¹.

Le seul fait d'avoir un nombre plus élevé de femmes dans l'administration locale ne garantit toutefois pas leur efficacité en tant que défenseurs des intérêts et des droits des enfants, des femmes et des familles. En Afrique du Sud, par exemple, une analyse des problèmes que rencontrent les femmes et des possibilités qui s'offrent à elles dans les administrations locales a révélé que, tout comme leurs collègues qui siègent au parlement, leur efficacité est largement déterminée par des facteurs autres que leur présence numérique. Au nombre de ces facteurs, on peut citer les normes culturelles et les attentes liées au rôle des femmes; les hiérarchies locales; les capacités et les qualités des conseillers locaux; et l'attachement des partis politiques à l'égalité des sexes³².

Catalyseurs du changement

Selon une étude comparative des femmes travaillant dans les administrations locales de 13 pays d'Asie de l'Est et du Pacifique, les femmes ont mieux réussi à se positionner dans les administrations locales qu'au niveau national quand il s'agissait d'occuper des postes à responsabilité. Il semble être plus facile pour une femme de concilier famille et responsabilités professionnelles au



© UNICEF/HO05-1609/Giacomo Pirozzi

niveau local. Les pouvoirs locaux semblent aussi être plus accessibles aux femmes car davantage de postes leur sont ouverts et la concurrence est moins rude que pour les sièges parlementaires. En outre, le leadership des femmes auprès des autorités communautaires et urbaines est mieux accepté car il est perçu comme un prolongement de l'action des femmes dans leur communauté³³. Cependant, dans de nombreux pays, la participation des femmes à la vie politique locale est souvent freinée par des inégalités sexistes au sein de la famille, par une répartition inéquitable du travail dans le ménage et par des attitudes culturelles tenaces concernant le rôle des femmes et leur aptitude à occuper des postes à responsabilité³⁴ (voir également Chapitre 1, page 8). Selon United Cities and Local Governments, une organisation qui réunit des données sur les femmes qui occupent des postes à responsabilités au niveau local depuis 1998, les femmes ne représentent que 9 pour cent des maires de par le monde et à peine 21 pour cent des conseillers municipaux³⁵.

Malgré ces obstacles, comme les élues locales sont de plus en plus nombreuses, elles deviennent d'importants vecteurs du changement. Dans l'exemple, mentionné plus haut, des villages dotés d'une politique de réserve au Bengale occidental (Inde), la présence de dirigeantes dans les réunions villageoises a avivé l'intérêt d'autres femmes pour la politique et leur militantisme. La présence des femmes aux réunions des conseils villageois a considérablement augmenté – de 6,9 pour cent à 9,9 pour cent – lorsque la présidence était assurée par une femme *pradhan*³⁶.

Les femmes, la guerre et la paix

L'action des femmes sur les orientations des processus politiques au niveau national et local, comme l'illustrent les études de cas décrites ci-dessus, présuppose l'existence d'institutions démocratiques et d'un milieu politique stable. Cependant, on convient généralement depuis quelques années que dans des situations de conflits caractérisées par l'instabilité et le non-respect des lois, la participation des femmes aux processus de paix garantit la pérennité de leur succès³⁷. Les recherches préliminaires et les études de cas permettent de penser que les accords de paix, la reconstruction au lendemain des conflits et le rétablissement de l'administration ont de meilleures chances d'aboutir quand les femmes sont engagées dans ces activités, en partie parce qu'elles abordent le problème de la sécurité de manière plus globale et s'emploient à résoudre les principaux problèmes sociaux et économiques qui, sans elles, seraient négligés³⁸.

En octobre 2000, reconnaissant la contribution unique que les femmes peuvent apporter aux processus de paix, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 1325, qui traite spécifiquement de l'impact de la guerre sur les femmes et de la contribution des femmes à la résolution des conflits et à une paix durable. Cependant, les femmes ne jouent toujours, dans le meilleur des cas, qu'un rôle subalterne dans les processus de paix. Si les gouvernements et les autres acteurs politiques ne demandent pas mieux que d'encourager les contacts avec des groupes de femmes qui ignorent souvent les lignes de conflit, ils n'invitent que rarement les femmes à s'asseoir à la table des négociations. Les rares fois où elles sont présentes, il est rare qu'on les écoute.

L'exclusion des femmes des négociations de paix signifie que leurs droits et leurs opinions – en tant que citoyennes, anciennes combattantes et victimes – ne sont pas vraiment représentés dans les processus de résolution post-conflit et de reconstruction. Un rapport publié récemment qui analysait 13 accords de paix conclus entre 1991 et 2001 mettant fin à divers conflits [Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Bougainville (îles du Pacifique), Cambodge, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Guatemala, Kosovo, Libéria, Rwanda, Sierra Leone et Timor-Leste] arrivait à la conclusion qu'« aucun accord de paix ne constitue un modèle général de dispositions appropriées garantissant que les besoins des femmes sont pris en compte de la même manière que ceux des hommes³⁹ ». Ces accords ne comportaient, en réalité, que rarement des dispositions concernant directement ou même indirectement les femmes, une omission qui reflète bien la faible représentation des femmes dans le groupe des négociateurs. Bien que la résolution 1325 ait permis de souligner à quel point il importe d'inclure les femmes dans les négociations de paix, la moitié des accords signés depuis son adoption omettent de faire référence aux besoins particuliers des femmes et à la question de l'égalité des sexes⁴⁰.

La présence de femmes aux négociations changerait-elle quelque chose ?

Le succès de la participation des femmes à d'autres secteurs de l'arène politique (comme on l'a vu au début de ce chapitre) donne toutes les raisons de penser que la présence des femmes à la table des négociations de paix serait salutaire pour les femmes et les enfants. Selon un ancien médiateur international, quand les femmes sont présentes, « les pourparlers traitent généralement du problème de la sécurité de manière plus globale, en abordant le problème de la réinsertion

des enfants et des femmes, la prévention de la violence familiale quand les anciens combattants rentrent chez eux, le déminage, les garanties de sécurité des femmes et des jeunes filles qui vont chercher du bois de feu et de l'eau, et aussi l'assurance, au lendemain d'un conflit, que les auteurs de violations des droits des enfants et des femmes auront à répondre de leurs actes⁴¹. » En d'autres termes, quand les femmes sont pré-

sentes, il y a de meilleures chances pour que les droits et le bien-être des enfants, des femmes et des familles soient pris en compte dans les négociations.

Ce concept est tiré de l'expérience acquise dans plusieurs pays. L'exemple le plus connu est celui des représentantes de plus de 200 associations de femmes qui se sont réunies en 1996 pour créer la Coalition des femmes d'Irlande du Nord, le premier parti politique dominé par des femmes. Ce mouvement, qui comprenait des membres aussi bien des communautés protestantes que catholiques, a œuvré dans les deux communautés afin de promouvoir les droits civils et humains, ainsi que les droits des travailleurs⁴². Par la suite, George Mitchell, le sénateur des États-Unis médiateur des pourparlers de paix en d'Irlande du Nord, a reconnu que cette coalition avait contribué à la conclusion d'un accord⁴³.

Les femmes et l'Accord de paix sur le Darfour

En 2005, une Équipe d'expertes de l'égalité des sexes de 20 membres, bénéficiant de l'appui des gouvernements canadien, norvégien et suédois et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, a été invitée à participer à la septième série, décisive, de négociations en vue de l'Accord de paix sur le Darfour. Elle a rassemblé des femmes représentant un grand nombre de groupes tribaux et ethniques du Darfour afin d'élaborer une plate-forme unifiée de questions prioritaires pour les femmes et de questions relatives à la parité des sexes. Le document final, intitulé « Les priorités des femmes dans le processus de paix et la reconstruction au Darfour », contient un certain nombre de dispositions fondamentales sur les femmes et les enfants, à savoir notamment :

- Des garanties spécifiques protégeant les femmes et les enfants se trouvant dans des situations de conflit.
- Le traitement prioritaire des femmes et des enfants dans les évaluations concernant l'indemnisation ou la réparation au titre des dommages et des destructions causés par la guerre.
- Un appel lancé au gouvernement pour qu'il accorde une attention particulière à l'éducation des femmes et des enfants en tant que moyen de garantir la sécurité.
- L'organisation d'un enseignement secondaire dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées.
- Un appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle se focalise sur les besoins d'éducation des filles réfugiées.
- La création d'une institution chargée de fournir une aide juridictionnelle, un soutien psychologique et d'autres services destinés aux femmes et aux enfants.

Au cours des trois petites semaines pendant lesquelles les femmes ont pu participer aux pourparlers, il leur a été possible de négocier l'inclusion d'un nombre imposant de leurs priorités dans l'accord final. Le libellé de celui-ci tient compte des besoins des deux sexes et, entre autres priorités, l'accord préconise l'entrée des femmes dans les organes décisionnels et leur participation à la consolidation de la paix.

Voir Références, page 88.

La participation des femmes aux processus de règlement des conflits

Les femmes sont de plus en plus présentes dans les processus de règlement des conflits dans le monde. Cinq femmes sur environ 60 délégués et conseillers ont participé aux pourparlers de Bonn sur l'Afghanistan, qui se sont déroulés à la fin de 2001. Au cours des négociations, ces déléguées ont plaidé inlassablement en faveur des droits des femmes et leur action a abouti à la création d'un ministère des affaires féminines⁴⁴. Au Guatemala, la participation des femmes au processus de paix officiel de 1996 a abouti à la création d'un programme national de santé pour les femmes et les jeunes filles, ainsi que d'un programme de réunification des familles et de recherche des enfants disparus, séparés de leur famille ou orphelins⁴⁵. Aux Philippines, les femmes ont usé de leur influence lors des processus de paix officiels et elles ont plaidé en faveur de la coopération entre les partis et les groupes religieux dans l'intérêt de la paix⁴⁶. En Sierra Leone, deux femmes ont participé au processus de paix de Lomé. Bien qu'elles n'aient pas mené les négociations, un article important de l'accord final demande qu'une attention particulière soit accordée aux femmes et aux jeunes filles victimes d'actes de violence lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de réinsertion, reconstruction et développement⁴⁷. Plus récemment, les femmes ont apporté une contribution critique aux pourparlers de paix sur le Darfour (*voir encadré ci-joint*).

Mais ces expériences ne sont pas la règle; dans la majorité des conflits, les femmes sont totalement exclues des négociations de paix ou reléguées dans des réunions « parallèles ». Même pour

Les femmes en tant que médiatrices et membres des forces de maintien de la paix

Le renforcement de la présence des femmes parmi les négociateurs de la paix et les forces de maintien de la paix, entre autres acteurs essentiels, enrichirait considérablement la contribution des femmes au règlement des conflits et à la réadaptation au sortir d'un conflit. Comme un responsable de district de la province d'Ituri (République démocratique du Congo) l'a expliqué dans un rapport au Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (DOMP), « les femmes [et les filles] de la région ont du mal à parler franchement avec des hommes en uniforme, tels que les observateurs militaires, surtout au sujet de questions délicates comme la violence sexuelle et les agressions sexuelles Dans bien des cas, en particulier lorsque la violence est endémique, les femmes [et les filles] de la région préfèrent s'entretenir avec une femme membre des forces de maintien de la paix car elles redoutent d'autres violences, y compris de la part des hommes membres de ces forces. »

L'ONU en est bien consciente. Le nombre de femmes membres du personnel en uniforme (forces militaires et de police) déployé par le DOMP reste très faible – 4 pour cent et 1 pour cent, respectivement –, mais celui-ci s'est employé activement, ces dernières années, à accroître le nombre de postes civils occupés par des femmes. On se rend compte de plus en plus que la présence de femmes parmi les forces de maintien de la paix est essentielle au succès de leurs missions et peut diminuer le risque de voir des mem-

bres des forces de maintien de la paix perpétrer des actes d'exploitation et de violence sexuelles à l'encontre des populations qu'ils sont précisément chargés de protéger, en particulier des jeunes filles. Parmi les principales conclusions d'une enquête diligentée par le Secrétaire général de l'ONU sur des affaires de ce genre, il a été reconnu que « la présence d'un plus grand nombre de femmes dans une mission, en particulier à des postes élevés, contribuera à promouvoir un environnement qui décourage l'exploitation et les abus sexuels, en particulier de la population locale. »

À la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies et de son Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général a, en juin 2006, publié une stratégie détaillée d'aide aux victimes d'agressions sexuelles commises par des membres du personnel de l'ONU. Cette stratégie, que l'UNICEF a aidé à formuler, propose une approche globale de l'appui aux victimes, comprenant les soins de santé de base, le soutien psychosocial et l'aide juridique et administrative pour l'ensemble des victimes et, dans des cas exceptionnels, une aide financière. Dans le prolongement de cette stratégie, l'UNICEF, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement organisent une réunion de haut niveau où sera de nouveau examinée sous tous ses aspects

la question de l'exploitation sexuelle et des agressions sexuelles.

Parallèlement aux membres des forces de maintien de la paix, les médiateurs, qui représentent la communauté internationale, peuvent jouer un rôle décisif pour ce qui est d'aider les femmes à être représentées dans les processus de paix et la reconstruction au sortir des conflits. Il ressort d'une évaluation récente de la participation des femmes aux processus de paix en tant que médiateurs « du premier volet » – ceux qui participent aux négociations officielles par la voie officielle, non par le biais de contacts officieux (médiateurs « du deuxième volet ») – que les femmes restent largement exclues des processus de médiation et de règlement des conflits. À l'ONU, les femmes n'occupent que 6,5 pour cent des postes élevés en rapport avec les activités de paix, tandis que l'on ne compte aucune femme parmi les médiateurs ou ex-médiateurs de haut niveau de l'Union européenne. De même, en dépit de la solide réputation qu'ont eue à juste titre à l'Afrique des femmes qui font figure de modèles auxquels s'identifier, aucune femme ne siège à un poste de dirigeant au Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine. Dans les conflits où un processus de paix préalable à un accord est engagé, en panne ou attendu et n'est pas placé sous la direction de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Union européenne, l'Ouganda est le seul pays où l'on relève la présence d'une seule femme médiatrice.

Voir Références, page 88.

accéder à ce type de négociations, les femmes doivent lutter âprement pour obtenir même une représentation limitée qui ne leur rapporte souvent que des succès modestes. Voici quelques exemples de ces négociations parallèles :

- **Burundi** : en 2000, les femmes ont brisé la résistance des partis burundais et ont été autorisées à participer en qualité d'observateurs officieux aux pourparlers de paix d'Arusha, en République-Unie de Tanzanie⁴⁸.
- **Libéria** : bien que l'Initiative des femmes libériennes n'ait pas été admise à participer officiellement aux pourparlers de paix régionaux de 1994, dans leur rôle de consultantes, ses dirigeantes ont exercé une forte influence sur l'ensemble du processus⁴⁹.



- **Somalie** : en mai 2000, 92 femmes déléguées auprès de la Conférence de paix nationale somalienne se sont présentées comme un « sixième clan » pour la paix (la Somalie compte plusieurs grands clans ethniques, qui étaient tous représentés par des hommes). Malgré la résistance de certains de leurs collègues masculins, le groupe a participé à la rédaction d'une charte nationale qui garantit aux femmes 25 sièges sur 245 à l'Assemblée nationale traditionnelle⁵⁰.
- **Sri Lanka** : en décembre 2002, un sous-comité des questions féminines a été créé, avec pour mandat d'identifier les préoccupations des femmes et de les inclure dans l'ordre du jour du processus de paix. Le comité comprenait 10 membres, et chaque partie a chargé cinq femmes de définir la place des femmes dans la reconstruction au lendemain du conflit. Au nombre des principales priorités du comité, on peut citer l'égalité de la représentation des femmes dans la vie politique, les structures de l'éducation et les préjugés sexistes, ainsi que la violence contre les femmes et les jeunes filles⁵¹.

Des conflits qui favorisent le changement

Ce n'est que très récemment qu'on a commencé à reconnaître que les femmes ne sont pas seulement les victimes des conflits, mais aussi des acteurs importants dont la contribution est essentielle au succès des processus de paix et à la stabilité politique à long terme. Comme l'écrit Devaki Jain,

le célèbre économiste indien dans *Women, Development and the United Nations*, « jusqu'en 1975, les débats de l'ONU sur les divers aspects de la sécurité et de la défense ne faisaient pratiquement jamais référence aux femmes; dans les conventions adoptées au lendemain de la guerre, seules les formes grammaticales masculines étaient utilisées pour représenter à la fois les hommes et les femmes⁵². » Il n'est donc pas surprenant que, à l'instar des autres niveaux de prises de décision, l'inclusion des femmes dans les processus de paix ne dépende pas seulement de l'augmentation de leur nombre mais souvent aussi du soutien actif de la communauté internationale.

Comme le prouvent les efforts sans précédent déployés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) visant à promouvoir la participation des femmes aux processus de paix dans des pays comme le Burundi, le Libéria et la Somalie, pour que ces initiatives portent leurs fruits, il faut souvent lutter pendant de longues années et essayer de nombreux échecs. Il suffit parfois d'un rien pour que les femmes puissent participer aux négociations de paix. Dans le cas du Burundi, la présence des femmes dépendait de l'obtention de fonds pour deux taxis pour qu'elles puissent se rendre à Arusha, en République-Unie de Tanzanie. Les hommes ont passé moins d'une heure dans des avions officiels affrétés par leur gouvernement, tandis qu'il a fallu deux jours aux femmes pour

faire le voyage d'Arusha – mais elles ont fini par arriver. Bien que leur présence n'ait pas permis de mettre en place un mécanisme officiel garantissant la participation des femmes à la vie politique, l'influence du groupe a toutefois débouché sur l'adoption d'un certain nombre de mesures en faveur des femmes dans les accords de 2000⁵³.

Une inspiration pour la prochaine génération

La présence des femmes dans les organes législatifs nationaux, les administrations locales et les processus de paix ne transforme pas seulement les politiques actuelles, elle a aussi des répercussions sur l'avenir, car la présence des femmes en politique fait évoluer les attitudes à l'égard des femmes et jeunes filles dans des rôles de décisionnaires. S'il est difficile d'établir une relation de cause à effet entre les pays et les sociétés, des études récentes permettent de penser qu'une relation étroite unit le nombre de femmes à en fonction et les attitudes positives du public envers les femmes au pouvoir⁵⁴. Cette corrélation ne permet pas d'affirmer que la présence des femmes en politique modifie l'opinion du grand public en faveur d'une plus grande égalité des sexes. Elle révèle toutefois un lien étroit entre la confiance que le grand public place dans le leadership des femmes et son désir toujours plus fort de voir des femmes accéder au pouvoir.

Au Rwanda, par exemple, le rôle joué par les femmes dans la transition vers la paix et la démocratie a ouvert la voie aux futures générations de filles qui pourront assumer des fonctions publiques qui n'auraient même pas été concevables il y a seulement 20 ans⁵⁵. En Inde, les nouvelles associations sont renforcées par des représentantes élues, ainsi que par des femmes élues dans le passé qui ne sont plus officiellement membres des conseils locaux⁵⁶. Ces deux pays ne sont que des exemples du rôle croissant des femmes en politique partout dans le monde. Leur influence ne se traduit pas uniquement par des textes de loi plus engagés en faveur des enfants et des femmes; elles aident également les organes décisionnels à devenir plus démocratiques et à prendre en compte le problème de la parité des sexes. Malgré la discrimination et les déboires, les jeunes femmes et hommes qui entrent dans la vie politique pénètrent dans un monde profondément transformé par la présence des femmes⁵⁷.

L'émancipation politique des femmes

Le renforcement de la participation des femmes à la vie politique est essentiel pour promouvoir l'égalité des sexes et parvenir à l'autonomisation

des femmes, les deux principes de base sur lesquels repose l'Objectif du Millénaire pour le développement no.3. Comme l'a montré ce chapitre, les femmes qui participent à la vie politique plaident plus fréquemment et plus vigoureusement en faveur des droits des femmes, des enfants et des familles. Cependant au rythme où vont les choses, il faudra encore 60 ans pour que les femmes puissent s'exprimer sur un pied d'égalité dans les parlements nationaux. La situation est tout aussi inégale au niveau local où, aujourd'hui, 1 maire sur 10 dans le monde est une femme⁵⁸.

Si les obstacles qui empêchaient les femmes de siéger dans les organes parlementaires nationaux et locaux ont officiellement été levés dans tous les pays ou presque, les inégalités liées au sexe perdurent dans l'administration publique. L'ouverture des espaces et des processus politiques ne s'est pas automatiquement traduit par une augmentation automatique du nombre de femmes occupant des postes de responsabilités. Les femmes sont exposées à la discrimination dès l'enfance, qu'il s'agisse de préjugés qui entravent leur éducation ou d'attitudes sociales qui mettent en doute leurs compétences aux postes décisionnels. Cette discrimination, à laquelle vient s'ajouter la lourde charge de travail qui incombe aux femmes, décourage les femmes d'entrer dans la vie politique et leur laisse moins de temps et d'énergie à consacrer à la vie publique. Ces problèmes doivent être résolus un par un. Les principales mesures – résumées ci-dessous mais qui sont étudiées en détail au Chapitre 5 – pour s'assurer que les femmes participent sur un pied d'égalité à la vie politique sont les suivantes :

- **Éducation.** Comme souligné précédemment, une fille dont le droit d'aller à l'école n'est pas respecté n'est pas seulement privée des connaissances qu'elle aurait pu acquérir en classe. Elle est aussi dépossédée de la possibilité de s'épanouir dans tous les domaines, et notamment de son droit à participer à la vie politique.
- **Engagement et soutien des hommes (lors des élections et au parlement).** Si la présence et la participation active des femmes à la vie politique sont essentielles pour promouvoir l'égalité des sexes, les initiatives en faveur des femmes dépendent de l'implication et du soutien des hommes, en particulier les parlementaires et les hommes politiques.
- **Quotas.** L'introduction de quotas est à l'origine de changements profonds concernant la présence des femmes en politique partout dans le

L'espérance de justice pour les femmes et les enfants boliviens

Casimira Rodríguez Romero, Ministre de la justice, Bolivie

Apprendre à survivre

Je me souviens que lorsque j'avais six ans, ma famille avait souvent faim à cause d'une sécheresse. Nous n'avions pas suffisamment à manger même deux fois par jour, si bien que mes frères et sœurs et moi avons été envoyés dans une autre communauté où mes grands-parents cultivaient certaines plantes et avaient des chèvres et des vaches. Tout de même, ma maman a toujours voulu que ses enfants, les filles comme les garçons, apprennent à lire et à écrire, c'est pour cela qu'elle nous a envoyés dans la ville minière de Quioma dans le Mizque. Ils y ont loué une chambre pour nous.

Quand je me préparais pour aller à l'école, je n'avais personne pour démêler mes longues tresses. Mes frères essayaient chaque jour de les brosser, mais c'était une catastrophe. Les enfants des mineurs à l'école n'avaient pas l'habitude de voir des filles autochtones comme moi. Je ne m'étais jamais battue avec personne, mais ils tiraient sur mes tresses et me maltraièrent : c'est alors que j'ai commencé à vivre avec la violence et la discrimination. Je ne parlais que le quechua, et c'était vraiment difficile d'étudier en espagnol. Chaque jour après l'école, mes frères et sœurs et moi sortions pour ramasser du bois de chauffage et

échanger des choses avec les femmes du coin. Elles nous donnaient du sucre, des nouilles et du pain. Nos parents nous manquaient terriblement, mais nous avons appris à lutter, à gagner de l'argent et à survivre.

De l'exploitation à la discrimination

À 13 ans, je suis allée vivre dans la ville de Cochabamba. Espérant gagner un peu d'argent, j'ai accepté un emploi dans une famille de marchands pendant deux ans. J'étais horriblement exploitée : je m'occupais de 15 personnes 18 heures par jour. On exerçait sur moi de fortes pressions psychologiques, je n'avais aucun contact avec ma famille et je n'étais pas payée pour mon travail. Même mes habits neufs ont fini par s'user. Et comme j'aidais toujours les enfants de mon patron à faire leurs devoirs, j'ai commencé à vraiment vouloir retourner à l'école, mais c'était impossible.

Heureusement, ma maman est réapparue et je suis retournée dans ma ville natale. Puis, je suis revenue à Cochabamba et j'ai travaillé pour une autre famille. Là, j'étais payée, mais il y avait encore beaucoup de discrimination : ils me donnaient à manger du pain de la veille et de la nourriture avariée. Ce qui était bien, c'était qu'ils me

payaient au jour dit et me donnaient un mois de paie supplémentaire à Noël et d'autres primes. Mon patron était un peu plus humain, mais quand il est mort, je suis restée avec sa femme et elle était comme une méchante belle-mère : pour elle, je n'étais même pas une personne. J'ai travaillé chez eux comme femme de chambre pendant neuf ans, mais c'était si dur.

Conscientisation et organisation

J'ai senti que j'avais envie de me battre lorsque quelques amis et moi-même avons créé le Syndicat des travailleurs à domicile de Cochabamba en 1987. Lorsque nous avons constaté toutes les inégalités qui étaient inscrites dans la loi, nous avons compris que nous jouissions de la moitié seulement de nos droits. Nous avons tenu des réunions avec des travailleurs domestiques de La Paz, avec des femmes qui étaient de véritables lutteuses et avec les responsables des syndicats de mineurs. Nous avons organisé des réunions nationales et entrepris de consolider notre groupe. Pendant les six années qui ont suivi, nous avons travaillé au projet de loi, bien qu'un grand nombre de détails aient été retirés. Le premier projet était assez protectionniste, mais le processus s'est ensuite focalisé davantage sur les droits. Nous avons pris notre courage

monde. Bien que les quotas ne soient pas encore utilisés dans les processus de paix, on reconnaît aujourd'hui qu'ils peuvent être efficaces pour encourager la représentation des femmes à la table des négociations de paix.

- **Politique des partis.** Les partis politiques sont les intermédiaires obligés de la présence des femmes en politique. Dans le contexte de la politique des partis, cependant, il importe de sanctionner le non-respect des quotas. Si, par exemple, un quota de 40 pour cent de représentantes dans un parti peut sembler remarquable, cet engagement est dérisoire si la candidature des femmes n'est pas activement soutenue⁵⁹.
- **Participation aux négociations de paix.** Au cours des cinq dernières années, des mesures vigoureuses ont été adoptées, en particulier par le Département des opérations de maintien de la paix, pour s'assurer que les États Membres des Nations Unies et autres entités politiques observent la résolution 1325. Néanmoins, les efforts visant à inclure les femmes dans les processus de paix et les opérations de relèvement suite aux conflits se limitent à quelques exemples isolés.
- **Données et recherches plus approfondies.** Les études sur l'impact des femmes sur les politiques et les textes de loi relatifs aux enfants

à deux mains pour amener les autorités à nous écouter. Au début, nos amis et même nos propres frères et sœurs ne voulaient absolument pas avoir affaire à nous, disant que nous étions des gens de la ville à présent. Mais nous avons pris courage et commencé à organiser des manifestations pour nous ouvrir des portes. Convaincus que ce que nous faisons était juste, nous avons commencé à abattre les murs de la discrimination – et, à force de persévérance, nous avons réussi à trouver des appuis et à obtenir des sièges aux conseils des organisations de femmes rurales. Nous avons conclu des alliances avec nos frères paysans, avec les ouvriers, les mineurs, les planteurs de feuilles de coca, les groupes autochtones et d'autres secteurs. Cela a été un processus très intéressant qui a réellement porté ses fruits.

Le monde masculin de la politique

En chemin, nous avons commencé à obtenir l'appui du mouvement d'Evo Morales; en tant que responsables, nous nous sommes mis à organiser des réunions ici ou là, en coordonnant les activités nationales et les manifestations internationales. Lorsque l'on m'a proposé le poste de ministre de la justice, je ne savais pas quoi faire – je devais me décider très vite ! Nous avons, tous autant que nous sommes,

nos projets (personnels), notre famille ... mais j'ai mis de côté mes intérêts particuliers. Nous vivons un processus historique auquel il m'était tout simplement impossible de tourner le dos. Il n'était pas question d'en parler avec mes collègues. Si je refusais, je n'aurais jamais plus pu marcher la tête haute. J'ai donc accepté, sachant que ce serait dur, mais je ne pouvais pas ne pas considérer qu'il s'agissait là de l'étape suivante de tout ce que nous avons fait jusque-là.

Au début, j'étais très inquiète : j'allais bientôt entrer dans un monde très différent. Dans nos organisations, nous travaillions toujours avec d'autres femmes. Le monde de la politique, lui, est un monde masculin rempli de professionnels qui diffèrent par la formation reçue et l'expérience acquise; j'y ai fait mon entrée avec la plus grande circonspection. Un ou une responsable est libre de s'exprimer comme il ou elle l'entend, mais je dois à présent faire attention à ce que je dis, tout en sachant que je dois faire quelque chose pour les autres femmes et pour nos camarades.

Il reste encore bien du chemin à faire. À ce poste, je veux répondre à l'attente de mes frères et sœurs qui ont différents types de problèmes. Je veux

répondre à l'espérance de justice nourrie par la population.

Les garçons et les filles de Bolivie vivent dans des conditions difficiles. Les inégalités sont criantes. Il y a encore de très nombreux enfants qui se débattent dans les difficultés qui étaient les miennes quand j'étais petite fille – ne pas pouvoir aller à l'école et être privé d'une alimentation saine. Nos *wawas* (enfants) sont les premiers à souffrir de la maltraitance, de la violence et du viol. Je voudrais voir le jour où les enfants boliviens pourront grandir entre des parents qui les aiment et en mangeant à leur faim. C'est un défi redoutable. Nous devons aider tous ceux qui rêvent d'une vie bien remplie à concrétiser leurs rêves.

Casimira Rodríguez Romero, l'actuelle Ministre de la justice de Bolivie, est née dans une communauté quechua de la vallée de Mizque, Cochabamba. Quatrième enfant de sa famille, elle a neuf frères et sœurs. Elle a connu la pauvreté et la discrimination et au, poste qu'elle occupe dans le Gouvernement bolivien, elle représente la femme bolivienne autochtone de tout temps marginalisée.

sont pratiquement inexistantes, même dans les pays industrialisés. Si l'UNICEF peut et doit jouer son rôle et défendre la cause des enfants à tous les échelons du gouvernement, il doit disposer d'études et d'analyses plus approfondies sur la dynamique générale des prises de décisions et des orientations, en s'intéressant en particulier au rôle des femmes et jeunes filles dans ce domaine.

- **Un environnement dans lequel les femmes peuvent faire la différence.** La présence des femmes dans l'arène politique est une condition nécessaire mais pas suffisante pour permettre aux femmes d'accéder à l'émancipation politi-

que. Les ministères de la femme et autres tribunes politiques pour les femmes, ainsi que l'attachement des gouvernements à encourager la présence des femmes dans les organes parlementaires, sont des facteurs tout aussi importants pour promouvoir l'égalité des sexes.



RÉSUMÉ

Le chapitre final du rapport propose un plan visant à favoriser au maximum l'égalité des sexes dans sept domaines clés : l'éducation, les financements, la législation, les quotas législatifs, l'autonomisation des femmes par d'autres femmes, la participation des hommes et des garçons, et l'amélioration des recherches et des données.

- **Éducation** : garantir que les filles et les garçons aient des chances égales de s'inscrire est l'une des étapes les plus importantes de la lutte contre la discrimination sexiste. Les mesures clés consistent, entre autres, à supprimer les frais de scolarité, à encourager les parents et les communautés à investir en faveur de l'éducation des filles, et à créer des écoles adaptées aux besoins des filles, qui soient sûres et sans discrimination.
- **Affectation de ressources supplémentaires pour réaliser la parité entre les sexes** : on s'est bien trop peu préoccupé des ressources nécessaires pour atteindre l'objectif de l'égalité des sexes et de l'accès des femmes à l'autonomie.
- **Uniformisation des règles au sein des législations nationales** : les réformes

législatives peuvent être une stratégie efficace pour autonomiser les femmes et les filles, et pour défendre leurs droits.

- **Les quotas peuvent encourager la participation des femmes à la vie politique** : les quotas sont une méthode éprouvée de s'assurer que les femmes brisent le « plafond de verre » de la politique. Pour qu'ils soient véritablement utiles, toutefois, ces quotas doivent avoir l'appui de partis politiques et de systèmes électoraux qui se sont engagés à encourager la participation des femmes à la vie politique et au gouvernement.
- **Autonomisation des femmes par d'autres femmes** : ce sont les associations féminines de terrain qui défendent le mieux l'égalité et l'autonomisation des femmes, mais souvent, elles sont méconnues par les gouvernements nationaux et les organismes internationaux. Mobiliser les femmes dès le départ dans l'élaboration des politiques permet de s'assurer que les programmes sont conçus en tenant compte des besoins des femmes et des enfants.
- **Mobiliser les hommes et les garçons** : les hommes peuvent être de puissants alliés dans la lutte pour l'égalité des femmes. Des initiatives de mobilisation qui visent à

informer les femmes et les hommes des avantages que procurent l'égalité des sexes et la prise de décisions commune peuvent contribuer à de meilleurs rapports de coopération entre eux.

- **Les recherches et les données sur la situation des femmes et des filles font cruellement défaut** : le manque flagrant de statistiques ventilées par sexe est souvent la cause de la rareté ou de la faiblesse des données que nous possédons sur des questions qui affectent les femmes et, par là même, les enfants. Il faut de toute urgence rassembler davantage de données et effectuer des analyses de meilleure qualité.

L'élimination de la discrimination sexiste rapportera un dividende double : elle favorisera le respect des droits de la femme, tout en contribuant également beaucoup à la réalisation des droits de l'enfant. Des partenariats efficaces regroupant des gouvernements, des donateurs et des organismes internationaux peuvent soutenir ce processus en concevant et en appliquant des stratégies de développement reposant sur les droits humains. Pour les femmes, les hommes et pour les enfants, le moment est venu de nous concentrer à nouveau sur ces objectifs.

Recueillir le double dividende de l'égalité des sexes

Pour que les enfants puissent se développer au mieux de leurs capacités et grandir dans des familles et des sociétés où ils pourront s'épanouir, la discrimination sexiste doit être bannie une fois pour toutes. Un monde sans discrimination peut sembler un rêve impossible et pourtant, ce rêve est à notre portée. Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a accordé une part croissante au combat contre la discrimination sexiste. Les succès correspondants en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles sont devenus de plus en plus apparents. Depuis 1945, la proportion de femmes membres d'un Parlement a été multipliée par plus de cinq¹. L'éducation des filles a fait des progrès remarquables dans de nombreuses régions, et plus de 90 pays en développement sont en bonne voie d'atteindre l'objectif de l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire, même si ce n'est qu'à l'horizon 2015, c'est-à-dire dix ans après la date fixée au départ par la communauté internationale². Les attitudes discriminatoires à l'égard des femmes et des filles ont changé, non seulement au fil des générations, mais aussi, dans certains cas, grâce à des campagnes ciblées et des forums de discussion, en l'espace de quelques mois³. Les chapitres précédents ont montré clairement que de grands changements en faveur des femmes et des filles sont possibles et que, pour tous les enfants, ces changements revêtent une importance capitale.

Les progrès réalisés se reflètent dans les résultats statistiques et les processus sociaux et politiques qui ont abouti à un consensus international solide en faveur de l'égalité des sexes et des droits des filles et des femmes. La ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par 184 pays (au 1^{er} septembre 2006) ainsi que plusieurs conférences mondiales sur les femmes, dont l'aboutissement a été l'adoption de la Déclaration

et de la Plate-forme d'action de Beijing en 1995, ont décrit aussi concrètement que possible les obstacles auxquels se heurte le renforcement du pouvoir d'action des femmes et les mesures nécessaires pour les éliminer. Mais malgré ces acquis et ces engagements, beaucoup de femmes, d'adolescentes et de petites filles n'ont pas vu ces promesses se matérialiser. Pour les enfants privés d'éducation en raison de leur sexe comme pour les adolescentes qui risquent de mourir de problèmes liés à la grossesse et à l'accouchement, ou de subir des violences et des sévices sexuels, la discrimination encourage des violations de droits dont les répercussions se feront sentir tout au long de la vie (*voir chapitre 1, page 4.*)

Ce chapitre final regroupe un certain nombre d'interventions réalisables, concrètes et intersectorielles à mener dans plusieurs domaines essentiels pour relever le défi. Ces interventions feront une différence sans précédent dans la vie des femmes et des enfants, et dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces mesures sont, entre autres, l'éducation, le financement du développement, la législation, les quotas législatifs, l'autonomisation des femmes par d'autres femmes, la participation des hommes et des garçons, et les recherches et les données. Ces recommandations consistent moins à présenter de nouvelles idées révolutionnaires qu'à prendre des engagements fermes, à s'en tenir à ce qui a réussi dans le passé et à rester axé sur ce qu'il faut faire – sans oublier l'engagement tout aussi ferme à travailler ensemble pour réaliser la parité et l'autonomisation des femmes.

En substance, l'objectif de l'égalité des sexes exige que les attitudes et les institutions changent en s'appuyant sur les principes de l'égalité et du respect des droits humains. Pour encourager le changement social à l'échelon local, dans les

Des partenariats pour l'éducation des filles

La parité entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire et secondaire est un principe de base dans le Programme du Millénaire, et les partenariats à tous les niveaux sont considérés de plus en plus comme la meilleure formule pour parvenir à cet objectif.

L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), lancée en 2002, est un partenariat réunissant des organisations des Nations Unies et un large éventail de partenaires qui ont pour vocation de parvenir à l'égalité des sexes dans l'éducation. L'UNGEI contribue à une coordination des stratégies pour l'éducation des filles et facilite les interventions au niveau des pays par des partenariats avec les gouvernements, les pays donateurs, les organisations non gouvernementales, la société civile, le secteur privé, les communautés et les familles.

D'autres partenariats agissent dans le même sens. En 1999, quatre organisations internationales de la société civile – Oxfam International, ActionAid International, Education International et Marche mondiale contre le travail des enfants – ont élaboré la Campagne mondiale pour l'éducation (*Global Campaign for Education – GCE*) pour s'efforcer d'éliminer dans l'éducation, d'ici à 2015, les disparités entre les sexes. À partir de recherches effectuées dans neuf pays africains et asiati-

ques, la GCE a publié un rapport intitulé *Une juste chance (A Fair Chance)* qui recense les principales mesures à prendre pour réussir à éliminer les disparités entre les filles et les garçons dans l'enseignement.

Le Forum des éducatrices africaines (FAWE), basé au Kenya, est une organisation non gouvernementale composée de ministres de l'éducation et d'éminents spécialistes de l'éducation, venant de l'Afrique subsaharienne. Depuis 1993, le FAWE, travaillant notamment avec des gouvernements, des donateurs, des organisations non gouvernementales, des universités et des communautés, encourage l'égalité entre les sexes dans l'éducation. Les partenaires cherchent tout particulièrement à influencer la politique, à sensibiliser l'opinion publique, à intervenir de façon concrète et à généraliser les meilleures pratiques. Ce partenariat compte parmi ses réalisations la publication d'un manuel sur les politiques favorisant l'égalité des sexes dans l'éducation : principes d'analyse et de planification (*ABC of Gender Responsive Education Policies*), qui indique avec précision comment évaluer les mesures tendant à l'égalité des sexes dans les plans d'action de l'éducation nationale et qui donne des orientations pour la généralisation des principes d'égalité des sexes. Jusqu'à

présent, le FAWE a analysé et pesé sur l'orientation des plans d'action de 17 pays.

La Campagne pour l'éducation des filles (*Campaign for Female Education – CAMFED*), qui axe ses efforts sur les filles des zones rurales de l'Afrique subsaharienne, gère actuellement des programmes au Ghana, en Zambie et au Zimbabwe. La CAMFED déclare avoir permis à plus de 56 000 filles de poursuivre leurs études à l'école primaire – 98 pour cent d'entre elles ayant obtenu l'examen de passage dans une école secondaire. Ceci est le fruit d'une collaboration avec toute une série de partenaires, notamment les parents, les autorités locales et les chefs coutumiers. L'approche communautaire de la CAMFED prévoit de mettre en place des comités de district qui collectent et distribuent les ressources, de gagner la confiance de la communauté par le dialogue et de faire face aux menaces pesant sur la santé et la sécurité des filles. Grâce à ce qu'on a appelé le « cercle vertueux de l'éducation des filles » les jeunes femmes qui ont profité de ces interventions les soutiennent à leur tour en apportant aux autorités locales et aux enfants de leur communauté leurs expériences et leur point de vue.

Voir Références, page 88.

communautés et au sein du foyer, il faudra l'intervention concertée et délibérée d'un vaste ensemble d'acteurs, hommes et garçons, maris et pères, électeurs, enseignants, chefs religieux et civiques, médias, secteur privé et, bien sûr, femmes et filles elles-mêmes. Les mesures prises au niveau local doivent être encouragées et renforcées par les gouvernements et les donateurs internationaux, qui jouent un rôle déterminant dans la conception et la mise en œuvre des législations et des programmes de protection et de promotion des droits des femmes et des filles.

On doit forger des partenariats efficaces pour accélérer les progrès dans tous les domaines cités. La communauté internationale s'accorde à recon-

naître que les partenariats sont le moyen le plus sûr d'introduire des changements réels et durables, et ils ont un rôle particulièrement important à jouer dans la lutte contre la discrimination sexiste – une question commune à tous les secteurs du développement.

La création d'alliances efficaces regroupant des partenaires variés, dont les programmes, les points de vue et les affiliations diffèrent, présente divers problèmes, dont des problèmes financiers. Chacune des sept recommandations privilégiera le rôle des partenariats contre la discrimination sexiste.

Certaines des mesures ci-dessous peuvent produire des résultats rapides, tandis que d'autres



sont à plus long terme. Mais pour les femmes et les enfants, pour cette génération et celles qui suivront, c'est maintenant qu'il faut agir.

L'éducation : s'attaquer aux racines de la discrimination sexiste

Comme le montre ce rapport, s'assurer que les filles et les garçons aient des chances égales de s'instruire est l'un des moyens les plus importants et les plus efficaces de lutter contre la discrimination sexiste et promouvoir les droits des enfants. Chaque fille et chaque garçon a le droit à l'éducation, quel que soit son statut social ou économique. En permettant aux filles de tirer les avantages intellectuels et sociaux de l'éducation de base, on garantit la protection et la réalisation de leurs droits, et on élargit considérablement les choix qui s'ouvriront à elles quand elles seront des femmes, plus tard dans la vie. En outre, l'éducation des filles présente des avantages importants et durables pour les familles et les communautés. Les femmes qui ont reçu une éducation dite formelle ont tendance à se marier et à avoir des enfants plus tard, à faire vacciner leurs enfants, à être mieux informées de leurs besoins

nutritionnels et de ceux de leurs enfants, et à adopter de meilleures pratiques d'espacement des naissances. Par conséquent, leurs enfants ont un taux de survie plus élevé et sont en général en meilleure santé et mieux alimentés⁴. En outre, dans de nombreux pays, on a calculé que chaque année supplémentaire d'études de la mère se traduit par un semestre de plus dans la scolarité de leurs enfants⁵.

L'évolution récente de l'éducation des filles permet de nourrir un certain optimisme. Dans les pays à faible revenu par exemple, ces trente dernières années, les taux bruts de scolarisation des filles dans le primaire sont passés de 52 pour cent à plus de 90 pour cent⁶. Mais des disparités persistent entre les filles et les garçons, non seulement aux niveaux primaire et secondaire, mais aussi dans le troisième cycle, où seulement 5 à 10 pour cent des étudiants dans les pays à faible revenu sont des filles⁷.

Supprimer les frais de scolarité

Dans de nombreux pays en développement, les coûts directs et indirects de la scolarité sont l'un des obstacles les plus redoutables à l'éducation

des filles comme des garçons, notamment ceux qui vivent dans des familles pauvres en zone rurale⁸. La suppression des frais de scolarité est l'une des mesures les plus efficaces pour accélérer les progrès dans ce domaine. En 2005, l'UNICEF et la Banque mondiale ont lancé l'Initiative en faveur de l'abolition des frais de scolarité (SFAI), qui vise à accroître l'accès à l'éducation de base et à accélérer les progrès afin d'atteindre les cibles des OMD et de l'Éducation pour tous dans les dix prochaines années. En Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Malawi, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et dans d'autres pays qui participent à l'Initiative, (le Burundi et la République démocratique du Congo prévoient de supprimer les frais de scolarité dans un avenir proche), l'élimination des frais de scolarité permet aux filles de milieux défavorisés de s'inscrire à l'école primaire⁹.

Encourager les parents et les communautés à investir dans l'éducation des filles

Même là où les frais de scolarité ne sont pas le problème, les coûts réels et perçus associés à la scolarité d'un enfant risquent de dissuader les parents de soutenir l'éducation des filles¹⁰. Des mesures d'incitation, comme l'octroi d'allocations assorties de conditions, l'offre de repas, des subventions et autres types de soutien du revenu, pourraient encourager les familles pauvres à

investir dans l'éducation de leurs filles. Les allocations conditionnelles procurent aux familles une aide alimentaire et dédommagent les parents des coûts d'opportunité associés au travail des enfants, à la condition qu'ils envoient leurs enfants à l'école et les amènent dans des dispensaires pour se faire vacciner et passer des visites médicales régulières.

Des écoles adaptées aux besoins des filles : sûres et sans discrimination

Les enfants qui ne fréquentent pas l'école sont généralement ceux des foyers les plus pauvres et les plus marginalisés et souvent, ceux qui vivent en milieu rural¹¹. Les parents peuvent s'opposer à ce que leurs filles aillent à l'école parce qu'ils pensent que l'établissement n'est pas sûr, ou que le long trajet présente des risques d'agression sexuelle ou d'autres formes de violence¹². Les gouvernements, les parents et les donateurs internationaux doivent conjuguer leurs efforts pour promouvoir des horaires souples, améliorer la sécurité à l'école, s'assurer que les écoles soient équipées de sanitaires et d'installations d'hygiène séparées pour les filles, et bâtir des écoles à proximité des habitations.

Le programme d'études doit inculquer aux enseignants comme aux élèves l'importance de l'égalité des sexes, et lutter contre les préjugés qui favorisent les garçons en classe. Des études montrent que les enseignants qui jugent les filles moins intelligentes que les garçons tendent à les traiter différemment. Les garçons reçoivent un traitement préférentiel et on leur laisse amplement le temps d'apprendre et de jouer à l'école. En revanche, on encourage souvent une attitude soumise chez les filles, que l'on relègue au fond de la classe. Dans certaines communautés, les filles doivent accomplir des travaux de maintenance à l'école, pendant que les garçons jouent dans la cour¹³.

Dans une grande partie du monde industrialisé, les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons. Mais cela n'est pas le cas dans le monde en développement, où les garçons tendent à mieux réussir aux examens. Une étude récente effectuée en Afrique francophone, en Afrique de l'Est et en Afrique australe montre que les garçons obtiennent de meilleures notes que les filles dans tous les pays à faible revenu sujets de l'étude¹⁴.

Pour contribuer à éliminer les préjugés, une méthode consiste à augmenter le nombre d'enseignantes dans les salles de classe. En outre, les manuels et les matériels pédagogiques doivent éviter de reproduire des stéréotypes sexistes, par exemple, de dépeindre les femmes en train de





faire le ménage et de cuisiner, pendant que les hommes sont représentés exerçant les métiers d'ingénieurs et de médecins¹⁵.

Affecter davantage de ressources à la réalisation de l'égalité des sexes

Pour parvenir à l'égalité des sexes et réaliser les droits des femmes et des enfants, on a besoin d'une législation adéquate, de solides travaux de recherches, de politiques audacieuses, mais également de ressources financières. En l'absence des financements nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles lois et politiques, une législation adaptée et de meilleurs travaux de recherche ne signifieront pas grand-chose. Des investissements sociaux équitables et bien ciblés pour éliminer la discrimination sexiste sont essentiels à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Peut-être considère-t-on trop souvent que la discrimination sexiste dérive des seules attitudes sociales ? En tout cas on ne s'est pas assez intéressé aux ressources financières requises pour atteindre l'objectif de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Bien des travaux ont été réalisés sur les politiques et les interventions propres à réduire les inégalités entre hom-

mes et femmes, mais beaucoup reste à faire pour traduire ces théories dans la pratique.

Le Projet du Millénaire de l'ONU a montré la voie en chiffrant ce qu'il en coûtera pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement¹⁶. Des évaluations détaillées par pays identifient les biens matériels, les services et les infrastructures nécessaires, ainsi que les capitaux et les coûts récurrents. Mais bien qu'elles soient très complètes et détaillées, ces projections ne peuvent pas prévoir avec précision le coût définitif de la réalisation des OMD. Certaines incertitudes planent du fait qu'il est impossible de savoir comment la Déclaration du Millénaire est appliquée dans certains pays et communautés, et qu'on ne peut pas connaître les coûts variables associés à chacun des huit OMD¹⁷. Comme tous les Objectifs sont concernés par l'égalité des sexes, évaluer le coût de l'OMD 3 – promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes – s'est avéré particulièrement difficile. Le Projet du Millénaire s'est efforcé de modifier sa méthode dans l'espoir d'arriver à des estimations plus précises des coûts liés à la réalisation de l'OMD 3¹⁸. Les estimations initiales proviennent d'une analyse détaillée du Bangladesh, du Cambodge, du Ghana, de l'Ouganda, et de la

Suivi des engagements des gouvernements sur l'autonomisation des femmes par l'adoption de budgets favorisant l'égalité des sexes

Les budgets traduisent les priorités sociales et économiques des gouvernements. Lorsqu'on peut distinguer l'impact d'un budget sur les femmes et les hommes, ce budget est considéré comme « favorisant l'égalité des sexes ». Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) définit le budget qui favorise l'égalité des sexes comme permettant « l'analyse des dépenses et des recettes effectives de l'État pour les femmes et les filles comparées à celles concernant les hommes et les garçons ».

Selon un rapport du Secrétariat du Commonwealth, les budgets soucieux d'égalité des sexes ont quatre objectifs :

- Augmenter les attributions de ressources aux femmes.
- Favoriser la prise en compte de l'égalité des sexes au plan macroéconomique.
- Renforcer la participation de la société civile dans l'élaboration de la politique économique, et
- Suivre les dépenses publiques correspondant aux engagements pris pour l'égalité des sexes et le développement et contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'analyse d'un budget favorisant l'égalité des sexes peut permettre de mesurer précisément de quelle manière la répartition, l'utilisation et la génération de ressources publiques ont un impact différent sur les femmes et sur les hommes. Il s'agit d'un outil extrêmement utile non seulement pour mettre en lumière les liens existant entre investissement social et réalisation des droits de la femme, mais aussi pour tenir les gouverne-

ments responsables de leurs engagements concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

L'UNIFEM a vivement encouragé les budgets favorisant l'égalité des sexes, auxquels plus de 50 pays ont recours actuellement. L'Afrique du Sud a été parmi les premiers à mettre en œuvre un tel budget, en 1995. Dans le budget du Rwanda, l'égalité des sexes constitue actuellement une priorité et le Ministre de l'égalité des sexes participe à la préparation de tous les budgets sectoriels du pays.

En Amérique latine, l'UNIFEM a appuyé des initiatives pour un budget favorisant l'égalité des sexes en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie, en Équateur, au Mexique et au Pérou. De telles analyses ont été codifiées sous la forme d'une procédure budgétaire au Chili, où l'égalité des sexes est l'un des six domaines pour lesquels un rapport ministériel est obligatoire. Dans la région, on compte d'autres initiatives, notamment des analyses budgétaires centrées sur l'égalité des sexes aux niveaux national, provincial et municipal, un appui technique à des institutions de planification budgétaire et des initiatives de sensibilisation de la société civile et d'organismes du secteur public.

En Inde, des parlementaires femmes ont joué un rôle déterminant pour susciter des initiatives de budget favorisant l'égalité des sexes au niveau parlementaire. Certains États ont même été plus loin en adoptant des lois sur le contrôle, par la population, de la planification et des dépenses locales et en prenant des mesures garantissant la participation des femmes à ces procédures. Pour l'exercice 2005-2006, 18 départements ont dû soumettre des budgets indiquant les attributions de ressources et les dépenses dont les femmes sont bénéficiaires.

Au Maroc, le budget 2006 contient une annexe sur les priorités de l'équité des sexes. Ce texte sans précédent est le fruit de quatre années de collaboration entre l'UNICEF et le Ministère marocain des finances. L'annexe évalue l'incidence du budget national sur l'égalité des sexes et passe en revue les objectifs spécifiques de l'égalité des sexes. D'importants ministères, en particulier l'Éducation, les Finances, la Santé, l'Agriculture et le Développement rural, ont participé à la préparation de cette annexe.

Les budgets favorisant l'égalité des sexes se révèlent efficaces car ils attirent l'attention des décideurs sur les domaines où un financement est nécessaire pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. On admet de plus en plus que les budgets pour l'enfance sont des outils de sensibilisation et de politique efficaces. De même, les budgets favorisant l'égalité des sexes constituent un moyen pratique de s'assurer que des ressources suffisantes sont allouées à la réalisation des droits des femmes et des enfants.

Voir Références, page 88.

République-Unie de Tanzanie, qui a ensuite été élargie à tous les pays à faible revenu.

Dans le groupe des cinq pays étudiés au départ, on a estimé qu'il faudrait disposer annuellement de 37 à 57 dollars É.-U. par habitant (mesurés en dollars constants de 2003) pour couvrir le coût du matériel et des services affectés à l'éducation des filles, à la santé des femmes et à d'autres domaines. Les mesures directement liées à l'OMD 3 ne représentent que 6 à 10 pour cent du coût total des interventions nécessaires pour atteindre les OMD¹⁹.

L'estimation des coûts doit s'appuyer sur une identification concrète des domaines dans lesquels il faut investir. De nombreux exercices d'évaluation des coûts de l'OMD 3 ne prennent en compte que l'élimination des disparités entre garçons et filles dans l'éducation²⁰, qui, pour essentielle qu'elle soit, ne représente qu'une pièce du puzzle. Une estimation plus complète tient compte des sept priorités stratégiques énoncées dans le rapport du groupe de travail du Projet du Millénaire sur l'égalité des sexes et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement :

- Renforcer les possibilités d'éducation post-primaire pour les filles tout en respectant les engagements pris en faveur de l'éducation primaire universelle.
- Garantir la santé et les droits sexuels et en matière de procréation.
- Investir dans les infrastructures pour économiser le temps des femmes et des filles.
- Garantir le droit des femmes et des filles à la propriété et à l'héritage.
- Éliminer les inégalités entre hommes et femmes face au travail en réduisant la dépendance des femmes vis-à-vis de l'emploi informel, en comblant les écarts de salaire et en luttant contre la ségrégation professionnelle.
- Accroître la proportion de sièges occupés par des femmes au sein des Parlements nationaux et des organes gouvernementaux locaux.
- Lutter contre la violence à l'égard des filles et des femmes²¹.

Le montant total des financements supplémentaires pour atteindre l'OMD 3 dépendra des montants que les gouvernements lui consacreront d'ici à 2015, et de la proportion de ces ressources consacrée à la parité et à l'autonomisation

des femmes. Il est raisonnable d'envisager que les pays à faible revenu recevront 28 milliards de dollars É.-U. de plus (mesurés en dollars constants de 2003) en 2006 de la part des pays donateurs, cette somme passant à 73 milliards de dollars en 2015. Les estimations disponibles suggèrent toutefois que les gouvernements affectent actuellement moins de ressources à l'égalité des sexes qu'à d'autres OMD²².

Mais le calcul des financements nécessaires n'est que le premier pas. Cet argent doit être utilisé à bon escient. Il doit être intégré aux budgets et aux plans existants du gouvernement, et être aligné sur les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et autres processus de planification auxquels participent toutes les parties prenantes. La voie qui mène à l'égalité des sexes peut être longue et compliquée, mais faute des ressources suffisantes, nous n'arriverons jamais à destination.

Des lois nationales pour favoriser l'égalité des sexes

Les réformes législatives peuvent être une stratégie efficace pour autonomiser les femmes et les filles, et pour défendre leurs droits. Au cours de la seule année écoulée, les femmes ont obtenu le droit de vote et de se présenter aux élections au Koweït²³, ont fait pression pour faire adopter une législation qui pénalise la violence au foyer au Tadjikistan²⁴, ont demandé que les problèmes des femmes soient davantage pris en compte dans les accords de paix et les processus de post-conflit en Somalie²⁵, et ont obtenu la ratification du Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique, qui est entré en vigueur en novembre 2005²⁶. Néanmoins, dans de nombreux pays, les femmes n'ont toujours pas accès à la justice et à la protection de la loi dans les mêmes conditions que les hommes, et dans certains autres, des obstacles juridiques persistants continuent de les empêcher d'exercer leurs droits dans des domaines essentiels.

Violence familiale et violence sexiste pendant les conflits

La violence qui s'exerce contre les femmes et les enfants a des conséquences catastrophiques. Traumatisées par la douleur et la terreur, certaines victimes ne s'en relèveront jamais²⁷. Cette violence se moque des frontières et de la géographie, et des différences entre les cultures ou les niveaux de richesse. Les mesures pour la combattre requièrent souvent une législation spécifique, ainsi qu'un engagement résolu de la part des responsables de politique, du système judiciaire, des forces de l'ordre, et dans certains cas, de la communauté internationale, pour garantir que

Des partenariats pour la promotion des droits de l'enfant et de l'égalité des sexes dans les programmes politiques

Les partenariats forgés entre des parlementaires et des militants de la cause des femmes et des enfants permettent également de sensibiliser à l'égalité des sexes et à la protection contre le danger, l'exploitation, les mauvais traitements et la violence. La collaboration entre l'Union interparlementaire (UIP) et l'UNICEF est un partenariat de ce type. Il remonte à plus de quinze ans, lorsque l'UIP a apporté son soutien à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Plus récemment, l'UIP a organisé avec l'UNICEF le Forum parlementaire sur les enfants, au cours de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants en mai 2002. Depuis lors, les deux organisations collaborent étroitement, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'encouragement à l'égalité des sexes. On peut citer certaines actions clés menées conjointement :

- **Guide pour les parlementaires sur la protection de l'enfant** : *Protection de l'enfant : un guide pour les parlementaires* a été publié en 2004. Il aborde de nombreux thèmes relatifs à la protection de l'enfant, en particulier la traite des enfants, les mauvais traitements qui leur sont infligés, l'excision/mutilation génitale féminine, l'exploitation sexuelle des enfants,

les enfants et la guerre et une justice appropriée pour les mineurs. Catalyseur d'actions, ce guide donne des exemples concrets de moyens permettant de bâtir un environnement protecteur pour les enfants et d'interventions de parlementaires face aux défis de la protection de l'enfant.

- **Le Guide contre la traite des enfants** : ce guide, réalisé conjointement par l'UIP et l'UNICEF, a été publié en 2005 à l'Assemblée de l'UIP. La lutte contre la traite des enfants a été à l'origine d'un séminaire parlementaire régional sur l' « Élaboration d'un cadre protecteur pour les enfants : le rôle des parlements », qui s'est tenu en février 2006, à Hanoï, à l'initiative de l'Assemblée nationale vietnamienne. Ce séminaire a réuni des parlementaires de 13 pays.
- **Réunions d'experts de haut niveau sur l'égalité des sexes et sur la protection de l'enfant** : ces dernières années, les deux organisations ont tenu une série de réunions d'experts lors de l'assemblée annuelle de l'UIP afin de mettre en lumière l'importance de l'égalité des sexes et la protection de l'enfant. La première réunion, qui s'est penché sur la question de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, a eu lieu lors de

l'assemblée de l'UIP au Mexique en 2004. L'année suivante, la réunion a abordé le problème de la violence contre les femmes et les enfants dans le cadre d'un conflit armé. En 2006, la réunion – à laquelle a également participé le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) – a examiné l'impact du VIH/SIDA sur les enfants.

- **Forums régionaux** : suite aux recommandations du groupe de travail des parlementaires de l'UIP sur la lutte contre la mutilation génitale féminine, l'Union parlementaire africaine, l'UNICEF et l'UIP ont organisé à Dakar, en décembre 2005, une conférence régionale sur l'action parlementaire permettant de mettre fin à l'excision/mutilation génitale féminine. Cette conférence a réuni des parlementaires de 21 pays. Elle avait pour but de renforcer l'action des participants en leur faisant connaître avec précision l'expérience menée par TOSTAN – une organisation non gouvernementale basée au Sénégal, dont le Programme d'autonomisation communautaire a réussi à dissuader du recours à l'excision/mutilation génitale féminine – ainsi que d'autres initiatives visant à protéger les enfants contre les mauvais traitements.

Voir *Références*, page 88.

ses auteurs seront poursuivis et que les victimes recevront tout l'appui dont elles ont besoin pour reconstruire leur vie.

Le Rapport de l'expert indépendant des Nations Unies sur la violence contre les enfants, publié en août 2006, confirme que la violence familiale a des répercussions incalculables sur les enfants²⁸. Les enfants souffrent à la fois directement, lorsqu'ils sont les cibles d'actes violents, et indirectement, lorsqu'ils voient l'impact dévastateur que la violence a sur la famille et le foyer. Dans le monde, 45 pays au moins ont adopté une législation spécifique en matière de

violence familiale, 21 autres rédigent actuellement des projets de loi, et un grand nombre a modifié leur droit pénal pour y faire figurer la violence familiale²⁹. Mais l'écart est vaste entre ce que disent les lois et comment elles sont appliquées, ce qui a des conséquences mortelles, et d'importantes différences subsistent d'une région à une autre. Alors que plus de 80 pour cent des pays d'Amérique latine ont des lois spécifiques relatives à la violence familiale, ce n'est le cas que dans moins de 5 pour cent des pays d'Europe de l'Est et de la Communauté d'États indépendants, d'Afrique et d'Asie orientale et du Pacifique³⁰.



De la même façon, des mécanismes globaux doivent être mis en place pour prévenir et combattre la violence sexiste pendant les conflits. L'anarchie qu'entraîne l'effondrement des institutions et des structures sociales pendant un conflit peut favoriser la violence sexuelle, l'exploitation et les mauvais traitements. La guerre aggrave encore le climat de violence dans lequel les filles et les femmes vivent même en temps de paix. Pendant un conflit, un grand nombre d'entre elles deviennent des esclaves sexuelles, obligées de fournir des services sexuels aux membres des forces et des groupes armés. Dans certains cas, le viol est utilisé comme arme de guerre stratégique pour humilier et avilir les communautés et les obliger à fuir, et atteindre ainsi des objectifs militaires plus vastes, notamment le nettoyage ethnique et l'instauration de la terreur politique³¹. Malheureusement, ceux dont le mandat consiste à protéger les populations, y compris le personnel et les forces de maintien de la paix de l'ONU, ont eux aussi commis des viols³². Comme tous ces actes d'exploitation et d'agression sexuelle se produisent dans le contexte plus vaste de la violence, des inégalités de longue date entre hommes et femmes, et d'un manque d'autonomie des femmes et des filles, les stratégies de lutte contre la violence sexiste doivent aussi s'attaquer à ces causes sous-jacentes. La résolution 1325, adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU en 2000,

marque en ce sens un progrès important en demandant à « toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, ainsi que contre toutes les autres formes de violence dans les situations de conflit armé³³ ». Mais il reste beaucoup à faire : il importe par exemple d'encourager les gouvernements à ériger en crime le viol et les autres formes de violence sexuelle dans leur arsenal législatif, de tenir les États responsables des agissements de leurs armées, et d'augmenter le nombre de femmes à tous les stades du rétablissement de la paix³⁴.

Droit à la propriété et à l'héritage

L'égalité des droits à la propriété, foncière et autre, marquerait un progrès important vers l'élimination de la discrimination sexiste au niveau du foyer. Pour que les réformes judiciaires changent la vie des femmes et des enfants, une législation nationale fondée sur les lois et les principes relatifs aux droits humains doit nécessairement prévaloir sur le droit coutumier et des pratiques traditionnelles empreintes de préjugés sexistes. Les réformes adoptées par les pays pour modifier le droit foncier et le droit d'héritage représentent l'une des stratégies les plus directes pour améliorer l'accès des femmes à la terre et à la propriété.

Figure 5.1 La majorité des pays ayant le plus grand nombre de femmes parlementaires utilisent généralement des quotas politiques

Rang	Pays	Chambre basse ou chambre unique			
		Date des élections	% de femmes parlementaires	Le pays utilise-t-il un quota ?	Types de quota*
1	Rwanda	septembre 2003	48,8	Oui	1
2	Suède	septembre 2002	45,3	Oui	3
3	Costa Rica	février 2006	38,6	Oui	2,3
4	Norvège	septembre 2005	37,9	Oui	3
5	Finlande	mars 2003	37,5	Non	-
6	Danemark	février 2005	36,9	Oui	3
7	Pays-Bas	janvier 2003	36,7	Oui	3
8	Cuba	janvier 2003	36,0	Non	-
8	Espagne	mars 2004	36,0	Oui	3
10	Argentine	octobre 2005	35,0	Oui	1, 2, 3
11	Mozambique	décembre 2004	34,8	Oui	3
12	Belgique	mai 2003	34,7	Oui	2,3
13	Autriche	novembre 2003	33,9	Oui	3
14	Islande	mai 2003	33,3	Oui	3
15	Afrique du Sud	avril 2004	32,8	Oui	3

* Il existe plusieurs types de quotas, dont (1) les quotas constitutionnels; (2) les quotas figurant dans une loi électorale; et (3) les quotas des partis politiques pour leurs candidats aux élections. Pour les définitions, voir l'encadré page 79.

Sources : les données proviennent de la base de données de l'Union interparlementaire sur « Les femmes dans les parlements nationaux », <<http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>>, consultée en mai 2006. Les chiffres concernant les assemblées utilisant des quotas sont tirés de la Base de données mondiale sur les quotas pour les femmes, <http://www.quotaproject.org/country.cfm>>, consultée également en mai 2006.

Au Costa Rica, par exemple, après la réforme agraire, 45 pour cent des détenteurs de titres de propriété entre 1990 et 1992 étaient des femmes, contre seulement 12 pour cent avant la réforme. De la même façon, en Colombie, suite à une décision juridique sur le droit de propriété conjoint en 1996, les terres possédées conjointement par des couples représentaient 60 pour cent des adjudications, contre 18 pour cent en 1995³⁵.

Pas de compromis sur la protection des femmes et des filles

Les réformes législatives pourront requérir différentes mesures dans différents contextes juridiques. Dans un pays, la réalisation des droits des femmes et des filles peut être subordonnée à l'abolition ou à la modification d'une législation discriminatoire. Dans d'autres, l'accès à la justice et à la protection légale dans des conditions d'égalité pourrait nécessiter l'adoption de nouvelles lois ou de mécanismes spécifiques qui neutralisent d'autres instruments judiciaires – comme le droit coutumier et les codes religieux – souvent discriminatoires à l'égard des femmes³⁶. Toutefois, tout en reconnaissant l'importance du droit coutumier et des codes religieux, l'harmonisation de ces codes avec le droit statutaire ne peut pas se faire au détriment des droits et du bien-être des femmes et des filles.

Les quotas peuvent encourager la participation des femmes à la vie politique

Comme l'a montré le chapitre 4, la participation politique des femmes est essentielle pour le bien-être des enfants, que cette participation aboutisse à la transformation directe du processus politique, ou à la représentation des intérêts des femmes et des enfants, ou à l'inspiration de la génération suivante de filles. Maintenant que le Koweït a accordé aux femmes le droit de vote et de se présenter aux élections, en mai 2005, il ne reste que très peu de pays dotés de Parlements élus dans lesquels les femmes n'ont pas le droit de voter et de briguer des fonctions officielles³⁷. Mais malgré la disparition des obstacles juridiques qui les empêchaient d'entrer en politique et au gouvernement, les femmes ne représentent qu'un membre sur six de tous les Parlements nationaux dans le monde³⁸.

Les quotas peuvent faire une grosse différence. Qu'ils soient imposés par la constitution ou la loi électorale – ce qui est souvent, mais pas toujours, la stratégie la plus efficace – ou qu'ils découlent de la bonne volonté des dirigeants politiques, les quotas ont permis une hausse significative de la participation politique des femmes dans tous les pays du monde. Selon l'Union interparlementaire,

Quotas : des mécanismes très différents

Partout dans le monde, on a constaté que les quotas contribuèrent efficacement à l'accroissement de la participation des femmes à la politique. Leurs mécanismes d'application varient considérablement et leurs effets diffèrent selon les pays. Afin de comprendre le concept de quotas, les définitions et les termes correspondants figurent ci-après, tels qu'ils ont été classés par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, une organisation intergouvernementale qui a pour mission de favoriser la viabilité de la démocratie dans le monde entier.

- **Les systèmes de quotas par sexe ont pour objet d'assurer** au moins aux femmes une « minorité critique » de 20, 30 ou 40 pour cent dans les assemblées législatives, ou une véritable parité de 50 pour cent. Dans certains pays, les quotas ne sont appliqués que provisoirement, c'est-à-dire tant que subsisteront des obstacles à la participation des femmes à la vie politique. Toutefois, la plupart des pays disposant de quotas n'ont pas fixé à leur usage des limites de temps.
- **Les quotas fixés par la loi doivent être respectés par** tous les partis politiques du pays et ils peuvent également être assortis de sanctions s'ils

ne sont pas observés. Les quotas légaux sont imposés par la constitution du pays (notamment au Burkina Faso, au Népal, en Ouganda et aux Philippines) ou par la loi, généralement électorale (comme c'est souvent le cas en Amérique latine et aussi en Belgique, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et au Soudan en particulier).

- **Les quotas décidés volontairement par un ou plusieurs partis** dans un pays. Dans certains pays, dont l'Allemagne, l'Argentine, la Bolivie, l'Équateur, l'Italie, la Norvège et la Suède, plusieurs partis politiques ont adopté un type de quota. Dans un bon nombre d'autres pays, un ou deux partis seulement ont décidé de recourir aux quotas. Lorsque le principal parti d'un pays observe des quotas, comme le fait le Congrès national africain en Afrique du Sud, le taux global de représentation féminine peut se trouver modifié de façon significative. Cependant, la plupart des partis politiques dans le monde n'utilisent aucun type de quota.

Les quotas peuvent jouer à différents niveaux du processus de choix et de nomination

- En premier lieu, il s'agit de trouver des aspirants à la candidature ou des

gens qui souhaitent figurer dans une primaire ou passer devant un comité de désignation ou d'autres instances du parti. À ce stade, les quotas par sexe exigent qu'il y ait un certain nombre ou un certain pourcentage de femmes ou de femmes et d'hommes figurant sur la liste des candidats potentiels. On rencontre cette pratique dans les systèmes électoraux majoritaires, comme au Royaume-Uni, avec les « *women's short lists* » (listes des femmes présélectionnées), une procédure controversée.

- Au niveau de la nomination, on applique les quotas pour la nomination des candidats qui vont représenter le parti lors du scrutin. Ceci implique qu'une règle (dictée par la loi ou volontaire) impose que 20, 30, 40 ou même 50 pour cent des candidats soient des femmes.
- Au niveau de l'élection, les quotas prennent la forme de « sièges réservés », un certain pourcentage ou un certain nombre d'élus devant être des femmes. De plus en plus, on utilise le système des sièges réservés pour parvenir à des quotas par sexe.

Voir *Références*, page 88.

après l'introduction de quotas, le Rwanda, par exemple, est passé de la 24^e place, en 1995, à la 1^{ère} place en 2003 en ce qui concerne la représentation des femmes au Parlement, tandis que le Costa Rica, qui était 25^e en 1994 est devenu 3^e en 2006. L'Afghanistan, qui n'était pas classé parce que les femmes n'avaient pas le droit de vote sous le Taliban, se trouve maintenant en 25^e position³⁹. Des statistiques similaires sont observées dans des pays aussi divers que l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Burundi, l'Iraq, et le Mozambique⁴⁰.

Sur les 20 pays du monde qui comptent le plus de femmes parlementaires, 17 (ou 85 pour cent) ont recours au système des quotas, sous une forme ou une autre (voir *Figures 5.1 et 5.2 pages*

78 et 80). Bien que les quotas servent surtout à accroître la représentation politique des femmes au sein des Parlements nationaux, à ce jour, 30 pays ont aussi adopté des quotas constitutionnels ou statutaires au niveau infra national. En Inde, par exemple, les résultats ont été spectaculaires, le tiers des sièges de toutes les législatures locales étant réservés aux femmes en vertu d'un amendement constitutionnel. Cette situation contraste avec celle qui règne au niveau national, où les femmes représentent moins de 10 pour cent de tous les parlementaires⁴¹.

On considère aussi de plus en plus souvent que les quotas pourraient servir à garantir la représentation des femmes lors des négociations de paix. En 1999, par exemple, après que les

femmes eurent joué un rôle capital dans la cessation des hostilités dans le sud du Soudan, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme s'est associé à une organisation locale pour lancer un processus de paix de « peuple à peuple », qui réservait aux femmes un tiers des places aux réunions de réconciliation locales et régionales⁴². De la même façon, en Afrique du Sud, 41 pour cent des membres de la Commission Vérité et Réconciliation étaient des femmes⁴³. Aucun de ces deux exemples n'a trait toutefois aux processus de paix officiels. Actuellement, nous n'avons pas d'exemples de quotas de ce type.

Les quotas peuvent être efficaces mais ils ne sont pas une panacée. Pour être efficaces, ils doivent être adaptés au système électoral d'un pays ; à défaut, et à moins que les engagements ne soient renforcés par un système politique dans lequel les règles comptent, et leur non-respect entraîne des conséquences, le rôle des quotas demeure purement symbolique.⁴⁴

Les femmes qui aident à l'autonomisation d'autres femmes

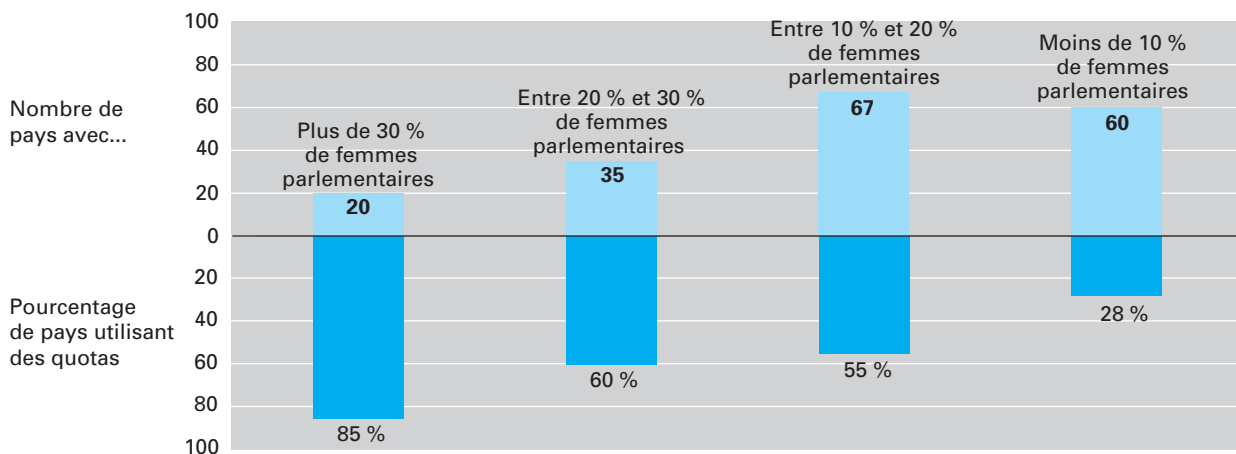
La coopération entre femmes, et la dynamique qu'elle favorise, est l'un des instruments les plus efficaces pour réaliser l'autonomisation des femmes. Des collectifs informels de femmes s'organisent autour de questions telles que la nutrition, les distributions alimentaires, l'éducation et le logement, et contribuent à améliorer les conditions de vie des femmes, de leur famille et de

leurs communautés⁴⁵. Mais même si les réseaux sociaux féminins tendent à être plus étendus que ceux des hommes, ils contrôlent en général moins de ressources économiques⁴⁶.

Les associations féminines doivent être reconnues en tant qu'agents importants de l'autonomisation et du développement. Les gouvernements et les organismes de développement doivent les faire participer à l'élaboration et à l'application des stratégies de réduction de la pauvreté et encourager la création de partenariats à long terme. En travaillant avec les associations féminines au niveau des communautés et en faisant passer par elles les ressources affectées au développement, les organismes de développement internationaux peuvent accroître la probabilité que ces ressources parviennent bien aux membres les plus vulnérables des communautés pauvres – les femmes et les enfants. En faisant participer les femmes à l'élaboration des politiques on s'assure que les programmes seront conçus en fonction des besoins des femmes et des enfants.

Les mouvements de femmes au niveau de la communauté défendent vigoureusement l'égalité et l'autonomisation des femmes et ont efficacement soutenu la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'autres conventions tenues d'améliorer la situation des femmes et des filles au niveau international. Les avantages que procurent ces associations sont encore plus visibles au niveau local, où elles s'emploient à améliorer la qualité de vie des familles.

Figure 5.2 Les pays ayant le plus grand nombre de femmes parlementaires sont aussi les pays les plus enclins à recourir aux quotas



Note : il existe des quotas constitutionnels, des quotas figurant dans une loi électorale et les quotas des partis politiques pour leurs candidats aux élections.

Sources : les données sur les femmes parlementaires proviennent de la base de données de l'Union interparlementaire sur « Les femmes dans les parlements nationaux », <<http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>>, consultée en mai 2006. Les chiffres concernant les assemblées utilisant des quotas sont tirés de la Base de données mondiale sur les quotas pour les femmes, <<http://www.quotaproject.org/country.cfm>>, consultée également en mai 2006.



© UNICEF/H-000-0016/Giacomo Pirozzi

Mobiliser les hommes et les garçons

Les hommes peuvent apporter une contribution essentielle pour mettre fin à la discrimination sexiste. Dans le monde, les hommes continuent de dominer les processus de prise de décisions au foyer, dans le secteur économique et au sein des gouvernements. En outre, la participation des hommes à des initiatives en faveur de l'intégration des femmes et de l'égalité des sexes reste faible. Ces initiatives sont parfois perçues comme menaçant leur statut et leur puissance.

En faisant des choix dont bénéficieront les enfants et en aidant les femmes à participer aux prises de décisions, les hommes peuvent être de puissants alliés dans la lutte pour l'égalité des femmes. Les études montrent que les hommes sont généralement des pères plus attentifs et plus actifs lorsqu'ils ont une image positive d'eux-mêmes et de leur relation avec la mère de l'enfant, lorsque leur famille et leurs amis les encouragent à s'engager dans la vie de leurs enfants, et lorsqu'ils ont un emploi⁴⁷.

Mobiliser les hommes

Les hommes sont souvent ceux qui prennent les décisions au sein du foyer, et pourtant, les programmes destinés à améliorer la situation des femmes et des enfants tendent à les ignorer⁴⁸. Dans un État de l'Inde, par exemple, les cher-

cheurs ont découvert que les campagnes de sensibilisation à la nutrition ciblaient les femmes, alors que près de 20 pour cent des pères prenaient les décisions concernant la nutrition des enfants⁴⁹.

L'expérience de l'UNICEF montre que les programmes qui tiennent compte des hommes permettent de promouvoir un mode positif d'insertion sociale des femmes. Les programmes qui prônent la participation des deux sexes peuvent faciliter la communication entre eux et encourager une division plus équitable des responsabilités parentales. Au Viet Nam, par exemple, l'UNICEF a mobilisé des hommes pour promouvoir le recours aux sels de réhydratation orale contre la diarrhée et pour élargir la couverture vaccinale. En Afghanistan, au Bangladesh, en Inde, au Népal, au Pakistan et au Sri Lanka, des militants et des militantes font campagne contre la violence sexiste. En Ouganda et au Zimbabwe, les programmes de l'UNICEF tentent d'encourager la socialisation des filles et des garçons pour enrayer la propagation du SIDA⁵⁰.

Une autre stratégie permettant de convaincre les hommes de soutenir l'égalité des sexes consiste à adopter des politiques qui visent à répartir les prestations sociales de manière plus équitable entre hommes et femmes. Les résultats

La participation des femmes aux initiatives à base communautaire dans le monde en développement

Des études, menées d'un bout à l'autre du monde en développement, montrent que la participation des femmes aux initiatives communautaires peut avoir des effets favorables et durables sur les femmes et les enfants. Les femmes à qui on donne les moyens d'agir ont souvent une influence positive sur la vie des autres femmes, que ce soit dans le cadre de programmes dirigés par les pouvoirs publics, par des organisations non gouvernementales ou de programmes communautaires.

Bangladesh. Dans ce pays, le programme Alimentation pour l'éducation (*Food for Education – FFE*) qui cible les femmes chefs de famille constitue un exemple. Le programme FFE s'est déroulé de 1993 à 2002. Les leçons tirées du FFE ont été mises à profit dans un projet de la Banque mondiale qui lui a succédé. Environ 40 pour cent des 5,2 millions d'élèves scolarisés dans le cadre du FFE ont reçu des céréales vivrières, essentiellement du blé. Le FFE a permis d'augmenter nettement les inscriptions à l'école primaire, encouragé la fréquentation scolaire et fait diminuer les taux d'abandon de l'école. Alors que les inscriptions scolaires des garçons augmentaient de près de 30 pour cent, la progression chez les filles était encore plus spectaculaire et dépassait 40 pour cent. En outre, il est vraisemblable que le programme a également permis aux filles de prolonger leur scolarité, donc de retarder le moment du mariage et d'améliorer leurs possibilités de revenus.

Guatemala. Le Programa de Hogares Comunitarios, au Guatemala, était essentiellement axé sur les familles dont la mère travaille et dont les enfants ont besoin d'être gardés. Dans le cadre de cette initiative parrainée par le gouvernement, un groupe de parents a eu la possibilité de désigner une femme de leur communauté pour s'occuper des enfants. Le programme, qui a débuté en 1991, a eu d'autant plus de succès que les enfants ont consommé en moyenne 20 pour cent de plus d'énergie, de protéines et de fer et 50 pour cent de vitamine A de plus que les enfants du groupe de contrôle, ce qui a eu des conséquences positives. Les évaluations du programme ont montré que les mères concernées avaient plus de chances de recevoir des avantages sociaux et une couverture médicale liés à leur travail que les autres mères ayant une activité et ne participant pas au programme.

Indonésie. Des organisations non gouvernementales se sont mobilisées dans la campagne pour les droits des femmes en Indonésie. Depuis 1986, le Centre pour le développement des ressources des femmes a animé le mouvement visant à mettre fin à la violence dont les femmes sont victimes. Le Centre forme des groupes communautaires aux questions concernant les femmes, notamment les stratégies de survie et les techniques pour bâtir des réseaux de soutien permettant de surmonter l'épreuve de la violence contre les femmes. Puis les groupes reçoivent des modules avec lesquels ils réalise-

ront à leur tour des formations jusqu'à ce que le message parvienne au niveau du village. Selon la Banque asiatique de développement, la campagne menée par le Centre et les formations qu'il assure ont entraîné une augmentation du nombre de femmes demandant l'assistance juridique de l'Association pour la justice des femmes d'Indonésie, une autre organisation non gouvernementale qui joue un rôle éminent.

Ouzbékistan. En Ouzbékistan, les femmes de la ville d'Angren ont donné aux jeunes enfants handicapés et à leurs mères une nouvelle raison d'espérer. Le programme de l'école du dimanche apporte un environnement éducatif aux enfants exclus des salles de classe traditionnelles. Ce programme a été élaboré par des femmes de la communauté qui souhaitent améliorer les services sociaux dont pourraient disposer les familles des enfants handicapés.

Les femmes jouent un rôle déterminant dans le succès de l'école, en organisant les programmes scolaires et en incitant les mères, qui sont rares à participer à des événements de la vie sociale en dehors de leur foyer, à inscrire leurs enfants. En offrant un environnement sûr et porteur, où les enfants handicapés et leurs parents peuvent apprendre et rencontrer d'autres personnes, ce programme répond aux besoins affectifs et concrets des familles.

Voir Références, page 88.

de l'« expérience nordique » montrent comment : dans les pays scandinaves, un ensemble de mesures gouvernementales et d'initiatives non gouvernementales ont contribué à améliorer la disponibilité du congé de paternité. En Suède, par exemple, les pères assument maintenant 45 pour cent des soins de l'enfant, en grande partie grâce à la popularité croissante du congé de paternité⁵¹.

Remettre en cause les stéréotypes sexistes et changer les attitudes

Les campagnes de mobilisation qui visent à informer les hommes et les femmes des avantages de l'égalité des sexes et de la prise en commun des décisions peuvent favoriser une meilleure coopération entre sexes. Des recherches ont montré qu'il y a plus de chances que les pères cessent de maltraiter les mères s'ils ont reçu des



informations sur les conséquences préjudiciables que la violence sexiste aura sur leurs enfants⁵².

Les recherches et les données sur la situation des femmes et des filles

L'impact de la discrimination sur la vie des femmes est largement reconnu. Mais en raison d'un manque flagrant de statistiques ventilées par sexe, les recherches quantitatives sur les problèmes qui affectent les femmes, et par là même les enfants, sont rares ou superficielles. Ce rapport a montré qu'il existe des données et des recherches suffisantes sur les femmes et les filles pour déterminer dans quels domaines leurs droits sont violés et illustrer les répercussions négatives de ces violations sur les enfants. Néanmoins, nous devons rassembler davantage de données sur plusieurs aspects très importants de la vie des femmes et sur les conséquences de la discrimination sur leurs proches. Les recherches et les données font cruellement défaut dans plusieurs des domaines clés, cités ci-dessous.

- **Mortalité maternelle** : si 111 pays ont produit des données générées à partir de systèmes d'enregistrement et d'autres enquêtes, dans 62 autres, des données nationales récentes étaient

indisponibles et les estimations ont donc dû s'appuyer sur des modèles. L'UNICEF s'est associé à d'autres organismes et institutions de l'ONU dans le cadre d'un partenariat spécialement chargé de produire des données plus complètes et plus exactes⁵³.

- **Violence contre les femmes** : 38 pays seulement dans le monde ont effectué au moins une enquête nationale sur la violence contre les femmes depuis 1995. Dans 30 autres pays, des enquêtes partielles régionales ont été réalisées⁵⁴.
- **Scolarisation, fréquentation scolaire et alphabétisation** : bien que l'on dispose de données importantes ventilées par sexe sur la scolarisation, ce type de données n'existe concernant l'alphabétisation et la fréquentation scolaire que pour 112 et 96 pays, respectivement. Il faut également redoubler d'efforts pour compiler et publier des données ventilées par sexe sur le taux d'achèvement des études primaires, secondaires et de troisième cycle⁵⁵.
- **Main d'œuvre, chômage et répartition par profession** : à peine un peu plus de la moitié des 204 pays et territoires du monde ont fourni

Le Programme H : remettre en cause les stéréotypes sexistes et modifier les comportements au Brésil et dans d'autres pays

Les initiatives sensibilisant les hommes et les femmes aux avantages de l'égalité des sexes et des décisions prises en commun peuvent favoriser une meilleure coopération entre les sexes.

Une organisation non gouvernementale brésilienne, l'Instituto Promundo, est en train de réaliser un tel programme et cela donne des résultats positifs pour les femmes, les hommes et les enfants. Le Programme H (H correspond à *homens*, les hommes en portugais) incite les jeunes hommes à respecter leur partenaire, à éviter de recourir à la violence contre les femmes et à prendre des précautions afin d'éviter le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles. Grâce à un mélange original de messages

radiophoniques, d'affichage sur panneaux et de danses, Promundo remet en cause le comportement du mâle traditionnel en diffusant l'idée selon laquelle celui qui est pour l'égalité de traitement des sexes est « cool ».

Selon les évaluations de réunions de groupe, où les jeunes hommes débattent des conséquences d'un choix de comportement sexuel à haut risque, les hommes qui suivent le programme jusqu'à son terme sont moins enclins à adhérer aux stéréotypes sexistes (qui font dire, par exemple, que c'est aux femmes de garder les enfants et qu'une femme mérite parfois d'être battue). On a demandé aux jeunes hommes participant au programme (âgés de 15 à 28 ans) s'ils approuvaient

l'idée que « le rôle le plus important de la femme est de s'occuper du foyer et de faire la cuisine ». Le nombre des réponses affirmatives a baissé, passant de 41 pour cent lors du pré-test à 29 pour cent en fin de programme.

Le succès du Programme H au Brésil a inspiré des programmes similaires dans d'autres pays de la région, ainsi qu'en Asie, en Afrique subsaharienne et aux États-Unis. En Inde, par exemple, où l'on a adopté des programmes ayant repris la démarche du Programme H, les premières constatations amènent à penser que les attitudes des hommes vis-à-vis des femmes ont changé.

Voir Références, page 88.

des données ventilées par sexe sur ces questions fondamentales du travail, et seulement 105 ont produit des données sur la répartition des travailleurs par profession et par sexe⁵⁶.

- **Statistiques relatives aux salaires** : voici un domaine essentiel dans lequel les femmes et leurs enfants souffrent de discrimination, pourtant, un peu moins de la moitié (52) des 108 pays ou territoires qui ont fourni des données sur les salaires ont aussi été en mesure de les ventiler par sexe. Près des trois quarts de ces pays sont situés en Europe et en Asie⁵⁷.
- **Emploi informel** : même en disposant d'une définition de l'emploi informel approuvée au plan international, seulement 60 pays ont produit des données sur cette question, et dans bien des cas, ces statistiques ne sont pas entièrement comparables⁵⁸.
- **Travail et emploi du temps non rémunérés** : depuis 1995, 67 pays ou régions ont réalisé des enquêtes sur l'emploi du temps, et une fois de plus, la grande majorité d'entre eux sont situés en ECO/CEI et en Asie du Sud et de l'Est. Sept pays d'Afrique et trois pays d'Amérique du Sud seulement ont compilé ce type de données⁵⁹.

- **Participation des femmes aux structures de gouvernement nationales et locales** : l'Union interparlementaire réunit des données sur le nombre de femmes membres de Parlements et sur l'évolution de ces statistiques dans le temps⁶⁰. Les données sur la participation des femmes au niveau local sont relativement rares, toutefois, bien que l'organisme United Cities and Local Governments ait recueilli des données dans plus de 70 pays⁶¹.
- **Les femmes dans les négociations de paix et le rétablissement de la paix** : nous ne disposons pas de données systématiques sur la participation des femmes aux négociations de paix. À l'exception des statistiques du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, il n'existe pas de données systématiques sur les femmes qui ont été impliquées à divers degrés dans le rétablissement de la paix.

Dans certains domaines, la collecte de données s'avère beaucoup plus difficile que dans d'autres. Rassembler des données sur la violence et la traite, par exemple, pose davantage de problèmes de méthode que sur les femmes membres des Parlements nationaux. Toutefois, le manque de données sur de nombreuses questions importantes reflète non pas la difficulté de la collecte,

mais plutôt le décalage considérable entre les ressources investies dans la compilation parfaite et rigoureuse de données dans certains domaines, et le manque de données dans d'autres. Les investissements nécessaires à la collecte de données ne se heurtent donc pas seulement à un problème de capacité, mais aussi à un manque de volonté politique.

Lorsque les statistiques constituent une priorité, elles sont compilées, en dépit des difficultés que cela représente. Les statistiques financières, entre autres le niveau d'inflation, ne sont pas faciles à recueillir car elles requièrent des informations économiques détaillées et rapidement actualisées. Pourtant, elles sont disponibles presque partout – même dans les pays les plus pauvres. Mais de nombreux pays, notamment parmi les plus pauvres, ne disposent pas actuellement d'une capacité suffisante pour rassembler régulièrement des séries de statistiques ventilées par sexe dans les domaines les plus fondamentaux, à plus forte raison dans des domaines tels que l'emploi informel, l'emploi du temps et les salaires.

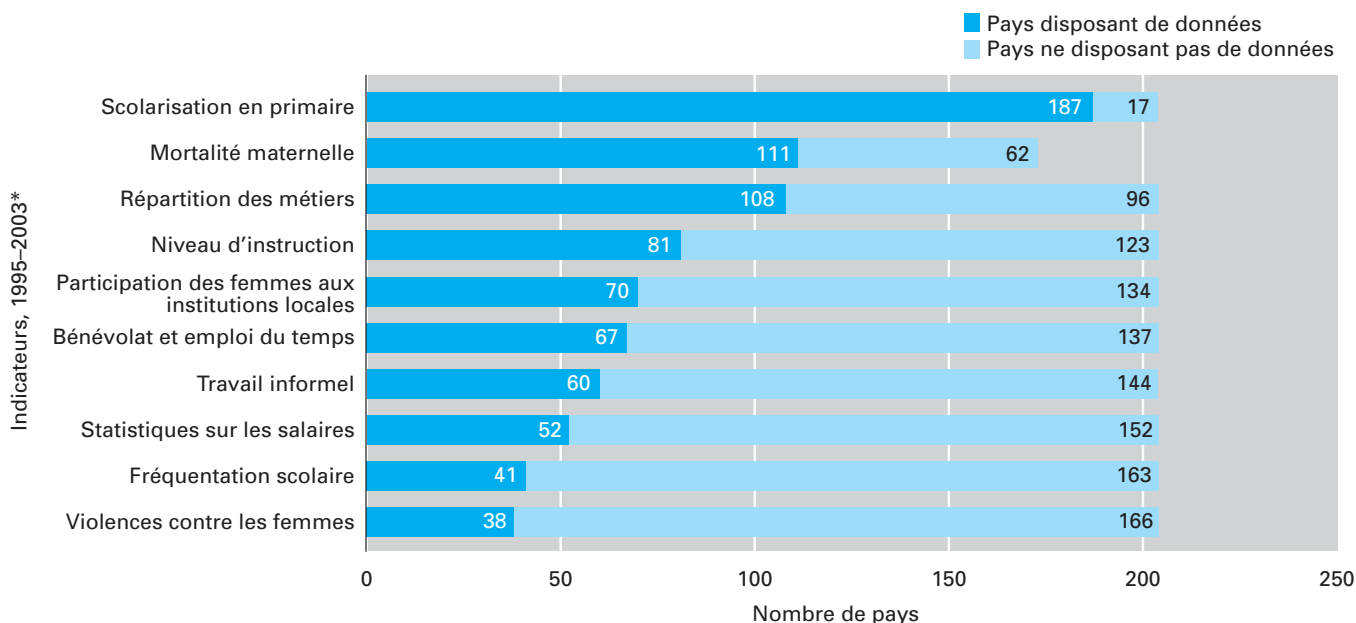
Si les recensements et les enquêtes effectués par les pays sont les principales sources de la collecte de statistiques, d'autres méthodes peuvent rapi-

dement produire des données même lorsque la capacité statistique est limitée. Les Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, un programme d'enquête auprès des foyers conçu par l'UNICEF pour aider les pays à combler certaines lacunes en matière de suivi de la situation des enfants et des femmes, peut produire des estimations d'indicateurs clés statistiquement valides et comparables d'un pays à l'autre. L'un des trois questionnaires porte sur les femmes entre 15 et 49 ans, et comprend actuellement des questions sur leurs actifs et la sécurité de leur emploi. Les Enquêtes démographiques et sanitaires, qui regroupent 200 enquêtes portant sur 75 pays, sont aussi une source précieuse de données sur les foyers. Des enquêtes de ce type sont des moyens efficaces d'obtenir des informations précises sur la situation économique des femmes, ainsi que sur la prévalence de la violence familiale et d'autres formes de discrimination sexiste dans les foyers.

Le moment est venu d'agir

Les progrès accomplis dans la lutte contre la discrimination sexiste sont encourageants : en matière de fréquentation et de résultats scolaires, les filles rattrapent les garçons, et dans quelques

Figure 5.3 Dans de nombreux pays on ne dispose pas de données ventilées par sexe pour les indicateurs clés



*Les données correspondent à l'année disponible la plus récente sur la période indiquée.

Note : les « pays disposant de données » sont ceux dont les données ont été obtenues à partir de recensements ou d'autres sources et non ceux dont les données sont le résultat d'estimations ajustées. Données provenant uniquement de recensements. Données issues seulement d'enquêtes nationales. On compte 30 autres pays disposant d'enquêtes portant sur une partie du pays.

Source : Nations Unies, Département des affaires sociales et économiques, *Les femmes dans le monde, 2005 : progrès à travers les statistiques*, Nations Unies, New York, 2006.

Création de partenariats pour améliorer les estimations sur la mortalité maternelle

Chaque année, plus de 500 000 femmes meurent de causes liées à une grossesse, et beaucoup d'autres souffrent toute leur vie de complications d'ordre médical. La réduction de la mortalité maternelle est l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le développement, mais la réalisation de cet objectif est aussi l'une des plus délicates à suivre en raison des difficultés rencontrées dans l'évaluation de la mortalité maternelle. Dans certains cas, l'évaluation est compliquée par le manque de données; il arrive souvent que les morts maternelles ne soient pas enregistrées dans des pays qui ne disposent pas d'un enregistrement fiable des naissances et des décès, ou lorsque la cause du décès indiquée est mal répertoriée ou erronée. Même dans les pays disposant d'un système d'enregistrement de l'état civil

éprouvé, les morts maternelles sont souvent mal répertoriées ou attribuées à d'autres causes – notamment si on ignore que la personne était enceinte ou si son état n'avait pas été constaté administrativement.

L'UNICEF coopère avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) afin d'améliorer les données de base de l'information sur la mortalité maternelle. À partir d'une collaboration interorganisationnelle de plus de dix ans, l'UNICEF, l'OMS et l'UNFPA ont mis en commun leurs connaissances afin d'expérimenter une nouvelle estimation du nombre de femmes qui meurent de causes liées à la grossesse ou aggravées par elle. La méthodologie élaborée pour ce projet permettra de corriger les

écarts entre les données existantes et d'obtenir des estimations pour des pays qui ne disposent pas actuellement de données.

Le travail collectif de ce groupe va également améliorer la collecte des données et leur diffusion. Il va permettre en effet de rassembler et d'étudier les difficultés des pays pour parvenir à une large acceptation des estimations définitives de mortalité maternelle, d'obtenir de la part des pays et des bureaux régionaux les données nationales les plus récentes et d'organiser des consultations interrégionales en vue de débattre des questions statistiques sous-jacentes.

Voir Références, page 88.

pays et régions en développement, elles les ont même dépassés plus que jamais, les femmes sont économiquement actives et occupent des postes importants et le nombre de femmes élues dans les parlements du monde entier augmente chaque année. Mais, bien qu'il montre tout le chemin parcouru, ce rapport souligne aussi le trajet qu'il reste à accomplir.

L'élimination de la discrimination sexiste rapportera un dividende double, en faisant respecter les droits des femmes et en contribuant aussi beaucoup à la réalisation des droits des enfants. Grâce à des efforts concertés, on pourra accomplir de réels progrès fondés sur le respect, les droits fondamentaux universels et l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, en vue de transformer les attitudes, comportements, coutumes, lois, institutions et pratiques discriminatoires dans la société. Des partenariats efficaces regroupant des gouvernements, des donateurs et des organismes internationaux, peuvent soutenir ce processus en concevant et en appliquant des stratégies de développement qui reposent sur les droits humains.

Contre la discrimination sexiste, une approche différente est requise en matière d'élaboration de politiques. En général, ce sont les gouvernements

qui prennent les décisions dans ce domaine. Lorsqu'il s'agit de la dette ou des échanges, par exemple, les économistes, le public et les chefs d'entreprises peuvent avoir une certaine influence, mais ce sont les pouvoirs publics qui décident ou non des mesures à prendre. Bien que les gouvernements et les donateurs aient un rôle important à jouer pour lutter contre la discrimination sexiste et les inégalités à travers la législation, les politiques et le financement de programmes ambitieux, les principaux agents du changement sont un groupe beaucoup plus divers, constitué de tous les membres de la société, notamment les femmes et les filles elles-mêmes. Ce sont ces individus et ces groupes qui ont le pouvoir de faire disparaître la discrimination sexiste et les inégalités, dans leurs attitudes, leurs comportements et leurs pratiques quotidiens.

Le défi que représente un tel changement est aussi exaltant que redoutable. Il ne relève pas simplement d'une décision importante à prendre par une grande organisation, ce qui serait à bien des égards une tâche plus simple à conceptualiser et à aborder. Il requiert que les sociétés examinent ouvertement et honnêtement l'ampleur de la discrimination sexiste et des violations de droits dont souffrent les femmes et les filles, et s'engagent à éradiquer leurs causes sous-jacentes. Ce



© UNICEF/HQ05-1088/Roger LeMoyné

processus présente certes parfois bien des difficultés, mais il vaut la peine d'être poursuivi. Grâce à tous ceux et celles qui exigent que les filles aillent à l'école, qui affirment que les femmes doivent participer en égales à la prise de toutes les décisions, et qui se sont engagés à garantir que la violence, les mauvais traitements, l'exploitation et discrimination contre les femmes n'ont pas leur place dans la société, la vie des femmes et des enfants changera, immédiatement et pour les générations à venir.

RÉFÉRENCES

CHAPITRE 1

- 1 La préparation du texte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a commencé en 1976.
- 2 King, Elizabeth M., et Andrew D. Mason, 'Engendering Development Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice', Banque mondiale et Oxford University Press, Washington, D.C., janvier 2001, pp. 78-83.
- 3 Information tirée de 'Traité multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, Nations Unies, <<http://untreaty.un.org/English/Bible/englishinternetbible/part/chapitreIV/treaty10.asp>>, consulté en septembre 2006.
- 4 Lawn, Joy E., Simon Cousens et Jelka Zupan, '4 Million Neonatal Deaths: When? Where? Why?', Série sur la survie néonatale 1, The Lancet.com, mars 2005, p. 5. Information sur la répartition de la population par sexe en Asie tirée de 'World Population Prospects: The 2004 Revision Database', Division de la population des Nations Unies, <<http://esa.un.org/unpp>>, consultée en septembre 2006.
- 5 Organisation mondiale de la Santé, *Étude multi-pays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes : premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes*, Résumé, OMS, Genève, 2005, p. xiii.
- 6 Fonds des Nations Unies pour la population, *État de la population mondiale*, UNFPA, New York, 2005, p. 66.
- 7 'Tiré des sites Internet des gouvernements nationaux et de l'Union interparlementaire, 'Women in Politics: 60 years in retrospect', UIP, Genève, février 2006. Fiche technique no. 4. Note : le nombre total de femmes chefs d'État et de gouvernement en 2006 comprend le gouvernement des Antilles néerlandaises, qui est un pays autonome au sein des Pays-Bas. Les reines et les femmes gouverneurs généraux ne sont pas comprises dans le nombre cité.
- 8 Information tirée de 'Women in Politics: 60 years in retrospect', Union interparlementaire, op. cit.
- 9 Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme des Nations Unies, 'Beijing at 10: Putting policy into practice', dans 'Women and Poverty: New challenge', INSTRAW, <www.in-straw.org/en/images/stories/Beijing/womenandpoverty.pdf>.
- 10 Institut de statistique de l'UNESCO, 'Literacy Estimates, International Literacy Day 2005', <www.uis.unesco.org>.
- 11 Otunnu, Olara A., 'Special Comment' on Children and Security, *Forum sur le désarmement*, No. 3, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, Genève, 2002, pp. 3-4.
- 12 Waring, Marilyn, et al., *Politics: Women's insights*, Union interparlementaire, Genève, 2000, p. 134.

ENCADRÉS DU CHAPITRE 1

Discrimination sexiste tout au long du cycle de la vie

Information tirée de :

Gorman, Mark, *Age and Security: How social pensions can deliver effective aid to poor older people*

FIGURES DU CHAPITRE 1

Figure 1.2 Les attitudes discriminatoires des hommes à l'égard des femmes varient d'une région à l'autre mais sont manifestes partout

Note technique : méthodologie utilisée dans le calcul des données cumulatives par région et par pays à partir de la World Values Survey

The World Values Survey (Enquête mondiale sur les valeurs) <www.worldvaluessurvey.org> documente les changements politiques et socioculturels dans le monde. Elle est effectuée par un réseau de chercheurs en sciences sociales des plus grandes universités du monde. Des interviews ont été réalisées avec des échantillons représentatifs de populations nationales dans plus de 80 sociétés sur les six continents habités. En tout, quatre vagues d'enquête ont été réalisées depuis 1981, dont la dernière entre 1999 et 2004. Toutes les données utilisées dans ce Rapport proviennent de la dernière vague (1999-2004).

Les données pour les questions clés ayant trait à la façon d'envisager les rapports entre les sexes utilisées dans le rapport ont été obtenues le 1^{er} juin 2006 pour tous les pays où il existait des données en dernière phase <www.worldvaluessurvey.org/services/index.html>. Les données ont ensuite été extraites à l'aide de l'Outil d'extraction de données de la World Values Survey (tabulation en croix) et cumulées. Dans le cas de pays où deux enquêtes ont été faites, la plus récente a été utilisée. Dans le cas rare de pays où ces deux enquêtes ont été effectuées aux mêmes dates, une moyenne des deux a été utilisée. Des données ont été compilées pour une série de questions pertinentes dans le cadre du Rapport. Pour chaque question, la World Values Survey donne des données pour « les hommes », « les femmes », et un « total ». Les données utilisées dans le Rapport varient en fonction du contexte, mais sont clairement annotées dans chaque cas.

Dans certaines figures et à certains endroits du texte, les données de pays d'un même groupe régional ont été compilées pour obtenir des moyennes. Les régions correspondent à la classification de l'UNICEF si l'on excepte le regroupement séparé des « pays en transition » et des « pays à fort revenu », afin de distinguer les opinions provenant de ces groupes de pays. Dans chaque cas, tant dans le texte que dans les figures, la liste complète des pays utilisés dans chaque région est donnée.

Pays pour lesquels la World Values Survey dispose de données (l'année de l'enquête est indiquée entre parenthèses) :

Asie du Sud : Bangladesh (2002), Inde (2001), Pakistan (2001). **Amérique latine et Caraïbes** : Argentine (1999), Mexique (2000), Pérou (2001) République bolivarienne du Venezuela (2000), Chili

and their families, HelpAge International, Londres, 2004, p. 5.

Gupta, Neeru, et Mary Mahy, Adolescent Child-Bearing in Sub-Saharan Africa: Can increased schooling alone raise ages at first birth?', *Demographic Research*, vol. 8, 14 février 2003. Programme commun des Nations Unies sur le

(2000). **Moyen-Orient et Afrique du Nord** : Algérie (2002), Arabie saoudite (2003), Égypte (2000), Iraq (2004), Jordanie (2001), Maroc (2001), République islamique d'Iran (2000). **Asie orientale et Pacifique** : Chine (2001), Indonésie (2001), Philippines (2001), République de Corée (2001), Singapour (2002), Viet Nam (2001). **Afrique subsaharienne** : Afrique du Sud (2001), Nigéria (2000), Ouganda (2001), République-Unie de Tanzanie (2001). **Pays à fort revenu** : Autriche (1999), Belgique (1999), Canada (2000), Danemark (1999), Espagne (2000), États-Unis (1999), Finlande (2000), France (1999), Grèce (1999), Irlande (1999), Islande (1999), Israël (2001), Italie (1999), Japon (2000), Luxembourg (1999), Malte (1999), Pays-Bas (1999), Portugal (1999), Suède (1999), Royaume-Uni (1999), États-Unis (1999). **Pays en transition** : Albanie (2002), Bélarus (2000), Bosnie-Herzégovine (2001), Bulgarie (1999), Croatie (1999), Estonie (1999), Ex-république yougoslave de Macédoine (2001), Fédération de Russie (1999), Hongrie (1999), Kirghizistan (2003), Lettonie (1999), Lituanie (1999), Monténégro (2001), Pologne (1999), République de Moldova (2002), Roumanie (1999), République tchèque (1999), Serbie (2001), Slovaquie (1999), Slovénie (1999).

Les pourcentages renvoient à la proportion de personnes interrogées approuvant, ou approuvant vivement, les énoncés suivants :

- « L'université est plus importante pour un garçon que pour une fille. »
- « Lorsqu'il n'y a pas beaucoup de travail, le droit des hommes à un emploi devrait primer sur celui des femmes. »
- « Les maris et les femmes devraient tous deux contribuer au revenu du foyer. »
- « Les hommes font de meilleurs dirigeants politiques que les femmes. »

Figure 1.4 Plus d'une naissance sur quatre survient chez une mère adolescente se produit dans les pays les moins avancés

Composition des groupes régionaux de pays : les régions les plus développées comprennent toutes les régions d'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie/Nouvelle-Zélande et le Japon. Les régions moins développées comprennent toutes les régions d'Afrique, l'Asie (sauf le Japon), l'Amérique latine et les Caraïbes, la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie. La liste des pays les moins avancés peut être consultée dans Index des pays par régions, p. 136. Ces pays sont aussi compris dans les régions moins développées. Pour la composition détaillée de ces régions voir, 'World Population Prospects, Division de la population des Nations Unies; The 2004 Revision Database', <<http://esa.un.org/unpp>>.

VIH/SIDA, *Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA de 2006*, ONUSIDA, Genève, 2006, pp. 505-506. Basé sur les estimations de 2005.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, The Global Coalition on Women and AIDS, *The Female AIDS Epidemic: 2005 statistics*, ONUSIDA, Genève, 2005.

King, Elizabeth M., et Andrew D. Mason, 'Engendering Development Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice', op.cit.

Lawn, Joy E., Simon Cousens et Jelka Zupan, '4 Million Neonatal Deaths: When? Where? Why?', op. cit.

Malhotra, Anju, Rohini Pande et Caren Grown, Impact of Investments in Female Education on Gender Equality, étude commandée par le Groupe genre et développement de la Banque mondiale, International Center for Research on Women, Washington, D.C., 27 août 2003 (rév.).

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Progrès pour les enfants : un bilan de l'enseignement primaire et de la parité des sexes, numéro 2, UNICEF, New York, avril 2005, pp. 2, 4 et 5.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Fiches d'information sur la protection de l'enfance*, UNICEF, New York, 2006, pp. 17 et 25.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 'Early Marriage: Child spouses', *Innocenti Digest No. 7*, UNICEF, Centre de recherche Innocenti, Florence, 2001, p. 11.

Division de la population des Nations Unies, 'World Population Prospects: The 2004 Revision Database', <<http://esa.un.org/unpp>>, consulté en septembre 2006.

Fonds des Nations Unies pour la population, *État de la population mondiale 2005 : la promesse d'égalité, égalité des sexes, santé en matière de procréation et objectifs du Millénaire pour le développement*, UNFPA, New York, 2005, pp. 34-38.

Fonds des Nations Unies pour la population et Université d'Aberdeen, *Maternal Mortality Update 2004: Delivering into good hands*, UNFPA, New York, 2004.

Nations Unies, Rapport de l'expert indépendant pour l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, Nations Unies, New York, 2006, pp. 12 et 17.

Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et Fonds des Nations Unies pour la population, *Mortalité maternelle en 2000 : estimations établies par l'OMS, l'UNICEF et le UNFPA*, OMS, Genève, 2005. Basé sur les estimations des décès maternels en 2000.

Discrimination sexuelle et les inégalités dans les différentes régions

Pour la méthodologie et les questions utilisées dans le calcul des données cumulatives à partir de la World Values Survey, voir page 88 de ce rapport. Méthodologie utilisée dans le calcul des données cumulatives par région et par pays à partir de la World Values Survey.

Sondage Gallup, 'Latin American Women Leadership Study: A look at changing attitudes of Latin Americans toward gender and women's leadership capabilities', Rapport établi pour la Banque

interaméricaine de développement, Washington, D.C., novembre 2000, pp. 7-8.

Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2005 : la coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, Oxford University Press pour le PNUD, New York, 2005, pp. 303-306. Voir p. 345 de ce rapport pour une explication détaillée de la méthode utilisée pour calculer les indicateurs de l'autonomisation des femmes.

CHAPITRE 2

¹ Vadnais, Daniel, Adrienne Kols et Nouredine Abderrahim, *Women's Lives and Experiences: Changes in the past ten years*, ORC Macro et Agence des États-Unis pour le développement international, Maryland, 2006, pp. 75-76. Ces données ont trait aux femmes qui ne participent pas à la prise des décisions au sein du foyer dans les quatre domaines évalués dans les Enquêtes démographiques et sanitaires. Il s'agit des décisions relatives à la santé de la femme, aux achats importants du ménage, aux achats quotidiens nécessaires à la famille, et aux visites aux amis et aux parents. Les 10 pays (sur 30 pays évalués) dans lesquels plus de la moitié des femmes interrogées participaient aux décisions dans ces quatre domaines étaient les suivants : Arménie, Bolivie, Colombie, Érythrée, Indonésie, Madagascar, Pérou, Philippines, Rwanda et Turkménistan.

² Les calculs de l'UNICEF s'appuient sur les données des Enquêtes démographiques et sanitaires (EDS). Toutes les données disponibles à partir de STATcompiler, <www.measuredhs.com>, ont été consultées en juin 2006.

³ Quisumbing, Agnes, 'What Have We Learned from Research on Intra-household Allocation?', Chapitre 1 dans Agnes Quisumbing, éd., *Household Decisions, Gender and Development: A synthesis of recent research*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, D.C., 2003, pp. 1-6. Voir aussi Chant, Sylvia, 'Poverty begins at home? Questioning some (mis)conceptions about children, poverty and privation in female-headed households', document de travail rédigé pour la Situation des enfants dans le monde 2007, UNICEF, New York, 2006.

⁴ Frankenberg, Elizabeth, et Duncan Thomas, 'Measuring Power', Chapitre 4 dans Agnes Quisumbing, éd., *Household Decisions, Gender and Development: A synthesis of recent research*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, D.C., 2003, pp. 29-36.

⁵ Agarwal, Bina, "'Bargaining" and Gender Relations', op. cit., pp. 11-12. Voir aussi Nosseir, Nazek, 'Family in the New Millennium: Major trends affecting families in North Africa', Chapitre 7 dans *Major Trends Affecting Families: A background document*, Nations Unies, New York, 2003, p. 189.

⁶ Smith, Lisa C., et al., *The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing Countries*, Rapport de recherche 131, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington D.C., 2003, p. 22.

⁷ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Early Marriage: A harmful traditional practice*, UNICEF, New York, 2005, p. 1.

⁸ Smith, Lisa C., et al., *The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing Countries*, op. cit., p. 21.

⁹ Fonds des Nations Unies pour la population, L'État de la population mondiale 2005, UNFPA, New York, 2005, p. 65.

¹⁰ Chant, Sylvia, 'Poverty begins at home?', op. cit., p. 14.

¹¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Early Marriage*, op. cit., 2005, p. 23.

¹² Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Not a Minute More: Ending violence against women*, UNIFEM, New York, 2003, p. 8.

¹³ Organisation mondiale de la Santé, *Étude multi-pays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes : premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes*, Rapport succinct, OMS, Genève, 2005, p. 6.

¹⁴ Organisation mondiale de la Santé, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, OMS, Genève, 2002, p. 93.

¹⁵ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Not a Minute More*, op. cit., p. 8.

¹⁶ Desai, Sonalde, et Kiersten Johnson, 'Women's Decisionmaking and Child Health: Familial and social hierarchies', dans Sunitor Kishor, éd., *A Focus on Gender: Collected Papers on gender using DHS data*, ORC Macro et Agence des États-Unis pour le développement international, Maryland, USA, 2005, p. 56.

¹⁷ Smith, Lisa C., et al., *The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing Countries*, op. cit., pp. 127-128.

¹⁸ Selon la définition de l'UNICEF, la dénutrition est la résultante d'une consommation d'aliments insuffisante et de maladies infectieuses à répétition. Cela comprend le fait d'avoir un poids insuffisant pour son âge, ou une taille trop petite pour son âge (retard de croissance), ou être dangereusement émacié (cachexie) ou encore présenter une carence en vitamines et en minéraux (carence en micronutriments). Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Progrès pour les enfants : un bilan de la nutrition*, numéro 4, UNICEF, New York, mai 2006, pp. 1 et 3.

¹⁹ Ibid., p. 6.

²⁰ Ibid., pp. 4 et 10.

²¹ Smith, Lisa C., et al., *The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing Countries*, op. cit., pp. 126-131.

²² Ibid., p. 3; et Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition, 5e Rapport sur la nutrition dans le monde, Nations Unies, Genève, mars 2004, p. 42.

²³ Les données sous-jacentes sont disponibles dans les tableaux statistiques de ce rapport, Tableau 2. *Nutrition*, p. 106.

²⁴ Smith, Lisa C., et al., *The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing*

- Countries, op. cit., pp. 15-34. Dans cette étude, l'influence des femmes est mesurée par les différences d'âge entre les hommes et les femmes, leur niveau d'études et le contrôle exercé sur les biens et le revenu.
- ²⁵ Ibid., p. xi.
- ²⁶ Il importe aussi de noter que dans toutes les régions étudiées, l'amélioration du statut social des femmes – leur capacité à influencer le processus de prise des décisions – a entraîné un recul de l'allaitement maternel, ce qui nuit à la nutrition des enfants. Les efforts déployés pour améliorer le statut des femmes doivent donc s'accompagner d'initiatives visant à protéger, soutenir et promouvoir l'allaitement maternel. Voir Smith, Lisa C., et al., *The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing Countries*, op. cit., p. xii.
- ²⁷ Ibid., p. 127.
- ²⁸ Floro, Maria Sagrarío, et Stephanie Seguino, 'Gender Effects on Aggregate Saving: A theoretical and empirical analysis', *Policy Research Report on Gender and Development*, Working Paper Series No. 23, Banque mondiale, Washington, D.C., 2000, p. 9.
- ²⁹ Duflo, Esther, et Christopher R. Udry, 'Intrahousehold Resource Allocation in Côte d'Ivoire: Social norms, separate accounts and consumption choices', *Yale University Economic Growth Center Discussion Paper No. 857*, Social Science Research Network, juin 2003, p. 31; et Doss, Cheryl R., 'Do households fully share risks? Evidence from Ghana', Department of Applied Economics, University of Minnesota, St. Paul, juillet 1996, p. 18.
- ³⁰ Alderman, Harold, et al., 'Gender Differentials in Farm Productivity: Implications for household efficiency and agricultural policy', *Food Consumption and Nutrition Division Discussion Paper No. 6*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, D.C., 1995, pp. 9-12.
- ³¹ Ibid., p. 22.
- ³² Visaria, Leela, 'Female Autonomy and Fertility Behaviour: An exploration of Gujarat data,' dans le compte-rendu de la Conférence internationale sur la population, Montréal 1993, volume 4, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Liège (Belgique), 1993, pp. 263-275, dans Sonalde Desai et Kiersten Johnson, 'Women's Decisionmaking and Child Health: familial and social hierarchies,' op. cit., p. 56.
- ³³ Desai, Sonalde, et Kiersten Johnson, 'Women's Decisionmaking and Child Health', op. cit., p. 66. Les effets sont les plus faibles en Afrique subsaharienne, avec l'Amérique latine et les Caraïbes au milieu.
- ³⁴ 'Gender Perspective in Malaria Management', Malaria Knowledge Programme, Policy Brief, Liverpool School of Tropical Medicine, Liverpool, sans date.
- ³⁵ Desai, Sonalde, et Kiersten Johnson, 'Women's Decisionmaking and Child Health', op. cit., p. 56.
- ³⁶ Emerson, Patrick M., et Andre Portela Souza, 'Bargaining over Sons and Daughters: Child labor, school attendance and intra-household gender bias in Brazil', Working Paper No. 02-W13, Vanderbilt University, Nashville, 2002, p. 14.
- ³⁷ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Progrès pour les enfants : un bilan de l'enseignement primaire et de la parité des sexes*, numéro 2, UNICEF, New York, 2005, p. 7.
- ³⁸ Gibbons, Elizabeth, Friedrich Huebler et Edilberto Loaiza, 'Child Labor, Education, and the Principle of Non-Discrimination', Chapitre 10 dans Philip Alston et Mary Robinson, eds., *Human Rights and Development: Towards mutual reinforcement*, Oxford University Press, Oxford, 2005, p. 214.
- ³⁹ Ibid., p. 222.
- ⁴⁰ Delamonica, Enrique, Asmaa Donahue et Alberto Minujin, 'Children Living Only with their Mothers: Are they disadvantaged?' dans Alberto Minujin, Enrique Delamonica et Marina Komareci, eds., *Human Rights and Social Policies for Children and Women: The Multiple Indicator Cluster Survey (MICS) in practice*, New School University et UNICEF, New York, 2005, p. 201.
- ⁴¹ Bongaarts, John, 'Household Size and Composition in the Developing World', Document de travail no. 144, Conseil de la population, New York, 2001, p. 14.
- ⁴² Chant, Sylvia, 'Poverty Begins at Home?', op. cit., p. 1.
- ⁴³ Quisumbing, Agnes, Lawrence Haddad et Christine Peña, 'Are Women Over-Represented Among the Poor? An analysis of poverty in ten developing countries', *Journal of Development Economics*, vol. 66, no. 1, 2001, pp. 225-269; et *FCND Discussion Paper No. 115*, Food Consumption and Nutrition Division, Institut international de la recherche sur les politiques alimentaires, Washington, D.C., 2001, pp. 8-9.
- ⁴⁴ Helen Keller International, 'Female Decision-Making Power and Nutritional Status within Bangladesh's Economic Context', Nutritional Surveillance Project, Bulletin No. 20, Dhaka, août 2006, p. 2.
- ⁴⁵ Chant, Sylvia, 'Poverty Begins at Home?', op. cit., p.10.
- ⁴⁶ Delamonica, Enrique, Asmaa Donahue et Alberto Minujin, 'Children Living Only with their Mothers', op. cit., p.201.
- ⁴⁷ Ibid., p. 220.
- ⁴⁸ Chant, Sylvia, 'Poverty Begins at Home?', op. cit., p. 11.
- ⁴⁹ Les types de dépenses, plutôt que le montant total par tête, étaient différents dans les foyers dirigés par des femmes et par des hommes. Les dépenses des foyers dirigés par des femmes et des hommes, ventilées par quintiles de dépenses, n'étaient pas différentes à l'exception du quintile le plus riche, dans lequel les foyers dirigés par des femmes faisaient des dépenses plus importantes.
- ⁵⁰ Helen Keller International, 'Female Decision-Making Power and Nutritional Status within Bangladesh's Economic Context,' op. cit., p. 2.
- ⁵¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Role of Men in the Lives of Children: A study of how improving knowledge about men in families helps strengthen programming for children and women*, UNICEF, New York, 1997, p. 9.
- ⁵² Barker, Gary, et al., *Supporting Fathers: Contributions from the International Fatherhood Summit 2003*, Early Childhood Development: Practice and Reflections, no. 20, Bernard van Leer Foundation, La Haye, avril 2004, p. 12.
- ⁵³ US Department of Health and Human Services, Child Care Bureau, 'Promoting Responsible Fatherhood through Child Care', National Child Care Information Center, Vienna (Virginie), avril 2004, p. 1.
- ⁵⁴ Christian Children's Fund, 'Children in Poverty: Shaping a Reponse to Poverty: A conceptual overview and implications for responding to children living in poverty', *Children and Poverty Series*, Part III, CCF, Richmond, 2003, p. 7.
- ⁵⁵ Brown, Janet, et Gary Barker, 'Global Diversity and Trends in Patterns of Fatherhood,' in *Supporting Fathers*, op. cit., p. 17.
- ⁵⁶ Barker, Gary, et al., *Supporting Fathers*, op. cit., p. 1.
- ⁵⁷ Renk, Kimberly, et al., 'Mothers, Fathers, Gender Role, and Time Parents Spend with their Children', *Sex Roles: A Journal of Research*, vol. 48, nos. 7-8, avril 2003, pp. 1-2.
- ⁵⁸ Cliquet, Robert, 'Major trends affecting families in the new millennium: Western Europe and North America', *Major Trends Affecting Families* (document d'information), Division de la politique sociale et du développement, Nations Unies, New York, 2003-2004, p. 5. Ces chiffres sont encore plus élevés lorsque l'on combine les données sur la séparation des couples non mariés habitant ensemble et le taux de divorce.
- ⁵⁹ Brown, Janet, et Gary Barker, 'Global Diversity and Trends in Patterns of Fatherhood', op. cit., p. 22.
- ⁶⁰ Joseph Rowntree Foundation, 'A Man's Place in the Home: Fathers and families in the UK', Foundations, No. 440, avril 2000, <www.jrf.org.uk/knowledge/findings/foundations/440.asp>, consulté en septembre 2006.
- ⁶¹ El-Haddad, Yahya, 'Major Trends Affecting Families in the Gulf Countries', *Major Trends Affecting Families*, Nations Unies, New York, 2003, p. 225.
- ⁶² Nosseir, Nazek, 'Major trends affecting families in North Africa,' op. cit., p. 194.
- ⁶³ Badran, Hoda, 'Major Trends Affecting Families in El Mashrek El Araby', *Major Trends Affecting Families*, Nations Unies, New York, 2003, p. 206.
- ⁶⁴ Kabeer, Naila, 'The Conditions and Consequences of Choice: Reflections on the measurement of women's empowerment' *UNRISD Discussion Paper No. 108*, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève, août 1999, p. 55.
- ⁶⁵ Desai, Sonalde, et Kiersten Johnson, 'Women's Decisionmaking and Child Health', op. cit., p. 66.
- ⁶⁶ Malombe, Joyce, 'Women's Groups and Shelter Improvement in Kenya,' dans Ann Schlyter, ed., *A Place to Live: Gender research on housing in Africa*, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, 1996, p. 167.
- ⁶⁷ Desai, Sonalde, et Kiersten Johnson, 'Women's Decisionmaking and Child Health', op. cit., p. 66.

FIGURES DU CHAPITRE 2

Figures 2.1, 2.2 et 2.3

Note technique : méthodologie utilisée pour obtenir des données cumulatives par région et par pays à partir des Enquêtes démographiques et sanitaires

Les données sur la prise de décisions au sein du foyer (utilisées au Chapitre 2) proviennent d'Enquêtes démographiques et sanitaires (EDS), qui sont des enquêtes représentatives au plan national menées auprès des foyers et s'appuyant sur de vastes échantillons (généralement entre 5 000 et 30 000 foyers). Les enquêtes EDS fournissent des données relatives à un grand nombre d'indicateurs de surveillance et d'évaluation d'impact dans les domaines de la population, de la santé et de la nutrition.

Les données pour les questions suivantes ont été extraites du STATcompiler de l'EDS <www.measuredhs.com> en juin 2006. Les données utilisées couvraient les femmes mariées ou vivant avec un partenaire, ainsi que leur capacité à participer à la prise de décisions dans quatre domaines clés : leur propre santé; les achats

importants du ménage; les achats quotidiens du ménage; les visites aux parents et aux amis. Sur trois réponses possibles, une seule devait être choisie pour chaque question : décision prise par la femme seule; décision prise de concert avec le mari; décision prise par le mari seul.

Les pays concernés par l'étude étaient les suivants (l'année de l'enquête est indiquée entre parenthèses) :

ECO/CEI : Arménie (2000), Turkménistan (2000). **Asie orientale et Pacifique** : Indonésie (2002-2003), Philippines (2003). **Amérique latine et Caraïbes** : Bolivie (2003), Colombie (2005), Haïti (2000), Nicaragua (2001), Pérou (2000). **Moyen-Orient et Afrique du Nord** : Égypte (2000), Jordanie (2002), Maroc (2003-2004). **Asie du Sud** : Bangladesh (2004), Népal (2001). **Afrique subsaharienne** : Bénin (2001), Burkina Faso (2003), Cameroun (2004), Érythrée (2002), Ghana (2003), Kenya (2003), Madagascar (2003-2004), Malawi (2000), Mali (2001), Mozambique (2003), Nigeria (2003), Ouganda (2000-2001), République-Unie de Tanzanie (2004), Rwanda (2000), Zambie (2001/2002), Zimbabwe (1999).

⁶⁸ Karl, Marilee, *Women and Empowerment: Participation and Decision-Making*, Zed Books, Londres, 1995, p. 19.

⁶⁹ Agarwal, Bina, "'Bargaining' and Gender Relations", op. cit., p. 32.

⁷⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Role of Men in the Lives of Children*, op. cit., p. 9.

⁷¹ McNulty, Stephanie, 'Women's Organizations During and After War: From service delivery to policy advocacy', Research and Reference Services Project, Agence des États-Unis pour le développement international, Center for Development Information and Evaluation, Washington, D.C., octobre 1998, p. 3.

ENCADRÉS DU CHAPITRE 2

Violence à l'encontre des enfants dans la famille

L'information est tirée de :

Jaffe, P., et M. Sudermann, 'Child Witness of Women Abuse: Research and community responses' dans Sandra M. Stith et Murray A. Straus, *Understanding Partner Violence: Prevalence, causes, consequences, and solutions*, Families in Focus Services, vol. II, Minneapolis, National Council on Family Relations, 1995.

Strauss, Murray A., Richard J. Gelles et Christine Smith, 'Physical Violence in American Families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families', Transaction Publishers, New Brunswick, 1990.

Nations Unies, Rapport de l'expert indépendant pour l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, Organisation des Nations Unies, New York, août 2006.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 'Domestic Violence against Women and Girls' Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, 2000, pp. 9-12.

Wolfe, D.A., et al., 'Strategies to Address Violence in the Lives of High Risk Youth' dans Peled, E., P.G.

Jaffe et J.L. Edleson, eds., *Ending the Cycle of Violence: Community responses to children of battered women*, Sage Publications, New York, 1995

Les grand-mères et le VIH/SIDA

Information tirée de :

HelpAge International, 'Age and Security: How social pensions can deliver effective aid to poor older people and their families', HelpAge International, Londres, 2004, pp. 7- 8.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Les générations orphelines et vulnérables d'Afrique : les enfants affectés par le SIDA*, UNICEF, New York, 2006, pp. 10, 14-16, 27 et 29-31.

Ibid., pp. 15 et 17.

Les centres pour les mères en Europe centrale et orientale et en Gambie

Information tirée de :

Jaffe, P., et Sudermann, M., 'Child Witness of Women Abuse: Research and community responses', op. cit.

Centres d'accueil des mères en Europe centrale et orientale: Mother Centres International Network for Empowerment (MINE), et Laux, Andrea, et Rut Kolinska, 'Mother Centres International Network Empowerment', étude de cas pour un atelier et session de création de réseaux 'Building Bridges with the Grassroots: Scaling up through knowledge sharing', Forum urbain mondial, Barcelone, 12-17 septembre 2004.

Les informations sur les clubs de mères en Gambie ont été fournies par le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

CHAPITRE 3

¹ Grown, Caren, Geeta Rao Gupta et Aslihan Kes, *Taking Action: Achieving gender equality and empowering women*, Earthscan, Londres/Virginia, pour le Groupe de travail du Projet du Millénaire

des Nations Unies sur l'éducation et l'égalité des sexes, 2005, p. 77.

² Ibid., p. 89.

³ Les calculs de l'UNICEF s'appuient sur des données provenant du Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2006 : au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, Oxford University Press pour le PNUD, New York, 2006, p. 379.

⁴ Machinea, José Luis, Alicia Bárcena et Arturo León, *The Millennium Development Goals: A Latin American and Caribbean perspective*, Nations Unies, Santiago, 2005, p. 128.

⁵ De Ferranti, David, *Inequality in Latin America and the Caribbean: Breaking with history?*, Banque mondiale, Mexique, 2004, p. 19.

⁶ Unni, Jeemol, 'Gender and Informality in Labour Market in South Asia', dans *Economic and Political Weekly*, vol. 36, no. 26, 30 juin 2001, p. 2370.

⁷ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2005 : la coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, Oxford University Press pour le PNUD, New York, 2005, p. 315.

⁸ Les calculs de l'UNICEF s'appuient sur la base de données de la World Values Survey, consultée en juin 2006. Les résultats sont basés sur les répondants qui étaient d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que « le mari et la femme doivent tous deux contribuer au revenu du foyer. » (Une note sur la méthodologie utilisée pour calculer les données régionales cumulées figure à la p. 88).

⁹ Bureau international du travail, *Global Employment Trends Brief*, janvier 2006, Organisation internationale du travail, Genève, 2006, p. 3.

¹⁰ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2005*, op. cit., p. 314. Le taux d'activité économique des femmes est calculé à partir des données relatives à la population économiquement active et au nombre total d'habitants.

¹¹ Ibid. Le taux d'activité en fonction de la parité équivaut au taux d'activité économique des femmes exprimé en pourcentage de celui des hommes.

¹² Son, Hyun H., et Nanak Kakwani, 'The Gender Pay Gap over Women's Working Lifetime', International Poverty Centre, Programme des Nations Unies pour le développement, juin 2006, <www.undp-povertycentre.org/newsletters/OnePager20.pdf>.

¹³ Les calculs de l'UNICEF s'appuient sur des données provenant du Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2005*, op. cit., tableau 25, pp. 299-302. Données cumulatives pondérées et basées sur les régions de l'UNICEF.

¹⁴ Bureau international du travail, 'National Report for Promoting the Linkages Between Women's Employment and the Reduction of Child Labour', Bureau de zone de l'OIT, Dar es-Salaam, 1994, p. 6; et Baidya, Bal Gopal, Madhup Dhungana et Rojee Kattel, 'The Linkages Between Women's Employment, Family Welfare and Child Labour in Nepal', *Document de travail du GENPROM No. 12*,

- Organisation internationale du travail, Gender Promotion Programme, Genève, 2002, p. 1.
- ¹⁵ Grown, Caren, Geeta Rao Gupta et Aslihan Kes, *Taking Action*, op. cit., p. 78.
- ¹⁶ Steinzor, Nadia, *Women's Property and Inheritance Rights: Improving lives in changing times*, Women in Development Technical Assistance Projects, Washington, D.C., mars 2003, p. 6.
- ¹⁷ Grown, Caren, Geeta Rao Gupta et Aslihan Kes, *Taking Action*, op. cit., p. 78.
- ¹⁸ Ibid., p. 78.
- ¹⁹ Ibid.
- ²⁰ Quisumbing, Agnes R., ed., *Household Decisions, Gender and Development: A synthesis of recent research*, Johns Hopkins University Press pour l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington D.C., 2003, p. 118.
- ²¹ Alderman, H., et al., 'Gender Differentials in Farm Productivity: Implications for Household Efficiency and Agricultural Policy', *Document de travail de la FCND No. 6*, Division de la consommation alimentaire et de la nutrition, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, D.C., 1995, p. 22.
- ²² Quisumbing, Agnes R., 'What Have We learned from Research on Intra-household Allocation?', op. cit., p. 54.
- ²³ Hallman, Kelly, David Lewis et Suraiya Begum, 'An Integrated Economic and Social Analysis to Assess the Impact of Vegetable and Fishpond Technologies on Poverty in Rural Bangladesh', Division de l'environnement et de la technologie de production; Division de la consommation alimentaire et de la nutrition, *Document de travail de l'EPTD No. 112/Document de travail de la FCND 163*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, octobre 2003, p. 50; et Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 'Women: Still the key to food and nutrition security', IFPRI, Washington, D.C., 2005, p. 1.
- ²⁴ Hallman, Kelly, David Lewis et Suraiya Begum, 'An Integrated Economic and Social Analysis to Assess the Impact of Vegetable and Fishpond Technologies on Poverty in Rural Bangladesh', op. cit., pp. 42-43.
- ²⁵ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Le progrès des femmes à travers le monde 2005 : les femmes, le travail et la pauvreté*, UNIFEM, New York, 2005, p. 9.
- ²⁶ Nations Unies, *Les femmes dans le monde 2005 : progrès en matière de statistique*, ST/ESA/STAT/SER.K/17, Département des affaires économiques et sociales, Division de la statistique, Nations Unies, New York, 2006, p. 55.
- ²⁷ Chen, M. et al., *Progrès des femmes à travers le monde 2005 : les femmes, le travail et la pauvreté*, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, New York, 2005, p. 39.
- ²⁸ Ibid., pp. 63-64.
- ²⁹ Ibid., pp. 27-29. Aussi Engle, Patrice L., 'Urban Women: Balancing work and childcare', Chapitre 3 dans *2020 Focus*, numéro 3, dossier 08, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, D.C., août 2000.
- ³⁰ Ibid., p. 33.
- ³¹ Organisation internationale du Travail, *Global Employment Trends for Women 2004*, OIT, Genève, 2004, p. 9. La référence se fonde sur la part croissante des emplois représentée par le nombre de femmes dans la population. Ce rapport indique la capacité des économies à créer des opportunités d'emploi pour leur population. Les informations sur les pays industrialisés proviennent de Eileen Appelbaum, et al., *Shared work, Valued Care: New norms for organizing market work and unpaid care work*, Economic Policy Institute, Washington, D.C., 2002, p. vii.
- ³² Gospel, Howard, 'Quality of Working Life: A review on changes in work organization, conditions of employment and work-life arrangements', *Conditions of Work and Employment Series No. 1*, Organisation internationale du travail, Genève, 2003, p. 17.
- ³³ Heyman, Jody, 'Social Transformations and their Implications for the Global Demand for ECCE', *Policy Brief on Early Childhood No. 8*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, novembre/décembre 2002, pp. 1-2.
- ³⁴ Chen, M. et al., *Progrès des femmes à travers le monde 2005*, op. cit., p. 29.
- ³⁵ Bureau international du travail, *Breaking Through the Glass Ceiling: Women in management*, Organisation internationale du travail, Genève, mise à jour de 2004, p. 29.
- ³⁶ Organisation de coopération et de développement économiques, *OECD Employment Outlook 2001: Reconciling social and employment goals*, OECD, Paris, p. 132.
- ³⁷ Bureau international du travail, *Breaking Through the Glass Ceiling*, op. cit., p. 29.
- ³⁸ Ibid, p. 32.
- ³⁹ Whiteford, Peter, 'Reconciling Work and Family Life: A comparative analysis of OECD countries', Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2005, p. 5.
- ⁴⁰ Gospel, Howard, 'Quality of Working Life', op. cit., p.17.
- ⁴¹ Dodson, Lisa, Tiffany Manuel et Ellen Bravo, 'Keeping Jobs and Raising Families in Low-Income America: It just doesn't work' – A Report of the Across the Boundaries Project, The Radcliffe Public Policy Center and 9to5 National Association of Working Women, Cambridge, Massachusetts, 2002, p. 1.
- ⁴² Ibid.
- ⁴³ Peisner-Feinberg, Ellen S. et al., 'The Children of the Cost, Quality, and Outcomes Study Go To School: Technical report', University of North Carolina at Chapel Hill, Frank Porter Graham Child Development Center, Chapel Hill, NC, 2000, p. 1; et Loeb, Susanna et al., 'Child Care in Poor Communities: Early learning effects of type, quality and stability', *Child Development*, vol. 75, no. 1, 2004, pp. 47-65.
- ⁴⁴ Dodson, Lisa, Tiffany Manuel et Ellen Bravo, 'Keeping Jobs and Raising Families in Low-Income America: It just doesn't work', op. cit., pp. 6-7; et Lindars, Helen, 'How Can Suitable, Affordable Child Care Be Provided For All Parents Who Need To Work', Equal Opportunities Commission submission to the Work and Pensions Select Committee Inquiry, Equal Opportunities Commission, Manchester, Royaume-Uni, février 2003, p. 2, 3-5.
- ⁴⁵ Aubel, Judi, 'Grandmothers: A learning institution', Agence des États-Unis pour le développement international, Washington, D.C., août 2005, p. 81.
- ⁴⁶ King, Elizabeth M., et Andrew D. Mason, 'Engendering Development 2001' – A World Bank Policy Research Report', Banque mondiale, Washington, D.C., janvier 2001, pp. 24 et 170.
- ⁴⁷ Appelbaum, Eileen, et al., *Shared Work, Valued Care*, op. cit., pp. 29-30.
- ⁴⁸ Ministère des Affaires sociales et de l'emploi, Pays-Bas, 'Work/family arrangements' et 'Childcare Act', <http://internationalezaken.szw.nl/index.cfm?fuseaction=dsp_rubriek&rubriek_id=13039>, consulté en septembre 2006.
- ⁴⁹ Gospel, Howard, 'Quality of Working Life', op. cit., p. 17.
- ⁵⁰ Dodson, Lisa, Tiffany Manuel et Ellen Bravo, 'Keeping Jobs and Raising Families in Low-Income America', op. cit., p. 1.
- ⁵¹ Organisation internationale pour les migrations, *World Migration 2005: Costs and Benefits of International Migration*, OIM, Genève, 2005, p. 13.
- ⁵² Cortés, Rosalía, 'Remittances and Children's Rights: An overview of academic and policy literature', document interne, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York, février 2006, p. 4.
- ⁵³ Bryant, John, 'Children of International Migrants in Indonesia, Thailand, and the Philippines: A review of evidence and policies', *Innocenti Working Paper 2005-05*, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, avril 2005, p. iii.
- ⁵⁴ Ibid, p. 23.
- ⁵⁵ Cortés, Rosalía, 'Remittances and Children's Rights', op. cit., p. 8.
- ⁵⁶ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 'Claim and Celebrate Women Migrants' Human Rights through CEDAW – A UNIFEM Briefing Paper', UNIFEM, Genève, 2005, p. 36.
- ⁵⁷ Cortés, Rosalía, 'Remittances and Children's Rights', op. cit., p. 4.
- ⁵⁸ Ibid.
- ⁵⁹ Ibid, p. 14.
- ⁶⁰ Scalabrini Migration Center, 'Filipino families in motion', dans *Hearts Apart: Migration in the eyes of Filipino children*, Scalabrini Migration Center, Manille, 2003, p. 50, <<http://www.smc.org.ph/heartsapart/pdfs/Hearts%20Apart.pdf>>.
- ⁶¹ Cortes, Rosalía, 'Remittances and Children's Rights', op. cit., p. 4.
- ⁶² Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Refugee Children: Guidelines on protection and care*, HCR, Genève, 1994, p. 10.
- ⁶³ Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 'Refugee Children', Global Consultations

on International Protection, 4^e réunion, EC/GC/02/9, 25 avril 2002.

⁶⁴ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Claim and Celebrate Women Migrants' Human Rights through CEDAW*, op. cit., p. 36.

⁶⁵ Waldorf, Lee, 'Human Rights Protections Applicable to Women Migrant Workers', Groupe UNIFEM-CEDAW sur la façon de répondre aux inquiétudes des femmes qui ont émigré pour travailler, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, New York, juillet 2003, p. 30.

⁶⁶ Bryant, John, 'Children of International Migrants in Indonesia, Thailand, and the Philippines', op. cit., p. 10.

⁶⁷ Bureau régional d'Asie de l'Est et du Sud de l'UNIFEM, *Empowering Women Migrant Workers in Asia*, Bangkok, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 2004, pp. 3-5.

⁶⁸ Nations Unies, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, <www.unhcr.ch/html/menu3/b/e1cedaw.htm>.

⁶⁹ Nations Unies, Commission sur le statut de la femme, Rapport sur la quarante-neuvième session (28 février-11 et 22 mars 2005), E/2005/27 et E/CN.6/2005/11, Nations Unies, New York, pp. 24-28.

⁷⁰ Ibid, pp. 27-28.

⁷¹ Grown, Caren, Geeta Rao Gupta et Ashlihan Kes, *Taking Action*, op. cit., p. 48.

⁷² Ibid.

⁷³ Nations Unies, Commission sur le statut de la femme, Rapport sur la quarante-neuvième session, op. cit., pp. 24-27.

⁷⁴ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Gender Budget Initiatives, UNIFEM (New York), Secrétariat du Commonwealth (Londres), et International Development Research Centre (Ottawa), p. 1, <www.idrc.ca/gender-budgets/ev-66716-201-1-DO_TOPIC.html>.

ENCADRÉS DU CHAPITRE 3

Les filles risquent-elles de manquer l'école quand les femmes travaillent ?

Information tirée de :

Assaad, Ragui, Deborah Levison et Nadia Zibani, 'The Effect of Child Work on School Enrollment in Egypt', Humphrey Institute of Public Affairs, University of Minnesota, Minneapolis, rév. de 2001, p. 23.

Baidya, Bal Gopal, Madhup Dhungan et Rojee Kattel, 'The Linkages Between Women's Employment, Family Welfare and Child Labour in Nepal', *Document de travail du GENPROM no. 12*, Bureau international du travail/Organisation internationale du travail, Genève, 2002, p. 1.

Ilhai, Nadeem, 'Children's Work and Schooling: Does gender matter? Evidence from Peru LSMS Panel Data', *Document de recherche sur la politique de la Banque mondiale no. 2745*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2001, p. 4.

Organisation internationale du travail, 'National Report for Promoting the Linkages Between Women's Employment and the Reduction of Child

Labour', Gender Promotion Programme, Bureau de zone de l'Organisation internationale du travail, Dar es-Salaam, 2001, p. 101.

Kameran, Sheila B., 'Early Childhood Care and Education and Other Family Policies and Programs in South-East Asia', Early Childhood and Family Policy Series, No. 4, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, 2002, p. 23.

Les répercussions de conditions de travail adaptées à la situation familiale dans les pays industrialisés

Information tirée de :

Appelbaum, Eileen et al., *Shared Work, Valued Care*, op. cit., pp. 28-29.

Datta Gupta, Nabanita, Nina Smith, et Mette Verner, 'Childcare and Parental Leave in the Nordic countries: A model to aspire to?', IZA, *Institute for the Study of Labor, IZA Discussion Paper No. 2014*, Bonn, mars 2006, Introduction; et Fonds des Nations Unies pour la population, L'État de la population mondiale, UNFPA, New York, 2005, p. 15.

Dean, Hartley, 'Business versus Families: Whose side is New Labour on?', *Social Policy and Society*, vol. 1, no. 1, Cambridge University Press, 2002, pp. 7-8.

Gauthier, Anne H., 'Trends in Policies for Family-Friendly Societies', dans Miroslav Macura, Alphonse L. MacDonald et Werner Haug, eds., *The New Demographic Regime: Population, challenges and policy responses*, Nations Unies, New York et Genève, 2005, pp. 98 et 107.

Henry, Collen, Misha Werschkul et Manita C. Rao, 'Child Care Subsidies Promote Mothers' Employment and Children's Development', IWPR Publication # G714, Institute for Women's Policy Research, Washington, D.C., octobre 2003, p. 1.

Organisation de coopération et de développement économiques, 'Babies and Bosses: Reconciling work and family life, Volume 1, Australia, Denmark and The Netherlands', OCDE, Paris, 2002, pp. 182-184 et 191-193.

Organisation de coopération et de développement économiques, 'Babies and Bosses: Reconciling work and family life, Volume 4, Canada, Finland, Sweden and the United Kingdom', OCDE, Paris, 2002, p. 28.

Peus, Claudia, 'Work-Family Balance? The case of Germany', Document de travail WPC#0025, MIT Workplace Center, Sloan School of Management, Cambridge, Massachusetts, 2006.

Étude sur le travail et la vie familiale commanditée par Novartis en collaboration avec la Fédération des coopératives Migros, le Raiffeisen Group, la Poste suisse et le Département fédéral suisse des Affaires économiques. ETH Zurich. Nestlé Suisse et Victorinox ont aussi participé à l'étude.

Travail des enfants : filles et garçons sont-ils affectés de manière différente ?

Information tirée de :

Diverses publications de l'Organisation internationale du Travail, Genève (les années et les numéros de pages sont cités uniquement par souci de commodité) : *Child domestic labour in Southeast and East Asia: Emerging good practices to combat it*, 2006, p. 18. *Every Child Counts*, 2002, p. 25.

Promotion of Gender Equality in Action Against Child Labour and Trafficking: A practical guide for organizations, mai 2003, pp. 15 et 17. *Gender, Education and Child Labour in Egypt*, 2004, p. 9-10. *Gender, Education and Child Labour in Turkey*, 2004, p. 112-113. *Global Child Labour Data Review: A gender perspective*, 2004, pp. 7 et 157-158. *Helping Hands or Shackled Lives?*, 2004, pp. ii, 2, 20, 22 et 37. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Child Domestic Work*, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, 1999, p. 4.

CHAPITRE 4

¹ Les calculs de l'UNICEF s'appuient sur des données contenues dans la base de données de l'Union interparlementaire, <www.ipu.org/wmn-e/world.htm>, consultée en juillet 2006.

² Beaman, Lori, et al., 'Women Politicians, Gender Bias, and Policy-making in Rural India', document de référence rédigé pour *La Situation des enfants dans le monde 2007*, UNICEF, 2006, pp. 4 et 5.

³ Voir, par exemple, Susan J. Carroll, ed., *The Impact of Women in Public Office*, Indiana University Press, Bloomington, Indiana, 2001.

⁴ Voir, par exemple, Jones, Mark P., 'Legislator Gender and Legislator Policy Priorities in the Argentine Chamber of Deputies and the United States House of Representatives', *Policy Studies Journal*, vol. 5, no. 4, 1997, p. 615. Voir aussi Mala Htun, 'Women in Political Power in Latin America', International IDEA, *Women in Parliament*, International Idea, Stockholm, 2002, p. 9.

⁵ Jones, Mark P., 'Legislator Gender and Legislator Policy Priorities in the Argentine Chamber of Deputies and the United States House of Representatives', op. cit., p. 618.

⁶ Ibid., p. 621.

⁷ Schwindt-Bayer, Leslie, 'Female Legislators and the Promotion of Women, Children, and Family Policies in Latin America', document de référence rédigé pour *La Situation des enfants dans le monde 2007*, UNICEF, New York, 2006, pp. 15.

⁸ Ibid., p. 14.

⁹ Grey, Sandra, 'Women and Parliamentary Politics: Does Size Matter? Critical Mass and Women MPs in the New Zealand House of Representatives', *Political Science Program*, Research School of Social Sciences, Australian National University, communication à la 51^e Conférence de la Political Studies Association, Manchester, R-U, 10-12 avril 2001, pp. 5-6.

¹⁰ Childs, Sarah, Joni Lovenduski et Rosie Campbell, *Women at the Top 2005: Changing numbers, changing politics?*, Hansard Society, Londres, 2005, p. 56.

¹¹ Karam, Azza, et Joni Lovenduski, 'Women in Parliament: Making a difference', Chapitre 5 dans Julie Ballington et Azza Karam, eds., *Women in Parliament: Beyond numbers, A Revised Edition*, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Stockholm, 2005, p. 194. Pour le cas du Rwanda, voir Elizabeth Powley, 'Rwanda: The impact of women legislators on policy outcomes affecting children and families', document de référence rédigé pour *La Situation des enfants dans le monde 2007*, UNICEF, New York, 2006, p. 5.

- ¹² Shevchenko, Iulia, 'Who Cares about Women's Problems? Female legislators in the 1995 and 1999 Russian State Dumas', *Europe-Asia Studies*, vol. 54, no. 8, 1 décembre 2002, p. 1208.
- ¹³ Powley, Elizabeth, 'Rwanda: The Impact of Women Legislators on Policy Outcomes Affecting Children and Families', op. cit., pp. 10-11 et 15.
- ¹⁴ Vetten, Lisa, 'Addressing Domestic Violence in South Africa: Reflections on strategy and practice', document d'expert préparé pour la Réunion du groupe d'experts sur « La violence contre les femmes : bonnes pratiques pour combattre et éliminer la violence à l'égard des femmes », Division des Nations pour la promotion de la femme, Vienne, 2005, pp. 3-4.
- ¹⁵ Stéphane Oertel, *Governance Profile of Namibia: Measuring and monitoring progress towards good governance in Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, septembre 2004, p. 4. Gouvernement de Namibie, 'Government Gazette of the Republic of Namibia, Government Notice, No. 126, Promulgation of Act of Parliament', Windhoek, 24 juin 2003.
- ¹⁶ Schwindt-Bayer, Leslie, 'Female Legislators and the Promotion of Women, Children, and Family Policies in Latin America', op. cit., p. 10.
- ¹⁷ 'Gender-Sensitizing Commonwealth Parliaments: The report of a Commonwealth Parliamentary Association study group', *Commonwealth Parliamentary Association Secretariat*, Londres, 2001, <www.cpahq.org/uploadstore/docs/gendersensitizingcwparliaments.pdf>, consulté en septembre 2006.
- ¹⁸ Wangnerud, Lena, 'Case Study: Sweden: A stepwise development' dans *Women in Parliament*, op. cit., p. 246.
- ¹⁹ Karam, Azza, et Joni Lovenduski, 'Women in Parliament: Making a difference', op. cit., p. 198.
- ²⁰ Données tirées de la base de données de l'Union interparlementaire, 'Les femmes dans les parlements nationaux', <www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>, base consultée en juillet 2006.
- ²¹ Données tirées de l'affiche de l'Union interparlementaire 'Les femmes en politique : 2005', <www.ipu.org/pdf/publications/wmnmapp05_en.pdf>, consultée en juillet 2006.
- ²² Tiré des sites Internet de gouvernements nationaux et de l'Union interparlementaire, 'Women in Politics: 60 years in retrospect', UIP, Genève, février 2006, Fiche technique no. 4. Note : les pays cités en exemple de femmes chefs d'État et de gouvernement en 2006 comprennent le gouvernement des Antilles néerlandaises, qui sont un pays autonome au sein des Pays-Bas. Les reines et les femmes gouverneurs généraux ne sont pas comprises dans le chiffre cité.
- ²³ Tiré des sites Internet des gouvernements nationaux et de l'affiche de l'Union interparlementaire 'Les femmes en politique : 2005', op. cit.
- ²⁴ Budlender, Debbie, et Guy Hewitt, *Gender Budgets Make More Cents: Country studies and good practice*, Secrétariat du Commonwealth, Londres, août 2002, p. 11.
- ²⁵ Weldon, S. Laurel, *Protest, Policy, and the Problem of Violence Against Women: A cross-national comparison*, University of Pittsburgh Press, Pittsburgh, 2002, pp. 19, 23, 88 et 103.
- ²⁶ Matland, Richard E., 'Enhancing Women's Political Participation: Legislative recruitment and electoral systems', dans *Women in Parliament: Beyond numbers*, édition révisée, Chapitre 3, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Stockholm, 2005, pp. 96.
- ²⁷ Bratton, Kathleen A., et Leonard P. Ray, 'Descriptive Representation, Policy Outcomes, and Municipal Day-Care Coverage in Norway', *American Journal of Political Science*, vol. 46, no. 2, avril 2002, p. 435.
- ²⁸ Davis, Matthew M., et Amy M. Upston, 'State Legislator Gender and Other Characteristics Associated With Sponsorship of Child Health Bills', *Ambulatory Pediatrics*, vol. 4, no. 4, juillet-août 2004, pp. 295-302.
- ²⁹ Caiazza, Amy, 'Does Women's Representation in Elected Office Lead to Women-Friendly Policy?', *Institute for Women's Policy Research*, Washington, D.C., mai 2002, pp. 2, 4.
- ³⁰ Chattopadhyay, Raghavendra, et Esther Duflo, 'Women as Policy Makers: Evidence from a randomized policy experiment in India', *Econometrica*, vol. 72, no. 5, septembre 2004, pp. 1409-1443.
- ³¹ Beman, Lori, et al., 'Women Politicians, Gender Bias, and Policy-making in Rural India', op. cit., pp. 11, 15 et 16.
- ³² Mbatha, Likhapha, 'Democratising Local Government: Problems and opportunities in the advancement of gender equality in South Africa', dans Anne Marie Goetz et Shireen Hassim, eds., *No Shortcuts to Power: African women in politics and policy making*, Chapitre 7, Zed Books, Londres et New York, 2003, pp. 196 and 201.
- ³³ Drage, Jean, 'Women in Local Government in Asia and the Pacific: A comparative analysis of thirteen countries', (à partir des rapports de pays préparés pour la Commission sociale et économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, et LOGOTRI (Network of Local Government Training and Research Institutes in Asia and the Pacific) avant le Sommet Asie-Pacifique des femmes maires et conseillères, Thaïlande, 19-22 juin 2001), Victoria University of Wellington, Nouvelle-Zélande, 2001, p. 22.
- ³⁴ Ibid.
- ³⁵ *United Cities and Local Governments*, Statistics, World, <www.cities-localgovernments.org/uclg/index.asp?pag=wldmstatistics.asp&type=&L=EN&pon=1>.
- ³⁶ Chattopadhyay, Raghavendra, et Esther Duflo, 'Women as Policy Makers', op. cit., p. 1427.
- ³⁷ International Crisis Group, 'Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda', *Africa Report No. 112, International Crisis Group*, 28 juin 2006, p. i.
- ³⁸ Chinkin, Christine, *Peace Agreements as a Means for Promoting Gender Equality and Ensuring the Participation of Women*, EGM/PEACE/2003/BP.1, Division des Nations Unies pour la promotion de la femme, Nations Unies, New York, 31 octobre 2003, p. 1.
- ³⁹ Ibid., p. 2.
- ⁴⁰ Francesc, Maria Cañadas, et al., 'Alert 2005: Report on conflicts, human rights and peacebuilding', School for Peace Culture, Bellaterra, Espagne, janvier 2005, p. 124.
- ⁴¹ Interview avec Donald Steinberg, Vice-président pour les affaires multiculturelles, International Crisis Group, et ancien ambassadeur des États-Unis en Angola. Steinberg et l'équipe de recherche et de rédaction de *La situation des enfants dans le monde 2007* ont examiné le processus de paix en Angola le 12 juin 2006.
- ⁴² Anderlini, Sanam Naraghi, 'Women at the Peace Table: Making a difference', Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, New York, 2000, p. 17.
- ⁴³ Rhen, Elisabeth, et Ellen Johnson Sirleaf, *Women, War and Peace: The Independent Experts' assessment on the impact of armed conflict on women and women's role in peacebuilding*, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, New York, 2002, p. 79. Pour un examen plus détaillé du rôle des femmes dans le processus de paix en Irlande du Nord, voir Fionnuala Ni Aoláin, 'Peace Agreements as Means for Promoting Gender Equality and Ensuring the Participation of Women', Étude de cas sur l'Irlande du Nord, EGM/PEACE/2003/EP.4, écrite pour la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme, Réunion du groupe d'experts, Ottawa, Canada, novembre 2003.
- ⁴⁴ Sultan, Masuda, 'From Rhetoric to Reality: Afghan women on the agenda for peace', Women Waging Peace Policy Commission, Hunt Alternatives Fund, Cambridge, Massachusetts, février 2005, pp. 6-7.
- ⁴⁵ Conaway, Camille Pampell, et Kelly Fish, 'Children's Security', *Inclusive Security, Sustainable Peace: A toolkit for advocacy and action*, International Alert (Londres) et Women Waging Peace (Cambridge, Massachusetts et Washington, D.C.), 2004, p. 59.
- ⁴⁶ Quintos-Deles, Teresita, 'Corridors of Peace in the Corridors of Power: Bridging spaces for women in governance for peace', communication présentée au Sixième congrès Asie-Pacifique sur les femmes en politique et la prise de décisions, Makati City, Philippines, 10-12 février 2006, p. 13.
- ⁴⁷ Mazurana, Dyan, et Khristopher Carlson, 'From Combat to Community: Women and girls of Sierra Leone', Women Waging Peace, Cambridge, Massachusetts et Washington, D.C., janvier 2004, p. 16.
- ⁴⁸ Anderlini, Sanam Naraghi, 'Women at the Peace Table', op. cit., p. 21.
- ⁴⁹ Ibid., p. 20.
- ⁵⁰ Rhen, Elisabeth, et Ellen Johnson Sirleaf, *Women, War and Peace*, op. cit., p. 78.
- ⁵¹ WomenWarPeace.org, <www.womenwarpeace.org/sri_lanka/sri_lanka.htm>, consulté en octobre 2006.
- ⁵² Jain, Devaki, *Women, Development and the UN: A sixty-year quest for equality and justice*, *United Nations Intellectual History Project*, Indiana University Press, Bloomington, Indiana, 2005, p. 71.
- ⁵³ Camille Conaway et Anne-Marie Goetz, 'Beyond Numbers: Supporting women's political participa-

tion and promoting gender equality in post-conflict governance in Africa, A review of the role of the United Nations Funds for Women's Development, UNIFEM, New York, janvier 2006, p. 6.

- ⁵⁴ Pippa Norris et Donald Ingelhart, 'Cultural Barriers to Women's Leadership: A worldwide comparison', rédigé pour la Session extraordinaire 16 'Social Cleavages and Elections', Congrès mondial de l'Association internationale de sciences politiques, Québec, Canada, 3 août 2000, p. 8.
- ⁵⁵ Powley, Elizabeth, 'Rwanda: The impact of women legislators on policy outcomes affecting children and families', op. cit., p. 8.
- ⁵⁶ Jayal, Niraja Gopal, 'From Representation to Participation: Women in local government', EGM/EPWD/2005/EP.3, écrit pour la Réunion du Groupe d'experts sur la participation égale des femmes et des hommes aux processus de prise de décisions, en mettant particulièrement l'accent sur la participation et le leadership, Nations Unies, Addis Abeba, Éthiopie, 24-27 octobre 2005, p. 8.
- ⁵⁷ Drage, Jean, 'Women in Local Government in Asia and the Pacific', op. cit., p. 44.
- ⁵⁸ United Cities and Local Governments, Statistics, World, op. cit.

ENCADRÉS DU CHAPITRE 4

Les femmes et la politique : mythes et réalités

Information tirée de :

Beaman, Lori, et al., Women Politicians, Gender Bias and Policy-making in Rural India, op. cit., pp. 5 and 16.

Goetz, Anne-Marie Goetz, 'Political Cleaners: How women are the new anti-corruption force. Does the evidence wash?', communication préparée pour l'atelier international 'Feminist Fables and Gender Myths: Repositioning gender in development policy and practice', 2-4 juillet 2003, *Institute of Development Studies*, Sussex, 2003, p. 4.

Goetz, Anne-Marie, "Women's political effectiveness: A conceptual framework," dans Anne-Marie Goetz et Shireen Hassim, eds., *No Shortcuts to Power African Women in politics and policy making*, Zed Books, Londres et New York, 2003, p. 36.

Human Rights Watch, 'Between Hope and Fear: Intimidation and attacks against women in public life in Afghanistan', *Human Rights Watch Briefing Paper*, octobre 2004, p. 29; Union interparlementaire, 'Politics: Women's insight', Enquête de l'UIP, Genève, 2000, pp. 1, 7, 30 et 31.

Union interparlementaire, 'Les femmes en politique', <www.IPU.org/wmne-e/suffrage.htm>, consulté en juillet 2006.

Jones, Mark P., 'Legislator Gender and Legislator Policy Priorities in the Argentine Chamber of Deputies and the United States House of Representatives', *Policy Studies Journal*, vol. 5, no. 4, 1997, pp. 613-629.

Lawless, Jennifer L. et Richard L. Fox, *It Takes a Candidate: Why women don't run for office*, Cambridge University Press, New York, 2005, pp. 84-85.

Lawless, Jennifer L. et Richard L. Fox, 'Why Don't Women Run for Office?', Brown Policy Report, Taubman Center for Public Policy, Brown University, Providence, Rhode Island, janvier 2004, pp. 1-7.

Sondage réalisé par l'Université de Bangkok et le Programme des Nations Unies pour le développement, 'Women's Right to a Political Voice in Thailand', PNUD, New York, 2006, p. 18.

Rheingold, Beth, 'Concepts of Representation among Female and Male State Legislators' *Legislative Studies Quarterly*, vol. 17, no. 4, novembre 1992, pp. 509-537; et Galligan, Yvonne, 'Public Attitudes towards Women's Political Participation in Northern Ireland', *Economic and Social Research Council Research Report*, 2004.

World Values Survey, <www.worldvaluessurvey.org>, consultée en juillet 2006.

Les associations féminines : une force au service du changement politique

Information tirée de :

Réseau des femmes afghannes, 'Afghan Parliamentary Elections: Report of Paghman Province' et 'Women's Participation in the Democratic Processes in Iraq and Afghanistan: Achievements and challenges', exposé de principes, Independent Women's Forum, Washington, D.C., juin 2006.

Powley, Elizabeth, 'Strengthening Governance: The role of women in Rwanda's transition,' The Initiative for Inclusive Security, Hunt Alternatives Fund, Women Waging Peace, Washington, D.C., 2003.

Présentation pour l'Enquête nationale sur les enfants détenus par les services d'immigration réalisée par le Centre for Refugee Research de l'University of New South Wales et l'Australian National Committee on Refugee Women, Human Rights and Equal Opportunity Commission, Gouvernement d'Australie.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 'National Situational Analysis of Children and Women', UNICEF Mozambique, 2006.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Progress of Arab Women*, Bureau régional des États arabes de l'UNIFEM, Amman, p. 62.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 'Tajikistan: Women demand law to criminalize domestic violence', Voices from the Field, UNIFEM, New York, novembre 2005, <www.unifem.org/gender_issues/voices_from_the_field/story.php?StoryID=366>.

Les femmes et l'Accord de paix au Darfour

Information tirée de :

Union africaine, Rapport du président de la Commission sur la situation au Darfour (Soudan), 45^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, Addis Abeba, 12 janvier 2006, p. 9.

Accord de paix du Darfour, signé à Abuja, Nigéria, 5 mai 2006.

International Crisis Group, *Beyond Victimhood: Women's peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda*, ICG, Washington, D.C., pp. 6 and 7.

'Women's Priorities in the Peace Process and Reconstruction in Darfur', 7^e série de négociations de paix inter-soudanaises sur le conflit au Darfour, Abuja (Nigeria), 30 décembre 2005, <www.peace-women.org/resources/Sudan/Womens_Priorities.doc>.

FIGURES DU CHAPITRE 4

Dans la plupart des pays où l'enquête a été menée, une majorité de personnes interrogées ont approuvé, ou approuvé vivement, l'opinion selon laquelle les hommes font de meilleurs dirigeants politiques que les femmes

Tiré des réponses à la question : « Les hommes font-ils de meilleurs dirigeants politiques que les femmes ? » Pour une explication de la méthodologie utilisée pour calculer les données cumulatives régionales des enquêtes de pays, voir la note technique dans les Références, Figure 1.2.

Les femmes en tant que médiatrices et membres des forces de maintien de la paix

Information tirée de :

Pour un examen de la vulnérabilité des enfants à l'exploitation et aux mauvais traitements pendant la distribution de l'aide au Liberia, voir Save the Children, 'From Camp to Community: Liberia study on exploitation of children', Save the Children, Monrovia, mai 2006, p. 11. Voir aussi : Nations Unies, Mesures spéciales pour la protection contre l'exploitation sexuelle et la violence sexuelle, Rapport du Secrétaire général, A/59/782, Nations Unies, New York, 15 avril 2005.

Potter, Antonia, 'We the Women: Why conflict mediation is not just a job for men', *Opinion*, Centre pour le dialogue humanitaire, Genève, 2005.

Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, *Policy Dialogue to Review Strategies for Enhancing Gender Balance among Uniformed Personnel in Peacekeeping Missions*, Rapport final, Nations Unies, New York, 28-29 mars 2006.

Nations Unies, *Stratégie globale visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies*, A/59/710, Nations Unies, New York, 24 mars

CHAPITRE 5

¹ En 1945, 3 pour cent des membres de parlements siégeant aux chambres uniques ou basses étaient des femmes (Union interparlementaire, 'Les femmes dans les parlements 1945-1995', *Rapports et documents no. 23*, UIP, Genève, 1995, p. 28). En 2006, 16,8 pour cent des membres des parlements siégeant aux chambres uniques ou basses étaient des femmes ('Les femmes dans les parlements nationaux', <www.ipu.org/wmn-e/world.htm>, consulté en août 2006).

² Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Progrès pour les enfants : un bilan sur l'enseignement primaire et la parité des sexes*, numéro 2, UNICEF, avril 2005, p. 2.

³ Voir, par exemple, Conseil de la population et Centre international pour la recherche sur les femmes, 'Involving Young Men in HIV Prevention Programs: Operations research on gender-based approaches in Brazil, Tanzania, and India', *Horizons Report*, HIV/AIDS Operations Research, Conseil de la population, Washington, D.C., décembre 2004.

- ⁴ Banque mondiale, 'Education and Development', Education Advisory Service, Banque mondiale, Washington, D.C., <<http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/278200-1099079877269/547664-1099080118171/EducationBrochure.pdf>>, site consulté en septembre 2006.
- ⁵ Ibid.
- ⁶ Ibid.
- ⁷ Banque mondiale, 'Engendering Change in the Classroom', 11 novembre 2004, <[http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ TOPICS/EXTEDUCATION/0,,contentMDK:20279910~menuPK:617572~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:282386,00.html](http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTEDUCATION/0,,contentMDK:20279910~menuPK:617572~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:282386,00.html)>, site consulté le 4 octobre 2006.
- ⁸ Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Banque mondiale, 'Building on what we know and defining sustained support', Atelier sur l'initiative d'abolition de frais de scolarité, organisé par l'UNICEF et la Banque mondiale, Nairobi, 5-7 avril 2006, p. 3.
- ⁹ Ibid.
- ¹⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants dans le monde 2004 : les filles, l'éducation et le développement*, UNICEF, New York, 2003, pp. 23-24.
- ¹¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Banque mondiale, 'Building on what we know and defining sustained support', op. cit., p. 3.
- ¹² Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants dans le monde 2004*, op. cit., p. 23.
- ¹³ Banque mondiale, 'Engendering Change in the Classroom', op. cit.
- ¹⁴ Ibid.
- ¹⁵ Ibid.
- ¹⁶ Projet du Millénaire des Nations Unies, *Investing in Development: A practical plan to achieve the Millennium Development Goals*, Earthscan, Londres/Sterling, Virginia., 2005, pp. 239-256.
- ¹⁷ Vandemoortele, Jan, et Rathin Roy, 'Making Sense of MDG Costing', Bureau for Development Policy, New York, août 2004, p. 3.
- ¹⁸ Grown, Caren, et al., 'The Financial Requirements of Achieving Gender Equality and Women's Empowerment', *The Levy Economics Institute of Bard College Working Paper No. 467*, août 2006, p. 2.
- ¹⁹ Figures tirées de Ibid., p. 17.
- ²⁰ Ibid., p. 3.
- ²¹ Grown, Caren, Geeta Rao Gupta et Aslihan Kes, *Taking Action: Achieving gender equality and empowering women*, Projet du Millénaire de l'ONU, Earthscan, Londres/Sterling, Virginia, 2005, p. 29.
- ²² Grown, Caren, et al., 'The Financial Requirements of Achieving Gender Equality and Women's Empowerment', op. cit., p. 17.
- ²³ Ibid., p. 21.
- ²⁴ Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme, *Human Rights in the OSCE Region: Europe, Central Asia and North America*, Report 2006 (Events of 2005), IHF, Vienne, 2006, p. 429.
- ²⁵ Autorité intergouvernementale pour le développement, 'Declaration of the 4th Regular Meeting of IGAD Ministers in Charge of Gender/Women Affairs', Nairobi, 21-22 février 2006, <www.igad.org/gender/nairobi_gender_decl.htm>, consultée le 4 octobre 2006.
- ²⁶ Union africaine, 'Symposium on the African Union's Protocol on the Rights of Women in Africa', discours liminaire de S.E. Mme Julia Dolly Joiner, Commissaire aux affaires politiques, Commission de l'Union africaine, Khartoum, 21 janvier 2006, <www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/panafrica/>, consulté le 4 octobre 2006.
- ²⁷ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Not a Minute More: Ending violence against women*, UNIFEM, New York, pp. 8-15.
- ²⁸ Nations Unies, Rapport de l'expert indépendant pour l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, version provisoire, UN A/61/150 et Corr. 1, Nations Unies, New York, 23 août 2005.
- ²⁹ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Not a minute more*, op. cit., p. 39.
- ³⁰ Ibid., p. 40.
- ³¹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies/Integrated Regional Information Networks, 'Sexual Violence in Times of War', Chapitre 13 in *Broken Bodies, Broken Dreams: Violence against women exposed*, OCHA/IRIN, New York, 2005, pp. 179-205.
- ³² Nations Unies, Assemblée générale, 58^e session, Mesures spéciales pour la protection contre l'exploitation sexuelle et la violence sexuelle, Rapport du Secrétaire général (A/58/777), Nations Unies, New York, 23 avril 2004, para. 3.
- ³³ Nations Unies, Résolution du Conseil de sécurité 1325, para. 10, adoptée par le Conseil de sécurité en sa 4213^e réunion, Nations Unies, New York, 31 octobre 2000.
- ³⁴ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies/Integrated Regional Information Networks, 'Sexual Violence in Times of War', op. cit., p. 197.
- ³⁵ King, Elizabeth M., et Andrew D. Mason, 'Engendering Development Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice', Banque mondiale and Oxford University Press, Washington, D.C., janvier 2001, p. 120.
- ³⁶ Ibid., pp. 117-122.
- ³⁷ Union interparlementaire, 'Le suffrage féminin', <www.ipu.org/wmn-f/suffrage.htm>, consulté en septembre 2006.
- ³⁸ Base de données de l'Union interparlementaire, 'Les femmes dans les parlements nationaux', <www.ipu.org/wmn-e/world.htm>, consultée en septembre 2006.
- ³⁹ Ibid.
- ⁴⁰ Union interparlementaire, 'The Participation of Women and Men in Decision-Making: The parliamentary dimension', Fiche no. 6 dans *Women in Politics: 60 years in retrospect*, UIP, Genève, 2006.
- ⁴¹ Union interparlementaire, 'Les femmes dans les parlements : classement mondial', <www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>; et Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et Université de Stockholm, 'Global Database of Quotas for Women', <www.quotaproject.org/country.cfm?SortOrder=LastLowerPercentage%20DESC>, consulté le 28 septembre 2006.
- ⁴² Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 'On the Agenda: Women's essential role in peace-building', Sommet mondial de l'UNIFEM 2005, 2005, UNIFEM, New York, p. 1.
- ⁴³ Gobodo-Madikizela, Pumla, 'Women's Contribution to South Africa's Truth and Reconciliation Commission', Women Waging Peace Policy Commission, Cambridge, Massachusetts et Washington, D.C., février 2005, p. 9.
- ⁴⁴ Dahlerup, Drude, 'Quotas are Changing the History of Women', communication présentée au Forum des parlementaires IDEA/EISA/SADC, Prétoria, novembre 2003.
- ⁴⁵ McNulty, Stephanie, 'Women's Organizations During and After War: From service delivery to policy advocacy', *Research and Reference Services Project*, Agence des États-Unis pour le développement international, Center for Development Information and Evaluation, Washington, D.C., 2 octobre 1998, p. 3.
- ⁴⁶ Maluccio, John A., Lawrence Haddad et Julian May, 'Social capital and gender in South Africa, 1993-98', dans Agnes R. Quisumbing, ed., *Household Decisions, Gender, and Development: A synthesis of recent research*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, D.C., 2003, p. 147.
- ⁴⁷ Cowan, Carolyn Pape, et al., 'Encouraging Strong Relationships Between Fathers and Children', *Working Strategies*, vol. 8, no. 4, Été 2005, p. 2.
- ⁴⁸ Engle, Patrice, Tom Beardshaw et Craig Loftin, 'Local and International Policies and Programmes', dans Linda Richter et Robert Morrell, eds., *Baba: Men and fatherhood in South Africa*, Human Sciences Research Council, Cape Town, 2006, p. 294.
- ⁴⁹ Ibid.
- ⁵⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Role of Men in the Lives of Children: A study of how improving knowledge about men in families helps strengthen programming for children and women*, UNICEF, New York, 1997, p. 9.
- ⁵¹ Fathers Direct, 'Sweden may be leading Europe in developing father-friendly policies and practices', *FatherWorld*, vol. 3, no. 2, Fathers Direct, Londres, <www.fathersdirect.com/download.php?plD=2655.3>, consulté le 24 avril 2006; et Holter, Oystein Gullvag, *Can Men Do It? Men and Gender Equality: The Nordic experience*, Nordic Council of Ministers, Copenhague, 2003, p. 126 cité dans R.W. Connell, 'The Role of Men and Boys in Achieving Gender Equality', document préparé pour la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme, Réunion du Groupe d'experts OIT, ONUSIDA, PNUD (21-24 octobre 2003, Brasilia), 7 octobre 2003, p. 8.
- ⁵² Tonkin, Bernard, 'Men Reinventing Themselves: Recovery from hegemonic masculinity', *Document de travail no. 4*, Institut international de recherche

et de formation pour la promotion de la femme des Nations Unies, Saint-Domingue, 2001, p. 5 et 18, <www.un-instraw.org/en/docs/mensroles/Tonkin.pdf>, consulté le 4 octobre 2006.

⁵³ Nations Unies, *Les femmes dans le monde en 2005 : progrès en matière de statistique*, Divisions des affaires sociales et économiques des Nations Unies, New York, 2006, p. 26.

⁵⁴ Ibid., p. 71.

⁵⁵ Ibid., p. 44.

⁵⁶ Ibid., p. 64.

⁵⁷ Ibid., p. 55.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid., p. 57.

⁶⁰ Base de données de l'Union interparlementaire, <www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>.

⁶¹ United Cities and Local Government statistics, <www.cities-ocalgovernments.org/uclg/index.asp?pag=wldmstatistics.asp&type=&L=EN&pon=1>.

ENCADRÉS DU CHAPITRE 5

Partenariats pour l'éducation des filles

Information tirée de :

Campaign for Female Education, <www.camfed.org>, consultée en septembre 2006.

Forum for African Women Educationalists, <www.fawe.org/content/aboutfawe.html>, consulté en septembre 2006.

Forum for African Women Educationalists, *The ABC of Gender Responsive Education Policies: Guidelines for developing Education for All policies*, FAWE, Nairobi, 2002.

Campagne mondiale pour l'éducation, <www.campaignforeducation.org>, consultée en septembre 2006

Oxfam, Partnerships for Girls' Education, Oxfam, Oxford, 2005, pp. 23-38, 49-65 et 131-143.

Swainson, Nicola, et Campagne mondiale pour l'éducation, *A Fair Chance: Attaining gender equality in basic education by 2005*, Global Campaign for Education, Johannesburg, avril 2003, pp. 43-49.

Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles, <www.ungei.org>, consultée en septembre 2006.

Suivi des engagements des gouvernements sur l'autonomisation des femmes par l'adoption de budgets favorisant l'égalité des sexes

Information tirée de :

Budlender, Debbie, et Guy Hewit, eds., *Gender Budgets Make More Cents: Country studies and good practice*, Secrétariat du Commonwealth, Londres, pp. 13, 23-42, 84-97 et 117-132.

Royaume du Maroc, Ministère des Finances et de la Privatisation, Direction des études et de la prospective financière, 'Gender Report', traduit par le Dr Ibrahim Moussabbir, 2006, <www.idrc.ca/genderbudgets/ev-104427-201-1-DO_TOPIC.html>.

Leadbetter, Helen, 'Gender Budgeting', dans *Spectrum: Policy and technical perspective for*

CIPFA members and students, Issue Number 4, The Chartered Institute of Public Finance and Accountancy, Londres, mars 2004, pp. 3-4.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Gender Budget Initiatives, UNIFEM (New York), Secrétariat du Commonwealth (Londres), et International Development Research Centre (Ottawa), p. 1, <www.idrc.ca/gender-budgets/ev-66716-201-1-DO_TOPIC.html>; et International Development Research Centre, 'Moroccan National Budget includes Gender Report', <www.idrc.ca/gender-budgets/ev-91685-201-1-DO_TOPIC.html>.

Des partenariats pour la promotion des droits de l'enfant et de l'égalité des sexes dans les programmes politiques

Information tirée de :

Union interparlementaire et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Child Protection: A handbook for parliamentarians*, UIP, Genève, 2004.

Union interparlementaire et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Combating Child Trafficking: A handbook for parliamentarians*, UIP/UNICEF, Genève et New York, mars 2005.

Quotas : des mécanismes très différents

Information tirée de :

Dahlerup, Drude, 'Increasing Women's Political Representation: New trends in gender quotas', dans Julie Ballington et Azza Karam, eds., *Women in Parliament: Beyond the numbers*, A Revised Edition, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Stockholm, 2005, pp. 141-143.

Dahlerup, Drude, ed., *Women, Quotas and Politics*, Routledge Research in Comparative Politics Series, Routledge, Londres/New York, 2006, Introduction.

Participation des femmes à des initiatives à base communautaire dans le monde en développement

Information tirée de :

Amhed, Akhter U., et Carlo del Ninno, 'Food for Education in Bangladesh', dans Agnes Quisumbing, ed., *Household Decisions, Gender and Development: A synthesis of recent research*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington D.C., pp. 202-203.

Amhed, Akhter U., 'Comparing Food and Cash for Schooling in Bangladesh', dans *Linking Research and Action: Strengthening food assistance and food policy research*, Note d'orientation politique de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et du Programme alimentaire mondial, Washington, D.C., et Rome, 2005.

Banque asiatique de développement, 'Gender Activities', Atelier sur la violence contre les femmes pour les associations féminines communautaires, Centre for Women's Resource Development, <<http://209.225.62.100/gender/working/ino002.asp>>. Banque asiatique de développement, 'Ending Violence Against Women', ADB Review, février 2004, p. 36.

Hallman, Kelly, et al., 'Childcare, Mothers' Work, and Earnings: Findings from the urban slums of Guatemala City', Policy Research Working Papers No. 165, Conseil de la population, New York, 2002, pp. 25-26.

Les informations sur les classes de religion du dimanche proviennent de l'UNICEF Ouzbékistan.

Smith, Lisa C., et al., 'The Importance of Women's Status for Child Nutrition in Developing Countries', Rapport de recherche 131, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, D.C., 2003, p. 135.

Banque mondiale, 'Social Safety Nets in Bangladesh: An assessment', *Bangladesh Development Series Paper No. 9*, Banque mondiale Office, Dhaka, janvier 2006, pp. 14, 21-22.

Program H : remettre en cause les stéréotypes sexistes et modifier les comportements au Brésil et dans d'autres pays

Information tirée de :

Conseil de la population, 'Promoting Healthy Relationships and HIV/STI Prevention for Young Men: Positive findings from an intervention study in Brazil', *Horizons Research Update*, Conseil de la population/Horizons, Washington, D.C., avril 2004.

Conseil de la population, 'Reducing HIV Risk Behaviors among Key Populations by Increasing Community Involvement and Building Social Capital: Baseline findings from Andhra Pradesh, India', *Horizons Research Update*, Conseil de la population/Horizons, New Delhi, avril 2006.

Création de partenariats pour améliorer les estimations de la mortalité maternelle

Information tirée de :

AbouZahr, C., et Tessa Wardlaw, 'Maternal Mortality at the End of the Decade: Sign of progress?', Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé, vol. 79, no. 6, Genève, juin 2001, pp. 561-573.

Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Fonds des Nations Unies pour la population, *Mortalité maternelle en 2000: estimations établies par l'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA*, OMS, Genève, 2004, pp. 1-10.

Recherche effectuée pour La Situation des enfants dans le monde 2007

Documents de référence

Lori Beaman et Rohini Pande, Yale University; Esther Duflo, Jameel Poverty Action Lab, Massachusetts Institute of Technology; et Petia Topalova, Fonds monétaire international, 'Women Politicians, Gender Bias, and Policy-making in Rural India', 2006.

Sylvia Chant, London School of Economics, 'Poverty Begins at Home? Questioning some (mis)conceptions about children, poverty and privation in female-headed households', 2006.

Elizabeth Powley, Women Waging Peace, 'Rwanda: The impact of women legislators on policy outcomes affecting children and families', 2006.

Leslie Schwindt-Bayer, University of Mississippi, 'Female Legislators and the Promotion of Women, Children, and Family Policies in Latin America', 2006.

TABLEAUX STATISTIQUES

Statistiques économiques et sociales sur les pays et territoires du monde, en rapport avec le bien-être des enfants.

Note générale sur les données	page 99
Explication des signes	page 100
Classement des pays et territoires selon leur taux de mortalité des moins de 5 ans	page 101
Index des pays par régions et catégories.....	page 136
Mesurer le développement humain :	
Introduction au tableau 10	page 137

TABLEAUX	1 Indicateurs de base	page 102
	2 Nutrition	page 106
	3 Santé	page 110
	4 Le VIH/SIDA	page 114
	5 Éducation	page 118
	6 Indicateurs démographiques	page 122
	7 Indicateurs économiques	page 126
	8 Femmes	page 130
	9 Protection des enfants	page 134
	10 Le taux du progrès	page 138

Note générale sur les données

Les données rassemblées dans les tableaux statistiques suivants s'accompagnent de définitions, de sources et d'explications des signes. Les données provenant des organismes compétents des Nations Unies ont été utilisées chaque fois que cela était possible. Lorsqu'il n'existe pas d'estimations normalisées au niveau international, les données des tableaux proviennent d'autres sources, notamment des bureaux des services extérieurs de l'UNICEF concernés. Chaque fois que cela était possible, seules les données nationales globales ou représentatives ont été utilisées. On peut se procurer des informations plus détaillées sur la méthodologie employée et les données présentées à < www.childinfo.org >.

La valeur des données risque d'être affectée dans les pays récemment touchés par des catastrophes, naturelles ou dues à l'homme, notamment dans les cas où l'infrastructure de base du pays a été atteinte ou lorsque sont intervenus d'importants mouvements de population.

Plusieurs des indicateurs relatifs à l'espérance de vie, à l'indice synthétique de fécondité, ou aux taux bruts de natalité et de mortalité, par exemple, ont été établis dans le cadre du travail ordinaire d'estimations et de projections de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies. Ces estimations et projections, ainsi que d'autres estimations internationales, font l'objet de mises à jour périodiques, ce qui explique que certaines données diffèrent de celles de publications antérieures de l'UNICEF.

Estimation des taux de mortalité

Chaque année, l'UNICEF inclut des estimations des taux de mortalité dans le rapport sur *La Situation des enfants dans le monde*, comme les taux de mortalité infantile ou des moins de cinq ans et, depuis cette année, le taux de mortalité néonatale, pour au moins deux années de référence. Ces statistiques représentent les meilleures estimations possibles au moment de la préparation du rapport et se fondent sur les travaux du Groupe interinstitutions pour les estimations en matière de mortalité, un groupe qui réunit l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies. Le Groupe met à jour ces estimations chaque année, en révisant soigneusement toutes les nouvelles données disponibles. Quelquefois, cette révision se traduira par l'ajustement de données publiées précédemment. Voilà pourquoi on ne peut comparer les estimations publiées dans des numéros consécutifs de *La Situation*

des enfants dans le monde et on ne doit pas les utiliser pour analyser les tendances en matière de mortalité sur plusieurs années. Il importe de noter que les estimations comparables des taux de mortalité des moins de cinq ans pour la période allant des années 70 à maintenant sont disponibles pour tous les pays à < www.childinfo.org > et que ces statistiques se fondent sur les estimations les plus récentes fournies par le Groupe interinstitutions pour les estimations en matière de mortalité.

Révisions

Plusieurs tableaux statistiques ont été révisés cette année.

Tableau 1. Indicateurs de base : un nouvel indicateur – taux de mortalité néo-natale—a été ajouté au tableau sur les indicateurs de base. Les estimations pour cet indicateur sont présentées pour 2000.

Tableau 3. Santé : on note trois changements importants dans le tableau de cette année sur les indicateurs de santé.

- *Sources d'eau potable améliorées et assainissement adéquat* : les données ont été mises à jour et incluent maintenant les dernières estimations du Programme commun Organisation mondiale de la santé/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, qui se réfère maintenant à l'année 2004.
- *Vaccination* : les estimations concernant la couverture, spécifiquement pour l'hépatite B (Hep B) et Haemophilus influenzae type b (Hib), sont maintenant également présentées pour les pays où ces vaccins n'ont été utilisés que dans certaines parties du pays (comme en Inde par exemple). Dans les rapports précédents, aucun chiffre n'était donné pour les pays qui n'avaient qu'une couverture partielle pour ce qui est de ces vaccins.
- *Présumés atteints d'une pneumonie* : l'expression « présumés atteints d'une pneumonie » est utilisée à la place d'infection respiratoire aiguë (IRA), utilisée dans les éditions précédentes. Cependant la méthodologie de collecte des données n'a pas changé et les estimations présentées dans les rapports précédents sont comparables à celles de l'édition de cette année. Le changement de terminologie a été proposé et approuvé lors d'une réunion interinstitutions en 2004.

Le terme « présumés atteints d'une pneumonie » est une description plus exacte des données recueillies car ces données s'appliquent à des enfants de moins de 5 ans qui toussent

Note générale sur les données (suite)

et respirent rapidement ou avec difficulté. « Infections respiratoires aiguës » est une expression plus générale et s'applique aux voies respiratoires inférieures et supérieures. La pneumonie est une grave infection des poumons qui est responsable d'une partie considérable de la morbidité par IRA.

Tableau 4. VIH/SIDA : les estimations du nombre d'adultes, enfants et femmes qui vivent avec le VIH ont changé suite aux révisions apportées par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) aux estimations concernant la prévalence du VIH. Ces révisions se fondent sur des informations plus précises fournies par les pays sur le nombre d'infections. ONUSIDA a également ajusté ses informations sur les estimations du nombre d'adultes infectés au VIH, les 15-49 ans devenant les + de 15 ans. Cette modification intervient pour refléter le nombre croissant d'adultes plus âgés qui sont infectés.

Les changements dans la prévalence du VIH et, dans une certaine mesure, les changements dans les estimations des taux de mortalité adulte de la Division de la population des Nations Unies, ont également affecté les estimations du nombre d'orphelins à cause du SIDA et toutes causes confondues. En outre, on a modifié l'organisation du Tableau 4 dans l'édition de cette année. Les colonnes ont été réorganisées de manière à refléter les priorités de la campagne mondiale *Unissons-nous pour les enfants, contre le SIDA*, qui privilégie la prévention de la mère à

l'enfant, la prévention chez les jeunes, le VIH pédiatrique et la protection et le soutien aux enfants affectés par le SIDA. Un autre indicateur a été ajouté dans le tableau qui présente la prévalence du VIH chez les jeunes (15-24 ans). Enfin, la « connaissance d'ensemble du VIH » a été modifiée, pour exclure deux éléments.

Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (EGIM, plus connues sous leur acronyme anglais MICS)

L'UNICEF aide les pays à collecter des données statistiquement solides et qui puissent être comparées au plan international par le biais des Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (EGIM, MICS en anglais). Sources majeures de données, ces enquêtes servent également à évaluer les progrès accomplis vers les buts et cibles de la communauté internationale, comme les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan d'action de « Un Monde digne des enfants », les cibles de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA et les cibles d'Abuja en ce qui concerne le paludisme. Environ 50 pays ont mené des MICS en 2005-2006 mais leurs résultats n'étaient pas disponibles au moment où nous mettions sous presse ce numéro de *La Situation des enfants dans le monde*. Ces données seront utilisées dans la prochaine édition et seront également publiées en ligne à <www.childinfo.org>.

Explication des signes

L'objectif de ce chapitre de statistiques étant de fournir un aperçu aussi large que possible de la situation des enfants et des femmes dans le monde entier, il est apparu que le détail des données et notes n'avait pas sa place dans cette section. Les signes suivants s'appliquent à tous les tableaux; l'explication des signes spécifiques à un tableau se trouve dans les notes en bas de la dernière page du tableau.

- données non disponibles.
- x données se rapportant à une année ou une période différente de celle indiquée en tête de colonne, ne correspondant pas à la définition standard, ou ne portant pas sur l'ensemble du pays. Ces données ne sont pas incluses dans les moyennes ou totaux régionaux.
- y données ne correspondant pas à la définition standard ou ne portant pas sur l'ensemble du pays mais incluses dans le calcul des moyennes régionales et mondiales.
- * données se rapportant à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée en tête de colonne.
- ‡ Suite à la sécession du Monténégro, qui s'est séparé de l'Union d'États de Serbie-Monténégro en juin 2006, puis a été admis à l'ONU, on ne dispose pas encore de données ventilées pour le Monténégro et la Serbie en tant qu'États séparés. Les données cumulatives présentées ici concernent la Serbie-Monténégro avant la séparation.
- § Comprend des territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional. Les pays et territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional figurent sur la liste page 136.

Classement des pays et territoires selon leur taux de mortalité des moins de 5 ans

Les pays et territoires sont énumérés par ordre décroissant de leur taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5), évalué pour 2005. Ce taux est l'un des indicateurs les plus importants du bien-être des enfants. Dans les tableaux suivants, les pays sont classés par ordre alphabétique.

TMM5 2005			TMM5 2005			TMM5 2005		
	Taux	Classement		Taux	Classement		Taux	Classement
Sierra Leone	282	1	Namibie	62	67	Bulgarie	15	129
Angola	260	2	Timor-Leste	61	68	Dominique	15	129
Afghanistan	257	3	Iles Marshall	58	69	Maurice	15	129
Nigéria	256	4	Corée, (République populaire démocratique de)	55	70	Serbie-Monténégro (avant la séparation)†	15	129
Libéria	235	5	Mongolie	49	71	Syrie, (République arabe de)	15	129
Somalie	225	6	Géorgie	45	72	Uruguay	15	129
Mali	218	7	Guatemala	43	73	Sainte-Lucie	14	137
Tchad	208	8	Maldives	42	74	Sri Lanka	14	137
Congo, (République démocratique du)	205	9	Micronésie, (Etats fédérés de)	42	74	Seychelles	13	139
Guinée équatoriale	205	9	Honduras	40	76	Antigua-et-Barbuda	12	140
Rwanda	203	11	Maroc	40	76	Barbade	12	140
Guinée-Bissau	200	12	Algérie	39	78	Bélarus	12	140
Côte d'Ivoire	195	13	Suriname	39	78	Costa Rica	12	140
Nigéria	194	14	Tuvalu	38	80	Malaisie	12	140
République centrafricaine	193	15	Vanuatu	38	80	Oman	12	140
Burkina Faso	191	16	Nicaragua	37	82	Bahreïn	11	146
Burundi	190	17	Indonésie	36	83	Koweït	11	146
Zambie	182	18	Iran (République islamique d')	36	83	Lettonie	11	146
Ethiopie	164	19	Cap-Vert	35	85	Palaos	11	146
Swaziland	160	20	Brésil	33	86	Chili	10	150
Bénin	150	21	Egypte	33	86	Brunéi Darussalam	9	151
Guinée	150	21	Philippines	33	86	Lituanie	9	151
Cameroun	149	23	République dominicaine	31	89	Emirats arabes unis	9	151
Mozambique	145	24	Liban	30	90	Hongrie	8	154
Cambodge	143	25	Nauru	30	90	Slovaquie	8	154
Togo	139	26	Arménie	29	92	Croatie	7	156
Gambie	137	27	Samoa	29	92	Cuba	7	156
Sénégal	136	28	Iles Salomon	29	92	Estonie	7	156
Ouganda	136	28	Turquie	29	92	Pologne	7	156
Djibouti	133	30	Chine	27	96	Etats-Unis	7	156
Lesotho	132	31	El Salvador	27	96	Australie	6	161
Zimbabwe	132	31	Mexique	27	96	Canada	6	161
Iraq	125	33	Pérou	27	96	Irlande	6	161
Malawi	125	33	Jordanie	26	100	Israël	6	161
Mauritanie	125	33	Arabie saoudite	26	100	Malte	6	161
Tanzanie, (République-Unie de)	122	36	Equateur	25	102	Nouvelle-Zélande	6	161
Botswana	120	37	Panama	24	103	Royaume-Uni	6	161
Haïti	120	37	Tonga	24	103	Autriche	5	168
Kenya	120	37	Tunisie	24	103	Belgique	5	168
Madagascar	119	40	Territoire palestinien occupé	23	106	Chypre	5	168
Sao Tomé-et-Principe	118	41	Paraguay	23	106	Danemark	5	168
Ghana	112	42	Colombie	21	108	France	5	168
Congo	108	43	Grenade	21	108	Allemagne	5	168
Myanmar	105	44	Qatar	21	108	Grèce	5	168
Turkménistan	104	45	Thaïlande	21	108	Corée, (République de)	5	168
Yémen	102	46	Venezuela (République bolivarienne du)	21	108	Luxembourg	5	168
Pakistan	99	47	Iles Cook	20	113	Monaco	5	168
Gabon	91	48	Jamaïque	20	113	Pays-Bas	5	168
Soudan	90	49	Saint-Kitts-et-Nevis	20	113	Portugal	5	168
Azerbaïdjan	89	50	Saint-Vincent-et-Grenadines	20	113	Espagne	5	168
Rép. démocratique populaire lao	79	51	Jamahiriya arabe libyenne	19	117	Swaziland	5	168
Erythrée	78	52	Roumanie	19	117	République tchèque	4	182
Bhoutan	75	53	Trinité-et-Tobago	19	117	Finlande	4	182
Inde	74	54	Viet Nam	19	117	Italie	4	182
Népal	74	54	Albanie	18	121	Japon	4	182
Papouasie-Nouvelle-Guinée	74	54	Argentine	18	121	Liechtenstein	4	182
Bangladesh	73	57	Fidji	18	121	Norvège	4	182
Kazakhstan	73	57	Russie, (Fédération de)	18	121	Slovénie	4	182
Comores	71	59	Belize	17	125	Suède	4	182
Tadjikistan	71	59	l'ex-République yougoslave de Macédoine	17	125	Andorre	3	190
Afrique du Sud	68	61	Ukraine	17	125	Islande	3	190
Ouzbékistan	68	61	Moldova, (République de)	16	128	Saint-Marin	3	190
Kirghizistan	67	63	Bahamas	15	129	Singapour	3	190
Bolivie	65	64	Bosnie-Herzégovine	15	129	Saint-Siège	pas de données	-
Kiribati	65	64				Nioué	pas de données	-
Guyana	63	66						

† Suite à la sécession du Monténégro, qui s'est séparé de l'Union d'États de Serbie-Monténégro en juin 2006, puis a été admis à l'ONU, on ne dispose pas encore de données ventilées pour le Monténégro et la Serbie en tant qu'États séparés. Les données cumulatives présentées ici concernent la Serbie-Monténégro avant la séparation.

TABLEAU 1 : INDICATEURS DE BASE

Pays et territoires	Classement selon le TMM5	Taux de mortalité des moins de 5 ans		Taux de mortalité infantile (moins d'un an)		Taux de mortalité néonatale 2000	Population (milliers) d'habitants 2005	Nombre annuel de naissances (milliers) 2005	Nombre annuel de décès des moins de 5 ans (milliers) 2005	RNB par habitant (SEU) 2005	Espérance de vie à la naissance (années) 2005	Taux d'alphabétisation des adultes 2000-2004*	Taux net de scolarisation/fréquentation à l'école primaire (%) 2000-2005*	Part du revenu des ménages (%) 1994-2004*	
		1990	2005	1990	2005									les 40% les plus pauvres	les 20% les plus riches
Afghanistan	3	260	257	168	165	60	29863	1441	370	250x	47	28	53s	-	-
Afrique du Sud	61	60	68	45	55	21	47432	1082	74	4960	46	82	89	10	62
Albanie	121	45	18	37	16	12	3130	53	1	2580	74	99	52s	23	37
Algérie	78	69	39	54	34	20	32854	684	27	2730	72	70	97	19	43
Allemagne	168	9	5	7	4	3	82689	679	3	34580	79	-	-	22	37
Andorre	190	-	3	-	3	4	67	1	0	d	-	-	89	-	-
Angola	2	260	260	154	154	54	15941	767	199	1350	41	67	58s	-	-
Antigua-et-Barbuda	140	-	12	-	11	8	81	2	0	10920	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	100	44	26	35	21	12	24573	671	17	11770	72	79	59	-	-
Argentine	121	29	18	26	15	10	38747	687	12	4470	75	97	99	10	57
Arménie	92	54	29	46	26	17	3016	34	1	1470	72	99	94	21	43
Australie	161	10	6	8	5	3	20155	250	2	32220	81	-	96	18	41
Autriche	168	10	5	8	4	3	8189	74	0	36980	79	-	-	22	38
Azerbaïdjan	50	105	89	84	74	36	8411	134	12	1240	67	99	91s	28	31
Bahamas	129	29	15	22	13	10	323	6	0	14920x	71	-	84	-	-
Bahreïn	146	19	11	15	9	11	727	13	0	10840x	75	87	86s	-	-
Bangladesh	57	149	73	100	54	36	141822	3747	274	470	64	-	84s	22	41
Barbade	140	17	12	15	11	8	270	3	0	9270x	76	-	97	-	-
Bélarus	140	19	12	16	10	5	9755	91	1	2760	68	100	90	22	38
Belgique	168	10	5	8	4	3	10419	110	1	35700	79	-	99	22	41
Belize	125	42	17	34	15	18	270	7	0	3500	72	-	95	-	-
Bénin	21	185	150	111	89	38	8439	348	52	510	55	35	54s	19	45
Bhoutan	53	166	75	107	65	38	2163	64	5	870	64	-	70s,y	-	-
Bolivie	64	125	65	89	52	27	9182	265	17	1010	65	87	78s	7	63
Bosnie-Herzégovine	129	22	15	18	13	11	3907	36	1	2440	74	97	93s	24	36
Botswana	37	58	120	45	87	40	1765	45	5	5180	34	81	82	7x	70x
Brésil	86	60	33	50	31	15	186405	3726	123	3460	71	89	96s,y	9	62
Brunéï Darussalam	151	11	9	10	8	4	374	8	0	24100x	77	93	-	-	-
Bulgarie	129	18	15	15	12	8	7726	67	1	3450	73	98	95	22	38
Burkina Faso	16	210	191	113	96	36	13228	617	118	400	48	22	32s	18	47
Burundi	17	190	190	114	114	41	7548	347	66	100	44	59	47s	15	48
Cambodge	25	115	143	80	98	40	14071	429	61	380	57	74	65s	18	48
Cameroun	23	139	149	85	87	40	16322	563	84	1010	46	68	79s	15	51
Canada	161	8	6	7	5	4	32268	327	2	32600	80	-	99	20	40
Cap-Vert	85	60	35	45	26	10	507	15	1	1870	71	-	92	-	-
Chili	150	21	10	18	8	6	16295	249	2	5870	78	96	-	10	62
Chine	96	49	27	38	23	21	1315844	17310	467	1740	72	91	99	14	50
Chypre	168	12	5	10	4	4	835	10	0	17580x	79	97	96	-	-
Colombie	108	35	21	26	17	14	45600	968	20	2290	73	93	91s	9	63
Comores	59	120	71	88	53	29	798	28	2	640	64	-	31s	-	-
Congo	43	110	108	83	81	32	3999	177	19	950	53	-	-	-	-
Congo, (République démocratique du)	9	205	205	129	129	47	57549	2873	589	120	44	67	52s	-	-
Corée, (République de)	168	9	5	8	5	3	47817	457	2	15830	78	-	99	22	38
Corée, (République populaire démocratique de)	70	55	55	42	42	22	22488	342	19	a	64	-	-	-	-
Costa Rica	140	18	12	16	11	7	4327	79	1	4590	78	95	-	12	55
Côte d'Ivoire	13	157	195	103	118	65	18154	665	130	840	46	49	56	14	51
Croatie	156	12	7	11	6	5	4551	41	0	8060	75	98	87	21	40
Cuba	156	13	7	11	6	4	11269	134	1	1170x	78	100	96	-	-
Danemark	168	9	5	8	4	4	5431	62	0	47390	78	-	100	23	36
Djibouti	30	175	133	116	88	38	793	27	4	1020	53	-	33	-	-
Dominique	129	17	15	15	13	7	79	2	0	3790	-	-	88	-	-
Egypte	86	104	33	76	28	21	74033	1909	63	1250	70	71	83s	21	44
El Salvador	96	60	27	47	23	16	6881	166	4	2450	71	-	92	10	56
Emirats arabes unis	151	15	9	13	8	5	4496	69	1	18060x	79	-	71	-	-
Equateur	102	57	25	43	22	16	13228	295	7	2630	75	91	98	11	58
Erythrée	52	147	78	88	50	25	4401	170	13	220	55	-	67s	-	-
Espagne	168	9	5	8	4	3	43064	454	2	25360	80	-	99	19	42
Estonie	156	16	7	12	6	6	1330	13	0	9100	72	100	94	19	43
Etats-Unis	156	12	7	9	6	5	298213	4165	29	43740	78	-	92	16	46
Ethiopie	19	204	164	131	109	51	77431	3104	509	160	48	-	31s	22	39
Ex-République yougoslave de Macédoine	125	38	17	33	15	9	2034	23	0	2830	74	96	92	17	46

	Classement selon le TMM5	Taux de mortalité des moins de 5 ans		Taux de mortalité infantile (moins d'un an)		Taux de mortalité néonatale 2000	Population (milliers) d'habitants 2005	Nombre annuel de naissances (milliers) 2005	Nombre annuel de décès des moins de 5 ans (milliers) 2005	RNB par habitant (SEU) 2005	Espérance de vie à la naissance (années) 2005	Taux d'alphabétisation des adultes 2000-2004*	Taux net de scolarisation/fréquentation à l'école primaire (%) 2000-2005*	Part du revenu des ménages (%) 1994-2004*	
		1990	2005	1990	2005									les 40% les plus pauvres	les 20% les plus riches
Tuvalu	80	54	38	42	31	22	10	0	0	-	-	-	-	-	-
Ukraine	125	26	17	19	13	9	46481	392	7	1520	66	99	82	23	38
Uruguay	129	23	15	21	14	7	3463	57	1	4360	76	-	-	14	51
Vanuatu	80	62	38	48	31	19	211	6	0	1600	69	74	94	-	-
Venezuela (République bolivarienne du)	108	33	21	27	18	12	26749	593	12	4810	73	93	92	14	49
Viet Nam	117	53	19	38	16	15	84238	1648	31	620	71	90	94	19	45
Yémen	46	139	102	98	76	37	20975	845	86	600	62	-	75	20	41
Zambie	18	180	182	101	102	40	11668	472	86	490	38	68	57s	16	49
Zimbabwe	31	80	132	53	81	33	13010	384	51	340	37	-	82	13	56

NOTE

Serbie-Monténégro (avant la séparation)	129	28	15	24	12	9	10503	121	2	3280	74	96	96	-	-
---	-----	----	----	----	----	---	-------	-----	---	------	----	----	----	---	---

DONNÉES CONSOLIDÉES

Afrique subsaharienne	188	169	112	101	44	713457	28715	4853	764	46	62	61	11	59
Afrique de l'Est et australe	166	146	104	93	40	356126	13575	1982	1043	46	73	66	10	61
Afrique de l'Ouest et centrale	209	190	119	108	48	357331	15140	2877	491	46	49	56	14	51
Moyen-Orient et Afrique du Nord	81	54	59	43	26	378532	9743	526	2627	69	72	80	16	47
Asie du Sud	129	84	89	63	44	1483358	37077	3114	691	64	59	74	22	41
Asie de l'Est et Pacifique	58	33	43	26	20	1952656	29820	984	2092	71	91	96	17	48
Amérique latine et Caraïbes	54	31	43	26	15	555853	11651	361	4078	72	90	94	13	53
ECO/CEI	53	35	43	29	18	404322	5595	196	3433	67	97	90	22	39
Pays industrialisés ^s	10	6	9	5	4	961191	10848	65	35410	79	-	96	21	40
Pays en développement ^s	105	83	71	57	33	5238533	120128	9971	1801	65	79	81	17	48
Pays les moins avancés ^s	182	153	115	97	43	759389	28258	4323	383	53	60	62	11	57
Total mondial	95	76	65	52	30	6449371	133449	10142	7002	68	80	82	20	42

‡ Suite à la sécession du Monténégro, qui s'est séparé de l'Union d'États de Serbie-Monténégro en juin 2006, puis a été admis à l'ONU, on ne dispose pas encore de données ventilées pour le Monténégro et la Serbie en tant qu'États séparés. Les données cumulatives présentées ici concernent la Serbie-Monténégro avant la séparation (voir la note ci-dessus).

§ Comprend aussi des territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional. Une liste des pays et territoires au sein des catégories de pays ou des groupes régionaux est donnée à la page 136.

DÉFINITIONS

Taux de mortalité des moins de 5 ans – Probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire, pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité infantile – Probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire, pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité néonatale – Probabilité de décéder au cours des 28 premiers jours de la vie, exprimée pour 1 000 naissances vivantes.

RNB par habitant – Le revenu national brut (RNB) est la somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidents, majorée des taxes (subventions en moins) non incluses dans l'évaluation des produits ainsi que des recettes nettes des revenus primaires provenant du reste du monde (rémunérations des employés et revenus de la propriété). Le RNB par habitant correspond au revenu national brut divisé par le nombre d'habitants au milieu de l'année. La conversion du RNB par habitant en dollars des E.-U. s'effectue selon la méthode utilisée pour l'Atlas de la Banque mondiale.

Espérance de vie à la naissance – Nombre d'années que vivrait un enfant nouveau-né s'il était exposé aux risques de mortalité qui prévalent dans son groupe de population au moment de sa naissance.

Taux d'alphabétisation des adultes – Pourcentage de la population de 15 ans et plus sachant lire et écrire.

Taux nets de scolarisation/de fréquentation dans le primaire – Calculés à partir des taux nets de scolarisation dans le primaire donnés par l'Institut de la statistique de l'UNESCO et des enquêtes auprès des ménages relatives à la fréquentation des écoles primaires ou au-delà. Le taux net de fréquentation de l'école primaire est défini comme le pourcentage d'enfants qui, au sein du groupe d'âge pouvant officiellement être admis dans le primaire, vont à l'école primaire ou au-delà.

Répartition du revenu – Pourcentage du revenu dont disposent les 20 % des ménages les plus riches et les 40 % des ménages les plus pauvres.

SOURCES PRINCIPALES

Taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans – UNICEF, Organisation mondiale de la Santé, Division de la population des Nations Unies et Division de la statistique des Nations Unies.

Taux de mortalité néonatale – Organisation mondiale de la Santé à partir de systèmes d'enregistrement de l'état civil et d'enquêtes auprès des ménages.

Population totale – Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

Natalité – Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

Décès des moins de 5 ans – UNICEF.

RNB par habitant – Banque mondiale.

Espérance de vie – Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

Alphabétisation des adultes – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Institut de la statistique de l'UNESCO (UIS), notamment l'Évaluation de l'éducation pour tous de 2000.

Scolarisation/fréquentation de l'école, cycle primaire – UIS, Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) et Enquêtes démographiques et sanitaires (DHS).

Revenu des ménages – Banque mondiale.

NOTES

a : Revenus peu élevés (875 dollars ou moins).

b : Revenus moyens-inférieurs (de 876 à 3 465 dollars).

c : Revenus moyens-supérieurs (de 3 466 à 10 725 dollars).

d : Revenus élevés (10 726 dollars ou plus).

- données non disponibles.

s données des enquêtes nationales sur les ménages.

x données se rapportant à une année ou une période différente de celle indiquée en tête de colonne, ne correspondant pas à la définition standard, ou ne portant pas sur l'ensemble du pays.

y indique des données qui s'écartent de la définition standard ou qui ne renvoient qu'à une partie d'un pays, mais qui sont comprises dans le calcul des moyennes régionales et mondiales.

* données se rapportant à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée en tête de colonne.

TABLEAU 2 : NUTRITION

Pays et territoires	% de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale à la naissance 1998-2005*	% d'enfants nourris au sein (1996-2005*)			% d'enfants de moins de 5 ans (1996-2005)* souffrant d'insuffisance pondérale				Taux de couverture de l'apport en vitamine A (6-59 mois) 2004	% de ménages consommant du sel iodé 1998-2005*
		exclusivement (<6 mois)	plus aliments de sevrage (6-9 mois)	encore allaités (20-23 mois)	modérée et grave	grave	d'émaciation modérée et grave	de retard de croissance modéré et grave		
Afghanistan	-	-	29	54	39	12	7	54	96t	28
Afrique du Sud	15	7	46	-	12	2	3	25	37	62
Albanie	5	6	24	6	14	1	11	34	-	62
Algérie	7	13	38	22	10	3	8	19	-	69
Allemagne	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Andorre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Angola	12	11	77	37	31	8	6	45	77	35
Antigua-et-Barbuda	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	11x	31k	60	30	14	3	11	20	-	-
Argentine	8	-	-	-	4	-	1	4	-	90x
Arménie	7	33	57	15	4	0	5	13	-	97
Australie	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	12	7	39	16	7	1	2	13	14	26
Bahamas	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bahreïn	8	34x,k	65x	41x	9x	2x	5x	10x	-	-
Bangladesh	36	36	69	90	48	13	13	43	83t	70
Barbade	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bélarus	5	-	-	-	-	-	-	-	-	55
Belgique	8x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belize	6	24k	54	23	-	-	-	-	-	90x
Bénin	16	38	66	62	23	5	8	31	94t	72
Bhoutan	15	-	-	-	19	3	3	40	-	95
Bolivie	7	54	74	46	8	1	1	27	42	90
Bosnie-Herzégovine	4	6	-	-	4	1	6	10	-	62
Botswana	10	34	57	11	13	2	5	23	62w	66
Brésil	8	-	30	17	6	1	2	11	-	88
Brunéi Darussalam	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	10	-	-	-	-	-	-	-	-	98
Burkina Faso	19	19	38	81	38	14	19	39	95t	45
Burundi	16	62	46	85	45	13	8	57	94	96
Cambodge	11	12	72	59	45	13	15	45	72t	14
Cameroun	13	24	79	29	18	4	5	32	81	88
Canada	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cap-Vert	13	57k	64	13	-	-	-	-	-	0x
Chili	6	63	47	-	1	-	0	1	-	100
Chine	4	51	32	15	8	-	-	14	-	93
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Colombie	9	47	65	32	7	1	1	12	-	92x
Comores	25	21	34	45	25	-	8	44	7	82
Congo	-	19	78	21	15	3	7	26	94	-
Congo, (République démocratique du)	12	24	79	52	31	9	13	38	81t	72
Corée, (République de)	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Corée, (République populaire démocratique de)	7	65	31	37	23	8	7	37	95t	40
Costa Rica	7	35x,k	47x	12x	5	0	2	6	-	97x
Côte d'Ivoire	17	5	73	38	17	5	7	21	60	84
Croatie	6	23	-	-	1	-	1	1	-	90
Cuba	5	41	42	9	4	0	2	5	-	88
Danemark	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti	16	-	-	-	27	8	18	23	-	-
Dominique	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	12	38	67	37	6	1	4	18	-	78
El Salvador	7	24	76	43	10	1	1	19	-	62
Emirats arabes unis	15x	34x,k	52x	29x	14x	3x	15x	17x	-	-
Equateur	16	35	70	25	12	-	-	26	-	99
Erythrée	14	52	43	62	40	12	13	38	50	68
Espagne	6x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Estonie	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	8	-	-	-	2	0	6	1	-	-
Ethiopie	15	49	54	86	38	11	11	47	52	28
Ex-République yougoslave de Macédoine	6	37	8	10	6	1	4	7	-	94

	% de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale à la naissance 1998-2005*	% d'enfants nourris au sein (1996-2005*)			% d'enfants de moins de 5 ans (1996-2005)* souffrant d'insuffisance pondérale				Taux de couverture de l'apport en vitamine A (6-59 mois) 2004	% de ménages consommant du sel iodé 1998-2005*
		exclusivement (<6 mois)	plus aliments de sevrage (6-9 mois)	encore allaités (20-23 mois)	modérée et grave	grave	d'émaciation modérée et grave	de retard de croissance modéré et grave		
Fidji	10	47x,k	-	-	-	-	-	-	-	31x
Finlande	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
France	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gabon	14	6	62	9	12	2	3	21	-	36
Gambie	17	26	37	54	17	4	8	19	27	8
Géorgie	7	18k	12	12	3	0	2	12	-	68
Ghana	16	53	62	67	22	5	7	30	95	28
Grèce	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grenade	8	39k	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	12	51	67	47	23	4	2	49	18w	67
Guinée	16	27	41	71	26	7	9	35	95t	68
Guinée-Bissau	22	37	36	67	25	7	10	30	64	2
Guinée équatoriale	13	24	-	-	19	4	7	39	-	33
Guyana	13	11	42	31	14	3	11	11	-	-
Haïti	21	24	73	30	17	4	5	23	-	11
Honduras	14	35	61	34	17	2	1	29	40	80
Hongrie	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iles Cook	3	19k	-	-	-	-	-	-	-	-
Iles Marshall	12	63x,k	-	-	-	-	-	-	24	-
Iles Salomon	13x	65k	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	30	37k	44	66	47	18	16	46	51w	57
Indonésie	9	40	75	59	28	9	-	-	73t	73
Iran (République islamique d')	7x	44	-	0	11	2	5	15	-	94
Iraq	15	12	51	27	12	3	8	23	-	40
Irlande	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Islande	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Israël	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	7x	-	-	23x	5x	1x	3x	15x	-	90x
Jamaïque	10	-	-	-	4	-	4	3	-	100
Japon	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jordanie	12	27	70	12	4	1	2	9	-	88
Kazakhstan	8	36	73	17	4	0	2	10	-	83
Kenya	10	13	84	57	20	4	6	30	63	91
Kirghizistan	7x	24	77	21	11	2	3	25	95	42
Kiribati	5	80x,k	-	-	-	-	-	-	58	-
Koweït	7	12k	26	9	10	3	11	24	-	-
Lesotho	13	36	79	60	20	4	4	38	71	91
Lettonie	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	6	27k	35	11	4	-	5	11	-	92
Libéria	-	35	70	45	26	8	6	39	95	-
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Madagascar	17	67	78	64	42	11	13	48	89t	75
Malaisie	9	29k	-	12	11	1	-	-	-	-
Malawi	16	53	78	80	22	5	5	48	57	49
Maldives	22	10	85	-	30	7	13	25	-	44
Mali	23	25	32	69	33	11	11	38	97	74
Malte	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	15	31	66	15	10	2	9	18	-	59
Maurice	14	21k	-	-	15x	2x	14x	10x	-	0x
Mauritanie	-	20	78	57	32	10	13	35	95t	2
Mexique	8	-	-	-	8	1	2	18	-	91
Micronésie, (Etats fédérés de)	18	60k	-	-	-	-	-	-	74	-
Moldova, (République de)	5	46	66	2	4	1	4	8	-	59
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mongolie	7	51	55	57	7	1	3	20	93t	75
Monténégro ⁺	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	15	30	80	65	24	6	4	41	26	54
Myanmar	15	15k	66	67	32	7	9	32	96t	60

TABLEAU 2 : NUTRITION

	% de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale à la naissance 1998-2005*	% d'enfants nourris au sein (1996-2005*)			% d'enfants de moins de 5 ans (1996-2005)* souffrant d'insuffisance pondérale				Taux de couverture de l'apport en vitamine A (6-59 mois) 2004	% de ménages consommant du sel iodé 1998-2005*
		exclusivement (<6 mois)	plus aliments de sevrage (6-9 mois)	encore allaités (20-23 mois)	modérée et grave	grave	d'émaciation modérée et grave	de retard de croissance modéré et grave		
Namibie	14	19	57	37	24	5	9	24	-	63
Nauru	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Népal	21	68	66	92	48	13	10	51	97t	63
Nicaragua	12	31	68	39	10	2	2	20	98	97
Niger	13	1	56	61	40	14	14	40	-	15
Nigéria	14	17	64	34	29	9	9	38	85t	97
Nioué	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	6	-	-	-	-	-	-	-	-	83
Oman	8	-	92	73	18	1	7	10	95w	61
Ouganda	12	63	75	50	23	5	4	39	68	95
Ouzbékistan	7	19	49	45	8	2	7	21	86t	57
Pakistan	19x	16x,k	31x	56x	38	13	13	37	95t	17
Palaos	9	59x,k	-	-	-	-	-	-	-	-
Panama	10	25x	38x	21x	8	1	1	18	-	95
Papouasie-Nouvelle-Guinée	11x	59	74	66	-	-	-	-	32	-
Paraguay	9	22	60	-	5	-	1	14	-	88
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pérou	11	64	81	41	8	0	1	24	-	91
Philippines	20	34	58	32	28	-	6	30	85t	56
Pologne	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	10	12k	48	21	6x	-	2x	8x	-	-
Rép. démocratique populaire lao	14	23	10	47	40	13	15	42	48	75
République centrafricaine	14	17	77	53	24	6	9	39	79	86
République dominicaine	11	10	41	16	5	1	2	9	-	18
République tchèque	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	8	16	41	-	3	0	2	10	-	53
Royaume-Uni	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Russie, (Fédération de)	6	-	-	-	3x	1x	4x	13x	-	35
Rwanda	9	90	69	77	23	4	4	45	95t	90
Saint-Kitts-et-Nevis	9	56k	-	-	-	-	-	-	-	100
Saint-Marin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Samoa	4x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	20	56	53	42	13	2	4	29	76t	74
Sénégal	18	34	61	42	17	3	8	16	95	41
Serbie [†]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone	23	4	51	53	27	9	10	34	95t	23
Singapour	8	-	-	-	3	0	2	2	-	-
Slovaquie	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Somalie	-	9	13	8	26	7	17	23	6	-
Soudan	31	16	47	40	41	15	16	43	70	1
Sri Lanka	22	53	-	73	29	-	14	14	57w	94
Suède	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suriname	13	9	25	11	13	2	7	10	-	-
Swaziland	9	24	60	25	10	2	1	30	86	59
Syrie, (République arabe de)	6	81k	50	6	7	1	4	18	-	79
Tadjikistan	15	41	91	55	-	-	5	36	98t	28
Tanzanie, (République-Unie de)	10	41	91	55	22	4	3	38	94t	43
Tchad	22	2	77	65	37	14	14	41	84t	56
Territoire palestinien occupé	9	29k	78	11	5	1	3	10	-	64
Thaïlande	9	4x,k	71x	27x	18x	2x	5x	13x	-	63
Timor-Leste	12	31	82	35	46	15	12	49	43	72
Togo	18	18	65	65	25	7	12	22	95t	67
Tonga	0	62k	-	-	-	-	-	-	-	-

	% de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale à la naissance 1998-2005*	% d'enfants nourris au sein (1996-2005*)			% d'enfants de moins de 5 ans (1996-2005)* souffrant d'insuffisance pondérale				Taux de couverture de l'apport en vitamine A (6-59 mois) 2004	% de ménages consommant du sel iodé 1998-2005*
		exclusivement (<6 mois)	plus aliments de sevrage (6-9 mois)	encore allaités (20-23 mois)	modérée et grave	grave	d'émaciation modérée et grave	de retard de croissance modéré et grave		
Trinité-et-Tobago	23	2	19	10	6	1	4	4	-	1
Tunisie	7	47	-	22	4	1	2	12	-	97
Turkménistan	6	13	71	27	12	2	6	22	-	100
Turquie	16	21	38	24	4	1	1	12	-	64
Tuvalu	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	5	22	-	-	1	0	0	3	-	32
Uruguay	8	-	-	-	5x	1x	1x	8x	-	-
Vanuatu	6	50k	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela (République bolivarienne du)	9	7k	50	31	5	1	4	13	-	90
Viet Nam	9	15	-	26	27	4	8	31	95t,w	83
Yémen	32x	12	76	-	46	15	12	53	20	30
Zambie	12	40	87	58	20	-	6	50	50	77
Zimbabwe	11	33	90	35	17	3	5	26	20	93

NOTE

Serbie-Monténégro (avant la séparation)	4	11k	33	11	2	0	4	5	-	73
---	---	-----	----	----	---	---	---	---	---	----

DONNÉES CONSOLIDÉES

Afrique subsaharienne	14	30	67	55	28	8	9	37	73	67
Afrique de l'Est et australe	13	40	69	63	27	7	7	40	60	60
Afrique de l'Ouest et centrale	15	20	65	48	28	9	10	35	85	73
Moyen-Orient et Afrique du Nord	15	30	59	24	16	4	8	24	-	65
Asie du Sud	29	38	47	69	45	16	14	44	62	54
Asie de l'Est et Pacifique	7	43	43	27	15	-	-	19	81**	85
Amérique latine et Caraïbes	9	-	49	26	7	1	2	15	-	86
ECO/CEI	9	22	47	28	5	1	3	14	-	50
Pays industrialisés [§]	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays en développement [§]	16	36	52	46	27	10	10	31	68**	71
Pays les moins avancés [§]	19	34	64	65	35	10	10	42	75	53
Total mondial	15	36	52	46	25	9	9	30	68**	70

‡ Suite à la sécession du Monténégro, qui s'est séparé de l'Union d'États de Serbie-Monténégro en juin 2006, puis a été admis à l'ONU, on ne dispose pas encore de données ventilées pour le Monténégro et la Serbie en tant qu'États séparés. Les données cumulatives présentées ici concernent la Serbie-Monténégro avant la séparation (voir la note ci-dessus).

§ Comprend aussi des territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional. Une liste des pays et territoires au sein des catégories de pays ou des groupes régionaux est donnée à la page 136.

DÉFINITIONS

Insuffisance pondérale à la naissance – Nouveau-nés pesant moins de 2 500 grammes.

Insuffisance pondérale – Modérée et grave : pourcentage d'enfants dont le poids pour l'âge est inférieur de deux écarts-types à la médiane de la population de référence; grave : pourcentage d'enfants dont le poids pour l'âge est inférieur de trois écarts-types à la médiane de la population de référence.

Émaciation – Modérée et grave : pourcentage d'enfants dont le poids pour la taille est inférieur de deux écarts-types à la médiane de la population de référence.

Retard de croissance – Modéré et grave : pourcentage d'enfants dont la taille pour l'âge est inférieure de deux écarts-types à la médiane de la population de référence.

Vitamine A – Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois qui ont reçu au moins une forte dose de comprimés de vitamine A en 2003.

Consommation de sel iodé – Pourcentage de foyers consommant une quantité adéquate de sel iodé (15 mg/l ou plus).

SOURCES PRINCIPALES

Insuffisance pondérale à la naissance – EDS, enquêtes en grappes à indicateurs multiples et autres enquêtes et données nationales sur les ménages à partir des rapports établis régulièrement.

Allaitement maternel – EDS, enquêtes en grappes à indicateurs multiples et UNICEF.

Insuffisance pondérale, émaciation, retard de croissance – EDS, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, OMS et UNICEF.

Vitamine A – UNICEF et OMS.

Iodation du sel – EDS, enquêtes en grappes à indicateurs multiples et UNICEF.

- NOTES**
- données non disponibles.
 - x données se rapportant à une année ou une période différente de celle indiquée en tête de colonne, ne correspondant pas à la définition standard, ou ne portant pas sur l'ensemble du pays.
 - k données se rapportant à l'allaitement exclusif au sein pendant moins de quatre mois.
 - * données se rapportant à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée en tête de colonne.
 - t signale les pays qui sont parvenus à un taux de couverture de vitamine A égal ou supérieur à 70 % lors du deuxième cycle de la campagne.
 - ** À l'exception de la Chine.
 - w indique les pays dont les programmes de distribution de suppléments de vitamine A ne ciblent pas les enfants jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 59 mois.

TABLEAU 4 : VIH/SIDA

Pays et territoires	Estimation du taux de prévalence du VIH chez les adultes (+ de 15 ans), fin 2005	Nombre estimatif de personnes (de tous âges) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)			Transmission de la mère à l'enfant			Infections pédiatriques Nombre estimatif d'enfants (0-14 ans) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)	Prévention chez les jeunes						Orphelins		
					Nombre estimatif de femmes (+ de 15 ans) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)	Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes jeunes (15-24 ans) dans la capitale			Taux de prévalence du VIH chez les jeunes (15-24 ans), 2005		Connaissance d'ensemble du VIH (%), 1999-2005*		Utilisation d'un préservatif lors des derniers rapports sexuels à risques (%), 1999-2005*		Enfants (0-17 ans)		
						année	médiane		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	orphelins à cause du SIDA, 2005	orphelins, toutes causes confondues, 2005	Taux de fréquentation scolaire des orphelins
Afghanistan	<0,1	<1,0	<2,0	<0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1600	-	
Afrique du Sud	18,8	5500	4900 - 6100	3100	2004	25,2	240	4,5	14,8	-	-	-	-	1200	2500	-	
Albanie	-	-	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	
Algérie	0,1	19	9,0 - 59	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Allemagne	0,1	49	29 - 81	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Andorre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Angola	3,7	320	200 - 450	170	2004	2,8	35	0,9	2,5	-	-	-	-	160	1200	90	
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arabie saoudite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Argentine	0,6	130	80 - 220	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	690	-	
Arménie	0,1	2,9	1,8 - 5,8	<1,0	-	-	-	-	-	8	7	44	-	-	-	-	
Australie	0,1	16	9,7 - 27	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autriche	0,3	12	7,2 - 20	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Azerbaïdjan	0,1	5,4	2,6 - 17	<1,0	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	
Bahamas	3,3	6,8	3,3 - 22	3,8	-	-	<0,5	-	-	-	-	-	-	-	8	-	
Bahreïn	-	<1,0	<2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bangladesh	<0,1	11	6,4 - 18	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4400	-	
Barbade	1,5	2,7	1,5 - 4,2	<1,0	-	-	<0,1	-	-	-	-	-	-	-	3	-	
Bélarus	0,3	20	11 - 47	5,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Belgique	0,3	14	8,1 - 22	5,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Belize	2,5	3,7	2,0 - 5,7	1,0	-	-	<0,1	-	-	-	-	-	-	-	5	-	
Bénin	1,8	87	57 - 120	45	2003	1,7 - 2,1	9,8	0,4	1,1	14	8	34	19	62	370	-	
Bhoutan	<0,1	<0,5	<2,0	<0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78	-	
Bolivie	0,1	7,0	3,8 - 17	1,9	-	-	-	-	-	18	-	37	20	-	310	-	
Bosnie-Herzégovine	<0,1	<0,5	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Botswana	24,1	270	260 - 350	140	2005	33,5	14	5,7	15,3	33	40	88	75	120	150	99	
Brésil	0,5	620	370 - 1000	220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3700	-	
Brunéï Darussalam	<0,1	<0,1	<0,2	<0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	
Bulgarie	<0,1	<0,5	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Burkina Faso	2,0	150	120 - 190	80	2005	1,8	17	0,5	1,4	23	15	67	54	120	710	109	
Burundi	3,3	150	130 - 180	79	2004	8,6	20	0,8	2,3	-	24	-	-	120	600	70	
Cambodge	1,6	130	74 - 210	59	2002	2,7	-	-	-	-	37	-	-	-	470	71	
Cameroun	5,4	510	460 - 560	290	2002	7,0	43	1,4	4,9	34	27	57	46	240	1000	99	
Canada	0,3	60	48 - 72	9,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Chili	0,3	28	17 - 56	7,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200	-	
Chine	0,1	650	390 - 1100	180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20600	-	
Chypre	-	<0,5	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Colombie	0,6	160	100 - 320	45	-	-	-	-	-	-	-	30	-	-	870	-	
Comores	<0,1	<0,5	<1,0	<0,1	-	-	<0,1	<0,1	<0,1	-	10	-	-	-	33	59	
Congo	5,3	120	75 - 160	61	2002	3,0	15	1,2	3,7	22	10	38	20	110	270	-	
Congo, (République démocratique du)	3,2	1000	560 - 1500	520	2003	3,2	120	0,8	2,2	-	-	-	-	680	4200	72	
Corée, (République de)	<0,1	13	7,9 - 25	7,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	450	-	
Corée, (République populaire démocratique de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Costa Rica	0,3	7,4	3,6 - 24	2,0	2002	5,2	-	-	-	-	-	-	-	-	44	-	
Côte d'Ivoire	7,1	750	470 - 1000	400	2002	5,2	74	1,7	5,1	-	16	-	-	450	1400	83	
Croatie	<0,1	<0,5	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Cuba	0,1	4,8	2,3 - 15	2,6	-	-	-	-	-	-	52	-	-	-	120	-	
Danemark	0,2	5,6	3,4 - 9,3	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Djibouti	3,1	15	3,9 - 34	8,4	-	-	1,2	0,7	2,1	-	-	-	-	6	48	-	
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Egypte	<0,1	5,3	2,9 - 13	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
El Salvador	0,9	36	22 - 72	9,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150	-	
Emirats arabes unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Equateur	0,3	23	11 - 74	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	230	-	
Erythrée	2,4	59	33 - 95	31	-	-	6,6	0,6	1,6	-	37	-	-	36	280	83	
Espagne	0,6	140	84 - 230	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Estonie	1,3	10	4,8 - 32	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Etats-Unis	0,6	1200	720 - 2000	300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ethiopie	-	-	420 - 1300	-	2003	11,5	-	-	-	-	-	30	17	-	4800	60	
Ex-République yougoslave de Macédoine	<0,1	<0,5	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Fidji	0,1	<1,0	0,3 - 2,1	<0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	-	

	Estimation du taux de prévalence du VIH chez les adultes (+ de 15 ans), fin 2005	Nombre estimatif de personnes (de tous âges) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)			Transmission de la mère à l'enfant			Infections pédiatriques Nombre estimatif d'enfants (0-14 ans) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)	Prévention chez les jeunes						Orphelins		
		estimation	estimation		Nombre estimatif de femmes (+ de 15 ans) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)	Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes jeunes (15-24 ans) dans la capitale			Taux de prévalence du VIH chez les jeunes (15-24 ans), 2005		Connaissance d'ensemble du VIH (%), 1999-2005*		Utilisation d'un préservatif lors des derniers rapports sexuels à risques (%), 1999-2005*		Enfants (0-17 ans)		Taux de fréquentation scolaire des orphelins 1999-2005*
			basse	haute		année	médiane		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	estimation (milliers)	estimation (milliers)	
Finlande	0,1	1,9	1,1 - 3,1	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
France	0,4	130	78 - 210	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gabon	7,9	60	40 - 87	33	-	-	3,9	1,8	5,4	22	24	48	33	20	65	98	
Gambie	2,4	20	10 - 33	11	-	-	1,2	0,6	1,7	-	15	-	-	4	64	85	
Géorgie	0,2	5,6	2,7 - 18	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ghana	2,3	320	270 - 380	180	2003	3,9	25	0,2	1,3	44	38	52	33	170	1000	79p	
Grèce	0,2	9,3	5,6 - 15	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Guatemala	0,9	61	37 - 100	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	370	98	
Guinée	1,5	85	69 - 100	53	2004	4,4	7,0	0,5	1,4	-	-	32	17	28	370	113	
Guinée-Bissau	3,8	32	18 - 50	17	-	-	3,2	0,9	2,5	-	8	-	-	11	100	103	
Guinée équatoriale	3,2	8,9	7,3 - 11	4,7	-	-	<1,0	0,7	2,3	-	4	-	-	5	29	95	
Guyana	2,4	12	4,7 - 23	6,6	-	-	<1,0	-	-	-	36	-	-	-	26	-	
Haïti	3,8	190	120 - 270	96	2000	3,7	17	-	-	28	15	30	19	-	490	87	
Honduras	1,5	63	35 - 99	16	-	-	2,4	-	-	-	-	-	-	-	180	-	
Hongrie	0,1	3,2	1,9 - 5,3	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Iles Cook	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Iles Marshall	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Iles Salomon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Inde	0,9	5700	3400 - 9400	1600	-	-	-	-	-	17	21	59	51	-	25700	-	
Indonésie	0,1	170	100 - 290	29	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	5300	82	
Iran (République islamique d')	0,2	66	36 - 160	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1500	-	
Iraq	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Irlande	0,2	5,0	3,0 - 8,3	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Islande	0,2	<0,5	<1,0	<0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Israël	-	4,0	2,2 - 9,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Italie	0,5	150	90 - 250	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Jamahiriyah arabe libyenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Jamaïque	1,5	25	14 - 39	6,9	-	-	<0,5	-	-	-	-	-	-	-	55	-	
Japon	<0,1	17	10 - 29	9,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Jordanie	-	<1,0	<2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Kazakhstan	0,1	12	11 - 77	6,8	-	-	-	-	-	-	-	65	32	-	-	-	
Kenya	6,1	1300	1100 - 1500	740	-	-	150	1,0	5,2	47	34	47	25	1100	2300	95	
Kirghizistan	0,1	4,0	1,9 - 13	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Kiribati	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Koweït	-	<1,0	<2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Lesotho	23,2	270	250 - 290	150	2004	27,3	18	5,9	14,1	18	26	48	50	97	150	95	
Lettonie	0,8	10	6,1 - 17	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Liban	0,1	2,9	1,4 - 9,2	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Libéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250	-	
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Lituanie	0,2	3,3	1,6 - 10	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Luxembourg	0,2	<1,0	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Madagascar	0,5	49	16 - 110	13	-	-	1,6	0,6	0,3	16	19	12	5	13	900	76	
Malaisie	0,5	69	33 - 220	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	480	-	
Malawi	14,1	940	480 - 1400	500	2001	15,0	91	3,4	9,6	36	24	47	35	550	950	93	
Maldives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mali	1,7	130	96 - 160	66	2002	2,5	16	0,4	1,2	15	9	30	14	94	710	104	
Malte	0,1	<0,5	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Maroc	0,1	19	12 - 38	4,0	-	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	
Maurice	0,6	4,1	1,9 - 13	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	-	
Mauritanie	0,7	12	7,3 - 23	6,3	-	-	1,1	0,2	0,5	-	-	-	-	7	170	-	
Mexique	0,3	180	99 - 440	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1600	-	
Micronésie, (Etats fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Moldova, (République de)	1,1	29	15 - 69	16	-	-	-	-	-	-	19	63	44	-	-	-	
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mongolie	<0,1	<0,5	<2,0	<0,1	-	-	-	-	-	-	32	-	-	-	79	-	
Monténégro†	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mozambique	16,1	1800	1400 - 2200	960	2002	14,7	140	3,6	10,7	33	20	33	29	510	1500	80	
Myanmar	1,3	360	200 - 570	110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1700	-	
Namibie	19,6	230	110 - 360	130	2004	7,5	17	4,4	13,4	41	31	69	48	85	140	92	
Nauru	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Népal	0,5	75	41 - 180	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	970	-	
Nicaragua	0,2	7,3	3,9 - 18	1,7	-	-	-	-	-	-	-	17	-	-	130	-	

TABLEAU 4 : VIH/SIDA

	Estimation du taux de prévalence du VIH chez les adultes (+ de 15 ans), fin 2005	Nombre estimatif de personnes (de tous âges) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)			Transmission de la mère à l'enfant			Infections pédiatriques	Prévention chez les jeunes						Orphelins			
					Nombre estimatif de femmes (+ de 15 ans) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)	Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes jeunes (15-24 ans) dans la capitale			Nombre estimatif d'enfants (0-14 ans) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)	Taux de prévalence du VIH chez les jeunes (15-24 ans), 2005		Connaissance d'ensemble du VIH (%), 1999-2005*		Utilisation d'un préservatif lors des derniers rapports sexuels à risques (%), 1999-2005*		Enfants (0-17 ans)		
						année	médiane			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	orphelins à cause du SIDA, 2005	orphelins, toutes causes confondues, 2005	Taux de fréquentation scolaire des orphelins
																estimation (milliers)	estimation (milliers)	1999-2005*
Niger	1,1	79	39 - 130	42	-	-	8,9	0,2	0,8	-	5	-	-	46	800	-		
Nigéria	3,9	2900	1700 - 4200	1600	-	-	240	0,9	2,7	21	18	46	24	930	8600	64p		
Nioué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Norvège	0,1	2,5	1,5 - 4,1	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Nouvelle-Zélande	0,1	1,4	0,8 - 2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Oman	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Ouganda	6,7	1000	850 - 1200	520	2005	5,2	110	2,3	5,0	40	28	55	53	1000	2300	95		
Ouzbékistan	0,2	31	15 - 99	4,1	-	-	-	-	-	7	8	50	-	-	-	-		
Pakistan	0,1	85	46 - 210	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4400	-		
Palaos	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Panama	0,9	17	11 - 34	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53	-		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,8	60	32 - 140	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350	-		
Paraguay	0,4	13	6,2 - 41	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150	-		
Pays-Bas	0,2	18	11 - 29	5,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Pérou	0,6	93	56 - 150	26	-	-	-	-	-	-	-	19	-	-	660	85p		
Philippines	<0,1	12	7,3 - 20	3,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2000	-		
Pologne	0,1	25	15 - 41	7,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Portugal	0,4	32	19 - 53	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Qatar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Répub. démocratique populaire lao	0,1	3,7	1,8 - 12	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	290	-		
République centrafricaine	10,7	250	110 - 390	130	2002	14,0	24	2,5	7,3	-	5	-	-	140	330	91		
République dominicaine	1,1	66	56 - 77	31	-	-	3,6	-	-	-	-	52	29	-	220	96		
République tchèque	0,1	1,5	0,9 - 2,5	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Roumanie	<0,1	7,0	3,4 - 22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Royaume-Uni	0,2	68	41 - 110	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Russie, (Fédération de)	1,1	940	560 - 1600	210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Rwanda	3,1	190	180 - 210	91	2003	10,3	27	0,4	1,5	54	51	40	26	210	820	82		
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Saint-Marin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Saint-Vincent-et-Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Samoa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-	-	-	-	-		
Sénégal	0,9	61	29 - 100	33	2005	0,9	5,0	0,2	0,6	-	13	52	36	25	560	74p		
Serbie*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Sierra Leone	1,6	48	27 - 73	26	2003	3,2	5,2	0,4	1,1	-	16	-	-	31	340	71		
Singapour	0,3	5,5	3,1 - 14	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	-		
Slovaquie	<0,1	<0,5	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Slovénie	<0,1	<0,5	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Somalie	0,9	44	23 - 81	23	-	-	4,5	0,2	0,6	-	0	-	-	23	630	65		
Soudan	1,6	350	170 - 580	180	-	-	30	-	-	-	-	-	-	-	1700	96		
Sri Lanka	<0,1	5,0	3,0 - 8,3	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	310	-		
Suède	0,2	8,0	4,8 - 13	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Suisse	0,4	17	9,9 - 27	5,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Suriname	1,9	5,2	2,8 - 8,1	1,4	-	-	<0,1	-	-	-	27	-	-	-	10	89		
Swaziland	33,4	220	150 - 290	120	2004	37,3	15	7,7	22,7	-	27	-	-	63	95	91		
Syrie, (République arabe de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Tadjikistan	0,1	4,9	2,4 - 16	<0,5	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-		
Tanzanie, (République-Unie de)	6,5	1400	1300 - 1600	710	2003	8,2	110	2,8	3,8	49	44	47	42	1100	2400	82		
Tchad	3,5	180	88 - 300	90	2005	3,6	16	0,9	2,2	20	8	25	17	57	600	105		
Territoire palestinien occupé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Thaïlande	1,4	580	330 - 920	220	-	-	16	-	-	-	-	-	-	-	1200	-		
Timor-Leste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Togo	3,2	110	65 - 160	61	2004	9,3	9,7	0,8	2,2	-	20	-	-	88	280	96		
Tonga	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Trinité-et-Tobago	2,6	27	15 - 42	15	-	-	<1,0	-	-	-	33	-	-	-	28	-		
Tunisie	0,1	8,7	4,7 - 21	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Turkménistan	<0,1	<0,5	<1,0	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-		
Turquie	-	<2,0	<5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Tuvalu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Ukraine	1,4	410	250 - 680	200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

	Estimation du taux de prévalence du VIH chez les adultes (+ de 15 ans), fin 2005	Nombre estimatif de personnes (de tous âges) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)		Transmission de la mère à l'enfant			Infections pédiatriques Nombre estimatif d'enfants (0-14 ans) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)	Prévention chez les jeunes				Orphelins				
		estimation	estimation basse	estimation haute	Nombre estimatif de femmes (+ de 15 ans) vivant avec le VIH, 2005 (milliers)	Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes jeunes (15-24 ans) dans la capitale		Taux de prévalence du VIH chez les jeunes (15-24 ans), 2005		Utilisation d'un préservatif lors des derniers rapports sexuels à risques (%), 1999-2005*		Enfants (0-17 ans)				
						année		médiane	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	orphelins à cause du SIDA, 2005 (milliers)	orphelins, toutes causes confondues, 2005 (milliers)
Uruguay	0,5	9,6	4,6 - 30	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55	-	
Vanuatu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Venezuela (République bolivarienne du)	0,7	110	54 - 350	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	480	-	
Viet Nam	0,5	260	150 - 430	84	-	-	-	-	-	50	42	68	-	1800	-	
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Zambie	17,0	1100	1100 - 1200	570	2004	20,7	130	3,8	12,7	33	31	40	35	710	1200	92
Zimbabwe	20,1	1700	1100 - 2200	890	2004	18,6	160	4,4	14,7	-	-	69	42	1100	1400	98

NOTE

Serbie-Monténégro (avant la séparation)	0,2	10	6,0 - 17	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
---	-----	----	----------	-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DONNÉES CONSOLIDÉES

Afrique subsaharienne	6,1	24500	21600 - 27400	13200	-	9,7	2000	1,5	4,3	31	23	43	29	12000	46600	79
Afrique de l'Est et australe	8,6	17500	15800 - 19200	9400	-	13,5	1400	2,1	6,1	40	31	41	30	8700	24300	80
Afrique de l'Ouest et centrale	3,5	6900	5300 - 8700	3700	-	4,0	650	0,8	2,5	24	18	46	27	3300	22200	77
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,2	510	320 - 830	210	-	-	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie de Sud	0,7	5900	3600 - 9700	1600	-	-	130	-	-	17	21	59	51	-	37500	-
Asie de l'Est et Pacifique	0,2	2300	1800 - 3200	750	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-	34800	-
Amérique latine et Caraïbes	0,6	1900	1500 - 2800	640	-	-	54	-	-	-	-	-	-	-	10700	-
ECO/CEI	0,6	1500	1000 - 2300	450	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays industrialisés [‡]	0,4	2000	1400 - 3000	530	-	-	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays en développement [‡]	1,1	35100	30300 - 41900	16400	-	-	2300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays les moins avancés [‡]	2,7	11700	10100 - 13500	6000	-	7,5	1100	-	-	-	-	-	-	-	-	81
Total mondial	1,0	38600	33400 - 46000	17300	-	-	2300	-	-	-	-	-	-	15200	132700	-

‡ Suite à la sécession du Monténégro, qui s'est séparé de l'Union d'États de Serbie-Monténégro en juin 2006, puis a été admis à l'ONU, on ne dispose pas encore de données ventilées pour le Monténégro et la Serbie en tant qu'États séparés. Les données cumulatives présentées ici concernent la Serbie-Monténégro avant la séparation (voir la note ci-dessus).

§ Comprend aussi des territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional. Une liste des pays et territoires au sein des catégories de pays ou des groupes régionaux est donnée à la page 136.

DÉFINITIONS

Estimation du taux de prévalence du VIH chez les adultes – Pourcentage d'adultes (15-49 ans) vivant avec le VIH fin 2005.

Nombre estimatif de personnes (de tous âges) vivant avec le VIH – Nombre estimatif de personnes (de tous âges) vivant avec le VIH fin 2005.

Nombre estimatif de femmes (+ de 15 ans) vivant avec le VIH – Nombre estimatif de femmes vivant avec le VIH fin 2005.

Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes jeunes dans la capitale – Pourcentage d'échantillons de sang prélevés chez des femmes enceintes (15-24 ans) testées positives pour le VIH lors d'examens de surveillance sentinelle « anonymes et non reliés » effectués dans certaines cliniques de soins prénatals.

Nombre estimatif d'enfants (0-14 ans) vivant avec le VIH – Nombre estimatif d'enfants de 0-14 ans vivant avec le VIH fin 2005.

Taux de prévalence du VIH chez les hommes et les femmes jeunes – Pourcentage d'hommes et de femmes jeunes (15-24 ans) vivant avec le VIH fin 2005.

Connaissance d'ensemble du VIH – Pourcentage de jeunes femmes (15-24 ans) capables d'identifier correctement les deux principales façons de prévenir la transmission du VIH (avec un préservatif et en limitant les rapports sexuels à un seul partenaire fidèle et non infecté) et de réfuter les deux idées fausses les plus répandues dans leur communauté sur la transmission du VIH, et qui savent également qu'une personne qui a l'air en bonne santé peut être porteuse du virus du SIDA.

Utilisation d'un préservatif lors des dernières relations sexuelles à risques – Pourcentage de jeunes femmes et hommes qui déclarent avoir utilisé un préservatif lors de leurs derniers rapports sexuels hors mariage et hors concubinage, parmi ceux qui ont dit qu'ils avaient eu des relations sexuelles avec ce type de partenaire au cours des 12 derniers mois.

Enfants rendus orphelins par le SIDA – Estimation, fin 2003 du nombre d'enfants (0-17 ans), dont un parent, ou les deux, sont morts du SIDA.

Enfants orphelins, toutes causes confondues – Nombre estimatif d'enfants (0-17 ans) fin 2005, qui ont perdu au moins un de leurs parents, toutes causes confondues.

Taux de fréquentation scolaire des orphelins – Pourcentage d'enfants (10-14 ans) qui ont perdu leurs deux parents biologiques et qui fréquentent en ce moment l'école en pourcentage des enfants non orphelins du même âge qui vivent avec au moins un de leurs parents et qui fréquentent l'école.

NOTES

- données non disponibles.
- p La proportion d'orphelins (10-14 ans) qui vont à l'école est calculée sur un effectif entre 25 et 49 cas.
- * données se rapportant à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée en tête de colonne.

SOURCES PRINCIPALES

Estimation du taux de prévalence du VIH chez les adultes – Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), *Rapport sur l'épidémie de SIDA dans le monde, 2006*.

Nombre estimatif de personnes vivant avec le VIH – ONUSIDA, *Rapport sur l'épidémie de SIDA dans le monde, 2006*.

Nombre estimatif de femmes (+ de 15 ans) vivant avec le VIH – ONUSIDA, *Rapport sur l'épidémie de SIDA dans le monde, 2006*.

Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes jeunes dans la capitale – ONUSIDA, *Rapport sur l'épidémie de SIDA dans le monde, 2006*.

Nombre estimatif d'enfants (0-14 ans) vivant avec le VIH – ONUSIDA, *Rapport sur l'épidémie de SIDA dans le monde, 2006*.

Taux de prévalence du VIH chez les hommes et les femmes jeunes – ONUSIDA, *Rapport sur l'épidémie de SIDA dans le monde, 2006*.

Connaissance d'ensemble du VIH – EDS, ESC, ESP et EGIM (1998-2003) et www.measuredhs.com/hivdata.

Utilisation d'un préservatif lors de leurs derniers rapports sexuels à risques – EDS, EGIM, ESC, et ESP (1998-2003) et www.measuredhs.com/hivdata.

Enfants rendus orphelins par le SIDA – ONUSIDA, UNICEF et USAID, *Les générations vulnérables et orphelines d'Afrique : les enfants affectés par le SIDA, 2006*.

Enfants orphelins, toutes causes confondues – UNICEF, ONUSIDA, et USAID, *Les générations vulnérables et orphelines d'Afrique : les enfants affectés par le SIDA, 2006*.

Taux de fréquentation scolaire des orphelins – EGIM et EDS (1998-2003) et www.measuredhs.com/hivdata.

	Taux d'alphabétisation des adultes 2000-2004*		Nombres pour 100 personnes 2002-2004*		Taux de scolarisation dans le primaire 2000-2005*				Taux net de fréquentation dans le primaire (1996-2005*)		% d'enfants atteignant la 5 ^e année d'études primaires		Taux de scolarisation dans le secondaire 2000-2005*				Taux net de fréquentation dans le secondaire (1996-2005*)	
					brut		net		net	net			brut		net		net	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Finlande	-	-	141	63	101	100	99	99	-	-	100	-	107	112	94	94	-	-
France	-	-	130	41	105	104	99	99	-	-	98x	-	110	111	95	97	-	-
Gabon	-	-	39	3	130	129	77	77	94	94	69	91y	49	42	-	-	34	36
Gambie	-	-	10	3	79	84	73	77	55	51	-	96	51	43	49	41	23	19
Géorgie	-	-	30	3	95	95	93	92	99y	100y	98y	-	83	82	81	81	-	-
Ghana	66	50	9	2	90	87	65	65	62	60	63	98	47	40	39	35	34	35
Grèce	98	94	143	18	102	101	100	99	-	-	-	-	96	97	85	88	-	-
Grenade	-	-	74	17	94	90	84	84	-	-	79	-	96	105	75	82	-	-
Guatemala	75	63	34	6	118	108	95	91	80	76	78	73y	51	46	35	32	23	24
Guinée	43	18	2	1	87	71	69	58	60	54	82	94	34	17	28	14	28	19
Guinée-Bissau	-	-	1	2	84	56	53	37	42	36	-	85	23	13	11	6	10	7
Guinée équatoriale	93	80	9	1	133	121	92	78	61	60	33	72y	38	22	30	18	23	22
Guyana	-	-	27	19	134	125	-	-	96	97	64	97	92	95	-	-	71	75
Haïti	-	-	7	6	-	-	-	-	52	57	-	87	-	-	-	-	17	20
Honduras	80	80	16	3	113	113	90	92	-	-	-	-	58	73	-	-	-	-
Hongrie	-	-	122	27	99	97	90	88	-	-	97y	-	97	96	91	90	-	-
Iles Cook	-	-	43x	20x	83	81	78	77	-	-	-	-	63	65	55	60	-	-
Iles Marshall	-	-	9	4	116	109	90	89	-	-	-	-	85	88	72	77	15	9
Iles Salomon	-	-	2	1	121	117	80	79	-	-	-	-	33	26	28	24	1	0
Inde	73	48	8	3	120	112	92	87	79	72	79	95y	59	47	-	-	54	46
Indonésie	94	87	18	7	118	116	95	93	94	95	92	96y	64	64	57	57	54	56
Iran (République islamique d')	84	70	27	8	98	108	89	88	94y	91y	88	-	84	79	80	76	-	-
Iraq	84	64	6	0	108	89	94	81	84	72	66x	88	54	36	44	31	37	25
Irlande	-	-	143	30	107	106	96	96	-	-	100	-	108	116	84	89	-	-
Islande	-	-	164	77	102	100	100	98	-	-	100	-	111	118	85	88	-	-
Israël	98	96	149	47	110	111	97	98	-	-	100	-	93	93	89	89	-	-
Italie	99	98	153	50	102	101	99	99	-	-	96	-	100	98	92	93	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	16	4	113	112	-	-	-	-	-	-	101	107	-	-	-	-
Jamaïque	74	86	97	40	95	95	90	91	93y	93y	90	92	87	89	78	81	-	-
Japon	-	-	118	50	100	101	100	100	-	-	-	-	101	102	99	100	-	-
Jordanie	95	85	39	11	98	99	90	92	99	99	99	99y	87	88	80	82	85	89
Kazakhstan	100	99	34	3	110	109	93	92	98	99	100y	99	99	97	93	92	73	76
Kenya	78	70	9	5	114	108	76	77	79	79	75	98	50	46	40	40	12	13
Kirghizistan	99	98	13	5	98	98	90	90	95	95	96y	100	88	88	-	-	58	60
Kiribati	-	-	6	2	113	116	96x	98x	-	-	82	-	82	100	65	76	-	-
Koweït	94	91	98	24	96	97	85	87	-	-	97y	-	87	93	76	80	-	-
Lesotho	74	90	11	2	131	131	83	88	62	69	63	89	32	41	18	28	12	17
Lettonie	100	100	96	35	94	91	-	-	-	-	98y	-	97	96	-	-	-	-
Liban	-	-	43	17	109	105	94	93	97	97	98	96	85	93	-	-	61	68
Libéria	-	-	0x	0x	115	83	74	58	59x,y	53x,y	-	-	37	27	22	12	-	-
Liechtenstein	-	-	131	64	106	107	87	89	-	-	-	-	67	74	62	69	-	-
Lituanie	100	100	123	28	98	97	90	89	-	-	99y	-	99	98	93	93	-	-
Luxembourg	-	-	199	59	100	99	91	91	-	-	92	-	92	98	77	82	17	21
Madagascar	77	65	2	1	136	131	89	89	74	77	57	93	14x	14x	11x	11x	10	13
Malaisie	92	85	75	39	94	93	93	93	-	-	98	-	71	81	71	81	-	-
Malawi	75	54	3	0	123	126	93	98	80y	84y	44	86	32	26	27	23	-	-
Maldives	96	96	44	6	105	102	89	90	-	-	99y	-	68	78	48	55	15	11
Mali	27	12	4	0	71	56	50	43	45	33	79	93	28	17	-	-	-	-
Malte	86	89	128	75	103	102	94	94	-	-	99	-	109	102	85	90	-	-
Maroc	66	40	36	12	111	100	89	83	91	87	76	86y	52	43	38	32	8	7
Maurice	88	81	70	15	102	102	94	95	-	-	99	-	89	88	82	83	-	-
Mauritanie	60	43	19	0	95	93	75	74	46	42	82	69y	22	18	16	13	-	-
Mexique	92	90	54	13	110	108	98	98	-	-	93	-	77	82	63	65	-	-
Micronésie, (Etats fédérés de)	-	-	22	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79	82
Moldova, (République de)	99	98	39	10	95	94	86	86	87	87	90y	99	81	84	76	79	-	-
Monaco	-	-	149x	49x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59	71
Mongolie	98	98	19	8	104	105	84	84	79	80	91y	95	84	95	77	88	39	36
Monténégro [†]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	-	-	4	1	104	86	75	67	63	57	49	84	13	9	5	4	51	48
Myanmar	94	86	1	0	99	101	89	91	83	84	70	100	41	40	38	37	29	40
Namibie	87	83	21	4	100	102	71	76	78	78	88	95	54	62	32	43	-	-
Nauru	-	-	29x	3x	84	83	-	-	-	-	31	-	46	50	-	-	35	27
Népal	63	35	2	0	118	108	83	73	80	67	61	92	49	42	-	-	-	-
Nicaragua	-	-	17	2	113	111	89	87	77	84	59	63	59	68	38	43	6	6

TABLEAU 5 : ÉDUCATION

	Taux d'alphabétisation des adultes 2000-2004*		Nombres pour 100 personnes 2002-2004*		Taux de scolarisation dans le primaire 2000-2005*				Taux net de fréquentation dans le primaire (1996-2005*)		% d'enfants atteignant la 5 ^e année d'études primaires		Taux de scolarisation dans le secondaire 2000-2005*				Taux net de fréquentation dans le secondaire (1996-2005*)	
					brut		net		net		Données adm. 2000-2004*	Données de l'enquête 1997-2005*	brut		net		net	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niger	43	15	1	0	52	37	46	32	36	25	74	89	9	6	8	5	38	33
Nigéria	-	-	8	1	107	91	64	57	66	58	36	97	38	31	30	25	-	-
Nioué	-	-	84x	48x	80	95	99x	98x	-	-	-	-	100	95	91x	96x	-	-
Norvège	-	-	151	39	99	99	99	99	-	-	100	-	114	117	96	97	80	83
Nouvelle-Zélande	-	-	124	53	102	102	99	99	-	-	-	-	110	119	93	96	35	47
Oman	87	74	43	10	88	87	77	79	-	-	98	-	88	85	74	75	81	80
Ouganda	77	58	5	1	118	117	-	-	87	87	64	89	18	14	14	12	-	-
Ouzbékistan	-	-	8	3	100	99	-	-	95	94	96y	89	96	93	-	-	-	-
Pakistan	63	36	6	1	95	69	76	56	62	51	70	90y	31	23	-	-	-	-
Palaos	-	-	-	-	111	91	98	94	-	-	-	-	101	115	-	-	-	-
Panama	93	91	39	9	114	111	98	98	-	-	84	-	68	73	61	67	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	63	51	1	3	80	70	-	-	-	-	68	-	29	23	-	-	23	18
Paraguay	-	-	35	2	108	104	-	-	95	96	82	90x	62	63	-	-	70	70
Pays-Bas	77	77	140	62	109	106	99	98	-	-	100	-	120	118	89	90	-	-
Pérou	93	82	22	12	114	114	97	97	94	94	90	95	91	92	69	69	55	70
Philippines	93	93	44	5	113	111	93	95	88	89	75	93	82	90	56	67	-	-
Pologne	-	-	77	23	99	99	97	98	-	-	100	-	96	97	89	92	-	-
Portugal	-	-	139	28	119	114	99	99	-	-	-	-	92	102	78	87	-	-
Qatar	89	89	92	22	102	101	95	94	-	-	-	-	98	95	88	86	-	-
Rép. démocratique populaire lao	77	61	5	0	124	109	87	82	65	60	63	93	52	39	40	34	27	21
République centrafricaine	65	33	2	0	76	52	-	-	47	39	-	70	-	-	-	-	10	7
République dominicaine	87	87	39	9	115	109	85	87	84	88	59	91	61	76	45	54	27	39
République tchèque	-	-	139	50	103	101	-	-	-	-	98	-	95	96	-	-	-	-
Roumanie	98	96	67	21	107	106	92	92	-	-	95y	-	85	86	80	82	-	-
Royaume-Uni	-	-	159	63	107	107	99	99	-	-	-	-	103	106	93	97	-	-
Russie, (Fédération de)	100	99	79	11	123	123	91	92	-	-	-	-	93	93	-	-	7	7
Rwanda	71	60	2	0	118	120	72	75	75	75	46	78	15	14	-	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	70	21	98	105	91	98	-	-	87	-	111	108	100	97	-	-
Saint-Marin	-	-	140	56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38	39
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	-	-	75	7	109	103	95	92	-	-	88	-	79	76	62	63	-	-
Sainte-Lucie	-	-	41	37	108	103	99	96	-	-	90	-	77	86	68	74	-	-
Samoa	-	-	13	3	100	100	90	91	-	-	94	-	76	85	62	70	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	8	12	134	132	98	98	83	85	66	69	39	41	25	27	-	-
Sénégal	51	29	13	5	78	74	68	64	71	67	78	93	22	16	18	13	-	-
Serbie†	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	91	92	87	25	109	110	96	97	-	-	99	-	98	106	90	96	14	12
Sierra Leone	47	24	2	0	169	122	-	-	43	39	-	93	14	14	-	-	-	-
Singapour	97	89	133	56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	-	-	103	42	100	98	-	-	-	-	98y	-	94	95	-	-	-	-
Slovénie	-	-	128	48	123	122	98	98	-	-	99y	-	100	100	94	95	-	-
Somalie	-	-	6	0	-	-	-	-	13	11	-	68	-	-	-	-	41	48
Soudan	71	52	6	3	64	56	47	39	60	57	92	71	34	32	-	-	40	47
Sri Lanka	92	89	16	1	102	101	99	98	-	-	-	-	82	83	-	-	19	20
Suède	-	-	180	75	99	99	99	98	-	-	-	-	101	105	97	100	-	-
Suisse	-	-	156	47	103	102	94	94	-	-	-	-	97	89	86	80	-	-
Suriname	92	87	67	7	118	121	90	96	88	91	-	84	63	84	53	74	24	33
Swaziland	81	78	13	3	103	98	76	77	73	72	77	89	42	42	26	32	-	-
Syrie, (République arabe de)	86	74	27	4	126	120	97	92	-	-	92	-	65	61	60	56	88	72
Tadjikistan	100	99	4	0	102	97	99	94	89	88	99y	99	89	75	86	73	7	8
Tanzanie, (République-Unie de)	78	62	3	1	108	104	92	91	71	75	76	89y	6x	5x	-	-	-	-
Tchad	41	13	2	0	86	56	68	46	41	31	46	64y	23	7	16	5	13	7
Territoire palestinien occupé	97	88	36	4	93	93	86	86	91y	92y	98y	99	91	96	87	92	-	-
Thaïlande	95	91	55	11	100	95	-	-	-	-	-	-	72	74	-	-	-	-
Timor-Leste	-	-	-	-	-	-	-	-	76y	74y	-	-	-	-	-	-	27	18
Togo	69	38	6	4	110	92	85	72	75	65	76	88	52	26	30	14	-	-
Tonga	99	99	15	3	118	112	92x	89x	-	-	92	-	94	102	61	75	69	76
Trinité-et-Tobago	-	-	74	12	104	101	92	92	96	96	100	98	81	86	70	74	-	-
Tunisie	83	65	48	8	112	108	97	98	95y	93y	97	92	74	80	66	69	49	36
Turkménistan	99	98	8	1	-	-	-	-	77	75	-	100	-	-	-	-	-	-
Turquie	95	80	74	14	96	90	92	87	89	88	95	97	90	68	-	-	85	85
Tuvalu	-	-	-	30	95	102	-	-	-	-	70	-	87	81	-	-	14	15
Ukraine	100	99	54	8	95	95	82	82	-	-	-	-	94	92	83	84	-	-

	Taux d'alphabétisation des adultes 2000-2004*		Nombres pour 100 personnes 2002-2004*		Taux de scolarisation dans le primaire 2000-2005*				Taux net de fréquentation dans le primaire (1996-2005*)		% d'enfants atteignant la 5 ^e année d'études primaires		Taux de scolarisation dans le secondaire 2000-2005*				Taux net de fréquentation dans le secondaire (1996-2005*)	
					brut		net		net		Données admin. 2000-2004*	Données de l'enquête 1997-2005*	brut		net		net	
	Hommes	Femmes	Télé-phones	Utilisation d'Internet	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Uruguay	-	-	49	21	110	108	-	-	-	-	88	-	100	116	-	-	86	85
Vanuatu	-	-	8	4	120	116	95	93	-	-	72x	-	44	38	42	36	30	43
Venezuela (République bolivarienne du)	93	93	45	9	106	104	92	92	91	93	91	96	67	77	57	66	59	57
Viet Nam	94	87	18	7	101	94	97	91	97	96	87	96y	75	72	-	-	35	13
Yémen	-	-	9	1	102	72	87	63	68	41	73	88y	64	31	46	21	17	19
Zambie	76	60	5	2	101	97	80	80	55	58	98	88	29	23	27	21	44	41
Zimbabwe	-	-	6	7	97	95	81	82	85	87	70	94	38	35	35	33	-	-

NOTE

Serbie-Monténégro (avant la séparation) 99 94 91 19 98 98 96 96 98y 96y 96y 94 88 89 - - - -

DONNÉES CONSOLIDÉES

Afrique subsaharienne	70	53	8	2	103	92	70	66	63	59	63	85	36	28	30	24	21	20
Afrique de l'Est et australe	79	67	10	2	109	102	78	76	66	66	71	83	39	33	33	29	16	17
Afrique de l'Ouest et centrale	60	38	6	1	97	81	63	55	59	52	55	87	33	23	26	20	26	22
Moyen-Orient et Afrique du Nord	81	62	27	6	98	91	84	78	83	77	91	90	73	66	66	61	50	44
Asie du Sud	72	46	8	3	116	105	90	84	81	75	76	93	54	45	-	-	54	48
Asie de l'Est et Pacifique	95	87	45	9	115	114	97	97	-	-	94	-	71	71	57**	58**	53**	55**
Amérique latine et Caraïbes	91	90	50	12	119	116	94	94	89	89	85	-	83	90	66	70	44	51
ECO/CEI	99	96	63	11	103	100	91	89	91	89	96	95	92	87	84	83	-	-
Pays industrialisés [§]	-	-	130	52	102	101	97	95	-	-	-	-	101	102	91	93	-	-
Pays en développement [§]	85	72	29	6	112	105	89	85	78	75	82	91	62	57	52**	51**	46**	43**
Pays les moins avancés [§]	70	50	3	1	103	91	77	72	64	59	69	82	35	29	33	29	22	20
Total mondial	86	74	45	13	111	104	90	86	78	75	83	91	67	63	61**	60**	46**	43**

† Suite à la sécession du Monténégro, qui s'est séparé de l'Union d'États de Serbie-Monténégro en juin 2006, puis a été admis à l'ONU, on ne dispose pas encore de données ventilées pour le Monténégro et la Serbie en tant qu'États séparés. Les données cumulatives présentées ici concernent la Serbie-Monténégro avant la séparation (voir la note ci-dessus).

§ Comprend aussi des territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional. Une liste des pays et territoires au sein des catégories de pays ou des groupes régionaux est donnée à la page 136.

DÉFINITIONS

- Taux d'alphabétisation des adultes** – Pourcentage de personnes de 15 ans et plus sachant lire et écrire.
- Taux brut de scolarisation dans le primaire** – Nombre d'enfants inscrits à l'école primaire, indépendamment de leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total des enfants ayant l'âge officiel de suivre des études primaires.
- Taux brut de scolarisation dans le secondaire** – Nombre d'enfants inscrits à l'école secondaire, indépendamment de leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total des enfants ayant l'âge officiel de suivre des études secondaires.
- Taux net de scolarisation dans le primaire** – Nombre d'enfants inscrits à l'école primaire ayant l'âge officiel de suivre des études primaires, exprimé en pourcentage du nombre total des enfants ayant l'âge officiel de suivre des études primaires.
- Taux net de scolarisation dans le secondaire** – Nombre d'enfants inscrits à l'école secondaire ayant l'âge officiel de suivre des études secondaires, exprimé en pourcentage du nombre total des enfants ayant l'âge officiel de suivre des études secondaires.
- Taux net de fréquentation scolaire dans le primaire** – Nombre d'enfants fréquentant l'école primaire ou secondaire ayant l'âge officiel de suivre des études primaires, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants ayant l'âge officiel de suivre des études primaires. Ces données proviennent d'enquêtes nationales sur les ménages.
- Taux net de fréquentation dans le secondaire** – Nombre d'enfants fréquentant l'école secondaire ou tertiaire ayant l'âge officiel de suivre des études secondaires, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants ayant l'âge officiel de suivre des études secondaires. Ces données proviennent d'enquêtes nationales sur les ménages.
- Enfants atteignant la 5e année d'études primaires** – Pourcentage d'enfants entrés en première année du cycle d'enseignement primaire atteignant la 5e année.

SOURCES PRINCIPALES

- Alphabétisation des adultes** – Institut de la statistique de l'UNESCO (ISU).
- Utilisation du téléphone et d'Internet** – Union internationale des télécommunications (Genève).
- Inscription dans les cycles primaire et secondaire** – Institut de la statistique de l'UNESCO (UIS).
- Fréquentation dans le primaire et le secondaire** – Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (EGIM) et Enquêtes démographiques et sanitaires (EDS).
- Enfants atteignant la 5e année** – Données administratives: Institut de statistique de l'UNESCO. Données de l'enquête: EDS et EGIM.

NOTES

- données non disponibles.
- x Indique des données qui ont trait à des années ou des périodes autres que celles mentionnées en haut de la colonne, qui s'écartent de la définition standard ou qui ne concernent qu'une partie du pays, et qui ne sont pas comprises dans le calcul des moyennes régionales et mondiales.
- y Indique des données qui ont trait à des années ou des périodes autres que celles mentionnées en haut de la colonne, qui s'écartent de la définition standard ou qui ne concernent qu'une partie du pays, mais qui sont comprises dans le calcul des moyennes régionales et mondiales.
- * données se rapportant à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée en tête de colonne.
- ** À l'exclusion de la Chine.

TABLEAU 6 : INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

Pays et territoires	Population (milliers) 2005		Taux annuel d'accroissement démographique (%)		Taux brut de mortalité			Taux brut de natalité			Espérance de vie			Indice synthétique de fécondité 2005	% de la population urbanisée 2005	Taux annuel moyen d'accroissement de la population urbaine (%)	
	moins de 18 ans	moins de 5 ans	1970-1990	1990-2005	1970	1990	2005	1970	1990	2005	1970	1990	2005			1970-1990	1990-2005
Afghanistan	15849	5535	0,7	4,8	26	21	19	51	51	49	39	45	47	7,3	24	3,3	6,7
Afrique du Sud	18417	5223	2,4	1,7	14	8	19	38	29	23	53	62	46	2,7	58	2,5	2,8
Albanie	1034	253	2,2	-0,3	8	6	7	33	24	17	67	72	74	2,2	45	2,8	1,1
Algérie	11983	3160	3,0	1,7	16	7	5	49	32	21	53	67	72	2,4	60	4,4	2,8
Allemagne	14707	3545	0,1	0,3	12	11	10	14	11	8	71	76	79	1,3	88	0,4	0,5
Andorre	12	3	3,8	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91	3,8	1,4
Angola	8502	2974	2,7	2,8	28	25	22	52	53	48	37	40	41	6,6	37	5,5	5,1
Antigua-et-Barbuda	27	8	-0,2	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38	0,0	2,2
Arabie saoudite	10690	3200	5,2	2,7	18	5	4	48	36	27	52	68	72	3,8	88	7,6	3,5
Argentine	12277	3340	1,5	1,2	9	8	8	23	22	18	66	71	75	2,3	91	2,0	1,4
Arménie	819	162	1,7	-1,1	5	8	9	23	21	11	70	68	72	1,3	64	2,3	-1,4
Australie	4797	1253	1,4	1,2	9	7	7	20	15	12	71	77	81	1,7	93	1,4	1,8
Autriche	1552	384	0,2	0,4	13	11	10	15	12	9	70	76	79	1,4	66	0,2	0,4
Azerbaïdjan	2736	602	1,7	1,0	7	7	7	29	27	16	65	66	67	1,8	50	2,0	0,5
Bahamas	108	30	2,0	1,6	7	7	7	31	24	19	66	68	71	2,2	90	2,8	2,1
Bahreïn	232	65	4,0	2,6	9	4	3	40	29	18	62	71	75	2,4	90	4,2	2,7
Bangladesh	59402	17399	2,4	2,1	21	12	8	45	35	26	44	55	64	3,1	25	7,1	3,6
Barbade	63	16	0,4	0,3	9	9	8	22	15	12	69	75	76	1,5	53	0,8	1,4
Bélarus	1967	449	0,6	-0,3	7	11	15	16	14	9	71	71	68	1,2	72	2,7	0,2
Belgique	2120	563	0,2	0,3	12	11	10	14	12	11	71	76	79	1,7	97	0,3	0,4
Belize	117	34	2,1	2,5	8	5	5	40	35	26	66	72	72	3,0	49	1,8	2,6
Bénin	4300	1441	3,0	3,3	22	15	12	47	47	41	46	53	55	5,6	46	6,7	5,2
Bhoutan	983	293	2,2	1,8	23	14	8	43	39	30	41	54	64	4,1	9	5,1	5,3
Bolivie	4090	1239	2,3	2,1	20	11	8	46	36	29	46	59	65	3,7	64	4,0	3,1
Bosnie-Herzégovine	807	186	0,9	-0,7	7	7	9	23	15	9	66	72	74	1,3	45	2,8	0,3
Botswana	800	218	3,2	1,4	13	6	28	48	34	26	55	66	34	3,0	53	11,5	2,8
Brésil	62229	18024	2,2	1,5	11	7	7	35	24	20	59	66	71	2,3	84	3,7	2,3
Brunéi Darussalam	130	40	3,4	2,5	7	3	3	36	28	23	67	74	77	2,4	78	3,7	3,6
Bulgarie	1366	335	0,1	-0,8	9	12	14	16	12	9	71	71	73	1,2	70	1,4	-0,4
Burkina Faso	7176	2459	2,4	2,9	23	18	16	50	50	47	43	48	48	6,5	19	6,6	5,0
Burundi	3969	1326	2,4	1,9	20	20	18	44	47	46	44	45	44	6,8	11	7,2	5,4
Cambodge	6242	1835	1,7	2,5	20	13	11	42	44	30	44	55	57	3,9	20	2,1	5,4
Cameroon	7881	2453	2,8	2,2	21	14	17	45	42	35	44	53	46	4,4	53	6,2	4,1
Canada	6970	1698	1,2	1,0	7	7	7	17	14	10	73	78	80	1,5	81	1,3	1,4
Cap-Vert	238	72	1,4	2,4	12	8	5	40	39	30	57	65	71	3,6	58	5,5	4,1
Chili	4945	1237	1,6	1,4	10	6	5	29	23	15	62	73	78	2,0	88	2,1	1,8
Chine	352718	84483	1,6	0,9	8	7	7	33	21	13	62	68	72	1,7	41	3,9	3,5
Chypre	205	49	0,5	1,4	10	8	7	19	19	12	71	77	79	1,6	69	2,8	1,8
Colombie	16755	4726	2,2	1,8	9	7	5	38	27	21	61	68	73	2,5	77	3,2	2,6
Comores	387	127	3,3	2,8	18	11	7	50	41	35	48	56	64	4,6	36	5,1	4,5
Congo	2153	750	3,2	3,2	14	12	13	44	44	44	54	55	53	6,3	54	5,1	4,0
Congo, (République démocratique du)	31071	11209	3,0	2,8	20	19	20	48	49	50	45	46	44	6,7	33	2,6	3,9
Corée, (République de)	10795	2412	1,5	0,7	9	6	6	31	16	10	60	71	78	1,2	81	4,5	1,3
Corée, (République populaire démocratique de)	6756	1723	1,6	0,9	9	8	11	33	21	15	61	65	64	2,0	62	1,9	1,3
Costa Rica	1496	393	2,6	2,3	7	4	4	33	27	18	67	75	78	2,2	62	4,2	3,2
Côte d'Ivoire	8908	2773	4,3	2,4	18	14	17	51	45	37	49	52	46	4,8	46	6,2	3,3
Croatie	873	207	0,4	0,1	10	11	12	15	12	9	69	72	75	1,3	60	1,9	0,7
Cuba	2666	682	1,1	0,4	7	7	7	30	17	12	70	74	78	1,6	76	2,1	0,7
Danemark	1211	326	0,2	0,4	10	12	11	16	12	11	73	75	78	1,8	86	0,5	0,4
Djibouti	383	120	6,2	2,3	21	15	12	49	43	34	43	51	53	4,8	85	7,6	3,1
Dominique	27	7	0,1	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73	1,9	1,1
Egypte	29691	8933	2,3	1,9	17	9	6	40	32	26	51	63	70	3,1	42	2,4	1,7
El Salvador	2750	805	1,8	2,0	12	7	6	44	30	24	57	65	71	2,8	60	2,9	3,3
Emirats arabes unis	1192	337	10,6	5,9	11	3	1	36	27	16	61	73	79	2,4	85	10,7	6,1
Equateur	5100	1445	2,7	1,7	12	6	5	42	29	22	58	68	75	2,7	63	4,4	2,6
Erythrée	2266	759	2,5	2,5	21	16	11	47	42	39	43	48	55	5,3	21	4,0	4,3
Espagne	7457	2217	0,8	0,6	9	9	9	20	10	11	72	77	80	1,3	77	1,4	0,7
Estonie	265	64	0,7	-1,2	11	13	14	15	14	10	71	70	72	1,4	70	1,2	-1,3
Etats-Unis	74926	20408	1,0	1,0	9	9	8	17	16	14	71	75	78	2,0	81	1,1	1,5

	Population (milliers) 2005		Taux annuel d'accroissement démographique (%)		Taux brut de mortalité			Taux brut de natalité			Espérance de vie			Indice synthétique de fécondité 2005	% de la population urbanisée 2005	Taux annuel moyen d'accroissement de la population urbaine (%)	
	moins de 18 ans	moins de 5 ans	1970-1990	1990-2005	1970	1990	2005	1970	1990	2005	1970	1990	2005			1970-1990	1990-2005
	Ethiopie	39792	13063	2,7	2,8	21	18	16	49	47	40	43	47	48	5,7	16	4,6
Ex-République yougoslave de Macédoine	494	117	1,0	0,4	8	8	9	24	17	11	66	71	74	1,5	60	2,0	0,6
Fidji	317	92	1,6	1,1	8	6	6	34	29	23	60	67	68	2,8	53	2,5	2,7
Finlande	1100	279	0,4	0,3	10	10	10	14	13	11	70	75	79	1,7	61	1,4	0,3
France	13271	3727	0,6	0,4	11	9	9	17	13	12	72	77	80	1,9	77	0,8	0,7
Gabon	651	193	3,0	2,5	21	11	13	35	39	30	47	60	54	3,8	85	6,9	3,9
Gambie	704	231	3,5	3,2	28	16	11	50	43	34	36	50	57	4,5	26	6,0	3,6
Géorgie	1080	242	0,7	-1,3	9	9	11	19	16	11	68	71	71	1,4	51	1,5	-1,8
Ghana	10159	3102	2,7	2,4	17	12	11	46	40	31	49	56	57	4,1	46	3,9	4,0
Grèce	1944	514	0,7	0,6	8	9	10	17	10	9	72	77	78	1,2	61	1,3	0,9
Grenade	35	10	0,1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42	0,1	2,2
Guatemala	6297	2020	2,5	2,3	15	9	6	44	39	35	52	61	68	4,4	47	3,2	3,2
Guinée	4723	1590	2,2	2,8	27	18	13	50	45	41	38	47	54	5,7	36	5,2	5,2
Guinée-Bissau	856	310	2,8	3,0	29	23	20	49	50	50	36	42	45	7,1	36	5,0	5,7
Guinée équatoriale	257	88	0,9	2,4	25	20	21	42	44	43	40	46	42	5,9	50	2,2	4,8
Guyana	261	75	0,1	0,2	11	10	9	38	25	21	60	60	64	2,2	38	0,7	1,2
Haiti	3846	1147	2,1	1,4	19	16	13	39	38	30	47	49	52	3,8	39	4,1	3,3
Honduras	3317	979	3,2	2,6	15	7	6	48	38	29	52	65	68	3,5	46	4,8	3,6
Hongrie	1965	477	0,0	-0,2	11	14	13	15	12	9	69	69	73	1,3	66	1,2	0,2
Iles Cook	7	2	-0,8	-0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73	-0,4	1,4
Iles Marshall	24	7	4,2	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67	4,3	2,0
Iles Salomon	227	72	3,4	2,7	10	9	7	46	38	32	54	61	63	4,1	17	5,5	4,2
Inde	420678	120011	2,1	1,7	17	11	9	40	31	23	49	58	64	2,9	29	3,4	2,5
Indonésie	75641	21571	2,1	1,4	17	9	7	41	26	20	48	62	68	2,3	48	5,0	4,4
Iran (République islamique d')	25243	6035	3,4	1,4	14	7	5	43	35	19	54	65	71	2,1	68	4,9	2,6
Iraq	13759	4322	3,0	2,9	12	8	9	46	39	34	56	63	60	4,5	67	4,1	2,7
Irlande	1007	303	0,9	1,1	11	9	7	22	15	16	71	75	78	2,0	60	1,3	1,5
Islande	78	21	1,1	1,0	7	7	6	21	18	14	74	78	81	1,9	93	1,4	1,1
Israël	2200	666	2,2	2,7	7	6	6	27	22	20	71	76	80	2,8	92	2,6	2,8
Italie	9837	2662	0,3	0,2	10	10	10	17	10	9	72	77	80	1,3	68	0,4	0,2
Jamahiriya arabe libyenne	2119	636	3,9	2,0	16	5	4	49	28	23	51	68	74	2,9	87	6,7	2,6
Jamaïque	992	258	1,2	0,7	8	7	8	35	25	20	68	72	71	2,4	52	2,3	0,8
Japon	21770	5871	0,8	0,2	7	7	8	19	10	9	72	79	82	1,3	66	1,7	0,5
Jordanie	2477	732	3,5	3,7	16	6	4	52	37	26	54	67	72	3,3	79	4,7	4,4
Kazakhstan	4394	1075	1,1	-0,7	9	8	11	26	22	16	62	67	64	1,9	56	1,8	-0,8
Kenya	17214	5736	3,7	2,5	15	10	15	51	42	39	52	59	48	5,0	42	8,0	6,0
Kirghizistan	2016	541	2,0	1,2	11	8	7	31	31	22	60	66	67	2,6	34	2,0	0,5
Kiribati	39	12	2,5	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	4,0	4,6
Koweït	764	241	5,3	1,5	6	2	2	48	24	19	66	75	77	2,3	96	6,3	1,6
Lesotho	840	231	2,2	0,8	17	11	26	42	36	28	49	58	34	3,4	18	5,6	1,2
Lettonie	448	101	0,7	-1,1	11	14	13	14	14	9	70	69	72	1,3	66	1,3	-1,5
Liban	1225	322	0,7	1,8	8	8	7	33	26	18	65	69	72	2,2	88	2,4	2,2
Libéria	1769	631	2,2	2,9	22	21	21	50	50	50	42	43	42	6,8	48	4,6	3,7
Liechtenstein	7	2	1,5	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	1,6	1,5
Lituanie	745	150	0,8	-0,5	9	11	12	17	15	9	71	71	73	1,3	67	2,4	-0,6
Luxembourg	104	29	0,5	1,4	12	10	8	13	13	12	70	75	79	1,7	92	1,7	1,8
Madagascar	9412	3106	2,8	2,9	21	15	12	47	44	38	44	51	56	5,1	27	5,3	3,8
Malaisie	9603	2734	2,5	2,3	10	5	5	37	31	22	61	70	74	2,8	65	4,5	4,1
Malawi	6945	2340	3,7	2,1	24	19	21	56	51	43	41	46	40	5,9	17	7,0	4,6
Maldives	158	46	2,9	2,8	17	10	6	40	41	30	50	60	67	4,0	30	6,1	3,7
Mali	7439	2602	2,5	2,8	28	20	17	55	50	49	37	46	48	6,8	34	5,0	5,1
Malte	88	20	0,9	0,7	9	8	8	17	15	10	70	76	79	1,5	92	1,5	1,1
Maroc	11743	3378	2,4	1,6	17	8	6	47	29	23	52	64	70	2,7	59	4,1	2,9
Maurice	364	98	1,2	1,1	7	6	7	28	20	16	62	69	73	2,0	44	1,0	1,6
Mauritanie	1513	526	2,4	2,8	21	17	14	46	43	41	42	49	53	5,6	64	8,2	5,3
Mexique	39654	10857	2,6	1,6	10	5	4	45	29	20	61	71	76	2,3	76	3,6	1,9
Micronésie, (Etats fédérés de)	51	16	2,2	0,9	9	7	6	41	34	30	62	66	68	4,3	30	2,7	1,8
Moldova, (République de)	1009	207	1,0	-0,2	10	10	11	18	19	10	65	68	69	1,2	46	2,9	-0,3
Monaco	7	2	1,2	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	1,2	1,0

TABLEAU 6 : INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

	Population (milliers) 2005		Taux annuel d'accroissement démographique (%)		Taux brut de mortalité			Taux brut de natalité			Espérance de vie			Indice synthétique de fécondité 2005	% de la population urbanisée 2005	Taux annuel moyen d'accroissement de la population urbaine (%)	
	moins de 18 ans	moins de 5 ans	1970-1990	1990-2005	1970	1990	2005	1970	1990	2005	1970	1990	2005			1970-1990	1990-2005
Mongolie	998	270	2,8	1,2	14	9	7	42	32	22	53	61	65	2,3	57	4,0	1,2
Mozambique	10049	3291	1,8	2,6	24	21	20	48	44	39	40	43	42	5,3	38	8,3	6,5
Monténégro [†]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Myanmar	17962	4657	2,1	1,4	18	12	9	41	31	19	48	56	61	2,2	31	2,5	2,8
Namibie	993	268	3,0	2,5	15	9	16	43	42	27	53	62	46	3,7	33	4,8	4,0
Nauru	5	2	1,9	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	1,9	2,4
Népal	12395	3639	2,3	2,3	21	13	8	42	39	29	43	54	62	3,5	16	6,4	6,1
Nicaragua	2526	731	2,9	2,2	14	7	5	48	38	28	54	64	70	3,1	58	3,5	2,8
Niger	7765	2851	3,1	3,3	28	26	20	58	57	54	38	40	45	7,7	23	6,3	5,8
Nigéria	67371	22257	2,8	2,5	22	18	19	47	47	41	42	47	44	5,6	48	5,5	4,6
Nioué	1	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37	-	-
Norvège	1083	283	0,4	0,6	10	11	9	17	14	12	74	77	80	1,8	80	0,9	1,3
Nouvelle-Zélande	1048	274	1,0	1,1	9	8	7	22	17	14	71	75	79	2,0	86	1,2	1,2
Oman	1054	301	4,5	2,2	17	4	3	50	38	25	50	70	75	3,4	79	13,0	3,8
Ouganda	16539	5970	3,2	3,2	16	18	15	50	50	51	50	46	49	7,1	12	4,9	3,9
Ouzbékistan	10742	2841	2,7	1,7	10	7	7	37	35	23	63	67	67	2,6	36	3,1	1,1
Pakistan	71800	21115	3,1	2,3	16	11	8	43	41	30	51	60	64	4,0	35	4,2	3,2
Palaos	8	2	1,5	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68	2,4	1,7
Panama	1163	343	2,4	2,0	8	5	5	38	26	22	65	72	75	2,6	58	3,0	2,4
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2751	815	2,4	2,4	19	13	10	42	38	30	44	52	56	3,8	13	3,9	2,4
Paraguay	2722	825	2,9	2,5	9	6	5	37	35	29	65	68	71	3,7	58	4,3	3,7
Pays-Bas	3559	973	0,7	0,6	8	9	9	17	13	11	74	77	79	1,7	67	1,0	1,3
Pérou	10722	2997	2,5	1,7	14	7	6	42	30	22	53	65	71	2,7	75	3,4	2,2
Philippines	34622	9863	2,6	2,0	11	7	5	40	33	24	57	65	71	3,0	63	4,5	3,7
Pologne	7984	1811	0,8	0,1	8	10	10	17	15	9	70	71	75	1,2	62	1,5	0,2
Portugal	2007	561	0,7	0,3	11	10	11	21	12	11	67	74	78	1,5	56	3,6	1,5
Qatar	204	67	7,2	3,7	13	3	3	34	23	18	61	69	73	2,9	92	7,5	3,9
Rép. démocratique populaire lao	2830	895	2,1	2,4	23	17	12	44	43	35	40	50	55	4,6	22	4,5	4,7
République centrafricaine	2021	640	2,4	2,0	22	17	22	43	42	37	42	49	39	4,8	44	3,4	3,0
République dominicaine	3481	1003	2,4	1,5	11	7	6	42	30	24	58	65	68	2,6	60	3,9	2,1
République tchèque	1882	453	0,2	-0,1	13	12	11	16	12	9	70	72	76	1,2	75	2,1	-0,1
Roumanie	4366	1054	0,7	-0,4	9	11	12	21	14	10	68	69	72	1,3	55	2,1	-0,3
Royaume-Uni	13117	3367	0,2	0,3	12	11	10	16	14	11	72	76	79	1,7	89	0,9	0,4
Russie, (Fédération de)	28830	7225	0,6	-0,2	9	12	16	15	13	11	70	69	65	1,4	73	1,5	-0,2
Rwanda	4658	1500	3,2	1,6	21	33	18	53	48	41	44	32	44	5,5	22	5,7	11,0
Saint-Kitts-et-Nevis	14	4	-0,5	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	-0,4	-0,2
Saint-Marin	5	1	1,2	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89	3,1	0,9
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	43	12	0,9	0,6	11	7	7	40	25	20	61	69	71	2,2	60	3,0	3,2
Sainte-Lucie	56	14	1,4	1,0	8	7	7	41	26	19	64	71	73	2,2	31	2,2	2,1
Samoa	88	26	0,6	0,9	10	7	6	39	34	27	55	65	71	4,2	22	0,9	1,2
Sao Tomé-et-Principe	73	23	2,3	2,0	13	10	8	47	37	33	56	62	63	3,8	38	4,4	2,2
Sénégal	5804	1845	2,8	2,5	25	14	11	49	44	36	39	53	56	4,8	51	3,7	4,1
Serbie [†]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	41	14	1,4	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	4,6	0,8
Sierra Leone	2722	958	2,1	2,0	29	26	23	48	48	46	35	39	41	6,5	40	4,8	4,0
Singapour	1023	216	1,9	2,4	5	5	5	23	18	9	69	75	79	1,3	100	1,9	2,4
Slovaquie	1142	255	0,7	0,2	10	10	10	19	15	9	70	72	74	1,2	58	2,3	0,4
Slovénie	345	86	0,7	0,1	10	10	10	17	11	9	69	73	77	1,2	51	2,3	0,2
Somalie	4152	1482	3,1	1,4	25	22	17	51	46	44	40	42	47	6,2	36	4,4	2,7
Soudan	16547	5216	2,9	2,2	21	14	11	47	39	32	44	53	57	4,2	41	5,3	5,0
Sri Lanka	6054	1628	1,7	1,0	9	6	6	31	21	16	62	71	74	1,9	21	1,5	0,9
Suède	1943	488	0,3	0,4	10	11	10	14	14	11	74	78	80	1,7	83	0,4	0,4
Suisse	1458	353	0,5	0,4	9	9	9	16	12	9	73	78	81	1,4	68	1,6	0,3
Suriname	161	45	0,4	0,7	8	7	7	37	24	20	63	68	70	2,5	77	2,1	1,8
Swaziland	514	136	3,2	1,2	18	10	30	50	41	29	48	58	30	3,7	24	7,5	1,5
Syrie, (République arabe de)	8375	2526	3,5	2,6	13	5	3	47	36	28	55	68	74	3,3	50	4,1	2,8
Tadjikistan	3055	834	2,9	1,4	10	8	7	40	39	28	60	63	64	3,6	24	2,2	-0,4
Tanzanie, (République-Unie de)	19070	6045	3,3	2,5	17	13	17	48	44	37	48	54	46	4,8	38	9,2	6,2

	Population (milliers) 2005		Taux annuel d'accroissement démographique (%)		Taux brut de mortalité			Taux brut de natalité			Espérance de vie			Indice synthétique de fécondité 2005	% de la population urbanisée 2005	Taux annuel moyen d'accroissement de la population urbaine (%)	
	moins de 18 ans	moins de 5 ans	1970-1990	1990-2005	1970	1990	2005	1970	1990	2005	1970	1990	2005			1970-1990	1990-2005
Tchad	5257	1867	2,4	3,2	25	19	20	48	48	49	40	46	44	6,7	26	5,3	4,5
Territoire palestinien occupé	1938	646	3,4	3,6	19	7	4	50	46	37	54	69	73	5,3	72	4,4	4,2
Thaïlande	18522	5012	2,1	1,1	9	6	7	37	21	16	60	68	71	1,9	32	3,8	1,7
Timor-Leste	463	179	1,0	1,6	22	18	12	46	40	51	40	45	56	7,8	8	0,1	1,6
Togo	3095	1014	3,1	2,9	18	12	12	48	44	38	48	58	55	5,1	36	7,0	4,5
Tonga	43	12	-0,2	0,5	6	6	6	37	30	23	65	70	73	3,3	34	1,6	1,1
Trinité-et-Tobago	355	90	1,1	0,5	7	7	8	27	20	14	66	72	70	1,6	76	1,6	1,1
Tunisie	3259	806	2,4	1,4	14	6	5	39	27	16	54	69	74	1,9	64	3,7	2,1
Turkménistan	1882	488	2,6	1,8	11	8	8	37	35	22	58	63	63	2,6	46	2,3	1,9
Turquie	25348	7212	2,3	1,6	12	8	7	39	25	20	56	65	69	2,4	67	4,5	2,5
Tuvalu	4	1	1,3	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57	4,6	2,9
Ukraine	9084	1924	0,5	-0,7	9	13	17	15	13	8	71	69	66	1,1	67	1,5	-0,7
Uruguay	1001	282	0,5	0,7	10	10	9	21	18	16	69	72	76	2,3	93	0,9	1,0
Vanuatu	99	30	2,8	2,3	14	7	5	43	37	30	53	64	69	3,9	24	4,5	3,9
Venezuela (République bolivarienne du)	9988	2860	3,1	2,0	7	5	5	37	29	22	65	71	73	2,6	88	3,9	2,3
Viet Nam	30496	7969	2,2	1,6	18	8	6	41	31	20	49	65	71	2,2	27	2,7	3,5
Yémen	11252	3668	3,2	3,7	26	13	8	54	51	40	38	54	62	5,9	26	5,6	5,1
Zambie	6215	2011	3,3	2,2	17	17	22	51	46	40	49	47	38	5,4	37	4,7	1,7
Zimbabwe	6256	1752	3,5	1,4	13	9	23	49	38	29	55	60	37	3,4	36	6,1	2,8

NOTE

Serbie-Monténégro (avant la séparation)	2376	608	0,8	0,2	9	10	11	19	15	12	68	72	74	1,6	52	2,1	0,4
---	------	-----	-----	-----	---	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	----	-----	-----

DONNÉES CONSOLIDÉES

Afrique subsaharienne	361301	119555	2,9	2,5	20	16	17	48	45	40	45	50	46	5,4	37	4,8	4,3
Afrique de l'Est et australe	177395	57670	2,9	2,4	19	15	17	47	43	38	47	51	46	5,0	31	4,7	4,2
Afrique de l'Ouest et centrale	183906	61885	2,8	2,6	22	18	18	48	47	42	43	48	46	5,7	42	4,9	4,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	154130	44711	3,0	2,1	16	8	6	45	35	26	52	63	69	3,1	58	4,4	2,9
Asie du Sud	587319	169666	2,2	1,9	17	11	9	40	33	25	49	58	64	3,1	29	3,7	2,8
Asie de l'Est et Pacifique	572465	144948	1,8	1,1	10	7	7	35	22	15	59	66	71	1,9	43	3,9	3,4
Amérique latine et Caraïbes	199284	56538	2,2	1,6	11	7	6	37	27	21	60	68	72	2,5	77	3,3	2,2
ECO/CEI	104278	26562	1,0	0,2	9	11	12	21	18	14	67	68	67	1,7	63	2,0	0,2
Pays industrialisés [§]	204366	54239	0,7	0,6	10	9	9	17	13	11	71	76	79	1,6	77	1,1	0,9
Pays en développement [‡]	1928976	550130	2,1	1,6	13	9	9	38	29	23	55	62	65	2,8	43	3,8	3,0
Pays les moins avancés [§]	368348	119352	2,5	2,5	21	16	14	47	43	37	44	50	53	4,9	28	4,9	4,4
Total mondial	2183143	616219	1,8	1,4	12	10	9	32	26	21	59	65	68	2,6	49	2,7	2,2

‡ Suite à la sécession du Monténégro, qui s'est séparé de l'Union d'États de Serbie-Monténégro en juin 2006, puis a été admis à l'ONU, on ne dispose pas encore de données ventilées pour le Monténégro et la Serbie en tant qu'États séparés. Les données cumulatives présentées ici concernent la Serbie-Monténégro avant la séparation (voir la note ci-dessus).

§ Comprend aussi des territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional. Une liste des pays et territoires au sein des catégories de pays ou des groupes régionaux est donnée à la page 136.

DÉFINITIONS

Espérance de vie à la naissance – Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

Taux brut de mortalité – Nombre annuel de décès pour 1 000 habitants.

Taux brut de natalité – Nombre annuel de naissances pour 1 000 habitants.

Indice synthétique de fécondité – Nombre d'enfants que mettrait au monde une femme qui vivrait jusqu'à la fin de ses années de procréation en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité pour cet âge.

Population urbaine – Pourcentage de la population résidant dans les régions urbaines telles qu'elles ont été définies par des critères nationaux lors du dernier recensement.

SOURCES PRINCIPALES

Population enfantine – Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

Taux bruts de mortalité et de natalité – Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

Espérance de vie – Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

Fécondité – Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

Population urbaine – Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

NOTES - données non disponibles

TABLEAU 7 : INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Pays et territoires	RNB par habitant (SEU) 2005	Taux annuel moyen de croissance du PIB (%)		Taux annuel moyen d'inflation (%)	% de la population ayant moins d'1 SEU/jour 1994-2004*	% des dépenses du gouvernement central affecté aux secteurs : (1994-2004*)			APD totale reçue en millions de \$ EU 2004	APD totale reçue en % du RNB du pays bénéficiaire 2004	Service de la dette en % des exportations de biens et de services	
		1970-1990	1990-2005	1990-2005	Santé	Éducation	Défense	1990			2004	
Afghanistan	250x	1,6x	-	-	-	-	-	-	2190	40	-	-
Afrique du Sud	4960	0,1	0,7	9	11	-	-	-	617	0	-	6
Albanie	2580	-0,7x	5,2	22	<2	4	2	4	362	5	4x	2x
Algérie	2730	1,6	1,1	14	<2	4	24	17	313	0	62	19x
Allemagne	34580	2,2x	1,4	1	-	19	0	4	-	-	-	-
Andorre	d	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Angola	1350	0,4x	1,4	407	-	6x	15x	34x	1144	8	7	15
Antigua-et-Barbuda	10920	6,5x	1,7	2	-	-	-	-	2	0	-	-
Arabie saoudite	11770	-1,5	-0,3	3	-	6x	14x	36x	32	0	-	-
Argentine	4470	-0,7	1,1	5	7	5	5	3	91	0	30	14
Arménie	1470	-	4,4	89	<2	-	-	-	254	8	-	5
Australie	32220	1,6	2,5	2	-	14	9	6	-	-	-	-
Autriche	36980	2,4	1,8	2	-	14	10	2	-	-	-	-
Azerbaïdjan	1240	-	0,0	88	<2	1	3	11	176	2	-	4
Bahamas	14920x	1,8	0,4x	3x	-	16	20	3	-	-	-	-
Bahreïn	10840x	-1,3x	2,3	2	-	8	15	16	104	1	-	-
Bangladesh	470	0,6	2,9	4	36	7	18	10	1404	2	17	5
Barbade	9270x	1,8	1,5	3x	-	-	-	-	29	-	14	5
Bélarus	2760	-	2,2	201	<2	3	4	3	-	-	-	1
Belgique	35700	2,2	1,7	2	-	16	3	3	-	-	-	-
Belize	3500	2,9	2,3	1	-	8	20	5	7	1	5	62
Bénin	510	0,0	1,4	6	31	6x	31x	17x	378	10	7	6x
Bhoutan	870	6,4x	3,0	8	-	8	13	0	78	12	5x	5x
Bolivie	1010	-1,1	1,3	7	23	10	22	6	767	9	31	18
Bosnie-Herzégovine	2440	-	12,7x	3x	-	-	-	-	671	8	-	3
Botswana	5180	8,3	3,8	8	24x	5	26	8	39	1	4	1x
Brésil	3460	2,3	1,1	90	8	6	6	3	285	0	19	40
Brunéi Darussalam	24100x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	3450	3,4x	1,5	61	<2	12	5	6	-	-	5x	15
Burkina Faso	400	1,4	1,3	4	27	7x	17x	14x	610	14	6	10x
Burundi	100	1,1	-2,8	12	55	2	15	23	351	52	41	63x
Cambodge	380	-	4,7x	3x	34	-	-	-	478	10	-	0
Cameroun	1010	3,4	0,6	5x	17	3	12	10	762	6	18	11x
Canada	32600	2,0	2,3	2	-	9	2	6	-	-	-	-
Cap-Vert	1870	-	3,4	4	-	-	-	-	140	16	5	5x
Chili	5870	1,5	3,8	7	<2	14	18	7	49	0	20	24
Chine	1740	6,6	8,8	5	17	0	2	12	1661	0	10	3
Chypre	17580x	6,1x	2,5x	4x	-	6	12	4	-	-	-	-
Colombie	2290	2,0	0,6	16	7	9	20	13	509	1	39	32
Comores	640	0,1x	-0,5	4	-	-	-	-	25	8	2	3x
Congo	950	3,1	-1,0	7	-	4	4	10	116	4	32	3x
Congo, (République démocratique du)	120	-2,4	-5,2	447	-	0	0	18	1815	28	5x	0x
Corée, (République de)	15830	6,2	4,5	4	<2	0	18	13	-	-	10x	10x
Corée, (République populaire démocratique de)	a	-	-	-	-	-	-	-	196	-	-	-
Costa Rica	4590	0,7	2,3	14	2	21	22	0	13	0	21	7
Côte d'Ivoire	840	-1,9	-0,5	6	15	4x	21x	4x	154	1	26	5
Croatie	8060	-	2,5	41	<2	13	8	4	121	0	-	27
Cuba	1170x	-	3,5x	4x	-	23x	10x	-	90	-	-	-
Danemark	47390	1,5	1,8	2	-	1	12	5	-	-	-	-
Djibouti	1020	-	-2,4	3	-	-	-	-	64	9	-	4x
Dominique	3790	4,7x	1,0	2	-	-	-	-	29	11	4	13x
Egypte	1250	4,3	2,6	7	3	3	15	9	1458	2	18	7
El Salvador	2450	-1,8	1,6	5	19	13	15	3	211	1	14	8
Emirats arabes unis	18060x	-4,8x	-1,0x	3x	-	7	17	30	-	-	-	-
Equateur	2630	1,3	0,7	4	16	11x	18x	13x	160	1	27	33
Erythrée	220	-	0,3	11x	-	-	-	-	260	32	-	13x
Espagne	25360	1,9	2,3	4	-	15	2	4	-	-	-	-
Estonie	9100	1,5x	4,2	28	<2	16	7	5	-	-	-	15
Etats-Unis	43740	2,2	2,1	2	-	24	3	20	-	-	-	-
Ethiopie	160	-	1,5	4	23	6	16	9	1823	24	33	5
Ex-République yougoslave de Macédoine	2830	-	-0,1	38	<2	-	-	-	248	5	-	9

	RNB par habitant (SEU) 2005	Taux annuel moyen de croissance du PIB (%)		Taux annuel moyen d'inflation (%)	% de la population ayant moins d'1 SEU/jour 1994-2004*	% des dépenses du gouvernement central affecté aux secteurs : (1994-2004*)			APD totale reçue en millions de \$ EU 2004	APD totale reçue en % du RNB du pays bénéficiaire 2004	Service de la dette en % des exportations de biens et de services	
		1970-1990	1990-2005	1990-2005		Santé	Éducation	Défense			1990	2004
Fidji	3280	0,6x	1,3x	3x	-	9	18	6	64	3	12	6x
Finlande	37460	2,9	2,6	2	-	3	10	4	-	-	-	-
France	34810	2,2	1,7	1	-	16x	7x	6x	-	-	-	-
Gabon	5010	0,0	-0,4	5	-	-	-	-	38	1	4	11x
Gambie	290	0,9	0,1	7	59	7x	12x	4x	63	15	18	3x
Géorgie	1350	3,2	0,2	134	7	5	5	5	315	7	-	8
Ghana	450	-2,1	2,0	26	45	7	22	5x	1358	16	21	5
Grèce	19670	1,3	2,4	7	-	7	11	8	-	-	-	-
Grenade	3920	-	2,1	2	-	10	17	-	15	4	2	18x
Guatemala	2400	0,2	1,3	9	14	11	17	11	218	1	11	7
Guinée	370	-	1,2	6	-	3x	11x	29x	279	7	18	17
Guinée-Bissau	180	-0,1	-2,6	18	-	1x	3x	4x	76	30	21	11x
Guinée équatoriale	c	-	16,6x	17x	-	-	-	-	30	-	3	0x
Guyana	1010	-1,5	3,1	9	<2	-	-	-	145	19	-	5
Haïti	450	-0,3	-2,0	19	54	-	-	-	243	-	4	3x
Honduras	1190	0,6	0,5	15	21	10x	19x	7x	642	9	30	7
Hongrie	10030	2,9	3,1	15	<2	6	5	3	-	-	30	25
Iles Cook	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	-
Iles Marshall	2930	-	-2,3	5	-	-	-	-	51	36	-	-
Iles Salomon	590	3,4	-2,6	8	-	-	-	-	122	46	10	7x
Inde	720	2,2	4,2	6	35	2	2	13	691	0	25	18x
Indonésie	1280	4,7	2,1	16	8	1	4	7	84	0	31	20
Iran (République islamique d')	2770	-3,5x	2,5	24	<2	7	7	14	189	0	1	4x
Iraq	2170x	-4,3x	-	-	-	-	-	-	4658	-	-	-
Irlande	40150	2,8	6,2	4	-	16	14	3	-	-	-	-
Islande	46320	3,2	2,2	4	-	26	10	0	-	-	-	-
Israël	18620	1,9	1,5	7	-	13	15	18	-	-	-	-
Italie	30010	2,6	1,4	3	-	3	10	3	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	5530	-4,8x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jamaïque	3400	-1,3	0,2	17	<2	7	15	2	75	1	20	14
Japon	38980	3,0	0,9	-1	-	2	6	4x	-	-	-	-
Jordanie	2500	2,5x	1,7	2	<2	10	16	19	581	5	18	7
Kazakhstan	2930	-	2,0	92	<2	3	4	5	265	1	-	38
Kenya	530	1,2	-0,2	11x	23	7	26	6	635	4	26	8
Kirghizistan	440	-	-1,3	57	<2	11	20	10	258	13	-	11
Kiribati	1390	-5,3	1,4	3	-	-	-	-	17	18	-	22x
Koweït	16340x	-6,8x	0,6x	3x	-	6	12	16	-	-	-	-
Lesotho	960	3,1	2,3	9	36	6	24	6	102	8	4	4
Lettonie	6760	3,4	3,6	25	<2	11	6	4	-	-	-	18
Liban	6180	-	2,7	10	-	2	7	11	265	1	1x	63x
Libéria	130	-4,2	2,3	47	36	5x	11x	9x	210	56	-	0x
Liechtenstein	d	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	7050	-	1,9	35	<2	15	7	5	-	-	-	13
Luxembourg	65630	2,7	3,6	3	-	13	10	0	-	-	-	-
Madagascar	290	-2,4	-0,7	15	61	8	13	5	1236	24	32	6x
Malaisie	4960	4,0	3,3	3	<2	6	23	11	290	0	12	8x
Malawi	160	-0,1	1,0	29	42	7x	12x	5x	476	23	23	6x
Maldives	2390	-	3,8x	1x	-	11	20	10	28	4	4	5
Mali	380	-0,5	2,2	5	72	2x	9x	8x	567	13	8	5x
Malte	13590	6,5	2,7	3	-	12	13	2	11x	-	0x	3x
Maroc	1730	2,0	1,5	2	<2	3	18	13	706	2	18	14
Maurice	5260	5,1x	3,7	6	-	9	16	1	38	1	6	6
Mauritanie	560	-0,6	1,9	7	26	4x	23x	-	180	11	24	20x
Mexique	7310	1,6	1,5	15	5	5	25	3	121	0	16	23
Micronésie, (Etats fédérés de)	2300	-	-0,1	2	-	-	-	-	86	34	-	-
Moldova, (République de)	880	1,8x	-3,5	63	22	21	8	1	118	5	-	10
Monaco	d	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mongolie	690	-	0,9	34	27	6	9	9	262	17	-	2
Monténégro [†]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	310	-1,0x	4,6	22	38	5x	10x	35x	1228	23	21	4
Myanmar	220x	1,5	6,6	24	-	5	15	22	121	-	17	3

TABLEAU 7 : INDICATEURS ÉCONOMIQUES

	RNB par habitant (SEU) 2005	Taux annuel moyen de croissance du PIB (%)		Taux annuel moyen d'inflation (%)	% de la population ayant moins d'1 SEU/jour 1994-2004*	% des dépenses du gouvernement central affecté aux secteurs : (1994-2004*)			APD totale reçue en millions de \$ EU 2004	APD totale reçue en % du RNB du pays bénéficiaire 2004	Service de la dette en % des exportations de biens et de services	
		1970-1990	1990-2005	1990-2005	Santé	Éducation	Défense	1990			2004	
Namibie	2990	-2,3x	1,4	9	35x	10x	22x	7x	179	4	-	-
Nauru	-	-	-	-	-	-	-	-	14	-	-	-
Népal	270	1,1	1,9	6	24	5	17	10	427	6	12	5
Nicaragua	910	-3,8	1,5	24	45	13	15	6	1232	27	2	5
Niger	240	-2,2	-0,5	5	61	-	-	-	536	19	12	6x
Nigéria	560	-1,4	0,7	23	71	1x	3x	3x	573	1	22	8
Nioué	-	-	-	-	-	-	-	-	14	-	-	-
Norvège	59590	3,4	2,6	3	-	16	6	5	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	25960	0,8	2,1	2	-	17	21	3	-	-	-	-
Oman	7830x	3,3	1,8x	1x	-	7	15	33	55	0	12	7
Ouganda	280	-	3,2	8	85	2x	15x	26x	1159	17	47	5
Ouzbékistan	510	-	0,3	129	17	-	-	-	246	2	-	21x
Pakistan	690	3,0	1,3	10	17	1	2	20	1421	2	16	18
Palaos	7630	-	-	3x	-	-	-	-	20	15	-	-
Panama	4630	0,3	2,2	3	7	18	16	0	38	0	3	14
Papouasie-Nouvelle-Guinée	660	-0,7	0,0	8	-	7	22	4	266	8	37	12x
Paraguay	1280	2,8	-0,8	11	16	7	22	11x	0	-	12	13
Pays-Bas	36620	1,5	1,9	2	-	10	11	4	-	-	-	-
Pérou	2610	-0,6	2,2	15	13	13	7	-	487	1	6	16
Philippines	1300	0,8	1,5	7	16	2	19	5	463	0	23	20
Pologne	7110	-	4,3	15	<2	11	12	3	-	-	4	34
Portugal	16170	2,6	1,9	4	<2	16	16	3	-	-	-	-
Qatar	12000x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rép. démocratique populaire lao	440	-	3,8	27	27	-	-	-	270	12	8	8x
République centrafricaine	350	-1,3	-0,6	3	67x	-	-	-	105	9	8	12x
République dominicaine	2370	2,0	3,8	11	3	10	13	4	87	0	7	6
République tchèque	10710	-	1,9	8	<2	17	10	5	-	-	-	10
Roumanie	3830	0,9	1,6	67	<2	14	7	5	-	-	0	16
Royaume-Uni	37600	2,0	2,4	3	-	15	4	7	-	-	-	-
Russie, (Fédération de)	4460	-	-0,1	85	<2	1	3	12	-	-	-	9
Rwanda	230	1,2	0,0	10	52	5x	26x	-	468	25	10	11
Saint-Kitts-et-Nevis	8210	6,3x	2,9	3	-	-	-	-	0	-	3	34x
Saint-Marin	d	-	-	-	-	18	9	0	-	-	-	-
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	3590	3,3	1,7	3	-	12	16	-	10	2	3	7x
Sainte-Lucie	4800	5,3x	0,4	2	-	-	-	-	-22	-3	2	7x
Samoa	2090	-0,1x	2,5	7	-	-	-	-	31	9	5	5x
Sao Tomé-et-Principe	390	-	0,5	34	-	-	-	-	33	55	28	31x
Sénégal	710	-0,3	1,2	4	22	3	14	7	1052	15	14	9x
Serbie [†]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	8290	2,9	1,5	2	-	6	10	4	10	1	8	8
Sierra Leone	220	-0,4	-1,4	21	57x	10x	13x	10x	360	32	8	10
Singapour	27490	5,7	3,6	0	-	6	22	29	-	-	-	-
Slovaquie	7950	-	2,8	8	<2	20	3	5	-	-	-	13x
Slovénie	17350	-	3,2	18	<2	15	13	3	53x	-	10x	16x
Somalie	130x	-0,9	-	-	-	1x	2x	38x	191	-	25x	-
Soudan	640	0,1	3,5	40	-	1	8	28	882	5	4	5
Sri Lanka	1160	3,0	3,7	9	6	6	10	18	519	3	10	7
Suède	41060	1,8	2,1	2	-	3	6	5	-	-	-	-
Suisse	54930	1,2	0,6	1	-	0	4	6	-	-	-	-
Suriname	2540	-2,2x	1,1	59	-	-	-	-	24	2	-	-
Swaziland	2280	2,1	0,2	12	8	8	20	8	117	6	6	2
Syrie, (République arabe de)	1380	1,9	1,3	7	-	2	9	24	110	0	20	2
Tadjikistan	330	-	-4,0	121	7	2	4	9	241	14	-	6
Tanzanie, (République-Unie de)	340	-	1,7	16	58	6x	8x	16x	1746	15	25	4
Tchad	400	-0,9	1,7	6	-	8x	8x	-	319	14	2	7x
Territoire palestinien occupé	1110x	-	-6,0x	9x	-	-	-	-	1136	-	-	-
Thaïlande	2750	4,8	2,7	3	<2	10	21	7	-2	0	14	10
Timor-Leste	750	-	-	-	-	-	-	-	153	30	-	-
Togo	350	-0,6	0,0	5	-	5x	20x	11x	61	3	8	0x
Tonga	2190	-	1,9	4	-	7x	13x	-	19	10	2	2x

	RNB par habitant (SEU) 2005	Taux annuel moyen de croissance du PIB (%)		Taux annuel moyen d'inflation (%)	% de la population ayant moins d'1 SEU/jour 1994-2004*	% des dépenses du gouvernement central affecté aux secteurs : (1994-2004*)			APD totale reçue en millions de \$ EU 2004	APD totale reçue en % du RNB du pays bénéficiaire 2004	Service de la dette en % des exportations de biens et de services	
		1970-1990	1990-2005	1990-2005		Santé	Éducation	Défense			1990	2004
Trinité-et-Tobago	10440	0,5	4,3	5	12x	9	15	2	-1	0	18	4x
Tunisie	2890	2,5	3,3	4	<2	5	20	5	328	1	22	13
Turkménistan	1340x	-	-4,7x	329x	12	-	-	-	37	-	-	30x
Turquie	4710	1,9	1,6	61	3	3	10	8	257	0	27	28
Tuvalu	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-
Ukraine	1520	-	-2,4	117	<2	4	6	4	-	-	-	10
Uruguay	4360	0,9	0,8	21	<2	7	8	4	22	0	31	22
Vanuatu	1600	-0,5x	-0,3	3	-	-	-	-	38	13	2	1x
Venezuela (République bolivarienne du)	4810	-1,6	-1,0	37	8	8	19	4	49	0	22	16
Viet Nam	620	-	5,9	10	<2	4	14	-	1830	4	7x	3x
Yémen	600	-	2,0	17	16	4	22	19	252	2	4	3
Zambie	490	-2,4	-0,3	37	76	13	14	4	1081	23	13	22x
Zimbabwe	340	-0,4	-2,1	63	56	8	24	7	186	2	19	6x

NOTE

Serbie-Monténégro (avant la séparation)	3280	-	5,2x	48x	-	-	-	-	1170	5	-	13x
---	------	---	------	-----	---	---	---	---	------	---	---	-----

DONNÉES CONSOLIDÉES

Afrique subsaharienne	764	-	1,1	36	46	-	-	-	22926	6	17	7
Afrique de l'Est et australe	1043	-	1,1	36	40	-	-	-	13111	5	14	7
Afrique de l'Ouest et centrale	491	-	1,0	34	54	-	-	-	9815	7	19	8
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2627	2,4	2,2	11	4	5	14	17	11133	1	21	8
Asie du Sud	691	2,1	3,8	7	32	2	4	14	6758	1	21	-
Asie de l'Est et Pacifique	2092	5,7	6,6	6	14	1	8	12	6565	0	16	7
Amérique latine et Caraïbes	4078	1,9	1,4	37	9	7	16	4	5627	0	20	24
ECO/CEI	3433	-	-	81	4	4	6	9	-	-	-	15
Pays industrialisés [§]	35410	2,3	1,9	2	-	16	4	12	-	-	-	-
Pays en développement [§]	1801	3,2	4,1	18	22	4	10	10	55058	1	19	13
Pays les moins avancés [§]	383	-	2,4	59	41	5	15	13	24910	11	12	7
Total mondial	7002	2,5	2,3	8	21	13	6	12	57748	0	18	14

‡ Suite à la sécession du Monténégro, qui s'est séparé de l'Union d'États de Serbie-Monténégro en juin 2006, puis a été admis à l'ONU, on ne dispose pas encore de données ventilées pour le Monténégro et la Serbie en tant qu'États séparés. Les données cumulatives présentées ici concernent la Serbie-Monténégro avant la séparation (voir la note ci-dessus).

§ Comprend aussi des territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional. Une liste des pays et territoires au sein des catégories de pays ou des groupes régionaux est donnée à la page 136.

DÉFINITIONS

RNB par habitant – Le revenu national brut (RNB) est la somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidents, majorée des taxes (subventions en moins) non incluses dans l'évaluation des produits ainsi que des recettes nettes des revenus primaires provenant du reste du monde (rémunérations des employés et revenus de la propriété). Le RNB par habitant correspond au revenu national brut divisé par le nombre d'habitants au milieu de l'année. La conversion du RNB par habitant en dollars des E.-U. s'effectue selon la méthode utilisée pour l'Atlas de la Banque mondiale.

PIB par habitant – Le produit intérieur brut (PIB) est la somme de la valeur brute ajoutée par tous les producteurs résidents, majorée des taxes (moins les subventions) non incluses dans l'évaluation des produits. Le PIB par habitant est le produit intérieur brut converti en dollars des États-Unis selon la méthode utilisée pour l'Atlas de la Banque mondiale et divisé par le nombre d'habitants au milieu de l'année. La croissance est calculée à partir du PIB à prix constants en devise locale.

% de la population ayant moins de 1 dollar par jour – Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,08 dollar par jour aux prix internationaux de 1993 (équivalent à 1 dollar par jour aux prix de 1985, ajustés en fonction de la parité du pouvoir d'achat). Les taux de change de parité du pouvoir d'achat ayant été révisés, les taux de pauvreté des pays donnés ne peuvent être comparés aux taux de pauvreté des années précédentes.

APD – Aide publique au développement.

Service de la dette – Total des paiements d'intérêts et des remboursements du principal afférents aux dettes extérieures publiques et aux emprunts à long terme garantis par l'État.

SOURCES PRINCIPALES

RNB par habitant – Banque mondiale.

PIB par habitant – Banque mondiale.

% de la population ayant moins de 1 dollar par jour – Banque mondiale.

Taux annuel d'inflation – Banque mondiale.

Dépenses pour la santé, l'éducation et la défense – Fonds monétaire international (FMI).

APD – Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Service de la dette – Banque mondiale.

NOTES

a : 875 dollars ou moins.

b : Entre 876 et 3 465 dollars.

c : Entre 3 466 et 10 725 dollars.

d : Plus de 10 726 dollars.

- données non disponibles.

x données se rapportant à une année ou une période différente de celle indiquée en tête de colonne, ne correspondant pas à la définition standard, ou ne portant pas sur l'ensemble du pays.

* données se rapportant à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée en tête de colonne.

TABLEAU 8 : FEMMES

Pays et territoires	Espérance de vie des femmes en % de celle des hommes 2005	Taux d'alphabétisation des femmes adultes en % de celui des hommes 2000-2004*	Taux de scolarisation des filles en % de celui des garçons				Taux d'emploi des contractifs (%) 1997-2004*	Taux de couverture pour les soins prénatals (%) 1997-2005*	Accouchements assistés par du personnel soignant qualifié (%) 1997-2005*	Ratio mortalité maternelle ^a		
			primaire 2000-2005*		secondaire 2000-2005*					1990-2005* déclarée	2000 ajustée	risque de décès maternel sur la vie entière. 1 sur :
			brut	net	brut	net						
Afghanistan	101	30	44	-	20	-	10	16	14	1600	1900	6
Afrique du Sud	103	96	96	101	108	112	60	92	92	150	230	120
Albanie	108	99	99	99	97	97	75	91	98	17	55	610
Algérie	104	75	92	97	108	105	57	81	96	120	140	190
Allemagne	108	-	100	-	98	-	75x	-	-	8	8	8000
Andorre	-	-	98	97	104	101	-	-	-	-	-	-
Angola	107	65	86x	-	79	-	6	66	45	-	1700	7
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	53	100	100	65	-	-
Arabie saoudite	106	79	96	92	89	94	32x	90x	91x	-	23	610
Argentine	111	100	99	99	106	108	-	98	99	40	82	410
Arménie	110	99	104	103	103	102	53	93	98	22	55	1200
Australie	106	-	100	100	95	101	-	100x	100	-	8	5800
Autriche	107	-	100	-	94	-	51x	100x	100x	-	4	16000
Azerbaïdjan	112	99	98	98	98	97	55	70	88	19	94	520
Bahamas	109	-	100	102	111	111	-	-	99	-	60	580
Bahreïn	104	94	100	101	106	107	62x	97x	98x	46	28	1200
Bangladesh	103	-	104	103	110	113	58	49	13	320	380	59
Barbade	109	-	98	99	102	105	55	100	100	0	95	590
Bélarus	118	99	96	97	101	101	50x	100	100	17	35	1800
Belgique	108	-	100	100	96	101	78x	-	-	-	10	5600
Belize	107	-	98	101	104	104	56	96	83	140	140	190
Bénin	103	48	77	77	53	48	19	81	66	500	850	17
Bhoutan	104	-	-	-	-	-	31	51	37	260	420	37
Bolivie	107	87	99	101	97	99	58	79	67	30	420	47
Bosnie-Herzégovine	108	95	-	-	-	-	48	99	100	8	31	1900
Botswana	97	103	99	102	105	110	48	97	94	330	100	200
Brésil	112	101	94	-	110	107	77x	97	97	72	260	140
Brunéi Darussalam	106	95	100	-	105	-	-	100x	99	0	37	830
Bulgarie	110	99	98	99	96	97	42	-	99	6	32	2400
Burkina Faso	103	52	80	76	71	73	14	73	38	480	1000	12
Burundi	104	78	84	90	71	-	16	78	25	-	1000	12
Cambodge	114	75	92	96	69	73	24	38	32	440	450	36
Cameroun	102	78	85	-	71	-	26	83	62	670	730	23
Canada	106	-	100	101	99	100x	75x	-	98	-	6	8700
Cap-Vert	109	-	96	99	110	112	53	99	89	76	150	160
Chili	108	100	95	-	101	-	56x	95x	100	17	31	1100
Chine	105	92	99	100	100	-	87	90	97	51	56	830
Chypre	107	96	99	100	103	103	-	-	-	0	47	890
Colombie	109	100	99	101	110	112	78	94	96	84	130	240
Comores	107	-	88	83	75	-	26	74	62	380	480	33
Congo	105	-	92	-	83	-	44	88	86	-	510	26
Congo, (République démocratique du)	105	67	90x	-	50	-	31	68	61	1300	990	13
Corée, (République de)	110	-	99	99	100	101	81	-	100	20	20	2800
Corée, (République populaire démocratique de)	110	-	-	-	-	-	62x	-	97	110	67	590
Costa Rica	106	100	99	-	109	-	80	92	99	36	43	690
Côte d'Ivoire	103	64	79	81	56	58	15	88	68	600	690	25
Croatie	110	98	99	99	102	102	-	-	100	8	8	6100
Cuba	105	100	95	98	101	101	73	100	100	37	33	1600
Danemark	106	-	100	100	104	103	-	-	-	10	5	9800
Djibouti	104	-	80	81	72	68	9	67	61	74	730	19
Dominique	-	-	99	101	99	103	50	100	100	67	-	-
Egypte	107	71	95	97	93	95	59	70	74	84	84	310
El Salvador	109	-	97	100	102	104	67	86	92	170	150	180
Emirats arabes unis	106	-	96	97	105	105	28x	97x	99x	3	54	500
Equateur	108	98	100	101	100	102	73	84	75	80	130	210
Erythrée	107	-	80	84	58	65	8	70	28	1000	630	24
Espagne	110	-	98	99	106	104	81x	-	-	6	4	17400
Estonie	117	100	97	100	102	102	70x	-	100	8	63	1100
Etats-Unis	107	-	98	96	101	102	76x	-	99	8	17	2500
Ethiopie	104	-	85	95	63	65	15	28	6	870	850	14
Ex-République yougoslave de Macédoine	107	96	100	100	98	98	-	81	99	21	23	2100

	Espérance de vie des femmes en % de celle des hommes 2005	Taux d'alphabétisation des femmes adultes en % de celui des hommes 2000-2004*	Taux de scolarisation des filles en % de celui des garçons				Taux d'emploi des contractifs (%) 1997-2004*	Taux de couverture pour les soins prénatals (%) 1997-2005*	Accouchements assistés par du personnel soignant qualifié (%) 1997-2005*	Ratio mortalité maternelle [†]		
			primaire 2000-2005*		secondaire 2000-2005*					1990-2005* déclarée	2000	
			brut	net	brut	net					ajustée	risque de décès maternel sur la vie entière. 1 sur :
Fidji	107	-	98	99	107	106	44	-	99	38	75	360
Finlande	109	-	99	100	105	100	-	100x	100	6	6	8200
France	109	-	99	100	101	102	75x	99x	99x	10	17	2700
Gabon	102	-	99	100	86	-	33	94	86	520	420	37
Gambie	105	-	106	105	84	84	18	91	55	730	540	31
Géorgie	112	-	100	99	99	100	47	95	92	52	32	1700
Ghana	102	76	97	100	85	90	25	92	47	210x	540	35
Grèce	107	96	99	99	101	104	-	-	-	1	9	7100
Grenade	-	-	96	100	109	109	54	99	100	1	-	-
Guatemala	111	84	92	96	90	91	43	84	41	150	240	74
Guinée	101	42	82	84	50	50	7	82	56	530	740	18
Guinée-Bissau	106	-	67	70	57	55	8	62	35	910	1100	13
Guinée équatoriale	102	86	91	85	58	60	-	86	65	-	880	16
Guyana	110	-	93	-	103	-	37	81	86	120	170	200
Haiti	103	-	-	-	-	-	28	79	24	520	680	29
Honduras	106	100	100	102	126	-	62	83	56	110	110	190
Hongrie	112	-	98	98	99	99	77x	-	100	7	16	4000
Iles Cook	-	-	98	99	103	109	44	-	98	6	-	-
Iles Marshall	-	-	94	99	104	107	34	-	95	-	-	-
Iles Salomon	102	-	97	99	79	86	11x	-	85	550x	130	120
Inde	105	66	93	95	80	-	47	60	43	540	540	48
Indonésie	106	93	98	98	100	100	57	92	72	310	230	150
Iran (République islamique d')	105	83	110	99	94	95	74	77	90	37	76	370
Iraq	105	76	82	86	67	70	44	77	72	290	250	65
Irlande	107	-	99	100	107	106	-	-	100	6	5	8300
Islande	105	-	98	98	106	104	-	-	-	-	0	0
Israël	105	98	101	101	100	100	-	-	-	5	17	1800
Italie	108	99	99	100	98	101	60x	-	-	7	5	13900
Jamahiriya arabe libyenne	107	-	99	-	106	-	45x	81x	94x	77	97	240
Jamaïque	105	116	100	101	102	104	69	98	97	110	87	380
Japon	109	-	101	100	101	101	56	-	100x	8	10	6000
Jordanie	104	89	101	102	101	103	56	99	100	41	41	450
Kazakhstan	119	99	99	99	98	99	66	91	99	42	210	190
Kenya	96	90	95	101	92	100	39	88	42	410	1000	19
Kirghizistan	113	99	100	100	100	-	60	97	98	49	110	290
Kiribati	-	-	103	102x	122	117	21	88x	85	56	-	-
Koweït	106	97	101	102	107	105	50x	95x	98x	5	5	6000
Lesotho	104	122	100	106	128	156	37	90	55	760	550	32
Lettonie	116	100	97	-	99	-	48x	-	100	14	42	1800
Liban	106	-	96	99	109	-	58	96	89x	100x	150	240
Libéria	104	-	72	78	73	55	10	85	51	580x	760	16
Liechtenstein	-	-	101	102	110	111	-	-	-	-	-	-
Lituanie	117	100	99	99	99	100	47x	-	100	3	13	4900
Luxembourg	108	-	99	100	107	106	-	-	100	0	28	1700
Madagascar	105	84	96	100	100x	100x	27	80	51	470	550	26
Malaisie	106	92	99	100	114	114	55x	74	97	30	41	660
Malawi	98	72	102	105	81	85	33	92	56	980	1800	7
Maldives	99	100	97	101	115	115	39	81	70	140	110	140
Mali	103	44	79	86	61	-	8	57	41	580	1200	10
Malte	106	103	99	100	94	106	-	-	98x	-	0	0
Maroc	107	61	90	93	83	84	63	68	63	230	220	120
Maurice	110	92	100	101	99	101	76	-	98	22	24	1700
Mauritanie	106	72	98	99	82	81	8	64	57	750	1000	14
Mexique	107	98	98	100	106	103	74	86x	83	63	83	370
Micronésie, (Etats fédérés de)	102	-	-	-	-	-	45	-	88	120	-	-
Moldova, (République de)	111	99	99	100	104	104	68	98	100	22	36	1500
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mongolie	106	100	101	100	113	114	69	94	97	93	110	300
Monténégro [†]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	102	-	83	89	69	80	17	85	48	410	1000	14
Myanmar	110	91	102	102	98	97	34	76	57	230	360	75
Namibie	100	95	102	107	115	134	44	91	76	270	300	54
Nauru	-	-	99	-	109	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 8 : FEMMES

	Espérance de vie des femmes en % de celle des hommes 2005	Taux d'alphabétisation des femmes adultes en % de celui des hommes 2000-2004*	Taux de scolarisation des filles en % de celui des garçons				Taux d'emploi des contractifs (%) 1997-2004*	Taux de couverture pour les soins prénatals (%) 1997-2005*	Accouchements assistés par du personnel soignant qualifié (%) 1997-2005*	Ratio mortalité maternelle ^a		
			primaire 2000-2005*		secondaire 2000-2005*					1990-2005* déclarée	2000	
			brut	net	brut	net					ajustée	risque de décès maternel sur la vie entière. 1 sur :
Népal	101	56	92	88	86	-	38	28	11	540	740	24
Nicaragua	107	-	98	98	115	113	69	86	67	83	230	88
Niger	100	35	71	70	67	63	14	41	16	590	1600	7
Nigéria	101	-	85	89	82	83	13	58	35	-	800	18
Nioué	-	-	119	99x	95	105x	-	-	100	-	-	-
Norvège	106	-	100	100	103	101	-	-	-	6	16	2900
Nouvelle-Zélande	106	-	100	100	108	103	75x	95x	100x	15	7	6000
Oman	104	85	99	103	97	101	32	100	95	23	87	170
Ouganda	102	75	99	-	78	86	20	92	39	510	880	13
Ouzbékistan	110	-	99	-	97	-	68	97	96	30	24	1300
Pakistan	101	57	73	74	74	-	28	36	31	530	500	31
Palaos	-	-	82	96	114	-	17	-	100	0x	-	-
Panama	107	98	97	100	107	110	-	72	93	40	160	210
Papouasie-Nouvelle-Guinée	102	81	88	-	79	-	26x	78x	41	370x	300	62
Paraguay	107	-	96	-	102	-	73	94	77	180	170	120
Pays-Bas	107	100	97	99	98	101	79x	-	100	7	16	3500
Pérou	108	88	100	100	101	100	71	92	73	190	410	73
Philippines	106	100	98	102	110	120	49	88	60	170	200	120
Pologne	111	-	100	101	101	103	49x	-	100	4	13	4600
Portugal	109	-	96	100	111	112	-	-	100	8	5	11100
Qatar	107	100	99	99	97	98	43	-	99	10	140	170
Rép. démocratique populaire lao	105	79	88	94	75	85	32	27	19	410	650	25
République centrafricaine	103	51	68	-	-	-	28	62	44	1100	1100	15
République dominicaine	111	100	95	102	125	120	70	99	99	180	150	200
République tchèque	109	-	98	-	101	-	72	99x	100	4	9	7700
Roumanie	110	98	99	100	101	103	70	94	99	17	49	1300
Royaume-Uni	106	-	100	100	103	104	84	-	99	7	13	3800
Russie, (Fédération de)	122	99	100	101	100	-	-	-	99	32	67	1000
Rwanda	107	85	102	104	93	-	17	94	39	1100	1400	10
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	107	108	97	97	41	100	100	250	-	-
Saint-Marin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	108	-	94	97	96	102	58	99	100	93	-	-
Sainte-Lucie	104	-	95	97	112	109	47	48	99	35	-	-
Samoa	109	-	100	101	112	113	30x	-	100	-	130	150
Sao Tomé-et-Principe	103	-	99	100	105	108	29	91	76	100	-	-
Sénégal	105	57	95	94	73	72	12	79	58	430	690	22
Serbie [†]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	-	101	101	101	108	107	-	-	-	57	-	-
Sierra Leone	107	51	72	-	100	-	4	68	42	1800	2000	6
Singapour	105	92	-	-	-	-	62	-	100	6	30	1700
Slovaquie	111	-	98	-	101	-	74x	-	99	4	3	19800
Slovénie	110	-	99	100	100	101	74x	98x	100	17	17	4100
Somalie	105	-	-	-	-	-	-	32	25	-	1100	10
Soudan	105	73	88	83	94	-	7	60	87	550x	590	30
Sri Lanka	107	97	99	99	101	-	70	100	96	43	92	430
Suède	106	-	100	99	104	103	-	-	-	5	2	29800
Suisse	107	-	99	100	92	93	82x	-	-	5	7	7900
Suriname	110	95	103	107	133	140	42	91	85	150	110	340
Swaziland	98	96	95	101	100	123	48	90	74	230	370	49
Syrie, (République arabe de)	105	86	95	95	94	93	48	71	77x	65	160	130
Tadjikistan	109	99	95	95	84	85	34	71	71	37	100	250
Tanzanie, (République-Unie de)	101	79	96	99	83x	-	26	78	43	580	1500	10
Tchad	105	32	65	68	30	31	3	39	14	1100	1100	11
Territoire palestinien occupé	104	91	100	100	105	106	51	96	97	-	100	140
Thaïlande	111	96	95	-	103	-	79	92	99	24	44	900
Timor-Leste	104	-	-	-	-	-	10	61	18	-	660	30
Togo	107	55	84	85	50	47	26	85	61	480	570	26
Tonga	104	100	95	97x	109	123	33	-	95	-	-	-
Trinité-et-Tobago	108	-	97	100	106	106	38	92	96	45	160	330
Tunisie	106	78	96	101	108	105	66	92	90	69	120	320

	Espérance de vie de celle des hommes 2005	Taux d'alphabétisation des femmes adultes en % de celui des hommes 2000-2004*	Taux de scolarisation des filles en % de celui des garçons				Taux d'emploi des contraceptifs (%) 1997-2004*	Taux de couverture pour les soins prénatals (%) 1997-2005*	Accouchements assistés par du personnel soignant qualifié (%) 1997-2005*	Ratio mortalité maternelle ^a		
			primaire 2000-2005*		secondaire 2000-2005*					1990-2005* déclarée	2000 ajustée	risque de décès maternel sur la vie entière. 1 sur :
			brut	net	brut	net						
Turkménistan	115	99	-	-	-	-	62	98	97	14	31	790
Turquie	107	84	94	95	76	-	71	81	83	130x	70	480
Tuvalu	-	-	107	-	93	-	32	-	100	-	-	-
Ukraine	120	99	100	100	98	101	68	-	100	13	35	2000
Uruguay	110	-	98	-	116	-	84	94	100	26	27	1300
Vanuatu	106	-	97	98	86	86	28	-	88	68	130	140
Venezuela (République bolivarienne du)	108	100	98	100	115	116	77	94	95	58	96	300
Viet Nam	106	93	93	94	96	-	77	86	85	170	130	270
Yémen	105	-	71	72	48	46	23	41	27	370	570	19
Zambie	97	79	96	100	79	78	34	93	43	730	750	19
Zimbabwe	96	-	98	101	92	94	54	93	73	1100	1100	16

NOTE

Serbie-Monténégro (avant la séparation) 107 95 100 100 101 - 58 - 92 7 11 4500

DONNÉES CONSOLIDÉES

Afrique subsaharienne	102	76	89	94	78	80	24	68	43	940	16
Afrique de l'Est et australe	102	85	94	97	85	88	30	71	39	980	15
Afrique de l'Ouest et centrale	102	63	84	87	70	77	18	66	45	900	16
Moyen-Orient et Afrique du Nord	105	77	93	93	90	92	53	70	76	220	100
Asie du Sud	104	64	91	93	83	-	46	53	37	560	43
Asie de l'Est et Pacifique	106	92	99	100	100	102**	79	88	87	110	360
Amérique latine et Caraïbes	109	99	97	100	108	106	71	93	87	190	160
ECO/CEI	115	97	97	98	95	99	65	87	93	64	770
Pays industrialisés [§]	108	-	99	98	101	102	-	-	99	13	4000
Pays en développement [§]	106	85	94	96	92	98**	59	71	60	440	61
Pays les moins avancés [§]	104	71	88	94	83	88	29	59	35	890	17
Total mondial	106	86	94	96	94	98**	60	71	63	400	74

† Suite à la sécession du Monténégro, qui s'est séparé de l'Union d'États de Serbie-Monténégro en juin 2006, puis a été admis à l'ONU, on ne dispose pas encore de données ventilées pour le Monténégro et la Serbie en tant qu'États séparés. Les données cumulatives présentées ici concernent la Serbie-Monténégro avant la séparation (voir la note ci-dessus).

§ Comprend aussi des territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional. Une liste des pays et territoires au sein des catégories de pays ou des groupes régionaux est donnée à la page 136.

DÉFINITIONS

Espérance de vie – Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

Taux d'alphabétisation des adultes – Pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus sachant lire et écrire.

Taux de scolarisation des filles en % de celui des garçons – Taux (bruts et nets) de scolarisation des filles, divisé par celui des garçons, en pourcentage.

Taux brut de scolarisation – le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire ou secondaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants qui ont l'âge officiel d'être en primaire ou secondaire.

Taux net de scolarisation – le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire ou secondaire qui ont l'âge officiel d'être en primaire ou secondaire, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants qui ont l'âge officiel d'être en primaire ou secondaire.

Taux d'emploi des contraceptifs – Pourcentage de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans qui utilisent des moyens de contraception.

Soins prénatals – Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont été examinées au moins une fois au cours d'une grossesse par des agents de santé qualifiés (médecins, infirmières ou sages-femmes).

Accouchements assistés – Pourcentage de tous les accouchements assistés par du personnel soignant qualifié (médecins, infirmières ou sages-femmes).

Ratio mortalité maternelle – Nombre annuel de décès chez les femmes par suite de causes liées à la grossesse ou à l'accouchement, pour 100 000 naissances vivantes. Cette colonne donne des chiffres, indiqués par les pays, qui n'ont pas été ajustés pour tenir compte des erreurs de classement et du fait qu'une partie seulement en a été déclarée.

Risque de décès maternel sur la vie entière – Le risque de décès maternel sur la vie entière tient compte à la fois de la probabilité de tomber enceinte et de la probabilité de mourir des suites de cette grossesse, cumulées pendant toutes les années où une femme est en âge de procréer.

SOURCES PRINCIPALES

Espérance de vie – Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

Alphabétisation des adultes – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Scolarisation – ISU (Institut de statistiques de l'UNESCO) et UNESCO.

Taux d'emploi des contraceptifs – EDS, Enquêtes en grappe à indicateurs multiples, Division de la population de l'Organisation des Nations Unies et UNICEF.

Soins prénatals – EDS, Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et UNICEF.

Accouchements assistés – EDS, Enquêtes en grappes à indicateurs multiples, OMS et UNICEF.

Mortalité maternelle – OMS et UNICEF.

Risque sur la vie entière – OMS et UNICEF.

† Les données sur la mortalité maternelle présentées dans le tableau sous le titre « déclarée » proviennent des autorités nationales. Périodiquement, l'UNICEF, l'OMS et l'UNFPA évaluent ces données et procèdent à des ajustements pour tenir compte des erreurs de classement et du fait qu'une partie des décès maternels ne sont pas signalés et pour établir des estimations pour les pays qui ne disposent pas de données. Les données figurant sous la colonne des estimations « ajustées » pour 2000 sont basées sur l'évaluation la plus récente.

NOTES

- données non disponibles.
- x se rapporte à une année ou une période différente de celle indiquée en tête de colonne, ne correspond pas à la définition standard, ou ne se réfère pas à la totalité du pays.
- * se rapporte à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée en tête de colonne.
- ** À l'exclusion de la Chine.

TABLEAU 9 : PROTECTION DE L'ENFANT

Pays et territoires	Mariage d'enfants 1987-2005*						Enregistrement des naissances 1999-2005*			Mutilations génitales féminines/excision 1997-2005*			
	Travail des enfants (5-14 ans) 1999-2005*			Total	En milieu urbain	En milieu rural	Total	En milieu urbain	En milieu rural	Femmes* (15-49 ans)			filles ^b
	Total	Garçons	Filles							Total	En milieu urbain	En milieu rural	
Afghanistan	31	28	34	43	-	-	6	12	4	-	-	-	-
Afrique du Sud	-	-	-	8	5	12	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	23	27	19	-	-	-	99	99	99	-	-	-	-
Angola	24	22	25	-	-	-	29	34	19	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	91y	-	-	-	-	-	-
Arménie	-	-	-	19	12	31	97	100	94	-	-	-	-
Azerbaïdjan	11	11	11	-	-	-	97	98	96	-	-	-	-
Bahreïn	5	6	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	7	10	4	69	55	74	7	9	7	-	-	-	-
Bénin	26y	23y	29y	37	25	45	70	78	66	17	13	20	6
Bolivie	22	22	22	26	22	37	82	83	79	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	11	12	10	-	-	-	98	98	99	-	-	-	-
Botswana	-	-	-	10	13	9	58	66	52	-	-	-	-
Brésil	6y	8y	4y	24	22	30	84y	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	57x,y	-	-	52	22	62	-	-	-	77	75	77	32
Burundi	25	26	24	17y	36y	17y	75	71	75	-	-	-	-
Cambodge	-	-	-	25	19	26	22	30	21	-	-	-	-
Cameroun	54	54	54	47	35	64	63	78	51	1	1	2	1
Chili	-	-	-	-	-	-	95y	-	-	-	-	-	-
Colombie	5	6	4	23	19	38	90	97	77	-	-	-	-
Comores	30	30	31	30	23	33	83	87	83	-	-	-	-
Congo, (République démocratique du)	32	29	34	-	-	-	34	30	36	-	-	-	-
Corée, (République populaire démocratique de)	-	-	-	-	-	-	99	99	99	-	-	-	-
Costa Rica	50x,y	71x,y	29x,y	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	37	35	38	33	24	43	72	88	60	45	39	48	24
Cuba	-	-	-	-	-	-	100y	100y	100y	-	-	-	-
Djibouti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98	98	100	-
Egypte	8y	9y	6y	17	-	-	-	-	-	96	92	98	28y
El Salvador	7y	-	-	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equateur	6y	9y	4y	26y	21y	34y	-	-	-	-	-	-	-
Erythrée	-	-	-	47	31	60	-	-	-	89	86	91	63
Ethiopie	43y	47y	37y	49	32	53	-	-	-	74	69	76	-
Gabon	-	-	-	34	30	49	89	90	87	-	-	-	-
Gambie	22	23	22	-	-	-	32	37	29	-	-	-	-
Géorgie	-	-	-	-	-	-	95	97	92	-	-	-	-
Ghana	57y	57y	58y	28	18	39	67y	-	-	5	4	7	-
Guatemala	24y	-	-	34	25	44	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	26	27	25	65	46	75	67	88	56	96	94	96	-
Guinée-Bissau	55	55	55	-	-	-	42	32	47	-	-	-	-
Guinée équatoriale	30	29	30	-	-	-	32	43	24	-	-	-	-
Guyana	19	21	17	-	-	-	97	99	96	-	-	-	-
Haïti	-	-	-	24	18	31	70	78	66	-	-	-	-
Honduras	7y	9y	4y	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	14	12	16	46	26	55	35	54	29	-	-	-	-
Indonésie	4y	5y	4y	24	15	33	55	69	43	-	-	-	-
Iraq	13	14	12	-	-	-	98	99	97	-	-	-	-
Jamaïque	2	3	1	-	-	-	90y	-	-	-	-	-	-
Jordanie	-	-	-	11	11	12	-	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	-	14	12	17	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	27	28	27	25	19	27	48y	64y	44y	32	21	36	21
Kirghizistan	-	-	-	21	19	22	-	-	-	-	-	-	-
Lesotho	23	25	21	23	13	26	26	39	24	-	-	-	-
Liban	7	8	6	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libéria	-	-	-	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Madagascar	32	36	29	39	29	42	75	87	72	-	-	-	-
Malawi	37y	39y	35y	49	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maldives	-	-	-	-	-	-	73	-	-	-	-	-	-
Mali	35	36	34	65	46	74	47y	84y	34y	92	90	93	73
Maroc	11	13	9	16	12	21	85	92	80	-	-	-	-
Mauritanie	4	5	3	37	32	42	55	72	42	71	65	77	66
Mexique	16y	15y	16y	28y	31y	21y	-	-	-	-	-	-	-
Moldova, (République de)	33	32	33	-	-	-	98	98	98	-	-	-	-
Mongolie	35	35	36	-	-	-	98	98	97	-	-	-	-
Mozambique	-	-	-	56	41	66	-	-	-	-	-	-	-
Myanmar	-	-	-	-	-	-	65y	66y	64y	-	-	-	-
Namibie	-	-	-	10	9	10	71	82	64	-	-	-	-
Népal	31	30	33	56	34	60	34	37	34	-	-	-	-
Nicaragua	15	18	11	43	36	55	81	90	73	-	-	-	-
Niger	67	70	65	77	46	86	46	85	40	5	2	5	4
Nigéria	39y	-	-	43	27	52	30	53	20	19	28	14	10
Ouganda	37	37	36	54	34	59	4	11	3	-	-	-	-
Ouzbékistan	19	22	17	13	16	11	100	100	100	-	-	-	-
Pakistan	-	-	-	32	21	37	-	-	-	-	-	-	-
Paraguay	12y	16y	7y	24	18	32	-	-	-	-	-	-	-
Pérou	-	-	-	17	13	30	93	93	92	-	-	-	-

Pays et territoires	Mariage d'enfants 1987-2005*						Enregistrement des naissances 1999-2005*			Mutilations génitales féminines/excision 1997-2005*			
	Travail des enfants (5-14 ans) 1999-2005*			Total	En milieu urbain	En milieu rural	Total	En milieu urbain	En milieu rural	Femmes ^a (15-49 ans)		filles ^b	
	Total	Garçons	Filles							Total	En milieu urbain	En milieu rural	Total
Philippines	12	13	11	14	10	22	83	87	78	-	-	-	-
Rép. démocratique populaire lao	25	24	26	-	-	-	59	71	56	-	-	-	-
République centrafricaine	57	56	59	57	54	59	73	88	63	36	29	41	-
République dominicaine	10	12	7	41	37	51	75	82	66	-	-	-	-
Roumanie	1y	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rwanda	35	36	35	20	21	19	65	61	66	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	15	16	14	-	-	-	70	73	67	-	-	-	-
Sénégal	37	39	36	36	15	53	62	82	51	28	22	35	-
Sierra Leone	59	59	59	-	-	-	46	66	40	-	-	-	-
Somalie	36	31	41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	14	15	13	27y	19y	34y	64	82	46	90	92	88	58
Sri Lanka	-	-	-	12y	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suriname	-	-	-	-	-	-	95	94	94	-	-	-	-
Swaziland	10	10	10	-	-	-	53	72	50	-	-	-	-
Syrie, (République arabe de)	8y	10y	6y	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan	10	9	11	13	-	-	88	85	90	-	-	-	-
Tanzanie, (République-Unie de)	36	37	34	41	23	49	8	22	4	15	7	18	4
Tchad	53	55	52	72	65	73	9	36	3	45	47	44	21
Territoire palestinien occupé	-	-	-	19	-	-	98	98	97	-	-	-	-
Thaïlande	-	-	-	21y	13y	23y	-	-	-	-	-	-	-
Timor-Leste	4y	4y	4y	-	-	-	53y	-	-	-	-	-	-
Togo	63	64	62	31	17	41	82	93	78	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	2	3	2	34y	37y	32y	95	-	-	-	-	-	-
Tunisie	-	-	-	10y	7y	14y	-	-	-	-	-	-	-
Turkménistan	-	-	-	9	12	7	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	23	19	30	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	7	8	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela (République bolivarienne du)	8	9	6	-	-	-	92	-	-	-	-	-	-
Viet Nam	24	24	24	11	5	13	72	92	68	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	37	-	-	-	-	-	23	26	22	20
Zambie	11	10	11	42	32	49	10	16	6	1	1	1	-
Zimbabwe	26y	-	-	29	21	36	42	56	35	-	-	-	-

DONNÉES CONSOLIDÉES

Afrique subsaharienne	37	38	37	40	25	48	40	54	32	36	29	40	16
Afrique de l'Est et australe	34	36	32	36	21	43	33	44	28	-	-	-	-
Afrique de l'Ouest et centrale	42	41	42	44	28	56	44	59	34	28	29	29	16
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10	12	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie du Sud	14	12	15	48	28	55	32	47	25	-	-	-	-
Asie de l'Est et Pacifique	11**	11**	10**	20**	12**	25**	65**	77**	56**	-	-	-	-
Amérique latine et Caraïbes	9	10	8	25	24	31	89	92	78	-	-	-	-
ECO/CEI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays industrialisés [§]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays en développement [§]	17**	17**	18**	36**	23**	46**	46**	62**	34**	-	-	-	-
Pays les moins avancés [§]	29	30	28	51	35	57	32	44	28	-	-	-	-
Total mondial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

§ Comprend aussi des territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional. Une liste des pays et territoires au sein des catégories de pays ou des groupes régionaux est donnée à la page 136.

DÉFINITIONS

Travail des enfants – Pourcentage des enfants de 5 à 14 ans qui avaient un travail au moment de l'enquête. Un enfant est considéré comme se livrant au travail des enfants dans les conditions suivantes : (a) enfants de 5 à 11 ans qui, pendant la semaine précédant l'enquête, se sont livrés à une activité économique pendant au moins une heure ou ont effectué des travaux domestiques pendant au moins 28 heures et, (b) enfants de 12 à 14 ans qui, pendant la semaine précédant l'enquête, se sont livrés à une activité économique pendant au moins 14 heures ou ont effectué des travaux domestiques pendant au moins 28 heures.

Variation du contexte du travail des enfants – Sexe de l'enfant; logement urbain ou rural; les 20 % les plus pauvres ou les 20 % les plus riches de la population calculés à partir des avoirs du ménage (on trouvera sur le site www.childinfo.org une description plus précise de la procédure d'estimation de la richesse des ménages); l'éducation des mères tient compte de la différence entre celles qui ont atteint un certain niveau d'instruction et celles qui n'ont pas reçu d'instruction.

Enregistrement des naissances – Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui étaient enregistrés au moment de l'enquête. Le numérateur de cet indicateur comprend les enfants dont le certificat de naissance a été vu par l'enquêteur ou ceux dont la mère (ou la personne qui s'occupe d'eux) affirme que sa naissance a été enregistrée. Les données EGIM se rapportent aux enfants en vie au moment de l'enquête.

Mariage des enfants – Pourcentage des femmes de 20 à 24 ans qui se sont mariées ou vivaient en concubinage avant l'âge de 18 ans.

Mutilations génitales féminines/excision – (a) Femmes – le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi une mutilation ou excision; (b) Filles – le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont au moins une fille qui a subi une mutilation génitale ou excision. Par mutilations génitales féminines on entend l'ablation ou la modification des organes génitaux de la femme pour des raisons sociales. On reconnaît généralement trois sortes de mutilations génitales féminines : la clitoridectomie est l'ablation du prépuce avec ou sans l'excision totale ou partielle du clitoris; l'excision est l'ablation du prépuce et du clitoris ainsi que d'une partie ou de la totalité des petites lèvres; l'infibulation, qui est la forme la plus extrême de ces pratiques, consiste en l'ablation totale ou partielle des organes génitaux externes, suivie de la suture des deux petites lèvres avec du fil, des épines ou d'autres matériaux pour rétrécir l'ouverture vaginale. Une analyse plus détaillée de ces données se trouve à : www.measuredhs.com et www.prb.org.

- NOTES**
- données non disponibles.
 - x Indique des données renvoyant à des années ou des périodes autres que celles mentionnées en haut de la colonne, qui s'écartent de la définition standard, ou qui ne reflètent qu'une partie du pays.
 - y données ne correspondant pas à la définition standard ou ne portant que sur une partie du pays mais incluses dans le calcul des moyennes régionales ou mondiales.
 - * se rapporte à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données pendant la période indiquée en tête de colonne.
 - ** À l'exclusion de la Chine.

SOURCES PRINCIPALES

Travail des enfants – Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (EGIM) et Enquêtes démographiques et sanitaires (EDS).

Mariage des enfants – EGIM, EDS et autres enquêtes nationales.

Enregistrement des naissances – EGIM, DHS, autres enquêtes nationales et systèmes d'enregistrement de l'état civil.

Mutilations génitales féminines/excision – EGIM, EDS et autres enquêtes nationales.

Index des pays par régions et catégories

Les moyennes consolidées indiquées à la fin de chaque tableau sont calculées en utilisant les données des pays et territoires tels qu'ils sont groupés ci-dessous.

Afrique subsaharienne

Afrique du Sud; Angola; Bénin; Botswana; Burkina Faso; Burundi; Cameroun; Cap-Vert; Comores; Congo; Congo, République démocratique du; Côte d'Ivoire; Érythrée; Éthiopie; Gabon; Gambie; Ghana; Guinée; Guinée-Bissau; Guinée équatoriale; Kenya; Lesotho; Libéria; Madagascar; Malawi; Mali; Maurice; Mauritanie; Mozambique; Namibie; Niger; Nigéria; Ouganda; République centrafricaine; Rwanda; Sao Tomé-et-Principe; Sénégal; Seychelles; Sierra Leone; Somalie; Swaziland; Tanzanie, République-Unie de; Tchad; Togo; Zambie; Zimbabwe

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Algérie; Arabie saoudite; Bahreïn; Djibouti; Égypte; Émirats arabes unis; Iran, République islamique d'; Iraq; Jamahiriya arabe libyenne; Jordanie; Koweït; Liban; Maroc; Oman; Qatar; Soudan; Syrie, République arabe de; Tunisie; Yémen

Asie du Sud

Afghanistan; Bangladesh; Bhoutan; Inde; Maldives; Népal; Pakistan; Sri Lanka

Asie orientale et Pacifique

Brunéi Darussalam; Cambodge; Chine; Corée, République de; Corée, République populaire démocratique de; Fidji; Îles Cook; Îles Marshall; Îles Salomon; Indonésie; Kiribati; Malaisie; Micronésie, États fédérés de; Mongolie; Myanmar; Nauru; Nioué; Palaos; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Philippines; République démocratique populaire lao; Samoa; Singapour; Thaïlande; Timor-Leste; Tonga; Tuvalu; Vanuatu; Viet Nam

Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda; Argentine; Bahamas; Barbade; Belize; Bolivie; Brésil; Chili; Colombie; Costa Rica; Cuba; Dominique; El Salvador; Équateur; Grenade; Guatemala; Guyana; Haïti; Honduras; Jamaïque; Mexique; Nicaragua; Panama; Paraguay; Pérou; République dominicaine; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les-Grenadines; Sainte-Lucie; Suriname; Trinité-et-Tobago; Uruguay; Venezuela, République bolivarienne du

Europe centrale et orientale (ECO), Communauté d'Etats indépendants (CEI)

Albanie; Arménie; Azerbaïdjan; Bélarus; Bosnie-Herzégovine; Bulgarie; Croatie; Ex-République yougoslave de Macédoine; Géorgie; Kazakhstan; Kirghizistan; Moldova; Monténégro; Ouzbékistan; Roumanie; Russie, Fédération de; Serbie; Tadjikistan; Turkménistan; Turquie; Ukraine

Pays/territoires industrialisés

Allemagne; Andorre; Australie; Autriche; Belgique; Canada; Chypre; Danemark; Espagne; Estonie; États-Unis; Finlande; France; Grèce; Hongrie; Irlande; Islande; Israël; Italie; Japon; Lettonie; Liechtenstein; Lituanie; Luxembourg; Malte; Monaco; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pays-Bas; Pologne; Portugal; République tchèque; Royaume-Uni; Saint-Marin; Saint-Siège; Slovaquie; Slovénie; Suède; Suisse

Pays/territoires en développement

Afghanistan; Afrique du Sud; Algérie; Angola; Antigua-et-Barbuda; Arabie saoudite; Argentine; Arménie; Azerbaïdjan; Bahamas; Bahreïn; Bangladesh; Barbade; Belize; Bénin; Bhoutan; Bolivie; Botswana; Brésil; Brunéi Darussalam; Burkina Faso; Burundi; Cambodge; Cameroun; Cap-Vert; Chili; Chine; Chypre; Colombie; Comores; Congo; Congo, République démocratique du; Corée, République de; Corée, République populaire démocratique de; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Cuba;

Djibouti; Dominique; Égypte; El Salvador; Émirats arabes unis; Équateur; Érythrée; Éthiopie; Fidji; Gabon; Gambie; Géorgie; Ghana; Grenade; Guatemala; Guinée; Guinée-Bissau; Guinée équatoriale; Guyana; Haïti; Honduras; Îles Cook; Îles Marshall; Îles Salomon; Inde; Indonésie; Iran, République islamique d'; Iraq; Israël; Jamahiriya arabe libyenne; Jamaïque; Jordanie; Kazakhstan; Kenya; Kirghizistan; Kiribati; Koweït; Lesotho; Liban; Libéria; Madagascar; Malaisie; Malawi; Maldives; Mali; Maroc; Maurice; Mauritanie; Mexique; Micronésie, États fédérés de; Mongolie; Mozambique; Myanmar; Namibie; Nauru; Népal; Nicaragua; Niger; Nigéria; Nioué; Oman; Ouganda; Ouzbékistan; Pakistan; Palaos; Panama; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Paraguay; Pérou; Philippines; Qatar; République centrafricaine; République démocratique populaire lao; République dominicaine; Rwanda; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les-Grenadines; Sainte-Lucie; Samoa; Sao Tomé-et-Principe; Sénégal; Seychelles; Sierra Leone; Singapour; Somalie; Soudan; Sri Lanka; Suriname; Swaziland; Syrie; Tadjikistan; Tanzanie, République-Unie de; Tchad; Thaïlande; Timor-Leste; Togo; Tonga; Trinité-et-Tobago; Tunisie; Turkménistan; Turquie; Tuvalu; Uruguay; Vanuatu; Venezuela, République bolivarienne du; Viet Nam; Yémen; Zambie; Zimbabwe

Pays/territoires les moins avancés

Afghanistan; Angola; Bangladesh; Bénin; Bhoutan; Burkina Faso; Burundi; Cambodge; Cap-Vert; Comores; Congo, République démocratique du; Djibouti; Érythrée; Éthiopie; Gambie; Guinée; Guinée-Bissau; Guinée équatoriale; Haïti; Îles Salomon; Kiribati; Lesotho; Libéria; Madagascar; Malawi; Maldives; Mali; Mauritanie; Mozambique; Myanmar; Népal; Niger; Ouganda; République centrafricaine; République démocratique populaire lao; Rwanda; Samoa; Sao Tomé-et-Principe; Sénégal; Sierra Leone; Somalie; Soudan; Tanzanie, République-Unie de; Tchad; Timor-Leste; Togo; Tuvalu; Vanuatu; Yémen; Zambie.

Mesurer le développement humain

Introduction au tableau 10

Les efforts en faveur d'un développement à visage plus humain dans les années 90 réclament que l'on dispose de méthodes sûres pour mesurer et comparer aussi bien le progrès social que le progrès économique. Du point de vue de l'UNICEF, il est particulièrement nécessaire de se doter d'une méthode jouissant de l'assentiment général pour évaluer le bien-être des enfants et ses modifications. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (TMM5) est utilisé au tableau 10 (page suivante) comme principal indicateur du progrès.

Le TMM5 a plusieurs avantages. Le premier est qu'il mesure les résultats du développement plutôt que ses intrants, notamment le niveau de scolarisation, le nombre de calories ingérées par personne ou le nombre de médecins pour 1 000 habitants, qui sont tous des moyens pour parvenir à des résultats.

Deuxièmement, le TMM5 est la somme d'un large éventail de données : la santé nutritionnelle et les connaissances des mères en matière de santé, le taux de vaccination et d'utilisation de la thérapeutique de réhydratation orale, l'accès aux services de santé maternelle et infantile (y compris les soins prénatals), le revenu et la présence de nourriture au foyer, l'approvisionnement en eau potable et des moyens d'assainissement de base, de même que la sécurité globale de l'environnement de l'enfant.

Troisièmement, contrairement au revenu national brut (RNB) par habitant, le TMM5 court moins le risque, propre aux moyennes, d'être déformé, tout simplement parce que la nature humaine ne donne pas aux enfants des riches mille fois plus de chances de survivre qu'aux enfants des pauvres, même si les conditions créées par l'homme leur permettent de disposer d'un revenu mille fois plus élevé. En d'autres termes, il est très difficile pour une minorité aisée d'influer sur le TMM5 d'un pays. Cet indicateur offre donc une vision plus adéquate, même si elle est loin d'être parfaite, de l'état de santé de la majorité des enfants (et de la société dans son ensemble).

C'est pourquoi l'UNICEF a choisi le TMM5 comme le meilleur indicateur disponible permettant d'évaluer la situation des enfants d'une nation. Les progrès réalisés pour réduire le TMM5 peuvent se mesurer en calculant le taux annuel moyen de régression (TAMR). À l'inverse des comparaisons de chiffres absolus, le TAMR exprime le fait que la régression pose des difficultés de plus en plus grandes à mesure que l'on tend vers les limites inférieures du TMM5. Ainsi, lorsqu'on s'approche de ces limites, une diminution identique en termes absolus représente de toute évidence une réduction plus élevée en pourcentage. Le TAMR traduit donc un taux de progrès plus élevé pour une régression de 10 points, par exemple, si cette dernière advient lorsque le TMM5 est déjà relativement bas. Une baisse du TMM5 de 100 à 90 représente une régression de 10 %, alors qu'une baisse de 20 à 10, de 10 points également, indique une réduction de 50 %.

Utilisé en conjonction avec le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB), le TMM5 et son taux de régression peuvent donner une bonne idée du progrès accompli en vue de satisfaire certains des besoins humains les plus essentiels, dans un pays, territoire ou région et pendant une période donnée.

Le tableau 10 indique qu'il n'existe pas de relation fixe entre le taux annuel de régression du TMM5 et le taux annuel de croissance du PIB par habitant. Ce genre de comparaison permet de mettre l'accent sur les politiques, les priorités et les autres facteurs qui déterminent le rapport entre le progrès social et le progrès économique.

Enfin, ce tableau donne l'indice synthétique de fécondité pour chaque pays et territoire et son taux annuel moyen de régression. Il permet de constater que, dans de nombreux pays où le TMM5 a fortement baissé, les taux de fécondité ont également reculé de façon significative.

TABLEAU 10 : LE TAUX DU PROGRÈS

Pays et territoires	Classement selon le TMM5	Taux de mortalité des moins de 5 ans			Taux annuel moyen de régression (%) ¹⁾		Régression depuis 1990 (%) ¹⁾	Taux annuel de croissance du PIB par habitant (%)		Indice synthétique de fécondité			Taux annuel moyen de régression (%)	
		1970	1990	2005	1970-1990	1990-2005		1970-1990	1990-2005	1970	1990	2005	1970-1990	1990-2005
Afghanistan	3	320	260	257	1,0	0,1	1	1,6x	-	7,7	8,0	7,3	-0,2	0,6
Afrique du Sud	61	-	60	68	-	-0,8	-13	0,1	0,7	5,6	3,6	2,7	2,2	1,9
Albanie	121	109	45	18	4,4	6,1	60	-0,7x	5,2	4,9	2,9	2,2	2,6	1,8
Algérie	78	220	69	39	5,8	3,8	43	1,6	1,1	7,4	4,7	2,4	2,3	4,5
Allemagne	168	26	9	5	5,3	3,9	44	2,2x	1,4	2,0	1,4	1,3	1,8	0,5
Andorre	190	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Angola	2	300	260	260	0,7	0,0	0	0,4x	1,4	7,3	7,2	6,6	0,1	0,6
Antigua-et-Barbuda	140	-	-	12	-	-	-	6,5x	1,7	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	100	185	44	26	7,2	3,5	41	-1,5	-0,3	7,3	6,0	3,8	1,0	3,0
Argentine	121	71	29	18	4,5	3,2	38	-0,7	1,1	3,1	3,0	2,3	0,2	1,8
Arménie	92	-	54	29	-	4,1	46	-	4,4	3,2	2,5	1,3	1,2	4,4
Australie	161	20	10	6	3,5	3,4	40	1,6	2,5	2,7	1,9	1,7	1,8	0,7
Autriche	168	33	10	5	6,0	4,6	50	2,4	1,8	2,3	1,5	1,4	2,1	0,5
Azerbaïdjan	50	-	105	89	-	1,1	15	-	0,0	4,6	3,0	1,8	2,1	3,4
Bahamas	129	49	29	15	2,6	4,4	48	1,8	0,4x	3,6	2,6	2,2	1,6	1,1
Bahreïn	146	82	19	11	7,3	3,6	42	-1,3x	2,3	6,5	3,7	2,4	2,8	2,9
Bangladesh	57	239	149	73	2,4	4,8	51	0,6	2,9	6,4	4,4	3,1	1,9	2,3
Barbade	140	54	17	12	5,8	2,3	29	1,8	1,5	3,1	1,7	1,5	3,0	0,8
Bélarus	140	37	19	12	3,3	3,1	37	-	2,2	2,3	1,9	1,2	1,0	3,1
Belgique	168	29	10	5	5,3	4,6	50	2,2	1,7	2,1	1,6	1,7	1,4	-0,4
Belize	125	-	42	17	-	6,0	60	2,9	2,3	6,3	4,5	3,0	1,7	2,7
Bénin	21	252	185	150	1,5	1,4	19	0,0	1,4	7,0	6,8	5,6	0,1	1,3
Bhoutan	53	267	166	75	2,4	5,3	55	6,4x	3,0	5,9	5,7	4,1	0,2	2,2
Bolivie	64	243	125	65	3,3	4,4	48	-1,1	1,3	6,6	4,9	3,7	1,5	1,9
Bosnie-Herzégovine	129	82	22	15	6,6	2,6	32	-	12,7x	2,9	1,7	1,3	2,7	1,8
Botswana	37	142	58	120	4,5	-4,8	-107	8,3	3,8	6,9	4,5	3,0	2,1	2,7
Brésil	86	135	60	33	4,1	4,0	45	2,3	1,1	5,0	2,8	2,3	2,9	1,3
Brunéi Darussalam	151	78	11	9	9,8	1,3	18	-	-	5,7	3,2	2,4	2,9	1,9
Bulgarie	129	32	18	15	2,9	1,2	17	3,4x	1,5	2,2	1,7	1,2	1,3	2,3
Burkina Faso	16	295	210	191	1,7	0,6	9	1,4	1,3	7,6	7,3	6,5	0,2	0,8
Burundi	17	233	190	190	1,0	0,0	0	1,1	-2,8	6,8	6,8	6,8	0,0	0,0
Cambodge	25	-	115	143	-	-1,5	-24	-	4,7x	5,9	5,6	3,9	0,3	2,4
Cameroun	23	215	139	149	2,2	-0,5	-7	3,4	0,6	6,2	5,9	4,4	0,2	2,0
Canada	161	23	8	6	5,3	1,9	25	2,0	2,3	2,2	1,7	1,5	1,3	0,8
Cap-Vert	85	-	60	35	-	3,6	42	-	3,4	7,0	5,5	3,6	1,2	2,8
Chili	150	98	21	10	7,7	4,9	52	1,5	3,8	4,0	2,6	2,0	2,2	1,7
Chine	96	120	49	27	4,5	4,0	45	6,6	8,8	5,6	2,2	1,7	4,7	1,7
Chypre	168	33	12	5	5,1	5,8	58	6,1x	2,5x	2,6	2,4	1,6	0,4	2,7
Colombie	108	105	35	21	5,5	3,4	40	2,0	0,6	5,6	3,1	2,5	3,0	1,4
Comores	59	215	120	71	2,9	3,5	41	0,1x	-0,5	7,1	6,1	4,6	0,8	1,9
Congo	43	160	110	108	1,9	0,1	2	3,1	-1,0	6,3	6,3	6,3	0,0	0,0
Congo, (République démocratique du)	9	245	205	205	0,9	0,0	0	-2,4	-5,2	6,4	6,7	6,7	-0,2	0,0
Corée, (République de)	168	54	9	5	9,0	3,9	44	6,2	4,5	4,5	1,6	1,2	5,2	1,9
Corée, (République populaire démocratique de)	70	70	55	55	1,2	0,0	0	-	-	4,3	2,4	2,0	2,9	1,2
Costa Rica	140	83	18	12	7,6	2,7	33	0,7	2,3	5,0	3,2	2,2	2,2	2,5
Côte d'Ivoire	13	239	157	195	2,1	-1,4	-24	-1,9	-0,5	7,4	6,6	4,8	0,6	2,1
Croatie	156	42	12	7	6,3	3,6	42	-	2,5	2,0	1,7	1,3	0,8	1,8
Cuba	156	43	13	7	6,0	4,1	46	-	3,5x	4,0	1,7	1,6	4,3	0,4
Danemark	168	19	9	5	3,7	3,9	44	1,5	1,8	2,1	1,7	1,8	1,1	-0,4
Djibouti	30	-	175	133	-	1,8	24	-	-2,4	7,4	6,3	4,8	0,8	1,8
Dominique	129	-	17	15	-	0,8	12	4,7x	1,0	-	-	-	-	-
Egypte	86	235	104	33	4,1	7,7	68	4,3	2,6	6,1	4,3	3,1	1,7	2,2
El Salvador	96	162	60	27	5,0	5,3	55	-1,8	1,6	6,4	3,7	2,8	2,7	1,9
Emirats arabes unis	151	84	15	9	8,6	3,4	40	-4,8x	-1,0x	6,6	4,4	2,4	2,0	4,0
Equateur	102	140	57	25	4,5	5,5	56	1,3	0,7	6,3	3,7	2,7	2,7	2,1
Erythrée	52	237	147	78	2,4	4,2	47	-	0,3	6,6	6,2	5,3	0,3	1,0
Espagne	168	34	9	5	6,6	3,9	44	1,9	2,3	2,9	1,3	1,3	4,0	0,0
Estonie	156	26	16	7	2,4	5,5	56	1,5x	4,2	2,1	1,9	1,4	0,5	2,0
Etats-Unis	156	26	12	7	3,9	3,6	42	2,2	2,1	2,2	2,0	2,0	0,5	0,0

	Classement selon le TMM5	Taux de mortalité des moins de 5 ans			Taux annuel moyen de régression (%) ⁽⁹⁾		Régression depuis 1990 (%) ⁽⁹⁾	Taux annuel de croissance du PIB par habitant (%)		Indice synthétique de fécondité			Taux annuel moyen de régression (%)	
		1970	1990	2005	1970-1990	1990-2005		1970-1990	1990-2005	1970	1990	2005	1970-1990	1990-2005
Ethiopie	19	239	204	164	0,8	1,5	20	-	1,5	6,8	6,8	5,7	0,0	1,2
Ex-République yougoslave de Macédoine	125	119	38	17	5,7	5,4	55	-	-0,1	3,2	1,9	1,5	2,6	1,6
Fidji	121	65	22	18	5,4	1,3	18	0,6x	1,3x	4,5	3,4	2,8	1,4	1,3
Finlande	182	16	7	4	4,1	3,7	43	2,9	2,6	1,9	1,7	1,7	0,6	0,0
France	168	24	9	5	4,9	3,9	44	2,2	1,7	2,5	1,8	1,9	1,6	-0,4
Gabon	48	-	92	91	-	0,1	1	0,0	-0,4	4,9	5,4	3,8	-0,5	2,3
Gambie	27	311	151	137	3,6	0,6	9	0,9	0,1	6,5	5,9	4,5	0,5	1,8
Géorgie	72	-	47	45	-	0,3	4	3,2	0,2	2,6	2,1	1,4	1,1	2,7
Ghana	42	186	122	112	2,1	0,6	8	-2,1	2,0	6,7	5,8	4,1	0,7	2,3
Grèce	168	54	11	5	8,0	5,3	55	1,3	2,4	2,4	1,4	1,2	2,7	1,0
Grenade	108	-	37	21	-	3,8	43	-	2,1	-	-	-	-	-
Guatemala	73	168	82	43	3,6	4,3	48	0,2	1,3	6,2	5,6	4,4	0,5	1,6
Guinée	21	345	240	150	1,8	3,1	38	-	1,2	6,8	6,5	5,7	0,2	0,9
Guinée-Bissau	12	-	253	200	-	1,6	21	-0,1	-2,6	6,8	7,1	7,1	-0,2	0,0
Guinée équatoriale	9	-	170	205	-	-1,2	-21	-	16,6x	5,7	5,9	5,9	-0,2	0,0
Guyana	66	-	88	63	-	2,2	28	-1,5	3,1	5,6	2,6	2,2	3,8	1,1
Haïti	37	221	150	120	1,9	1,5	20	-0,3	-2,0	5,8	5,4	3,8	0,4	2,3
Honduras	76	170	59	40	5,3	2,6	32	0,6	0,5	7,3	5,1	3,5	1,8	2,5
Hongrie	154	39	17	8	4,2	5,0	53	2,9	3,1	2,0	1,8	1,3	0,5	2,2
Iles Cook	113	-	32	20	-	3,1	38	-	-	-	-	-	-	-
Iles Marshall	69	-	92	58	-	3,1	37	-	-2,3	-	-	-	-	-
Iles Salomon	92	97	38	29	4,7	1,8	24	3,4	-2,6	6,9	5,5	4,1	1,1	2,0
Inde	54	202	123	74	2,5	3,4	40	2,2	4,2	5,6	4,0	2,9	1,7	2,1
Indonésie	83	172	91	36	3,2	6,2	60	4,7	2,1	5,4	3,1	2,3	2,8	2,0
Iran (République islamique d')	83	191	72	36	4,9	4,6	50	-3,5x	2,5	6,6	5,0	2,1	1,4	5,8
Iraq	33	127	50	125	4,7	-6,1	-150	-4,3x	-	7,2	5,9	4,5	1,0	1,8
Irlande	161	27	10	6	5,0	3,4	40	2,8	6,2	3,9	2,1	2,0	3,1	0,3
Islande	190	14	7	3	3,5	5,6	57	3,2	2,2	3,0	2,2	1,9	1,6	1,0
Israël	161	27	12	6	4,1	4,6	50	1,9	1,5	3,8	3,0	2,8	1,2	0,5
Italie	182	33	9	4	6,5	5,4	56	2,6	1,4	2,4	1,3	1,3	3,1	0,0
Jamahiriya arabe libyenne	117	160	41	19	6,8	5,1	54	-4,8x	-	7,6	4,8	2,9	2,3	3,4
Jamaïque	113	64	20	20	5,8	0,0	0	-1,3	0,2	5,5	2,9	2,4	3,2	1,3
Japon	182	21	6	4	6,3	2,7	33	3,0	0,9	2,1	1,6	1,3	1,4	1,4
Jordanie	100	107	40	26	4,9	2,9	35	2,5x	1,7	7,9	5,5	3,3	1,8	3,4
Kazakhstan	57	-	63	73	-	-1,0	-16	-	2,0	3,5	2,8	1,9	1,1	2,6
Kenya	37	156	97	120	2,4	-1,4	-24	1,2	-0,2	8,1	5,9	5,0	1,6	1,1
Kirghizistan	63	130	80	67	2,4	1,2	16	-	-1,3	4,9	3,9	2,6	1,1	2,7
Kiribati	64	-	88	65	-	2,0	26	-5,3	1,4	-	-	-	-	-
Koweït	146	59	16	11	6,5	2,5	31	-6,8x	0,6x	7,2	3,5	2,3	3,6	2,8
Lesotho	31	186	101	132	3,1	-1,8	-31	3,1	2,3	5,7	4,9	3,4	0,8	2,4
Lettonie	146	26	18	11	1,8	3,3	39	3,4	3,6	1,9	1,9	1,3	0,0	2,5
Liban	90	54	37	30	1,9	1,4	19	-	2,7	5,1	3,1	2,2	2,5	2,3
Libéria	5	263	235	235	0,6	0,0	0	-4,2	2,3	6,9	6,9	6,8	0,0	0,1
Liechtenstein	182	-	10	4	-	6,1	60	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	151	28	13	9	3,8	2,5	31	-	1,9	2,3	2,0	1,3	0,7	2,9
Luxembourg	168	26	10	5	4,8	4,6	50	2,7	3,6	2,1	1,6	1,7	1,4	-0,4
Madagascar	40	180	168	119	0,3	2,3	29	-2,4	-0,7	6,8	6,2	5,1	0,5	1,3
Malaisie	140	70	22	12	5,8	4,0	45	4,0	3,3	5,6	3,8	2,8	1,9	2,0
Malawi	33	341	221	125	2,2	3,8	43	-0,1	1,0	7,3	7,0	5,9	0,2	1,1
Maldives	74	255	111	42	4,2	6,5	62	-	3,8x	7,0	6,4	4,0	0,4	3,1
Mali	7	400	250	218	2,4	0,9	13	-0,5	2,2	7,5	7,4	6,8	0,1	0,6
Malte	161	32	11	6	5,3	4,0	45	6,5	2,7	2,1	2,0	1,5	0,2	1,9
Maroc	76	184	89	40	3,6	5,3	55	2,0	1,5	7,1	4,0	2,7	2,9	2,6
Maurice	129	86	23	15	6,6	2,8	35	5,1x	3,7	3,7	2,2	2,0	2,6	0,6
Mauritanie	33	250	133	125	3,2	0,4	6	-0,6	1,9	6,5	6,2	5,6	0,2	0,7
Mexique	96	110	46	27	4,4	3,6	41	1,6	1,5	6,8	3,4	2,3	3,5	2,6
Micronésie, (Etats fédérés de)	74	-	58	42	-	2,2	28	-	-0,1	6,9	5,0	4,3	1,6	1,0
Moldova, (République de)	128	70	35	16	3,5	5,2	54	1,8x	-3,5	2,6	2,4	1,2	0,4	4,6
Monaco	168	-	9	5	-	3,9	44	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 10 : LE TAUX DU PROGRÈS

	Classement selon le TMM5	Taux de mortalité des moins de 5 ans			Taux annuel moyen de régression (%) ^(p)		Régression depuis 1990 (%) ^(p)	Taux annuel de croissance du PIB par habitant (%)		Indice synthétique de fécondité			Taux annuel moyen de régression (%)	
		1970	1990	2005	1970-1990	1990-2005		1970-1990	1990-2005	1970	1990	2005	1970-1990	1990-2005
Mongolie	71	-	108	49	-	5,3	55	-	0,9	7,5	4,1	2,3	3,0	3,9
Monténégro [†]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	24	278	235	145	0,8	3,2	38	-1,0x	4,6	6,6	6,3	5,3	0,2	1,2
Myanmar	44	179	130	105	1,6	1,4	19	1,5	6,6	5,9	4,0	2,2	1,9	4,0
Namibie	67	135	86	62	2,3	2,2	28	-2,3x	1,4	6,5	6,0	3,7	0,4	3,2
Nauru	90	-	-	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Népal	54	250	145	74	2,7	4,5	49	1,1	1,9	5,9	5,2	3,5	0,6	2,6
Nicaragua	82	165	68	37	4,4	4,1	46	-3,8	1,5	7,0	4,9	3,1	1,8	3,1
Niger	4	330	320	256	0,2	1,5	20	-2,2	-0,5	8,1	8,2	7,7	-0,1	0,4
Nigéria	14	265	230	194	0,7	1,1	16	-1,4	0,7	6,9	6,8	5,6	0,1	1,3
Nioué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	182	15	9	4	2,6	5,4	56	3,4	2,6	2,5	1,9	1,8	1,4	0,4
Nouvelle-Zélande	161	20	11	6	3,0	4,0	45	0,8	2,1	3,1	2,1	2,0	1,9	0,3
Oman	140	200	32	12	9,2	6,5	63	3,3	1,8x	7,2	6,6	3,4	0,4	4,4
Ouganda	28	170	160	136	0,3	1,1	15	-	3,2	7,1	7,1	7,1	0,0	0,0
Ouzbékistan	61	101	79	68	1,2	1,0	14	-	0,3	6,5	4,2	2,6	2,2	3,2
Pakistan	47	181	130	99	1,7	1,8	24	3,0	1,3	6,6	6,1	4,0	0,4	2,8
Palaos	146	-	21	11	-	4,3	48	-	-	-	-	-	-	-
Panama	103	68	34	24	3,5	2,3	29	0,3	2,2	5,3	3,0	2,6	2,8	1,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	54	158	94	74	2,6	1,6	21	-0,7	0,0	6,2	5,1	3,8	1,0	2,0
Paraguay	106	78	41	23	3,2	3,9	44	2,8	-0,8	6,0	4,7	3,7	1,2	1,6
Pays-Bas	168	15	9	5	2,6	3,9	44	1,5	1,9	2,4	1,6	1,7	2,0	-0,4
Pérou	96	174	78	27	4,0	7,1	65	-0,6	2,2	6,3	3,9	2,7	2,4	2,5
Philippines	86	90	62	33	1,9	4,2	47	0,8	1,5	6,3	4,4	3,0	1,8	2,6
Pologne	156	36	18	7	3,5	6,3	61	-	4,3	2,2	2,0	1,2	0,5	3,4
Portugal	168	62	14	5	7,4	6,9	64	2,6	1,9	2,8	1,5	1,5	3,1	0,0
Qatar	108	65	26	21	4,6	1,4	19	-	-	6,9	4,4	2,9	2,2	2,8
Rép. démocratique populaire lao	51	218	163	79	1,5	4,8	52	-	3,8	6,1	6,1	4,6	0,0	1,9
République centrafricaine	15	238	168	193	1,7	-0,9	-15	-1,3	-0,6	5,7	5,7	4,8	0,0	1,1
République dominicaine	89	127	65	31	3,3	4,9	52	2,0	3,8	6,2	3,4	2,6	3,0	1,8
République tchèque	182	24	13	4	3,1	7,9	69	-	1,9	2,0	1,8	1,2	0,5	2,7
Roumanie	117	57	31	19	3,0	3,3	39	0,9	1,6	2,9	1,9	1,3	2,1	2,5
Royaume-Uni	161	23	10	6	4,2	3,4	40	2,0	2,4	2,3	1,8	1,7	1,2	0,4
Russie, (Fédération de)	121	36	27	18	1,4	2,7	33	-	-0,1	2,0	1,9	1,4	0,3	2,0
Rwanda	11	209	173	203	0,9	-1,1	-17	1,2	0,0	8,2	7,6	5,5	0,4	2,2
Saint-Kitts-et-Nevis	113	-	36	20	-	3,9	44	6,3x	2,9	-	-	-	-	-
Saint-Marin	190	-	14	3	-	10,3	79	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	113	-	25	20	-	1,5	20	3,3	1,7	6,0	3,0	2,2	3,5	2,1
Sainte-Lucie	137	-	21	14	-	2,7	33	5,3x	0,4	6,1	3,5	2,2	2,8	3,1
Samoa	92	101	50	29	3,5	3,6	42	-0,1x	2,5	6,1	4,8	4,2	1,2	0,9
Sao Tomé-et-Principe	41	-	118	118	-	0,0	0	-	0,5	6,5	5,3	3,8	1,0	2,2
Sénégal	28	279	148	136	3,2	0,6	8	-0,3	1,2	7,0	6,5	4,8	0,4	2,0
Serbie [†]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	139	59	19	13	5,7	2,5	32	2,9	1,5	-	-	-	-	-
Sierra Leone	1	363	302	282	0,9	0,5	7	-0,4	-1,4	6,5	6,5	6,5	0,0	0,0
Singapour	190	27	9	3	5,5	7,3	67	5,7	3,6	3,0	1,8	1,3	2,6	2,2
Slovaquie	154	29	14	8	3,6	3,7	43	-	2,8	2,5	2,0	1,2	1,1	3,4
Slovénie	182	29	10	4	5,3	6,1	60	-	3,2	2,3	1,5	1,2	2,1	1,5
Somalie	6	-	225	225	-	0,0	0	-0,9	-	7,3	6,8	6,2	0,4	0,6
Soudan	49	172	120	90	1,8	1,9	25	0,1	3,5	6,7	5,6	4,2	0,9	1,9
Sri Lanka	137	100	32	14	5,7	5,5	56	3,0	3,7	4,4	2,5	1,9	2,8	1,8
Suède	182	15	7	4	3,8	3,7	43	1,8	2,1	2,0	2,0	1,7	0,0	1,1
Suisse	168	18	9	5	3,5	3,9	44	1,2	0,6	2,0	1,5	1,4	1,4	0,5
Suriname	78	-	48	39	-	1,4	19	-2,2x	1,1	5,7	2,7	2,5	3,7	0,5
Swaziland	20	196	110	160	2,9	-2,5	-45	2,1	0,2	6,9	5,7	3,7	1,0	2,9
Syrie, (République arabe de)	129	123	39	15	5,7	6,4	62	1,9	1,3	7,6	5,3	3,3	1,8	3,2
Tadjikistan	59	140	115	71	1,0	3,2	38	-	-4,0	6,9	5,2	3,6	1,4	2,5
Tanzanie, (République-Unie de)	36	218	161	122	1,5	1,8	24	-	1,7	6,8	6,1	4,8	0,5	1,6
Tchad	8	261	201	208	1,3	-0,2	-3	-0,9	1,7	6,6	6,7	6,7	-0,1	0,0
Territoire palestinien occupé	106	-	40	23	-	3,7	43	-	-6,0x	7,9	6,4	5,3	1,1	1,3

	Classement selon le TMM5	Taux de mortalité des moins de 5 ans			Taux annuel moyen de régression (%) ⁹		Régression depuis 1990 (%) ⁹	Taux annuel de croissance du PIB par habitant (%)		Indice synthétique de fécondité			Taux annuel moyen de régression (%)	
		1970	1990	2005	1970-1990	1990-2005		1970-1990	1990-2005	1970	1990	2005	1970-1990	1990-2005
Thaïlande	108	102	37	21	5,1	3,8	43	4,8	2,7	5,5	2,2	1,9	4,6	1,0
Timor-Leste	68	-	177	61	-	7,1	66	-	-	6,3	4,9	7,8	1,3	-3,1
Togo	26	216	152	139	1,8	0,6	9	-0,6	0,0	7,0	6,4	5,1	0,4	1,5
Tonga	103	50	32	24	2,2	1,9	25	-	1,9	5,9	4,6	3,3	1,2	2,2
Trinité-et-Tobago	117	57	33	19	2,7	3,7	42	0,5	4,3	3,5	2,5	1,6	1,7	3,0
Tunisie	103	201	52	24	6,8	5,2	54	2,5	3,3	6,6	3,6	1,9	3,0	4,3
Turkménistan	45	-	97	104	-	-0,5	-7	-	-4,7x	6,3	4,3	2,6	1,9	3,4
Turquie	92	201	82	29	4,5	6,9	65	1,9	1,6	5,5	3,0	2,4	3,0	1,5
Tuvalu	80	-	54	38	-	2,3	30	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	125	27	26	17	0,2	2,8	35	-	-2,4	2,1	1,8	1,1	0,8	3,3
Uruguay	129	57	23	15	4,5	2,8	35	0,9	0,8	2,9	2,5	2,3	0,7	0,6
Vanuatu	80	155	62	38	4,6	3,3	39	-0,5x	-0,3	6,3	4,9	3,9	1,3	1,5
Venezuela (République bolivarienne du)	108	62	33	21	3,2	3,0	36	-1,6	-1,0	5,4	3,4	2,6	2,3	1,8
Viet Nam	117	87	53	19	2,5	6,8	64	-	5,9	7,0	3,7	2,2	3,2	3,5
Yémen	46	303	139	102	3,9	2,1	27	-	2,0	8,5	8,0	5,9	0,3	2,0
Zambie	18	181	180	182	0,0	-0,1	-1	-2,4	-0,3	7,7	6,5	5,4	0,8	1,2
Zimbabwe	31	138	80	132	2,7	-3,3	-65	-0,4	-2,1	7,7	5,2	3,4	2,0	2,8

NOTE

Serbie-Monténégro (avant la séparation)	129	71	28	15	4,7	4,2	46	-	5,2x	2,4	2,1	1,6	0,7	1,8
---	-----	----	----	----	-----	-----	----	---	------	-----	-----	-----	-----	-----

DONNÉES CONSOLIDÉES

Afrique subsaharienne	244	188	169	1,3	0,7	10	-	1,1	6,8	6,3	5,4	0,4	1,0
Afrique de l'Est et australe	219	166	146	1,4	0,9	12	-	1,1	6,8	6,0	5,0	0,6	1,2
Afrique de l'Ouest et centrale	266	209	190	1,2	0,6	9	-	1,0	6,8	6,7	5,7	0,1	1,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	195	81	54	4,4	2,7	33	2,4	2,2	6,8	5,0	3,1	1,5	3,2
Asie du Sud	206	129	84	2,3	2,9	35	2,1	3,8	5,8	4,3	3,1	1,5	2,2
Asie de l'Est et Pacifique	122	58	33	3,7	3,8	43	5,7	6,6	5,6	2,5	1,9	4,0	1,8
Amérique latine et Caraïbes	123	54	31	4,1	3,7	43	1,9	1,4	5,3	3,2	2,5	2,5	1,6
ECO/CEI	88	53	35	2,5	2,8	34	-	-	2,8	2,3	1,7	1,0	2,0
Pays industrialisés [§]	27	10	6	5,0	3,4	40	2,3	1,9	2,3	1,7	1,6	1,5	0,4
Pays en développement [§]	167	105	83	2,3	1,6	21	3,2	4,1	5,8	3,6	2,8	2,4	1,7
Pays les moins avancés [§]	245	182	153	1,5	1,2	16	-	2,4	6,7	5,9	4,9	0,6	1,2
Total mondial	148	95	76	2,2	1,5	20	2,5	2,3	4,7	3,2	2,6	1,9	1,4

‡ Suite à la sécession du Monténégro, qui s'est séparé de l'Union d'États de Serbie-Monténégro en juin 2006, puis a été admis à l'ONU, on ne dispose pas encore de données ventilées pour le Monténégro et la Serbie en tant qu'États séparés. Les données cumulatives présentées ici concernent la Serbie-Monténégro avant la séparation (voir la note ci-dessus).

§ Comprend aussi des territoires dans chaque catégorie de pays ou groupe régional. Une liste des pays et territoires au sein des catégories de pays ou des groupes régionaux est donnée à la page 136.

DÉFINITIONS

Taux de mortalité des moins de 5 ans – Probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire, pour 1 000 naissances vivantes.

Régression depuis 1990 (%) – Régression du taux de mortalité des moins de 5 ans (TMM5) de 1990 à 2005. La Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire en 2000 avait fixé un but de diminution du TMM5 de 67 % de 1990 à 2015. Cet indicateur montre l'évaluation des progrès accomplis à ce jour.

PIB par habitant – Le produit intérieur brut (PIB) est la somme de la valeur brute ajoutée par tous les producteurs résidents, majorée des taxes (moins les subventions) non incluses dans l'évaluation des produits. Le PIB par habitant est le produit intérieur brut converti en dollars des États-Unis selon la méthode utilisée pour l'Atlas de la Banque mondiale et divisé par le nombre d'habitants au milieu de l'année. La croissance est calculée à partir du PIB à prix constants en devise locale.

Indice synthétique de fécondité – Nombre d'enfants que mettrait au monde une femme qui vivrait jusqu'à la fin de ses années de procréation en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité pour cet âge.

NOTES - données non disponibles.

x se rapporte à une année ou une période différente de celle indiquée en tête de colonne, ne correspond pas à la définition standard, ou ne se réfère pas à la totalité du pays.

9 Une valeur négative indique une augmentation du taux de mortalité des moins de cinq ans depuis 1990.

SOURCES PRINCIPALES

Taux de mortalité des moins de 5 ans – UNICEF, Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, Division des statistiques des Nations Unies.

PIB par habitant – Banque mondiale.

Fécondité – Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

INDEX

- Accord de paix sur le Darfour, 62
ActionAid International, 70
Afghanistan, 55, 57, 59, 61, 62, 79, 82
Afrique de l'Est et Afrique australe, 14, 72
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, 14, 26
Afrique du Nord (voir Moyen-Orient et Afrique du Nord)
Afrique subsaharienne
 éducation en, 3, 23, 26, 27, 34–35, 70V
 femmes en politique en, 55, 56, 57
 mariage d'enfants en, 4, 59
 mutilation génitale féminine/ excision (MGF/E) en, 4, 76
 prise de décisions dans les ménages en, 16, 21, 24–25, 28
 VIH/SIDA en, 4, 5, 11, 30–31, 82
agriculture, 26, 37, 40, 42
allaitement maternel, 5
Albanie, 6, 8, 47
Algérie, 6, 55
Allemagne, 34, 40, 57, 79
alphabétisation, 5, 9, 10, 27, 66, 84, 85
Amérique latine et Caraïbes
 écarts en termes de propriété foncière en, 42
 éducation en, 16, 23, 27
 emploi des femmes en, 8, 37, 39, 41
 femmes en politique en, 55, 56
 prise de décisions dans les ménages d', 20, 21, 24, 25, 28
Angola, 33
Annan, Kofi A., vi
Antilles, 57
Arabie saoudite, 6, 32, 55
Argentine, 6, 8, 52, 53, 55, 56, 78, 79
Arménie, 18, 19, 20, 21
Asie (voir aussi Asie orientale et Pacifique; Asie du Sud)
 disparités entre sexes dans l'éducation en, 70
 foyers dirigés par une femme en, 28
 mortalité maternelle en, 5
 présence de femmes dans les parlements d', 56
 proportion de naissances de garçons et d'enfants de moins de cinq ans de sexe masculin en, 4
 statistiques salariales en, 84
 travail des femmes en, 37, 38
Asie du Sud
 autonomisation des femmes en, 8, 33, 39, 40
 éducation en, 3, 23, 27, 29
 femmes en politique en, 55
 mariage d'enfants en, 4
 prise de décision dans les ménages en, 17, 21, 24–25
Asie du Sud, 3, 4, 6, 8, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 25, 26, 27, 33, 39, 40, 41, 55
Asie orientale et Pacifique
 emploi des femmes en, 39, 40, 44, 84
 femmes en politique en, 55, 56, 60, 61
 rôle des femmes dans la prise de décisions dans le ménage en, 21
Australie, 23, 40, 46, 58, 59
autonomisation, 8, 15, 27, 42, 65–67, 74
Autriche, 6, 40, 78
Bachelet, Michelle, 10, 57
Bahreïn, 40
Bangladesh, 6, 8, 18, 19, 20, 21, 23, 27, 28, 29, 33, 42, 55, 57, 75, 82
Banque mondiale, 72, 82
Bélarus, 6
Belgique, 6, 40, 78, 79
Bénin, 11, 18, 19, 20, 38
Bolivie, 18, 19, 20, 66–67, 74, 79
Bosnie-Herzégovine, 6, 34, 61, 79
Botswana, 11, 40
Bougainville (Iles du Pacifique), 61
BRAC, 33
Brésil, 8, 23, 27, 39, 40, 42, 44, 45, 74, 84
Bulgarie, 6, 34, 40
Burkina Faso, 11, 18, 19, 20, 21, 26, 30, 42, 79
Burundi, 57, 63, 64, 72, 79
Cadre pour la protection, les soins et le soutien aux orphelins et enfants vulnérables vivant avec le VIH/SIDA, 31
Cambodge, 61, 75
Cameroun, 11, 18, 19, 20, 26, 27, 30, 41–42
Campagne mondiale pour l'éducation, 70
Campagne mondiale sur les enfants et le SIDA – *Unissons-nous pour les enfants, contre le SIDA*, 31
Campagne pour l'éducation des filles (CAMFED), 70
Canada, 6, 23, 46, 62
Caraïbes (voir Amérique latine et Caraïbes)
Centres et clubs pour les mères, 34–35
Chili, 6, 10, 55, 57, 74
Chine, 3, 4, 6, 8, 13, 24, 45, 55
Coalition des femmes d'Irlande du Nord, 62
collecte de données, 31, 67, 83–86, 99
Colombie, 8, 18, 19, 20, 24, 40, 52, 56, 74, 78
communauté, participation des femmes à la vie de la, 32–35, 80–81, 82

- Conférence internationale sur la population et le développement (1994), 46
- conflit armé, 7, 10, 63, 76, 77
- Congo, 11
- Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), 1, 2–3, 6, 47, 76
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, viii, 1, 2–3, 6, 10, 15, 37, 47, 69, 81
- Corée, République de (voir République de Corée)
- corvées, voir tâches domestiques
- Costa Rica, 40, 52, 56, 78, 79
- Côte d'Ivoire, 26, 27, 30
- Croatie, 6, 40
- Cuba, 78
- cycle de vie, discrimination sexiste tout au long du, 4–5, 68
- Danemark, 6, 40, 58, 78
- Déclaration du Millénaire, 2, 73
- Déclaration et Plan d'action de Beijing (1995), 57, 69
- dénutrition (voir aussi nutrition), 4, 16, 24, 29
- différences d'âge 22, 23
- discrimination institutionnalisée, 7
- eau, 9, 13, 33, 59, 60, 62
- écarts en termes de biens, 22, 40–41 (voir aussi écarts en termes de salaire)
- écarts en termes de salaire, 13, 39–40, 49, 75
- écoles (voir éducation)
- Ecosse, 56
- Éducation (tableau), 118–121 (voir aussi primaire, secondaire et troisième cycle),
- et possibilités d'activités génératrices de revenus pour les femmes, 8, 26, 33, 36, 48, 82
- écart entre sexes dans l', 4, 10, 23, 60
- initiatives, 31, 33, 34–35, 70, 72
- Éducation pour tous, 72
- égalité (voir aussi égalité des sexes), 1–16
- Égypte, 6, 18, 19, 20, 21, 24, 27, 40, 48, 52, 55
- El Salvador, 8, 40, 44, 61
- emplois, 13, 33, 35, 37–49, 75, 85
- employé(e)s de maison, 24, 43, 44, 47, 48, 66–67
- enquête en grappes à indicateurs multiples, 3, 11, 14, 85
- enquêtes démographiques et sanitaires, 3, 11, 14, 16, 17–21, 26, 32–33, 86
- Équateur, 47, 74, 79
- Érythrée, 18, 19, 20, 27, 40, 61
- Espagne, 6, 57, 78
- Estonie, 6
- États-Unis, 6, 8, 23, 32, 44, 45, 53, 54, 58, 84
- Éthiopie 61, 72
- Europe (voir Europe centrale et orientale et la Communauté d'Etats indépendants) (ECO/CEI); Europe de l'Ouest
- Europe centrale et orientale et Communauté d'Etats indépendants (ECO/CEI), 21, 34–35, 39, 40, 57, 77, 84
- Europe de l'Ouest 22, 32
- Europe du Nord, 56
- exploitation sexuelle à des fins commerciales, 5, 13, 48, 76
- Ex-République yougoslave de Macédoine, 6
- Fédération de Russie, 6, 34, 44, 45, 52
- Femmes (tableau), 130–133
- Femmes, développement, Fonds de développement des Nations Unies pour la, 64
- filles obligées de remplir le rôle de la mère, 40, 41
- financement, en faveur des objectifs d'égalité des sexes, 73–75
- Finlande, 6, 40, 46, 57, 58, 78
- foéticide, 4, 7
- Forum for African Women Educationalists (FAWE), 34, 70
- Forum parlementaire sur les enfants, 76
- frais de scolarité, 31, 34, 48, 68, 72
- France, 6, 40, 52
- Gabon, 11
- Gambie, 34–35
- garçons, 2, 3, 15, 49, 66, 67, 74, 82
- et l'éducation, 3, 4, 7, 8, 34, 36, 48, 71, 72, 82, 86
- et la violence, 5, 24, 53
- faire participer les, et les hommes, viii, 15, 67, 68, 69, 81
- comparaison avec les filles dans le travail des enfants, 48
- garde des enfants (voir aussi orphelins), 22, 33, 34, 36, 37, 45, 49, 50, 52, 82
- conditions de travail adaptées à la situation familiale et 46
- crise dans le secteur structuré de la, 44–45
- débats législatifs sur, 56
- grand-mères et, 5, 45
- manque de services/installation pour, 34, 41, 43, 58, 82
- participation des hommes à la, 16, 44, 48, 82, 83, 84
- Géorgie, 34, 40

- Ghana, 11, 18, 19, 20, 26–27, 30, 48, 70, 72, 75
- grand-mères (voir aussi VIH/SIDA, maternité), 5, 30–31, 41, 45
- Grèce, 6, 40
- grossesse (voir aussi maternité), 4, 5, 14, 26, 53, 69, 86
- groupes de femmes, associations de femmes, 16, 32–35, 50, 58, 59, 61, 80–81, 82
- Guatemala, 48, 61, 62, 82
- guerre (voir conflit armé)
- Guinée-Bissau, 27
- Guyana, 27
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 25
- Haïti, 18, 19, 20
- HelpAge International, 31
- hommes, 6, 8, 29–32, 35, 56, 65, 81–83, 84
- Hongrie, 6, 40
- Inde, 4, 5, 6, 24, 26, 27, 38, 44, 48, 51, 55, 58, 59–60, 61, 65, 80, 81, 82, 84
- indicateurs de base (tableau), 102–105
- indicateurs démographiques (tableau), 122–125
- indicateurs économiques (tableau), 126–129
- Indonésie, 6, 18, 19, 20, 21, 44, 45, 47, 55, 82
- infanticide, 4, 7
- infections transmises sexuellement, 5, 84
- Initiative en faveur de l'abolition des frais de scolarité (SFAI), 72
- initiatives de soutien aux familles, 45, 46
- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 79
- insuffisance pondérale (voir aussi nutrition, dénutrition), 16, 23, 24–26
- International Food Policy Research Institute, 16, 25, 42
- Iran (République islamique d'), 6, 8, 55
- Iraq, 6, 55, 79
- Irlande du Nord, 54, 62
- Irlande, 6, 40, 54, 57
- Islande, 6, 40, 78
- Israël, 23, 58
- Italie, 6, 47, 79
- Jain, Devais, 64
- Jamaïque, 10, 57
- Japon, 6, 40
- Johnson-Sirleaf, Ellen, 57
- Jordanie, 6, 18, 19, 20, 40, 47, 55
- Kazakhstan, 40
- Kenya, 11, 18, 19, 20, 23, 30, 31, 40, 42, 44, 45, 72
- Kirghizistan, 6, 57
- Kosovo, 61
- Koweït, 75, 78
- Lesotho, 11
- Lettonie, 6, 40, 57
- Libéria, femmes en politique au, 57, 61, 63, 64
- Lituanie, 6, 40
- Luxembourg, 6, 40
- Madagascar, 11, 18, 19, 20, 38
- Malaisie, 40
- Malawi, 11, 18, 19, 20, 30, 31, 72
- Mali, 11, 18, 19, 20, 21
- Malte, 6, 40
- Manuel sur les politiques favorisant l'égalité des sexes dans l'éducation : principes d'analyse et de planification (*ABC of Gender Responsive Education Policies*), 70
- Marche mondiale contre le travail des enfants, 70
- mariage, d'enfants, ou précoces, 4, 7, 22, 23, 35, 40, 59
- Maroc, 6, 18, 19, 20, 32, 55, 59, 74
- maternité (voir aussi grand-mères), 3–5, 30, 41, 45
- Mauritanie, 38
- médiateur, femmes dans un rôle de (voir aussi règlement des conflits), 61–63
- ménage, prise de décisions dans le, 12–13, 17–36, 42
- ménages dirigés par une femme, 28–32
- Mexique, 6, 8, 24, 29, 37, 38, 40, 42, 44, 47, 55, 74, 76
- migration involontaire, 47
- Mitchell, George, 62
- mobilité, 21, 27, 42
- Moldova, République de (voir République de Moldova)
- Mongolie, 38
- Monténégro, 6
- Morales, Evo, 67
- mortalité des moins de cinq ans, 4, 15, 99, (tableau), 101, 137
- mortalité maternelle, 5, 14, 83–84, 85, 86
- mortalité des enfants, 4, 15, 26, 99, 137
- Taux annuel moyen de régression de la (tableau), 138–141
- mouvements au niveau de la communauté et autonomisation, 68, 81
- Moyen-Orient et Afrique du Nord, éducation au, 27
- dynamique du pouvoir dans les ménages du, 32
- femmes en politique au, 8, 52, 55, 56
- mutilation génitale féminine/excision au, 4
- prise de décisions dans le ménage au, 21, 28, 32
- Mozambique, 11, 18, 19, 20, 30, 33, 57, 59, 72, 78, 79
- mutilation génitale féminine/excision (MGF/E), 4, 9, 76
- Myanmar, 40

- Namibie, 11, 30, 53
- Népal, 18, 19, 20, 21, 26, 41, 48, 79, 82
- Nicaragua, 18, 20, 21, 42
- Nigéria, 6, 11, 18, 19, 20, 21, 30, 42, 55
- Norvège, 40, 58, 62, 78, 79
- nourrissons et VIH, 5
- Nouvelle-Zélande, 40, 52, 53, 57
- nutrition, viii, 2, 17, 23, 24–26, 29, 30, 35, 40, 71, 80, 81, (table) 106–109
- Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), viii, 1, 2, 5, 6, 12, 13, 15, 56, 65, 69, 72, 73, 74, 75, 86
- Organisation des Nations Unies (ONU)
- Charte, 1
- Commission de la condition de la femme, 1
- Déclaration universelle des droits de l'homme, 1
- Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), 63, 66, 77, 85
- Fonds de développement pour les femmes (UNIFEM), 62, 64, 74, 80
- Fonds de la population (UNFPA), 86
- Initiative en faveur de l'éducation des filles (UNGEI), 70
- Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (FAO), 30
- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), 11, 76
- Programme de développement (PNUD), 8, 38, 41, 63
- Rapport de l'expert indépendant pour l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, 25, 76
- résolution du Conseil de sécurité, 61, 66, 77
- Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (2002), 12, 15, 76
- Sommet du Millénaire, 2, 15
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 30
- Organisation internationale du Travail, 47
- Organisation mondiale de la Santé (OMS), 5, 7, 14, 23, 24, 25, 86
- Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), 39, 44
- orphelins, 30–31, 62
- Ouganda, 6, 8, 11, 18, 20, 30, 31, 55, 63, 75, 79, 82
- Ouzbékistan, 82
- Oxfam International, 37, 70
- Pacifique, 56, 61 (voir aussi Asie orientale et Pacifique)
- Pakistan, 6, 42, 55, 82
- Panama, 40
- Paraguay, 40, 42
- partenariats, 68, 70, 76, 80, 86
- partis politiques, 50, 55, 58, 60, 66, 68, 79
- pauvreté (voir aussi revenus), 2, 5, 9, 10, 12, 13, 15, 30, 31, 34, 36, 37, 38, 40, 42, 43, 47, 49, 67, 75, 80
- Pays-Bas, 6, 40, 45, 52, 57, 78
- Pérou, 6, 18, 19, 20, 40, 41, 42, 55, 74
- personnes âgées, 5, 30–31, 38, 54
- Philippines, 6, 18, 19, 20, 21, 24, 40, 47, 55, 57, 62, 79
- politique, 8, 13, 15, 50, 55, 57, 58, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 78, 79
- Pologne, 6
- Portugal, 6, 40
- primaire (voir aussi éducation), 4, 7, 34, 42, 69, 72, 75
- « Principes de Paris » (Principes relatifs au status et au fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme), 25
- processus de paix, 50–52, 61–64, 65–67, 80
- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), 11, 76
- Programme du Millénaire, viii, 2, 70
- Projet du Millénaire, 42, 73, 75
- propriété foncière (voir écarts en termes de biens)
- propriété, biens (voir écarts en terme de biens)
- protection de l'enfant (tableau), 134–135
- protection de l'enfant : un guide pour les parlementaires, 76
- Protocole sur les droits des femmes en Afrique (amendement à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples), 75
- Quatrième conférence mondiale sur les femmes (1995), 46
- quotas, viii, 15, 50, 57, 59, 65, 66, 68, 69, 78, 79, 80
- réfugiés, 47, 59, 62
- règlement des conflits (voir également conflits armés), 15, 50, 51–52, 61–65, 66–67, 80, 85
- République bolivarienne du Venezuela (voir Venezuela, République bolivarienne de)
- République de Corée, 6, 10, 38, 40, 55, 57
- République de Moldova, 6, 47
- République démocratique du Congo, 63, 72
- République tchèque, 6, 34, 40
- République-Unie de Tanzanie, 6, 11, 18, 19, 20, 23, 30, 31, 41, 42, 55, 63, 64–65, 72, 75
- réseau social (voir groupes/associations de femmes)
- revenus (voir aussi emploi; pauvreté), 8, 22, 35, 39–40, 41, 84
- Romero, Casimira Rodríguez, 66–67
- Royaume-Uni, 6, 23, 32, 40, 44, 45, 46, 52, 56, 79
- Rwanda, 11, 18, 19, 20, 31, 52, 53, 59, 61, 65, 74, 78, 79

- salaires (voir revenus)
- santé (tableau), 107-111
- santé en matière de procréation
(voir également maternité), 4, 5, 11, 59, 75
- secondaire (voir aussi éducation), 3, 4, 29, 48, 62, 70, 71, 84
- Secrétariat du Commonwealth, 57, 74
- Sénégal, 76
- Serbie, 6, 79
- sexes
- budgets favorisant l'égalité des sexes, 74
 - égalité entre, 2, 4-5, 6-7, 8, 9, 15, 65-66, 67, 69-71, 73-75, 86-87, 78-80, 83-86
 - égalité et éducation, 70, 71-73
 - égalité et réforme législative, 75-78
 - égalité et rôle des hommes et des garçons, 81-83
 - et coopération entre les femmes, 80-81
 - et genres, 1
 - indicateur d'activité économique par rapport à la parité, 39
 - indicateur de la participation des femmes (IPF), 45
- SIDA (voir VIH/SIDA)
- Sierra Leone, 61, 62
- Singapour, 6, 40, 55
- Slovaquie, 6
- Slovénie, 6
- soins de santé, 3, 5, 14, 18, 21, 26-27, 29, 30, 60, 75
- Somalie, 63-64, 75
- sondage Gallup, sur la discrimination sexiste, 8
- Soudan, 62, 79, 80
- Sri Lanka, 47, 64, 82
- Suède, 6, 40, 45, 46, 52, 56, 57, 58, 62, 78, 79, 83
- Suisse, 40
- Swaziland, 31, 40
- tâches domestiques, répartition des, 37-38
- Tadjikistan, 59, 75
- Tanzanie (voir République-Unie de Tanzanie)
- taux du progrès (tableau), 138-141
- Tchad, 11
- Territoire palestinien occupé, 40
- Thaïlande, 40, 47, 54-55
- Timor-Leste, 57, 61
- TOSTAN, 76
- traite d'enfants, 5, 47, 48, 76, 85
- travail des enfants, 48, 70, 72
- travail domestique, les enfants et le, 13, 22, 29, 40, 48
- travail informel/secteur non structuré, 43-44, 75, 84, 85
- travailleurs migrants, 28, 46-47
- troisième cycle (voir aussi éducation), 54, 71, 84
- Tunisie, 44
- Turkménistan, 18, 19, 20
- Turquie, 6, 40
- « Une juste chance » (A Fair Chance), 70
- Union européenne, 44, 63
- Union interparlementaire (UIP), 54-55, 76, 79, 85
- United Cities and Local Governments, 61, 85
- Ukraine, 6, 40
- vaccination des enfants, 60, 82
- Veneman, Ann M., vi
- Venezuela (République bolivarienne de), 6, 55
- veuves, 28, 30-31, 40
- Viet Nam, 6, 44, 55, 76, 82
- VIH/SIDA, 9, 76, (tableau) 114-117
- Cadre pour la protection, les soins et le soutien aux orphelins et enfants vulnérables vivant avec le VIH/SIDA, 31
 - Campagne mondiale contre (*Unissons-nous pour les enfants, contre le SIDA*), 31
 - enfants orphelins à cause du, 30-31
 - grand-mères et le, 30-31
 - information concernant la santé en matière de sexualité et de procréation et, 4, 5, 11, 84
 - mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) et, 4
 - personnes qui vivent avec le, 5
 - viol (voir aussi violence sexuelle), 4, 67
 - et résolution sur l'impact de la guerre sur les femmes, 61, 66, 77
 - conflit armé et, 7, 77
 - législation contre, 52, 53
 - violence (voir également, conflit armé ; violence dans la famille)
 - Rapport de l'Expert indépendant pour les Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, 25, 76
 - Rapport mondial sur la santé et la violence, 23
 - sexuelle, 5, 7, 9, 23, 24-25, 47, 53, 63, 69, 72, 77
 - violences dans la famille (voir aussi violence), 7, 23, 24-25, 42, 53, 75-77, 83
- World Values Survey, 6, 8, 39, 55
- Zambie, 11, 18, 20, 31, 70
- Zimbabwe, 18, 19, 20, 30, 70, 82

GLOSSAIRE

CDE	Convention sur les droits de l'enfant
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix, Nations Unies
ECO/CEI	Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants
EDS	enquêtes démographiques et sanitaires
EGIM	enquêtes en grappes à indicateurs multiples (souvent MICS, acronyme en anglais)
FEA	Forum des éducatrices africaines
IPF	indicateur de la participation des femmes
MGF/E	mutilation génitale féminine/excision
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UIP	Union interparlementaire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population (ex-FNUAP)
UNGEI	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VIH	virus de l'immunodéficience humaine



Bureaux de l'UNICEF

Siège de l'UNICEF

UNICEF House
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, Etats-Unis

Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10, Suisse

Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10, Suisse

Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe

P.O. Box 44145
Nairobi, Kenya

Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale

P.O. Box 29720, Yoff
Dakar, Sénégal

Bureau régional de l'UNICEF pour les Amériques et les Caraïbes

Avenida Morse
Ciudad del Saber Clayton
Edificio #131
Apartado 0843-03045
Panama City, Panama

Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie orientale et le Pacifique

P.O. Box 2-154
19 Phra Atit Road
Bangkok 10200, Thaïlande

Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

P.O. Box 1551
Amman 11821, Jordanie

Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud

P.O. Box 5815, Lekhnath Marg
Katmandou, Népal

**Pour de plus amples informations,
veuillez consulter notre site sur Internet
www.unicef.org/french**

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis
pubdoc@unicef.org
www.unicef.org/french

20 dollars É.-U, 15,75 euros
ISBN-13 : 978-92-806-3999-5
ISBN-10 : 92-806-3999-4
No. de vente : F.07.XX.1